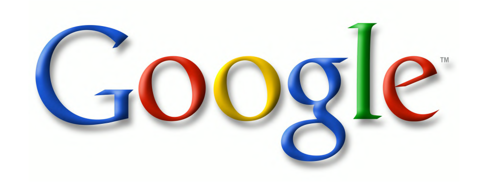





BAP



HISTOIRE

DES PROGRÈS

DE LA

CIVILISATION

EN EUROPE

IMPRIMERIE DE J. GRATIOT,
Rue du Foin Saint-Jacques, n° 18.

HISTOIRE

DES PROGRÈS

DE LA

CIVILISATION

EN EUROPE,

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XIXe SIÈCLE ;

PAR H. ROUX-FERRAND.

« S'il existe une science de prévoir les progrès de l'esprit humain, de les diriger, de les accélérer, l'histoire de ceux qu'elle a faits en doit être la base première. » (CONDORCET.)



TOME TROISIÈME.

PARIS,

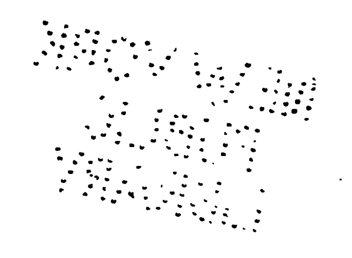
CHEZ L. HACHETTE,

LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE,

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 12 ;

ET CHEZ PAULIN, RUE DE SEINE, N° 6.

1836.



HISTOIRE

DES

PROGRÈS DE LA CIVILISATION

EN EUROPE

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU 19e SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.[1]

Nous avons donné, dans les volumes précédens, le récit des évènemens européens pendant les huit premiers siècles de l'ère chrétienne. A la naissance du neuvième, le fils de Pepin-le-Bref, Charles, que la postérité a nommé Charlemagne, avait déjà combattu et soumis le duc d'Aquitaine, réuni sous son pouvoir toute la monarchie franque, battu plusieurs fois les Saxons, assiégé Pavie et pris Vérone. Il s'était fait couronner roi des Lombards, s'était acquis de puissans alliés, avait subjugué les Slaves, les Wilzes et les Avares. Il

avait fondé les évêchés d'Osnabruck, de Munster, de Paterbornd et d'Hildeseirh; il avait rétabli sur son siége pontifical le pape Léon III, chassé par les Romains... et ces travaux s'étaient accomplis dans l'espace de trente ans. Enfin la première année du neuvième siècle il fêta le jour de Noël en se faisant couronner par le pape, à Rome, empereur d'Occident : Léon III en présence d'une foule innombrable de fidèles plaça la couronne impériale sur la tête du roi des Francs et se prosternant devant lui il s'écria avec tout le peuple : « Salut et victoire à Charles, notre auguste et pacifique empereur, qui a reçu sa couronne de la main de Dieu. »

C'est ainsi que la dignité impériale, qui s'était éteinte avec Romulus-Augustulus, renaquit trois siècles plus tard, sortie du tombeau par le génie et l'ambition de Charlemagne, mais qui devait bientôt y rentrer, car ce chef barbare, plus grand que son époque, ne pouvait être assez fort pour soutenir et dominer les siècles suivans comme il avait dominé le sien.

Déja vieux et fatigué, puissant et redouté d'ailleurs, l'Empereur d'Occident eut moins de guerres à soutenir que le roi des Francs; alors il conclut un traité avec les Grecs et s'occupa à régler les limites de son vaste empire. Il termina la guerre de Saxe, après une durée de vingt-deux ans; il

partagea ses États entre ses trois fils, et après quelques efforts de sa vieillesse pour chasser les Northmans des côtes de l'empire franc [2], à l'exemple des empereurs romains, il associa au trône son fils Louis, roi d'Aquitaine [3], et s'éteignit enfin à l'âge de soixante et douze ans, au milieu de janvier de l'année 814. Depuis quelques mois il consacrait tout son temps à des œuvres de dévotion, et partageait ses journées entre la prière, la distribution des aumônes et la correction des livres sacrés. Aussitôt qu'il se sentit malade, dit un historien contemporain, il cessa de manger, et, connaissant que sa mort arrivait, ne prit plus qu'un peu d'eau pour se rafraîchir. Le septième jour, il demanda les sacremens, qui lui furent administrés par Hildebald, et faisant ensuite un dernier effort pour soulever sa main affaiblie, il fit le signe de la croix; puis, rangeant ses membres pour le repos éternel, il ferma les yeux et dit à voix basse : *In manus tuas commendo spiritum meum;* puis il expira [4].

Charlemagne avait régné quarante-sept ans sur les Francs, quarante-trois sur les Lombards et quatorze sur tout l'empire d'Occident.

Nous ne retracerons ici du règne de Charlemagne que ce qui ne doit pas trouver place dans l'his-

toire de la civilisation proprement dite, car nous devons retrouver plus tard ses institutions politiques et sociales, sa législation civile, pénale et religieuse, ainsi que sa législation domestique.

Les chroniques de Charlemagne sont plutôt une histoire d'Europe qu'une simple histoire de France. Chaque campagne reculait les frontières de la monarchie, et les Francs voyaient tour à tour leurs armées conduites en Allemagne, dans l'Espagne et dans l'Italie. Les relations de Charlemagne s'étendirent successivement avec les Danois, les Esclavons, les Grecs et les Musulmans; son génie audacieux et entreprenant craignait surtout le repos, et, au milieu de ses gigantesques projets, l'ancienne Gaule fut presqu'entièrement oubliée [5].

Les guerres de cette époque n'ont aucune ressemblance avec celles des époques précédentes; elles avaient de plus un système, une intention politique. L'empereur d'Occident voulait défendre son empire; il voulait surtout conserver son territoire, sa race et sa religion : ces trois intérêts furent successivement le mobile et la politique de Charlemagne; ses guerres ont toutes ce caractère et dérivent toutes de cette triple nécessité. Il entreprenait une guerre pour se défendre, et son épée victorieuse l'apportait bientôt sur le territoire

ennemi ; ici il croyait détruire une race, là anéantir un peuple, plus loin extirper une religion, mais les peuples et les religions ne périssent pas ainsi. Le sang de 4500 Saxons enfanta de nouveaux ennemis [6], comme le massacre des huguenots à la Saint-Barthélemy enfanta plus tard des huguenots. A la mort du conquérant, cette forte épée se brisa, et avec elle la conquête cessa, l'unité s'évanouit, et l'empire, œuvre humaine, se décomposa comme le cadavre de l'empereur. Le génie de Charlemagne avait bien laissé un germe vigoureux dans la terre qu'il venait de remuer; mais cette terre, trop neuve, trop vierge, trop peu réchauffée encore au soleil de la civilisation, laissa périr le germe. Charlemagne était venu trop tôt.

« Les temps de l'œuvre sociale, a dit un grand poëte, ne peuvent se calculer à quelques siècles près.... Pendant qu'ils s'accomplissent, l'homme individu, passe, souffre, espère, se plaint et meurt; mais chaque vie individuelle, si grande qu'elle soit, a son œuvre indépendante de l'œuvre sociale ; un jour lui suffit : l'homme social ou l'humanité survit et s'avance vers une destinée plus haute et plus inconnue. »

On n'a jamais bien jugé Charlemagne; son règne est un météore qui brille dans l'obscurité, mais trop loin pour que nous puissions bien l'étudier



HISTOIRE
DES PROGRÈS
DE LA
CIVILISATION
EN EUROPE.

IMPRIMERIE DE J. GRATIOT,
Rue du Foin Saint-Jacques, n° 18.

HISTOIRE

DES PROGRÈS

DE LA

CIVILISATION

EN EUROPE,

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XIXe SIÈCLE ;

PAR H. ROUX-FERRAND.

« S'il existe une science de prévoir les progrès de l'esprit humain, de les diriger, de les accélérer, l'histoire de ceux qu'elle a faits en doit être la base première. » (CONDORCET.)



TOME TROISIÈME.

PARIS,

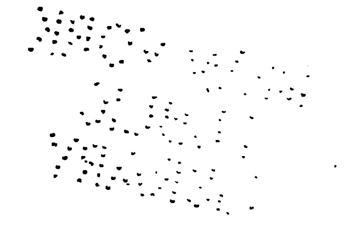
CHEZ L. HACHETTE,

LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE,

RUE PIERRE-SARRAZIN, No 12 ;

ET CHEZ PAULIN, RUE DE SEINE, No 6.

1836.



HISTOIRE

DES

PROGRÈS DE LA CIVILISATION
EN EUROPE

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU 19e SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.[1]

Nous avons donné, dans les volumes précédens, le récit des évènemens européens pendant les huit premiers siècles de l'ère chrétienne. A la naissance du neuvième, le fils de Pepin-le-Bref, Charles, que la postérité a nommé Charlemagne, avait déjà combattu et soumis le duc d'Aquitaine, réuni sous son pouvoir toute la monarchie franque, battu plusieurs fois les Saxons, assiégé Pavie et pris Vérone. Il s'était fait couronner roi des Lombards, s'était acquis de puissans alliés, avait subjugué les Slaves, les Wilzes et les Avares. Il

Son fils Louis-le-Bègue, bien que protégé par le clergé, ne put même conserver une ombre de puissance. La Lorraine, la Gascogne, la Bretagne et l'Italie, repoussaient avec énergie sa domination; il vécut peu, et ses fils moins encore.

Le règne de Charles-le-Gros ne fut guère plus glorieux. On raconte que, pendant que les Normands assiégeaient Paris en 885, Charles vint les engager à quitter sa capitale pour ravager la Bourgogne, qui méconnaissait son autorité. « C'est une chose à la fois triste et comique, dit M. Michelet que de voir les efforts du moine de Saint-Gall pour ranimer le courage de l'empereur; les exagérations ne coûtaient rien au bon moine : il lui conte que son aïeul coupa la tête à un lion d'un seul coup, que Charlemagne (comme auparavant Clotaire II) tua en Saxe tout ce qui se trouvait plus haut que son épée, que le débonnaire fils de Charlemagne étonnait de sa force les envoyés des Northmans et se jouait à briser leurs épées dans ses mains. Il fait dire à un soldat de Charlemagne qu'il portait sept, huit, neuf barbares embrochés à sa lance comme de petits oiseaux. Il l'engage à imiter ses pères, à se conduire en homme, à ne pas ménager les grands et les évêques.

La race carlovingienne périt d'épuisement

comme la précédente. Charles-le-Gros, déposé à la diète de Tribur, alla mourir en Souabe dans un couvent près de Constance. Ses sujets l'avaient accablé de mépris ; le clergé, qu'il avait laissé gouverner, l'exalta presque comme un saint [19].

Cette espèce de révolution amena sur le trône le comte Eudes, candidat national, au détriment de l'héritier légitime Charles-le-Simple, qui reparut cependant sur la scène à la mort de l'usurpateur. Ce fut alors que les Normands, revenus en France, s'établirent dans la Neustrie, qui a pris d'eux le nom de Normandie ; leur chef Rollon se fit chrétien, épousa la fille du roi et reçut en dot cette belle province [20].

Cette alliance avec les Normands mécontenta les grands ; Hugues, duc de France et comte de Paris, le plus puissant des seigneurs, s'empara du pouvoir, vainquit le roi, le retint prisonnier jusqu'à sa mort. Puis, suivant l'exemple des maires du palais, il couronna Raoul, duc de Bourgogne ; après lui, Louis d'Outremer, et puis Lothaire. Il transmit en mourant son pouvoir et ses droits à son fils Hugues-Capet, qui laissa la couronne à Lothaire [21], la mit après lui sur la tête de Louis d'Outremer ; mais fatigué bientôt de cet état mêlé de puissance et de sujetion il se fit proclamer roi à Noyon par ses amis et ses vassaux. Les autres

ducs et comtes qui attachaient fort peu d'importance à la royauté de ce temps là ; n'y mîrent point d'obstacles, la nation vit avec joie ce changement de dynastie, elle ne portait plus qu'avec impatience le joug des petits-fils de Charlemagne. La race des hommes libres était presqu'éteinte par la guerre et la féodalité ; les habitans des villes méprisés, ruinés, dévastés n'avaient plus de moyen de se défendre ; ceux des campagnes réduits au plus vil esclavage et devenus presqu'indifférens à leur existence, n'avaient plus le courage d'ensemencer les champs, et chaque année était marquée par une nouvelle famine ; mais leur destruction, comme celle des troupeaux, n'était considérée que comme une perte d'argent [22]. La France n'avait plus de capitale, les provinces plus de métropole : rois, prélats, ducs, comtes, vicomtes, barons habitaient des châteaux, et de ces châteaux sortaient l'oppression, la misère, la honte et le désespoir. A l'avénement de Hugues-Capet, l'espérance naquit dans tous les cœurs, mais cette génération n'était pas encore destinée à s'affranchir d'un joug aussi odieux.

La période de cent douze ans qui nous reste à parcourir, depuis l'avénement de Hugues-Capet jusqu'à la fin du onzième siècle, est une sorte d'interrègne pendant lequel l'autorité royale fut

presque suspendue, bien que le nom de roi se conservât toujours. Celui qui portait ce titre au milieu d'une foule de seigneurs, plus ou moins puissans, ne se distinguait d'eux que par quelques prérogatives honorifiques, et n'exerçait sur eux qu'une bien faible autorité. C'était le beau temps de la féodalité que nous quitterons maintenant pour suivre les évènemens, car nous devons le retrouver ailleurs. La peinture de cet état social de l'Europe du neuvième au douzième siècle est trop importante pour ne pas lui consacrer un chapitre à part.

Hugues-Capet ne manqua pas de se faire sacrer à Reims pour consolider son pouvoir, et l'année suivante il s'associa son fils Robert pour lui assurer la succession au trône.

L'héritier légitime essaya en vain de faire valoir ses droits; il fut bientôt vaincu par l'usurpateur qui, pour s'attacher les grands, leur laissa les gouvernemens et seigneuries dont ils s'étaient emparés. Le changement de dynastie augmenta ainsi la puissance féodale au lieu de l'affaiblir. Non seulement les chefs des petits états du midi conservèrent leur indépendance, mais ils firent des conquêtes vers le nord. Adalbert, comte de Périgueux, assiégea et prit Tours en 990; alarmé

de ses progrès, et n'osant cependant l'attaquer à main armée, Hugues-Capet lui adressa dans un message cette question : *Qui t'a fait comté?* — *Qui t'a fait roi?* répliqua celui-ci, et en effet le comte de Périgord était souverain dans ses états à aussi bon titre et aussi pleinement que Hugues-Capet dans les siens. Le peuple souffrait et obéissait; tout espoir de délivrance était éteint pour lui.

Hugues-Capet mourut en 996; Paris avait été sa résidence habituelle et il fut enterré à Saint-Denis [23].

Hugues ne fut regretté que du clergé et de l'armée : brave et ambitieux par caractère, il avait été par politique affable et dévot; il avait flatté tous les ordres de l'État qui pouvaient l'élever au trône.

Son fils Robert fut pieux aussi, mais crédule et de bonne foi [24]; sa faiblesse le perdit : il avait épousé sa parente au quatrième degré; le pape cassa le mariage, condamna le roi à faire sept ans de pénitence et l'excommunia. Ce décret, rendu dans un temps encore si barbare, produisit l'effet le plus terrible. Tout le monde l'abandonna; ses domestiques frappés de terreur faisaient passer au feu les restes de sa table. Le roi séparé de son épouse se soumit à tout; sa pénitence faite, il re-

devint roi, et son premier acte de souveraineté fut de faire condamner au feu des novateurs qui essayaient de répandre une nouvelle secte dans le royaume. Sa seconde femme Constance, creva un œil à l'un d'entre eux, comme on les menait au supplice. Cette furie força les deux fils de Robert à se révolter, et le roi fut contraint de prendre les armes contre des enfans rebelles qu'une mauvaise mère avait rendus criminels. L'aîné, Henri, avait été sacré; après la mort de son père il monta sur le trône et eut à lutter avec Constance, qui suscita son frère contre lui; ils se battirent et Henri vainqueur, lui céda le duché de Bourgogne. Plus tard, Henri voulut enlever la Normandie à Guillaume et fut trois fois battu. Avant de mourir, il fit couronner son fils Philippe.

Le règne de ce dernier fut long et plus fertile en évènemens que celui de son père, mais il ne fut guère plus glorieux : dégoûté de Berthe, sa femme, et amoureux de Bertrade, il répudia l'une et épousa l'autre; excommunié par le Pape Urbain II, il s'en sépara et la reprit ensuite. On lança alors un autre anathème dans un concile de Poitiers où les évêques et les seigneurs, divisés d'opinion, se portèrent à de coupables excès; Philippe vint pieds nus demander l'absolution au pape.

Guillaume-le-Conquérant, après avoir plusieurs fois vaincu les Saxons en Angleterre, et s'était établi par la force sur le trône de leurs rois légitimes, avait cédé à son frère le duché de Normandie. Celui-ci, mécontent de son état, voulut partager les fruits de la grande conquête, et après avoir mis Philippe dans ses intérêts, il entra en révolte ouverte ; mais il fut bientôt vaincu. Une plaisanterie ralluma une guerre plus sanglante et plus fatale au roi de France : Guillaume était fort gros ; Philippe dit un jour en raillant à ses courtisans : « Quand est-ce donc que Guillaume accouchera ? » Celui-ci l'apprit et devint furieux : « J'irai, s'écria-t-il, faire mes relevailles à Notre-Dame de Paris avec dix mille lances en guise de cierges ! » Rien n'était plus sérieux. Il commença par assiéger Nantes qu'il brûla ; mais, heureusement pour Philippe, il y tomba malade et se fit transporter à Rouen où il mourut.

Le onzième siècle finit peu après ; siècle considéré en général comme un temps de barbarie et d'oppression, de prétentions injustes et violentes, de religions fanatiques et sanguinaires..... et tout cela ressort de l'ensemble de l'histoire, car, pour des détails, on en sait bien peu. La lâcheté des premiers Capétiens avait dégoûté les chroniqueurs de toute envie de transmettre les souvenirs de

...s temps et quelques lignes rares et sèches des ...gieux de Saint-Denis, du moine Hergaud et ... quelques autres, sont les seuls documens qui ...us restent.

Et cependant, dit avec raison M. de Sismondi, ... onzième siècle pourrait, à bon droit, être ...onsidéré comme un grand siècle, comme un des ...iècles les plus importans pour l'histoire française : ce fut une période de vie et de créations ; tout ce qu'il y eut de noble, d'héroïque, de vigoureux dans le moyen âge, commença à cette époque ; la nation acquit et développa son nouveau caractère : elle devint vraiment française, de germanique et de barbare qu'elle était auparavant. Le système féodal, qui, à son origine, était un système de liberté, comme plus tard, il en fut un d'oppression, lui enseigna la loyauté, le respect pour le serment, et la conscience des devoirs réciproques : ces vertus idéalisées donnèrent naissance à la chevalerie ou à la consécration des hommes forts à la défense des faibles ; l'éducation guerrière des chevaliers brilla dans les tournois ; leur éducation domestique créa la courtoisie, et en fit le caractère distinctif de la nation : la langue se trouva alors appartenir à un peuple policé, et au lieu de n'être qu'un patois barbare, elle acquit de la souplesse et de l'élégance. Le

commerce lia les provinces entre elles, il fit connaître les Français du nord aux Français du midi ; il donna à un ordre inférieur de l'indépendance et de la richesse ; il inspira aux citoyens des villes l'amour de la liberté, et il leur apprit à la conquérir les armes à la main.

Mais tout cela ne doit pas nous occuper d'une manière accessoire ; nous allons retrouver plus loin tout ce qui tient à la civilisation de cette période, comme nous retrouverons les croisades, leur marche pleine de vie et d'intérêt, leurs causes et leurs conséquences dans le volume suivant.

CHAPITRE SECOND.

Le règne d'Alfred et la conquête des Normands sont les deux grands faits qui remplissent l'histoire d'Angleterre du neuvième au douzième siècle, et lui donnent seuls de la vie. Quelques princes, avant Alfred, ont bien une sorte de réputation historique : Egbert, par exemple, vainquit deux fois les barbares, qui, après avoir été battus par Charlemagne, s'étaient réunis pour opérer une descente en Angleterre. Mais Ethelvolt, son successeur, les laissa aborder, pénétrer dans l'intérieur des terres, brûler Londres et Cantorbéry; puis enfin, le cœur lui arrivant, il entreprit de les arrêter, ce qu'il fit en effet, mais pour peu de temps. Le portrait le plus vrai qu'on puisse faire d'Ethelvolt, c'est de dire qu'il ressemblait beaucoup à Louis-le-Débonnaire : comme Louis, il était pieux, libéral envers le saint Siége [1], et faible avec ses enfans. La guerre étrangère, la guerre civile le menaçaient; comme Louis, il crut les

éviter, en cédant la plus grande partie de ses états à ses fils rebelles.

Le règne de ces fils, Ethelbald et Ethelbert, fut toujours troublé par les incursions des Danois; celui d'Ethelred ne le fut pas moins; ils ravagèrent le Northumberland, la Mercie et l'Estanglie. Il était temps, pour l'Angleterre, qu'un homme de génie vînt mettre un terme à ces ravages incessans qui eussent fini par la destruction et la conquête du royaume [2].

Alfred [3], élu par l'assemblée des chefs, des évêques et des guerriers, se ligua avec quelques-uns des rois, ses voisins, et ils combattirent ensemble pour la conservation de ce qui restait du pays libre; mais, malgré leurs efforts, les Danois avancèrent toujours, et, des huit rois anglo-saxons, il ne resta plus qu'Alfred, des huit royaumes, que celui de Vessex.

Alfred vainquit plusieurs fois ses ennemis; et, quoique seul, il en eut peut-être vu la fin, si des germes intérieurs de division ne l'eussent contraint à prendre la fuite. Alfred était plus éclairé qu'aucun de ses compatriotes; il avait parcouru, jeune, les contrées méridionales de l'Europe, et en avait observé les mœurs; il connaissait les langues savantes et la plupart des livres de l'antiquité. La supériorité de connaissances que le roi saxon avait

acquises, lui inspirait une sorte de dédain pour la nation qu'il gouvernait. Il faisait peu de cas des lumières et de la prudence de ce conseil national qu'on nommait l'*assemblée des sages*. Rempli des idées de pouvoir absolu qui se présentent souvent dans les livres des Romains, il avait un désir violent de réformes politiques, et concevait des plans peut-être plus raisonnables que les coutumes anglo-saxonnes, mais manquant de sanction aux yeux d'un peuple qui ne les avait pas souhaités, et ne les comprenait pas.

Alfred, sévère envers les grands, n'était point affable pour le peuple : ses suppliques l'importunaient; si l'on avait besoin de son aide, il accueillait mal la plainte, et ne prêtait aucun appui aux faibles; *il les estimait comme néant*, dit un contemporain.

Aussi quand, sept années après son élection, ce roi lettré, devenu odieux sans le savoir et sans le vouloir, eut à repousser une attaque formidable que les Danois firent contre le pays de l'ouest, et qu'il appela sous ses drapeaux le peuple offensé par ses mépris, il fut effrayé de trouver des hommes mal disposés à lui obéir, et même peu soucieux du péril commun. Ce fut en vain qu'il envoya, par les villes et les hameaux, son messager de guerre, portant une flèche et une épée nue, et qu'il publia

cette vieille proclamation nationale à laquelle nul Saxon en état de porter les armes n'avait jamais résisté : « Que quiconque n'est pas un homme de rien, soit dans les bourgs, soit hors des bourgs, sorte de sa maison et vienne. » Peu d'hommes vinrent, et le roi Alfred se vit presque seul avec le petit nombre d'amis qui admiraient son savoir, et qu'il touchait souvent jusqu'aux larmes par la lecture de ses écrits.

A la faveur de cette indifférence de la nation pour le chef qu'elle-même avait choisi, l'ennemi s'avançait rapidement. Alfred, délaissé par les siens, à son tour les délaissa, et prit la fuite, dit un vieux historien, abandonnant ses guerriers, ses chefs, ses vaisseaux, ses trésors, pour sauver sa vie. Il alla, se cachant par les bois et les déserts, jusqu'aux limites du territoire anglais et de la terre des Bretons de Cornouailles, au confluent des deux rivières de Tone et de Parret. Là se trouvait une presqu'île entourée de marais. Le roi saxon s'y réfugia, et habita, sous un faux nom, la cabane d'un pêcheur, obligé de cuire lui-même le pain dont la pauvre famille de ses hôtes voulait bien lui donner sa part. Peu de gens, dans son royaume, savaient ce qui était arrivé de lui, et l'armée danoise y entra sans résistance. Un grand nombre d'habitans s'embarquèrent sur les côtes de l'ouest, pour cher-

cher un refuge, soit en Gaule, soit dans l'île d'Erin, que les Saxons nommaient Irlande; le reste se soumit à payer un tribut et à labourer pour les Danois. Ils ne tardèrent pas à trouver les maux de la conquête mille fois pires que ceux du règne d'Alfred, qui, dans le moment de la souffrance, leur avait paru insupportables; ils regrettèrent leur premier état et le pouvoir du roi orgueilleux.

De son côté, Alfred réfléchissait dans le malheur, et méditait sur les moyens de sauver le peuple, s'il était possible, et de rentrer en grâce avec lui. Fortifié dans son île contre une surprise de l'ennemi, par des retranchemens de terre et de bois, il y menait la vie dure et sauvage réservée, dans tous pays conquis, au vaincu trop fier pour être esclave, la vie de brigand, dans les bois, les marais et les gorges de montagnes. A la tête de ses amis, formés en bande, il pillait le Danois enrichi de dépouilles, et, à défaut de Danois, le Saxon, qui obéissait aux étrangers et les reconnaissait pour maîtres. Ceux que le joug étranger fatiguait, ceux qui s'étaient rendus coupables de lèse-majesté envers le plus fort, en défendant contre lui leurs biens, leurs femmes ou leurs filles, vinrent se ranger sous les ordres du chef inconnu qui refusait de partager la servitude générale. Après six mois d'une petite guerre de stratagêmes, de surprises et de com-

bats nocturnes, le chef de partisans résolut de se nommer, de faire un appel à tout le pays de l'ouest, et d'attaquer ouvertement, sous l'étendard anglo-saxon, le principal camp des Danois. Ce camp était situé à Ethandun, sur la frontière des provinces de Wilts et de Sommerset, près d'une forêt appelée *Selvood* ou le *Grand-Bois*. Avant de donner le signal décisif, Alfred voulut observer lui-même la position des étrangers; il entra dans leur camp sous l'habit d'un joueur de harpe, et divertit, par des chansons saxonnes, l'armée danoise, dont le langage différait peu du sien; il se promena de tente en tente, et, à son retour, changeant d'emploi et de caractère, il envoya des messagers dans toute la contrée d'alentour, assignant pour rendez-vous aux Saxons qui voudraient s'armer et combattre, un lieu nommé la Pierre-d'Egbert, sur la lisière orientale du grand bois et à quelques milles du camp des étrangers.

Durant trois jours consécutifs, des hommes armés, partis de toutes les directions, arrivèrent au lieu assigné, un à un, ou par petites bandes. Chaque nouveau venu était salué du nom de frère, et accueilli avec une joie vive et tumultueuse.

Quelques bruits de cette agitation parvinrent au camp des Danois; ils démêlèrent autour d'eux l'apparence d'un grand mouvement; mais, comme

il n'y avait point de traître, leurs informations furent incertaines; et, ne sachant précisément où l'insurrection devait commencer, ils ne firent aucune manœuvre et doublèrent seulement leurs postes extérieurs. Ils ne tardèrent pas à voir flotter *la bannière au cheval blanc*. Alfred attaqua leurs redoutes d'Ethandun par le côté le plus faible, les en chassa, et, comme le dit la chronique saxonne, resta maître du champ de carnage [4].

Alfred, vainqueur, fut proclamé à Vessex, à Sussex, dans le royaume de Kent et dans quelques autres, comme libérateur et comme roi. Son ancienne impopularité avait été oubliée, le peuple saxon ne voulait plus se souvenir que de sa vie aventureuse, de sa bravoure, de ses victoires et de ses services.

Alfred ne fut plus pour le peuple et l'armée que le brave des braves et le sage des sages [5].

Les Danois, repoussés de toutes parts, se soumirent en partie et embrassèrent le Christianisme.

Tranquille au dedans, sans crainte du dehors, Alfred ne s'occupa plus qu'à civiliser ses sujets et à les rendre heureux. Il mourut en 902, encore jeune, et emporta dans la tombe l'amour et les regrets de la nation tout entière. Je ne sais, dit Voltaire avec raison, s'il y a jamais eu sur la terre

un homme plus digne des respects de la postérité qu'Alfred-le-Grand.

Les successeurs d'Alfred ne furent ni plus grands ni plus heureux que ceux de Charlemagne; cependant, s'ils laissèrent périr la plupart des institutions de leur aïeul, ils surent au moins repousser les barbares, chaque fois que se renouvelaient leurs incursions. Une nouvelle puissance s'élevait alors en Angleterre comme en France : le clergé, conduit par saint Dunstan, croissait en puissance et en orgueil. Le roi Edgar lui-même se vit contraint de subir une pénitence de sept années et à fonder des monastères, en expiation de ses fautes. L'abbé Dunstan, dont la postérité a fait un saint, était du peuple : son éloquence persuasive entraînait tous les cœurs, et il se servit de cet ascendant pour gouverner le peuple, les grands et l'armée.

Les fils d'Edgard, voyant de nouveau revenir les Danois, imaginèrent de les renvoyer avec de l'or, en leur faisant promettre de ne plus revenir. Ils n'en revinrent que plus souvent, jusqu'à ce qu'enfin, Knut, ou Canute, un de leurs chefs, se fit déclarer maître du royaume d'Angleterre. Bon guerrier, politique habile, ce Danois s'étudia à faire oublier aux Anglais son origine étrangère, après avoir conquis leur royaume. Il flatta le

clergé, fonda des monastères, visita les reliques, releva les églises, et obtint du pape l'onction divine [6]. Canute fut à l'Angleterre ce que Charlemagne avait été à la France. Il nivela les hommes de sa propre race, subjugua ceux des races étrangères, détrôna les rois de la Norwège et s'intitula empereur de tout le septentrion, *par la grâce du Christ*.

A sa mort, les prêtres dont il ne visitait jamais les églises, sans y laisser un don magnifique, composèrent et chantèrent des hymnes dans lesquels ils faisaient pleurer les peuples sur la mort du grand roi; mais la première pensée de ces peuples du nord fut de dissoudre l'empire de Canute, comme les peuples du midi avaient dissous l'empire de Charlemagne. De cette époque à la première entrée des Normands en Angleterre, peu d'évènemens méritent de fixer l'attention [7]. Nous dirons seulement que les tyrannies des Danois étaient devenues si intolérables, au milieu du onzième siècle [8], que les indigènes se révoltèrent enfin et refoulèrent vers le nord les barbares conquérans. Il n'y eut donc plus de Danois vivans en Angleterre, comme dominateurs et comme maîtres. Mais les Saxons, redevenus indépendans, n'usèrent point de représailles envers les hommes laborieux et paisibles, qui se résignè-

rent à la simple condition de cultivateurs ou artisans.

En 1048 se montrèrent les premiers germes de cette grande révolution qui devait changer et fixer à tout jamais le sort de l'Angleterre ; notre cadre, malheureusement trop restreint, ne nous permet pas de raconter avec détails les diverses circonstances de la conquête normande : force nous est d'arriver rapidement au but et de nous en tenir aux généralités.

Nous dirons donc seulement que les Anglais, mécontens et jaloux de la préférence que le roi Édouard accordait aux Normands au milieu desquels il avait vécu long-temps, se révoltèrent, et guidés par Godwin et Harold son fils, soutinrent une lutte contre l'autorité royale et l'influence normande.

Édouard mourut sur ces entrefaites, et les Normands, privés de leur appui en Angleterre, eussent peut-être succombé, si Guillaume-le-Bâtard n'eût conçu l'audacieux projet de se rendre maître d'une terre où il ne pouvait plus reparaître s'il n'y paraissait vainqueur.

Le moment était favorable ; les Normands, souvent victorieux et entourés de ce prestige de gloire, étaient redoutés des Anglais ; ils avaient pour eux l'église : appuyés sur ces deux forces

morales, et comptant sur leurs forces physiques, ils n'hésitèrent pas à suivre leur chef Guillaume, dont l'astucieuse politique leur avait fait espérer des femmes, des terres et le pillage de la riche Angleterre [10].

Trois ou quatre mille barques reçurent soixante mille d'entre eux, et vinrent, sans obstacle, aborder sur les côtes d'Angleterre [11]. Bientôt après, eut lieu la fameuse journée d'Hastings qui fixa le sort du peuple anglais.

L'habileté et l'activité de Guillaume parvinrent à réduire au silence les partisans de la dynastie déchue. Obligé de retourner en Normandie pour y régler des affaires majeures, les Anglais profitèrent de son absence pour se soulever, mais il revint en toute hâte, les vainquit encore et les dompta, ainsi que leurs alliés venus de l'Écosse et du Danemarck. Cette fois, sa modération première l'abandonna. Il partagea entre ses chefs normands presque toutes les terres des Anglais. Ce fut là le point de départ du beau temps de la féodalité en Angleterre [12].

La politique de Guillaume-le-Conquérant avec le pape Grégoire VII est curieuse à étudier : despotes l'un et l'autre, et puissans tous deux, ils soumettaient tous deux les peuples à leur pouvoir, mais n'osaient pas s'attaquer mutuellement.

Guillaume traitait fort bien le clergé, mais sans lui laisser aucun pouvoir temporel. Grégoire asservissait l'Allemagne à cette époque, mais il n'osa parler en maître au conquérant d'Angleterre; celui-ci éluda toutes les demandes de l'Église, en se bornant à accorder *le denier de Saint-Pierre.*

Nous avons vu que la dernière guerre de Guillaume fut contre la France, où il mourut après avoir partagé entre ses fils ses possessions en France et en Angleterre. Une guerre s'alluma bientôt entre les héritiers, et elle durait encore dans les trois royaumes, quand le onzième siècle prit fin[13].

Après la France et l'Angleterre, qui tiennent toujours la première place dans les fastes de la civilisation européenne, l'Espagne doit nous occuper de préférence, tant à cause de l'importance de son territoire, qu'à cause de l'occupation des Arabes dont l'histoire se mêle constamment à la sienne, jusqu'au quatorzième siècle.

C'est au commencement du neuvième siècle que la Navarre, qui faisait auparavant partie de la province d'Aquitaine, fut érigée en royaume. C'est encore à cette époque qu'eurent lieu les des-

centes des Normands dans la Galice et l'Andalousie.

Au dixième siècle, la lutte entre les rois catholiques et les princes musulmans se réveille avec une nouvelle fureur. Ces derniers, forts de nombreux secours reçus de toutes les parties de l'Afrique, prirent Agreda, Tarragone, Logrono et plusieurs autres villes; puis les deux armées se rencontrèrent en masse, et le choc fut terrible; les chrétiens cédèrent au nombre; les évêques de Tyr et de Salamanque, qui combattaient dans cette rencontre, furent faits prisonniers. Quelques années après, Abderame III, à la tête d'une armée de cent cinquante mille hommes, pénètre jusqu'au centre de la Castille, et détruit toutes les places qu'il trouve sur son passage. Ramire II va voir saint Jacques, voue un tribut de blé au saint pour obtenir la victoire, et, de concert avec les comtes de Castille et le roi de Navarre, il défait les Musulmans, le 6 août, à Simanca, près du confluent de la Puiserga avec le Duero.

Ces guerres incessantes durèrent fort long-temps avec des péripéties fréquentes. La discorde minait le royaume de Cordoue, en même temps que la guerre avec les Espagnols; et c'est de cette époque (vers le milieu du onzième siècle), que date la décadence de la prospérité musulmane, fon-

dée, comme nous l'avons vu, par Abderame Ier, vers le milieu du huitième siècle. Après une anarchie de peu de durée, le trône de Cordoue reste au plus fort ou au plus habile des compétiteurs, et les autres vont se faire rois à Tolède, à Valence, à Orihuela, à Sarragosse, de sorte que presque toutes les grandes villes de cette monarchie deviennent des souverainetés. De là tant de royaumes en Espagne et cette multitude de titres que le roi d'Espagne conserve encore aujourd'hui.

A la fin du onzième siècle, les Maures possédaient cependant encore des provinces considérables dont le territoire s'étendait le long de la Méditerranée, depuis les Pyrénées jusqu'au rocher de Gibraltar, et cotoyait l'Atlantique depuis la pointe de Tarif jusqu'à l'embouchure du Tage; au-delà de ce fleuve jusqu'au Duero, ils conservaient aussi des places importantes. Tolède et une partie de la Nouvelle-Castille étaient occupées par les Maures, et Barcelonne obéissait à un émir sarrazin.

Cette longue chaîne de côtes maritimes leur donnait à peu-près tout le commerce de la péninsule. Ajoutons que l'émigration africaine ne discontinuait pas, moyen rapide de réparer les pertes que la guerre faisait éprouver à la population.

Les princes chrétiens étaient loin d'avoir les mêmes ressources, et c'est ce qui doit donner la plus haute idée de leur courage et de la constance de leurs efforts.

Le règne de Ferdinand Ier et de son grand capitaine Rodrigue Diaz, si connu sous le nom de *Cid*, remplit une grande partie du onzième siècle, pendant lequel quatre royaumes furent principalement le théâtre des évènemens : Léon, Castille, Navarre et Arragon. Ces royaumes, dit Rabbe, étaient toujours fractionnés à la mort de leurs souverains chez qui les sollicitudes de la paternité prévalaient très-souvent sur l'intérêt de la conservation politique. Il semble étonnant que les peuples missent si peu d'obstacle à ces arrangemens, et, qu'en pareil cas, ils ne recourussent pas aux Cortès et au droit de se choisir un maître; cette inertie de leur part ne saurait s'expliquer que par la tendance naturelle que les provinces d'Espagne ont à s'individualiser [14].

Le onzième siècle prit fin en Espagne comme en Angleterre, au milieu des guerres de succession : dans le premier de ces royaumes, la dispute était entre les héritiers de Ferdinand-le-Catholique; dans le dernier, entre les fils de Guillaume-le-Conquérant. C'était assez la destinée des grands hommes que de léguer la guerre civile à leurs

enfans. Ils passaient leur vie à conquérir et consolider; des descendans aussi habiles et moins capables employaient la leur à se partager les débris qu'ils savaient rarement conserver.

Voyons maintenant et avec rapidité les autres royaumes de l'occident de l'Europe, qui méritent moins de fixer notre attention que les trois grands États dont nous venons de parler [15].

Le Portugal, jusqu'au douzième siècle, eut, de même que l'Écosse, une vie trop secondaire pour mériter un récit particulier : les Portugais souffrirent de la conquête des Maures, comme les montagnards écossais avaient souffert de la conquête des Normands. Les Arabes, refoulés à l'extrémité méridionale de l'ancienne Lusitanie, exercèrent la valeur et l'activité des rois d'Oviédo ou de Galice. Pendant deux cents ans, les limites des domaines musulmans et chrétiens furent variables et mobiles comme le résultat de la guerre [16]. Passons maintenant du midi au nord.

Adam de Brême, voyageant dans le Jutland et le Danemarck pendant le onzième siècle, disait qu'il n'y avait guère d'habité que les bords de la mer et que l'intérieur du pays ne contenait que des bois impénétrables... Quelle histoire peut-on

faire d'un pareil peuple? Elle existe pourtant, et peut-être l'avons-nous déjà faite en parlant des hordes barbares qui, sous plusieurs noms différens, descendirent, à diverses époques, de leur froide patrie dans les riantes contrées du midi, où les appelaient un soleil, un sol et une boisson qui enivrait leurs ames en même temps qu'ils satisfaisaient leurs grossiers appétits. Ce n'étaient point des excédans de population, mais des peuples entiers qui émigraient. Les femmes, les enfans, les vieillards suivaient péniblement les traces des guerriers, montaient sur leurs pirogues, et s'établissaient avec eux en France, en Angleterre, en Espagne.

Les côtes de la Livonie, de la Courlande, de la Poméranie et de l'Écosse, paraissent avoir été les premiers théâtres de leurs incursions; mais ces contrées, presque aussi pauvres que leur propre pays, leur offraient plus de victimes que de dépouilles. L'habitude les avaient faits marins et presque astronomes. On les vit bientôt après tenter quelques descentes dans la Grande-Bretagne, sur les côtes de la Hollande et de la France. L'Espagne, l'Italie, la côte d'Afrique et jusqu'aux rives du Bosphore les virent, les combattirent, et les chassèrent ou subirent leurs pillages. Chez presque toutes les nations du midi de l'Europe, le

clergé ajoutait à ses prières la prière de les délivrer des Normands : *A furore Normanorum libera nos, Domine.* Et sous ce nom de Normands nous comprendrons tous les barbares qui habitaient le sol du Danemarck, de la Hollande, de la Suède et de la Norwége, et d'autres encore.

Nous n'en parlerons donc pas dans ce volume d'une manière spéciale.

Le petit coin de terre helvétique, toujours enfermé et circonscrit dans ses montagnes, avait seul une vie à part. La Suisse, qui, jusqu'à la fin du dixième siècle, avait appartenu à quelque puissance plus formidable qu'elle, aspira à cette époque à la liberté. Les moines cultivaient les lettres. La vie, sans elles, disaient-ils, est une mort : *Vita spiritualium hominum sine litteris mors est.* Ils lisaient Salluste et Virgile ; ils appelaient leur chapelle un sénat, et leur cloître une république ; les moines de Mury encourageaient l'agriculture ; l'évêque de Constance, amoureux des arts et du luxe, avait des danseurs et des chanteurs. Tout tendait, en un mot, à la civilisation comme à la liberté. Des villes se fondaient, les monastères se multipliaient, les corporations bourgeoises s'organisaient, le travail se divisait, mais il n'y avait pas encore d'histoire, faute d'évène-

mens ou de documens pour en faire une. La véritable ère de la Suisse ne commence qu'au treizième siècle ; nous la retrouverons plus tard, occupons-nous maintenant des peuples de la belle Italie.

Depuis la chute de l'empire romain il n'était plus dans la destinée de ces peuples d'avoir une vie propre. Divisée en petits Etats, l'Italie obéissait soit à la France, soit à l'Allemagne, soit au Saint-Siége ou à de petits potentats relevant de ces grandes nations. Elle n'y mettait aucun obstacle et songeait peu à sortir de cet état précaire ; car tel était le génie des Italiens, dit un chroniqueur du temps, qu'ils voulaient toujours servir deux maîtres pour contenir l'un par la terreur que l'autre lui inspirait.

La Lombardie, après avoir appartenu longtemps à Charlemagne et à ses successeurs, eut à souffrir pendant un demi-siècle des invasions des Hongrois, qui renouvelèrent dans cette vaste province toutes les horreurs dont Attila et les Huns avaient laissé le souvenir [17].

Béranger essaya en vain de les arrêter. Ils livrèrent aux flammes plusieurs grandes cités, et n'arrêtèrent leurs incursions et leurs ravages qu'après que la bataille de Mersbourg eut abattu leur

puissance en Allemagne. Gui, Béranger, Hugues, Othon, Conrad et d'autres encore possédèrent ensuite l'Italie.

Vers 1835, la nation lombarde, dont son dernier chef Conrad se tenait éloigné, se mit tout à coup en confusion et en guerre. Les gentilshommes opprimés par l'archevêque de Milan, leur suzerain, se révoltèrent contre lui. Le peuple associa les intérêts de la liberté à ceux de son prélat, et la guerre s'alluma entre les plébéiens et la noblesse. Conrad revint en toute hâte et s'en retourna avec la honte d'un inutile effort. L'étendard impérial prit la fuite devant la bannière bourgeoise des Milanais. Ce ne fut qu'à la mort de l'empereur, en 1039, que les villes et les seigneurs, comme à un signal donné, posèrent les armes. La constitution relative aux successions féodales fut universellement adoptée et réconcilia les gentilshommes avec leurs suzerains. La paix des villes et des seigneurs fut cimentée par l'empressement qu'une grande partie de ceux-ci mirent à se faire recevoir dans les corps de bourgeoisie. Ce qu'il y avait de trop humiliant dans la dépendance du vasselage fut supprimé en faveur des *vavassins;* et parmi les serfs, enfin, le plus grand nombre fut affranchi, le reste put espérer de l'être.

Ainsi, la Lombardie sortit avec avantage de tant

de désordres, comme d'une espèce de crise salutaire, et, en général, la condition des hommes s'y trouva meilleure. Quarante années se passèrent ensuite, durant lesquelles l'histoire se tait, et elle ne retrouve une voix que pour raconter la fameuse querelle qui, sous le pontificat de Grégoire VII, s'éleva entre le sacerdoce et l'empire. Nous retrouverons ailleurs les détails de cette querelle toute religieuse; descendons au midi de l'Italie.

Gênes, plusieurs fois conquise par les Romains, les Goths et les Lombards, était restée sous l'empire de ces derniers jusqu'à l'irruption de Charlemagne, et ce n'est qu'au neuvième siècle qu'elle devint indépendante et se créa des consuls. Les forces de la nouvelle république s'étaient rapidement accrues, et elle venait de faire un puissant armement pour une expédition lointaine, quand les Sarrazins, qui avaient épié le départ de la flotte, surprirent la ville sans défense, y mirent le feu, et emmenèrent en esclavage les enfans et les femmes. Les Génois, avertis de ce désastre, poursuivirent les pirates et en firent un grand carnage sur les côtes de la Sardaigne.

Cette île était alors au pouvoir des Sarrazins, qui parcouraient l'Italie en la ravageant. La Sardaigne en fut surtout infestée et en souffrit telle-

ment à cette époque, que le pape Benoit VIII cru devoir proposer une alliance entre les républi ques de Pise et de Gênes, pour que leurs forces réu nies fussent en état de chasser les Musulmans. L traité fut conclu sous cette condition que tout l butin appartiendrait aux Gênois, et la terre con quise aux Pisans. On mit à la voile; les chrétien de l'île protégèrent le débarquement. Attaqués battus sur tous les points, les Musulmans se sau vèrent en Afrique. Quand on en vint au partage les Gênois, mécontens de la part qu'ils s'étaien faite, tournèrent leurs armes contre leurs alliés qui, plus nombreux, les forcèrent à se rembar quer.

Les cités libres du Piémont continuèrent à sub sister sans avoir les mêmes élémens de force et d grandeur que les républiques maritimes. Leu territoire, trop borné pour nourrir de nombreu défenseurs, était menacé de toutes parts. Les com tes de Provence étaient maîtres de Nice et des val lées de Barcelonnette. A la fin du dixième siècle l'empereur Othon II avait établi dans le Montfer rat Guillaume, mari de sa fille; les marquis d Suze et d'Ivrée possédaient de vastes domaines, e tous cherchaient à s'agrandir aux dépens de leur voisins.

Il y avait encore quelques gentilshommes qui

retranchés dans des forteresses, vivaient en pillant les campagnes d'alentour [18]. Cet état de choses, que nous retrouverions chez presque tous les peuples européens du onzième siècle, constitue le véritable état social de l'Europe à cette époque. Les détails diffèrent seuls, la forme générale est la même

La ville de Saint-Marc [19], Venise, a presque toujours eu une vie à part, une existence à soi, entre toutes les villes d'Italie : à cette époque, elle était en guerre avec les pirates du nord et du midi, et les chances de la guerre n'étaient pas pour elle. A ces malheurs publics se joignirent des divisions intestines ; et, malgré cela, son commerce, par la seule force de sa position, s'étendait et prospérait au-dehors. Les factions se calmèrent à l'avénement du doge Orseolo II, qui sévit avec vigueur contre les fauteurs de troubles, conclut des traités avec les amis et quelques-uns des ennemis de la république, soumit la Dalmatie, et reçut l'hommage des peuples de l'Adriatique. Ce doge envoya alors des *podestats* dans la plupart de ses conquêtes, pour les gouverner au nom de la république [20]. Venise triomphante s'affranchit en même-temps de l'usage d'envoyer, en signe de redevance, un manteau de drap d'or aux empereurs d'Occident, et fit un traité avec l'empereur d'Orient, par lequel les

Vénitiens furent, non-seulement affranchis de tou
droits dans toute l'étendue de l'empire, mais ob-
tinrent encore la jouissance de trois ports dans le
Lagunes.

Les successeurs d'Orseolo, sans s'élever au mêm
degré de gloire, soutinrent cependant la suprém
tie commerciale de Venise [21].

Nous avons conservé Rome pour la fin de cett
revue des peuples d'Italie. Bien déchue de son an
tique suprématie, Rome n'était, dans la périod
qui nous occupe, qu'une petite portion de terre ac
quise aux papes qui reconnaissaient eux-mêmes l
souveraineté de l'empereur. Après le démembre
ment de l'empire de Charlemagne, l'empire ger
manique, fut la mer immense où vinrent se fon
dre tous les pouvoirs et se briser toutes les volon
tés : au dixième siècle, les principautés de Béné
vent et de Capoue, Ivrée, Véronne, Florence
Ravenne, Spolette et quelques autres villes étaien
avec Rome, sous la domination d'Othon et de Con
rad [22].

Il y avait toujours dans l'antique reine d
monde un officier *impérial* pour y rendre la jus
tice criminelle et faire prêter au peuple sermen
de fidélité à l'empereur. A chaque élection irr
gulière d'un pape, celui-ci se prétendait e
droit d'interposer son autorité.

En 962, après le couronnement d'Othon II, les Romains se révoltèrent, ayant le pape à leur tête, mais ils furent soumis sans difficulté.

Pendant la minorité d'Othon III, le même esprit républicain leur fit prendre les armes, mais lorsque l'empereur eût atteint sa majorité, il combattit les Romains, les vainquit et les punit si sévèrement qu'il étouffa pour long-temps la révolte. Cependant la nation allemande était devenue odieuse aux Italiens : En 1024, ils voulurent encore une fois rompre leur joug, mais ne furent pas plus heureux.

La période qui s'écoula entre le règne de Conrad et celui de Frédéric Barberousse (du onzième siècle à la fin du douzième) est fertile en évènemens : la lutte de l'empire et de la papauté, à l'occasion des investitures ecclésiastiques, l'établissement d'une dynastie normande sur le trône de Naples et la formation de républiques indépendantes dans plusieurs villes de Normandie. Nous retrouverons tout cela plus tard, ainsi que l'histoire de quelques provinces du midi qui, au commencement du onzième siècle, dépendaient de l'empire grec dont elles reconnaissaient la souveraineté [23].

CHAPITRE TROISIÈME.

La Russie, nation modèle de l'absolutisme, était jadis une république. Des magistrats, librement élus par le peuple, gouvernaient Novogorod, la plus ancienne cité de cette vaste contrée [1]. De la Lithuanie à la Sibérie et à la Mer-Blanche, les peuplades du nord venaient apporter à Novogorod-la-Grande des marchandises, des denrées et de l'or, comme tribut ou comme échange. Cet état de choses existait au neuvième siècle; quelque temps plus tard, les républicains russes subirent le joug des Scandinaves, et eurent pour maîtres Rourik, Sinaf et Trevor, qui réprimèrent durement les retours à la liberté que ce joug leur inspirait parfois.

Après Rourik, son fils, enfant de quatre ans, fut nommé roi, sous la tutelle d'Oleg, son parent, qui agrandit par des conquêtes l'héritage de son pupille.

Il est vrai de dire que ce dernier ne gagna pas beaucoup à ces nouvelles possessions, la plupart des villes russes n'étant qu'une agglomération de cabanes rustiques; les auteurs des anciennes chroniques russes, au lieu de dire bâtir une ville, disent *couper une ville*, comme on dit couper une poutre; c'est qu'en effet l'art de bâtir ne consistait alors qu'à couper et équarrir grossièrement des arbres pour les rassembler ensuite et en faire un édifice. Quand on avait bouché les joints avec de la mousse, l'édifice était terminé.

Après ces données sur la civilisation matérielle de la Russie au neuvième siècle, voici qui donnera une idée de la civilisation morale. Après s'être emparé de Kief par une perfidie, Oleg attira dans un piége les deux princes qui régnaient sur cette ville, et lorsqu'ils furent en sa présence, prenant le jeune Igor entre ses bras : «Vous n'êtes, dit-il, ni princes, ni race de princes, voici le fils de Rourik, périssez devant lui.» Ils furent égorgés, en effet, au nom de la légitimité, et Kief devint le centre de l'empire des descendans de Rourik...

Oleg, enhardi par ses succès, et, comme tous les barbares, alléché par la fertilité des provinces méridionales, descendit, en 904, sous les murs de Constantinople avec une nombreuse armée: Léon-le-Philosophe y régnait alors, et voulant à tout

prix se défaire de pareils ennemis, il essaya, mais en vain, de les empoisonner; puis il acheta la paix au prix de sommes immenses, et Oleg s'en retourna avec son armée, gorgée d'or, d'étoffes précieuses et de vins exquis. Ce guerrier garda trente-trois ans l'autorité suprême, et ne la céda qu'à sa mort, à son pupille, qui, se souvenant des vins de Constantinople, dirigea ses premiers brigandages vers les frontières de l'empire grec. Riches et énervés, amollis par le luxe, les Grecs étaient peu en état de résister à ce déluge de guerriers sauvages. « Dix mille barques descendirent, disent les historiens, l'armée d'Igor, qui, à la tête de trois ou quatre cent mille hommes, dévasta la Paphlagonie, le Pont, la Bithynie. Toutes les troupes de l'empire étaient éloignées, et l'impossibilité de la résistance de la part des populations grecques semblait exalter la fureur des barbares; ils massacraient tout. Les uns étaient mis en croix, d'autres étaient empalés, coupés en morceaux, enterrés vivans; d'autres, attachés à des poteaux, servaient de but aux flèches des soldats; les prêtres surtout semblaient pour eux des victimes de choix; ils aimaient à leur faire subir des tortures particulières, et leur enfonçaient à coup de masse de grands clous dans la tête. S'ils venaient à les surprendre dans les églises, ils les for-

çaient de se revêtir de leurs plus beaux ornemens, se jouaient d'eux, et, les perçant de leurs longues framées, ils disaient ensuite, en célébrant leur victoire : « Nous avons chanté la messe des lances. »

Les succès des Russes dans cette expédition furent pourtant compensés par des revers égaux : environnés, investis, tandis qu'ils se gorgeaient de pillage et de meurtre, ils furent atteints et consumés par le feu grégeois. La foudre du ciel semblait tomber sur eux [9].

Igor tourna ensuite ses armes contre les Drévuliens, qui, d'abord vaincus, l'attirèrent ensuite dans une embuscade et le massacrèrent avec tous ses chefs.

Les Russes reconnurent pour chef, après lui, son fils Sviatoslaf, sous la tutelle d'Olga, sa mère, qui vengea sur les Drévuliens la mort de son époux, et se fit ensuite chrétienne. Cette conversion fit peu de prosélytes dans les États russes; Sviatoslaf lui-même refusa de se faire chrétien. Il était né pour la guerre et vécut dans les combats. Il régna pendant vingt-sept ans, et pendant vingt-sept ans il eut les armes à la main. Il n'avait d'autre habitation que les camps, et ses troupes n'étaient suivies d'aucun genre d'équipage ; lui-même ne se nourrissait en campagne que de

viande cuite sur les charbons, n'avait d'autre lit que la terre, d'autre oreiller que la selle de son cheval. Il prenait, ainsi que ses chefs, des chevaux où il en trouvait, et ils les mangeaient lorsqu'ils manquaient de vivres. Il réussit à ranger sous sa domination les contrées que baignent le Tanaïs, le Boristhène et le Danube. Il s'empara de la Chersonèse taurique et de la Hongrie, et forma le dessein d'établir le siége de son empire en Romélie.

Nous ne dirons pas toutes ses guerres, non plus que celles que ce sauvage héros eut à soutenir contre les Grecs et dans lesquelles ils furent moins heureux. Après une déroute complète, ils quittèrent les rivages du Danube, ne conservant pour armes que leurs boucliers, qui ne purent les défendre contre les Petchenègues : ceux-ci les ayant pris sur les derrières, les exterminèrent, et le crâne de Sviatoslaf, orné d'un cercle d'or, servit long-temps de coupe au chef de ces peuples.

Les enfans de Sviatoslaf laissèrent échapper ses conquêtes au milieu d'une guerre civile, et un guerrier plus heureux ou plus fort, Vladimir-le-Chrétien, régna seul sur les débris de cet empire. La foi catholique et ses conquêtes occupèrent le règne de ce dernier, après lequel la guerre civile recommença encore. Ce fut alors que par une singulière

alliance ménagée, dit-on, par le pape, le roi de France Henri Ier épousa la fille d'un des enfans de Vladimir-Jaroslaf, qui passe pour le premier législateur de la Russie. C'est dire assez que le repos fut accordé pour quelque temps à cette vaste contrée, et que la civilisation put commencer à s'y faire jour.

Nous ne dirons qu'un mot de la Pologne; son histoire est si incertaine jusqu'au douzième siècle, et tellement enveloppée d'obscurités et de fables, qu'il nous sera permis de glisser rapidement sur cette portion de l'Europe qui, dans les temps modernes et de nos jours surtout, a excité tant d'intérêt et de si vives sympathies.

Parmi les traditions, presque toutes empreintes de superstition, d'ignorance ou de mensonge, la plus accréditée nous apprend que Lech et Czech, princes esclavons, fondèrent au sixième siècle les duchés de Pologne et de Bohème, dont ils chassèrent les anciens habitans. Diverses fables dans lesquelles il est question de nids d'aigles, de dragons étouffés, etc., forment à peu près toute l'histoire des siècles suivans : au dixième, par exemple, un des souverains de Pologne, Popiel II, poussé par sa femme, empoisonna ses deux oncles et provoqua du courroux céleste un singulier châtiment : la

pourriture des deux cadavres engendra une telle multitude de rats que la demeure royale et ses environs en étaient couverts. Les deux coupables s'enfuirent alors, mais sans pouvoir éviter les rats vengeurs. Impuissans sur terre, ils se réfugièrent au milieu des ondes du lac Guplo, les rats y vinrent à la nage; ils s'entourèrent d'une forteresse munie de fondations larges et profondes, les rats passèrent par les fenêtres et traversèrent les murs; ils allumèrent des feux multipliés, les rats traversèrent les flammes et ne laissèrent aux assassins ni repos ni trêve jusqu'au moment où ils périrent tous deux, au milieu des plus affreuses convulsions, sous la dent vengeresse des animaux qui les poursuivaient... [3]

L'établissement du Christianisme put seul apporter quelques modifications à la Pologne et au sort de ses habitans. Avec cette religion sublime et qui entraîne avec elle tous les genres de bien, la morale naquit ainsi que le goût des arts, des lettres et des sciences [4]. Les traditions ridicules firent place à l'histoire, et nous aurions à raconter des évènemens vrais et suivis, si cette époque n'était pas précisément celle où s'arrête la période que nous parcourons dans ce volume.

Nous n'avons pas à revenir sur les temps où les

rois mérovingiens firent la conquête de la Germanie, non plus que sur ceux où Charlemagne rétablit l'empire d'Occident; nous avons vu tout cela ailleurs, et notre cadre nous défend les répétitions plus encore que les détails; prenons donc l'histoire d'Allemagne au moment où la déposition de Charles-le-Gros, ayant rompu le lien qui unissait ce vaste État à la France, la branche germaine de cette dynastie se trouva éteinte [5].

Les Allemands formaient alors cinq nations soumises chacune à un duc et distinguée par la diversité de leurs rois et de leur origine; les Bavarois, les Saxons, les Lorrains, les peuples de Souabe, et enfin les Francs qui paraissaient s'arroger une sorte de supériorité sur les autres. Ces nations, réunies en assemblée générale, prirent le sage parti de se choisir un souverain parmi eux et élurent Conrad qui, suivant Struvius et quelques autres écrivains, était duc de Franconie [6].

Conrad ne fut cependant souverain que de nom: dans ces temps encore peu avancés, des hommes qui avaient eu assez de pouvoir pour élire un roi se crurent dispensés de lui obéir. Conrad eut donc à combattre ses vassaux aussi bien que ses ennemis, et Conrad, n'avait pas assez de capacité et de talens militaires pour résister long-temps à cette position: il avait, en revanche, beaucoup de gran-

deur d'ame, car en mourant il désigna le plus opiniâtre et le plus habile de ses ennemis comme son successeur. Ce choix ayant été approuvé par les princes électeurs, il envoya par son frère et son héritier *légitime* la couronne, le sceptre, la lance et l'épée à Henri Ier [7].

Henri régna seize ans et rendit l'Allemagne assez heureuse; avant lui on y connaissait à peine des agglomérations qui méritassent le nom de ville. Le peuple préférait la vie des champs, et les princes eux-mêmes vivaient sous des tentes dans lesquelles leurs vassaux étaient obligés de leur porter des vivres qui tenaient lieu d'impôt. Henri fit fonder et fortifier plusieurs villes, et établit des colonies militaires dans quelques provinces. Il purgea l'empire des brigands qui infestaient les grandes routes, institua des tournois, et fit enseigner dans tous ses États la religion chrétienne qu'il professait avec dévotion. La couronne impériale l'attendait à Rome, lorsqu'il mourut à l'âge de soixante ans [8].

Le règne d'Othon Ier, qui dura trente-six ans, fut rempli de guerres continuelles, parmi lesquelles l'Allemagne gagna cependant en puissance et en population; mais les mœurs dégénérèrent et l'Allemagne perdit en civilisation au lieu de gagner.

L'acquisition de la couronne impériale et de

l'Italie, qui s'était faite sous son règne, devint funeste à sa race, bien que ce soit son plus brillant trophée; il rendit un service plus réel à son pays en affranchissant l'Allemagne des incursions des Hongrois.

Othon II passa sa courte vie à apaiser des révoltes et à combattre les Grecs, qui, pour reconquérir leurs provinces italiennes, s'étaient alliés aux Arabes, maîtres de la Sicile. Sa cruauté le fit peu regretter des Germains [9].

Othon III, roi à peine au sortir du berceau, fut d'abord surnommé *l'Enfant*, à cause de son âge; puis *le Roux*, à cause de la couleur de ses cheveux, puis enfin *la Merveille du monde*, à cause de sa gentillesse....

Dans les premières années de son règne, les Esclavons, assistés des Danois et voulant profiter de la faiblesse de son âge, se révoltèrent contre lui; mais, dès qu'il eut atteint sa quatorzième année, il agit avec tant d'esprit et de courage, qu'avec le temps et l'aide des princes qui lui étaient demeurés fidèles il mit tous les rebelles à la raison, donnant dix ans à ces diverses expéditions et à mettre ordre aux affaires de l'Allemagne [10]. Cet empereur mourut plus jeune encore que son père; c'est sous son règne qu'advint ce premier jour de

l'an 1000 qui, suivant des prédictions très accréditées, devait amener la fin du monde.

Nous aurons occasion de parler plus tard de cette croyance généralement répandue, et qui nous fournira des données intéressantes pour l'appréciation des mœurs de cette époque.

Henri II, ou Henri-le-Pieux, et qui fut canonisé parce qu'il avait fait vœu de chasteté [11], ne mérite pas de fixer notre attention; ce fut le dernier prince de la dynastie de Saxe, qui fut dès-lors considérée comme éteinte.

Il n'existait plus de prétentions qui pussent influencer les suffrages libres de la nation, et, pour la première fois, ce fut le mérite qui fixa le choix de l'assemblée élective : un noble de Franconie, Conrad II, surnommé le Salique, fut élu. Cette élection eut lieu avec la plus grande solennité, non plus à Aix, mais sur une île du Rhin, entre Mayence et Worms : les Saxons, les Esclavons, les Francs, les Bavarois, les Allemands, les Lorrains, etc., y assistaient, ainsi qu'un grand nombre de prêtres ecclésiastiques [12].

Dans les sept années qui suivirent cette cérémonie, la puissance de l'empereur ne fit que croître et devint colossale; sa fortune vint ensuite se briser devant une ville qui combattait pour sa liberté : Conrad perdit devant Milan l'élite de son

armée, et une partie de la gloire qu'il avait acquise au prix de tant d'heureux efforts. Il mourut deux ans après, en 1039, ayant réuni sur la tête de son fils trois duchés et le royaume de Bourgogne.

A l'histoire de Henri III se mêle constamment celle du Saint-Siége. Trois papes existaient à l'avénement de ce souverain et guerroyaient entre eux. Henri III, nommé patrice de Rome, fit successivement élire trois allemands. Le dernier prit pour conseiller un italien nommé Hildebrand, homme habile et plein de cette volonté forte qui domine ce qui l'entoure et accomplit les grandes choses. Nous aurons souvent à en parler sous le nom de Grégoire VII.

Henri III joignait à une ambition immodérée un esprit despotique et peu de capacité. Il prépara dans les quinze années de son règne un demi-siècle de calamités à son fils, à peine âgé de cinq ans, et qui grandit avec un caractère généreux et brave, mais dissolu à l'excès.

Engagé dans une guerre à outrance contre les Saxons, cet empereur eut à en soutenir une autre plus dangereuse avec le Saint-Siége, au sujet des investitures ecclésiastiques, et, dans ces dernières, sa lutte avec Hildebrand ne fut pas heureuse. Celui-ci, après avoir interdit le mariage au clergé

ainsi que tout service féodal, parvint à proclamer que le pape seul avait droit de porter les insignes de l'empire, que tous les princes devaient lui baiser les pieds, et qu'il avait le droit de déposer les souverains, sans être soumis lui-même à aucune juridiction...

En d'autres occasions, Grégoire VII ne craignit pas de déposer le roi et de lancer contre lui les foudres du Vatican. Ce fut à l'occasion de ces mesures extrêmes qu'il s'oublia jusqu'à déclarer que *la papauté était le soleil, et la royauté la lune qui reçoit sa clarté du soleil; que le sacerdoce est autant au-dessus de la royauté que l'or est au-dessus du plomb...*

Henri IV se vit abandonné de ses grands vassaux et contraint d'accepter un traité par lequel il renonçait à la couronne, si, dans l'espace d'un an, l'excommunication n'était pas révoquée. Perdant alors tout sentiment de sa dignité, il alla faire trois jours de pénitence dans la cour du château de Canossa, exposé en chemise et les pieds nus, au plus fort de l'hiver, aux regards du pape, du clergé et de la comtesse Mathilde. Il se vengea plus tard, et parvint à faire chasser de Rome Grégoire VII, qui, ne pouvant supporter sa défaite, mourut dans l'exil. Clément III avait été élu dans l'intérêt de Henri; mais, chassé par Ur-

bain II, ce dernier renouvela contre l'empereur l'excommunication. Les quelques partisans qu'avait conservés Henri lui furent enlevés par la première croisade. Il fut vaincu, jeté en prison, et ne se sauva que pour mourir. Le pape ne lui pardonna pas, même après sa mort; son cadavre fut exhumé pendant la dernière année du onzième siècle, et resta neuf ans sans sépulture [15].

Nous n'avons plus à nous occuper maintenant que de cet état bâtard qu'on est convenu d'appeler *Bas-Empire* et que quelques historiens nomment *empire d'Orient, empire grec* ou *bysantin*; mais il est, en vérité, si bas, si vil, si nul dans la balance européenne, que nous nous en tiendrons souvent, dans notre récit de ces trois siècles, au simple énoncé de ses règnes, à une sorte de table de naissance et de mortalité de ses empereurs. Et d'abord, que dire de Nicéphore, sorte de tyran de bas étage placé et pressé entre deux grandes renommées, entre deux figures colossales qui tenaient à elles deux l'Europe et l'Asie, Charlemagne et Haroun? Que dire de Michel Ier, si ce n'est qu'il est renversé du trône par Léon l'Arménien, assassiné lui-même par Michel II? Que dire de Théophile, Théodora, Michel III et Basile le Macédonin. Les nommer et passer outre... A quoi

bon, en effet, rappeler que Michel III eut la férocité de Caligula et les mœurs d'Héliogabale ? Que Basile mourut d'une chute de cheval [14], après avoir été constamment battu en Orient et en Occident ?

Léon-le-Philosophe (dont rien ne justifie ce titre), Alexandre, Constantin VII, Romain, Léon et Basile II succédèrent aux précédens : ce dernier seul gouverna cinquante ans avec sagesse, et rétablit quelque discipline dans l'armée.

Les Constantin, les Romain, les Nicéphore, les Michel se pressent ensuite et se succèdent avec une effrayante rapidité, d'autant plus effrayante, que l'inceste et l'adultère, le poison et le poignard jouent le meilleur rôle dans cette période de plusieurs siècles que nos dramaturges auraient dû choisir comme une mine inépuisable pour leurs productions contre nature. Des femmes se mêlent à ces sanglantes orgies impériales ; Zoë et Théodora, dont la conduite ne le cède en rien à celle des empereurs [15]. Après Théodora, Michel VI, Isaac Comnène, Constantin Ducas, Eudoxie, Romain Diogène [16], Michel VII, Andronic Ier, Nicéphore Botoniate ; après ceux-ci, Alexis Comnène, dont le nom fait époque, parce qu'il se mêle à la première croisade, qui eut lieu vers le milieu de son règne. Plus infortuné que

coupable, Alexis méritait un sort moins malheureux. Que devenait cependant l'empire au milieu de ces princes ineptes et criminels? Il se débattait contre les invasions incessantes des Turcs, des Bulgares, des Hongrois, des Normands, que le luxe et la faiblesse des armées et des empereurs attiraient sans cesse; il se débattait aussi contre la peste et la lèpre, qu'il envoya plus tard à l'Occident [17].

Tel était l'empire grec! telle était l'Europe! Et, maintenant que nous avons considéré l'une après l'autre toutes ou du moins les principales parties de ce vaste ensemble; maintenant que les évènemens se sont déroulés à nos yeux, et que nous connaissons les personnages de ce drame sans unité, nous allons étudier la civilisation européenne, non dans chacune de ses parties hétérogènes et dissemblables, car ce travail serait long et fastidieux, mais dans celles qui se présentent en relief et en tête de la civilisation régénérée par le Christianisme.

Que nous importe, en effet, de connaître les derniers restes de cette brillante civilisation payenne dont nous avons esquissé le tableau dans le premier volume de notre histoire? C'est la marche progressive de la jeune société qui nous offre un intérêt réel, c'est elle qui doit nous occuper spécia-

lement ; et, dans les divers peuples qui la constituent, c'est la France, c'est l'Angleterre, c'est l'Espagne, qui, jusqu'à présent, méritent le plus de fixer notre attention ; c'est donc sur ces trois nations que nous concentrerons plus volontiers nos recherches, sans cependant oublier les autres, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, et chaque fois surtout qu'un homme de génie aura marqué son passage et laissé l'empreinte de ses pas dans une terre neuve et vierge; car les hommes de génie sont les principaux mobiles de toute civilisation : images de Dieu sur la terre qu'ils vivifient, ils élèvent l'homme du rang des brutes à celui que leur a assigné l'auteur de l'univers ; ils augmentent son bonheur matériel et lui font connaître le bonheur moral, le seul digne de ce nom.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Nous en avons fini avec les faits; entrons maintenant dans la deuxième partie de notre œuvre, dans la plus importante.

Chez les anciens, l'histoire était drame. Pour nous, plus éclairés et moins ingénus, pour nous, vieux de civilisation, l'histoire est érudition et controverse. Nous savons davantage et nous comparons mieux. Pour nous, les effets sont la suite naturelle d'une cause cachée que l'observation nous fait tôt ou tard découvrir. Les anciens racontaient, nous examinons; le récit des faits était pour eux un plaisir, il est pour nous une leçon toujours plus vraie et plus profitable à mesure que nous avançons en science, et que les pensées de l'humanité se mûrissent par l'expérience et la réflexion.

Qu'il nous soit donc permis de chercher les lois par lesquelles les sociétés naissent, se développent

qu'on puisse assigner une cause raisonnable à cette décision suprême. Admettez la liberté : tout prend une face nouvelle ; l'histoire devient dramatique et se colore de tout ce que les passions peuvent donner de vie aux actions humaines. Dieu alors ne s'aperçoit que dans sa bonté infinie, éternelle, immense. Les siècles s'écoulent, et il fait son œuvre ! Suivons donc les évènemens avec l'intérêt que comporte cette double idée de liberté et de progrès ; voyons la marche des hommes et des nations ; voyons-là d'un œil curieux et investigateur ; reconnaissons les fautes et les passions humaines dans les détails, la bonté de Dieu dans l'ensemble et la fin. Profitons de l'expérience des âges écoulés, avec la certitude qu'en nous éclairant et nous perfectionnant sans cesse, nous entrons dans les vues éternelles de la Providence [2].

Mais il est pénible de l'avouer : si l'idée de progrès et de perfectibilité a trouvé dans notre siècle de nombreux partisans, des partisans enthousiastes, elle a trouvé aussi d'ardens détracteurs ; parmi ces détracteurs, il en est qui déplorent la perte d'une foi quelconque dans la génération actuelle, et appellent une nouvelle révélation ; il en est qui font profession d'une foi fervente et tonnent sur une loi de progrès, qui, selon eux, est incompatible avec la vraie religion.

Ces derniers ont sans doute oublié que l'Évangile est un livre de progrès, que l'idée dominante de *l'Imitation de Jésus-Christ* c'est le progrès, le progrès moral et religieux de l'homme, rappelé à toute sa dignité d'*Être* merveilleusement créé de Dieu et plus merveilleusement *réformé de Dieu*[1].

D'autres l'ont dit avant nous, et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire leurs idées (car ce que nous voulons surtout, c'est convaincre : l'amour-propre d'auteur entre pour bien peu dans notre œuvre) ; l'humanité est faite pour le progrès ; le progrès ne peut exister qu'avec deux conditions : un principe qui le détermine, une loi qui le dirige. La philosophie sensualiste, lorsqu'elle veut placer dans l'homme lui-même ce principe et cette loi, le conduit logiquement au panthéïsme, au fatalisme et à l'odieuse doctrine du *moi*. Elle ne lui laisse rien connaître, rien accomplir de grand, car elle éloigne de lui l'amour et la charité.

Le Christianisme, au contraire, place hors de l'homme et dans le sein de Dieu le principe et la loi du progrès. Ce principe et cette loi sont révélés ; une autorité immuable en est dépositaire. Cette autorité initie l'homme par la foi, par l'espérance et par la charité à la vérité, à la beauté et à la bonté infinies ; elle le fait progresser vers ce monde invisible qu'il doit habiter un jour.

Dans le monde visible, le Christianisme permet à l'homme de marcher au gré de sa liberté, et cependant il l'accompagne encore, vivifiant son intelligence par la foi, fécondant son amour par la charité, multipliant sa puissance par l'espérance, et assurant ainsi son progrès dans la science, dans la vie sociale et dans les arts : cette action bienfaisante s'étend même sur le travail matériel et sur l'industrie, dont elle encourage la prospérité...

Nous avons expliqué, en terminant le deuxième volume de cet ouvrage, ce que nous entendions par progrès et de quelle manière nous entendions le progrès : nous avons dit que la vie de l'humanité était longue et que celle de l'homme était courte, que les générations elles-mêmes passaient avec rapidité, laissant chacune une pierre à l'immense et admirable édifice de la civilisation. Mais cette réponse générale ne nous défend pas de réfuter les erreurs, surtout lorsqu'elles se présentent fortes de l'appui de noms illustres.

Notre époque est une ère de scepticisme, dit-on maintenant ; on doute, donc on ne croit plus ; donc le Christianisme a vieilli, et le besoin d'une nouvelle révélation se fait sentir!... Notre génération, dit-on encore, est moins religieuse que celle qui vivait au treizième et au seizième siè-

cles ; alors on croyait à quelque chose ; aujourd'hui l'on ne croit plus à rien !...

Je répondrai en peu de mots à ces deux assertions : il est vrai qu'à ces deux époques, et à des époques bien antérieures, les cérémonies et tous les détails du culte étaient plus scrupuleusement observés. N'est-il pas vrai aussi que, sous Louis XIV et Louis XV, la haute société était en apparence plus pieuse qu'elle ne l'est aujourd'hui ? Y a-t-il eu de dévotion plus caractérisée que celle de Louis XI ? Y a-t-il eu de fureurs religieuses plus terribles et plus fécondes en résultats que celles des croisades ? La France du moyen-âge a été en proie à une foule de superstitions que rejette la France du dix-neuvième siècle [5]. Mais est-ce à dire qu'elle ne croit plus au Christianisme ? l'Évangile a-t-il pour cela cessé d'être *le livre divin*, la source de toute morale et de toute vérité ? Nous croyons le contraire ; et quand cela serait, qu'est-ce que la France ? Niera-t-on que la Pologne, l'Irlande, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Angleterre, et même les États-Unis, ne renferment plus de croyans qu'ils n'en renfermaient dans les siècles précédens ? Ces nations, et tant d'autres que je ne nomme pas, ont-elles rejeté le Christianisme ? Ont-elles proclamé la nécessité d'une nouvelle révélation ? Non ; elles ont,

comme la France, comme Paris lui-même (et quoique en aient pû dire les Saints-Simoniens), demandé que la morale du Christ fût plus répandue, plus appréciée et mieux suivie, et ce qu'elles ont désiré s'est accompli. Et nous le disons, parce que nous le croyons de bonne foi, il y a aujourd'hui en Europe plus de religion, une religion mieux entendue, qu'au temps des croisades, de la chevalerie et de la féodalité, que dans les temps surtout où l'on se battait, où l'on s'égorgeait au nom du Christ, au nom d'un Dieu d'amour, de paix et de charité.

Deux causes avaient, jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, contribué à tirer la société européenne de la barbarie. La première, c'est la fin morale de l'homme qui se montre et se développe dans quelque état d'ignorance qu'il soit et au milieu du désordre social le plus complet; il sent en lui un besoin d'ordre et de justice dont il ne peut connaître le principe, mais dont la société tout entière éprouve les résultats. C'est ainsi que toute tribu sauvage se fait, selon son degré d'ignorance, un dieu et des lois grossières et matérielles comme lui [6]; ce dieu et cette législation paraissent aux hommes les plus avancés une monstruosité, mais en n'y cherchant que le principe

on y voit toujours une tendance à l'ordre, à la prévoyance, à la justice, à la religion; on y voit la fin morale de l'homme.

La seconde cause, ce sont les débris de la civilisation romaine et l'Église chrétienne, qui, pendant quatre siècles, s'était élevée au sein de cette civilisation décrépite. Jeune, forte et pleine d'avenir, cette Église avait profité de l'expérience des siècles écoulés; elle y joignait tout ce qu'une religion sublime lui avait donné de force et de vie; et tout ce qu'elle possédait en elle-même, tout ce dont elle avait hérité, tout ce qu'elle avait acquis, elle le donnait à la société nouvelle; cette société était son bien, son œuvre, le corps dont elle était l'ame; elle n'avait, à cette époque, d'autre désir, d'autre but, d'autre intérêt, d'autre égoïsme que le bien de la société européenne régénérée par le Christ.

Une troisième cause poussa la génération dont nous avons maintenant à nous occuper; c'est l'apparition d'un grand peuple et de deux grands hommes; c'est aussi la lutte de deux religions, car là où il y a lutte il y a vie. La religion chrétienne triompha, et cela devait être; mais le Mahométisme n'en a pas moins donné à la société chrétienne des élémens de progrès aussi féconds que nombreux.

Pendant les dix années de la toute-puissance de

Mahomet, *le prophète* avait jeté les fondemens d'un empire qui, un siècle après lui, égalait en étendue celui de Rome : mais cette puissance fut plutôt due au fer qu'à la parole, et l'amour du pillage entra souvent plus que la foi dans le prosélytisme des premiers Arabes. Les apôtres du Christ prêchaient partout la charité, et répandaient, avec leur doctrine, des consolations pour le pauvre.... Les envoyés du prophète massacrèrent la population juive, payenne ou chrétienne partout où elle résista, partout où elle refusa tribut ou pillage. La Syrie, Tarse, Chypre, l'île de Rhodes et les Cyclades, l'Égypte, la Sicile, et l'Espagne, furent, comme l'Afrique, soumises à la domination des Arabes; la France allait peut-être devenir aussi musulmane, sans la mémorable victoire de Charles-Martel. Le génie du pape Léon IV et la désunion des Musulmans ébranla et détruisit un empire créé par la force, et qui n'avait pas, comme celui des chrétiens, des bases profondes, des bases religieuses et morales, des bases divines.

Au moment même où les sociétés méridionales de l'Europe se soumettaient violemment au glaive des successeurs de Mahomet, l'Église chrétienne subjuguait au nord les restes du paganisme et du fétichisme; l'Écosse, une partie de l'Allemagne, une partie de la Suisse, étaient déjà réunies au Chris-

tianisme, lorsque Charlemagne imposa son culte aux Saxons, à la manière musulmane; ce qui probablement eût eu un effet peu durable, s'il ne s'était hâté d'achever la conversion par des dons magnifiques, que Louis-le-Débonnaire augmenta encore; et cela est si vrai, que les premiers évêques ne purent y paraître qu'avec une escorte formidable et qu'à la fin du neuvième siècle les princes de l'Église y furent entourés d'amour et de vénération. Là encore le Christianisme avait triomphé de la barbarie. La Hongrie, le Jutland, la Suède, l'Islande et le Danemarck abandonnèrent plus lentement la religion scandinave et cet Odin qui plaisait tant à leur caractère guerrier [7].

La Pologne, la Bulgarie, la Moravie, la Russie et la Bohême suivirent bientôt les nations dont nous venons de parler, et le Christianisme put porter ses fruits dans ces deux contrées, ainsi que dans celles de Mecklembourg, de Lubeck, du Brandebourg, de la Misnie et d'autres encore.

Telles furent les principales conquêtes de la société chrétienne jusqu'au douzième siècle [8]; des bords de la Tamise à ceux du Dniéper, au sud et au nord de la Baltique, vingt peuplades diverses se soumirent sans contrainte aux sévères doctrines de l'Évangile. Sans doute, dit un célèbre écrivain, l'esprit de critique pourra dire que

souvent l'ambition inspira les missionnaires de ces temps; que l'amour de la domination guida quelquefois leurs chefs, les pontifes d'Occident; que la politique conduisit presque toujours les rois qui servirent les uns et les autres; qu'une dévotion mal entendue dirigea quelques-unes des princesses qui furent les génies de la civilisation religieuse, et que des erreurs mêlées à l'éternelle vérité vinrent remplacer partout d'anciennes superstitions... cela peut être vrai; mais ce qui est vrai aussi, c'est que, dans le nombre de ces rois, de ces moines, de ces évêques, il en est dont les travaux, dont la vie et la mort respirent la plus rare abnégation de tout intérêt personnel, le dévouement le plus absolu à la cause de la morale et de la religion; enfin, une piété profonde, extraordinaire, capable des plus étonnans sacrifices. Nous ajouterons que, malgré ces sacrifices et ce dévouement, l'Église n'eût pu avoir un succès pareil, sans l'immense supériorité de ses doctrines religieuses.

Les mêmes progrès sont loin de se faire sentir en Orient, moins jeune, moins impressionnable et plus corrompu que l'Occident.

Après avoir parlé des conquêtes de l'Église, nous essaierons de retracer son état intérieur. Elle avait été successivement Église impériale, lorsque les empereurs romains étaient en même temps

souverains pontifes; Église indépendante et séparée du pouvoir temporel après l'invasion des barbares; sous Charlemagne, elle sentit de nouveau le besoin de contracter une étroite alliance avec la puissance civile, que le génie de Charlemagne avait rendue formidable; mais cette puissance tombée avec l'homme, l'Église reprit sa suprématie et eut à lutter avec la féodalité. C'était alors la principale affaire de l'Europe : l'invasion était refoulée presque sur tous les points, les frontières reculées de toutes parts et rendues permanentes par Charles-Martel et Charlemagne. Les peuples du nord avaient été amenés à la foi chrétienne comme ceux du midi; les papes ayant eu besoin de Pepin et de Charlemagne, s'étaient liés à eux : de là la régularité, l'unité, la force morale des puissances spirituelle et temporelle. Lorsque cette dernière périt avec Charlemagne, la féodalité, mobile et anarchique, germe de divisions et de morcellemens, avait anéanti le pouvoir temporel, et aurait sans doute détruit le pouvoir spirituel, sans l'activité, la jeunesse et la force dominatrice de la papauté. Les papes pénétrèrent toujours de plus en plus dans l'organisation de la société civile; leur pouvoir était le seul lien de centralisation, et il résista par cela même à tous les efforts de l'anarchie, à tous les germes de

l'instruction et l'amour des lettres étaient d'ailleurs le lot presque exclusif du clergé, qui unissait les études sacrées à la politique, et assurait gloire, argent et honneur aux ecclésiastiques qui s'élevaient au-dessus des autres, tandis que, parmi les laïques, les talens ne trouvant aucune récompense, l'ambition n'avait aucun objet. L'Église avait accaparé tout le domaine intellectuel, et si ce domaine établissait son omnipotence, il servait aussi à l'éducation de la postérité. Le clergé léguait à ses successeurs la puissance acquise et les moyens de la conserver [12].

Un fait domine surtout dans l'histoire des papes, dans leurs rapports avec le clergé et les puissances européennes, et ce fait ressort de la nature humaine; un philosophe le trouverait *à priori*, comme un historien le trouve en compulsant les capitulaires, les décrétales et toutes les annales du moyen-âge. Ce fait, c'est que les papes ont dominé l'Europe toutes les fois qu'un souverain temporel, fort de puissance et de génie, ne s'est pas trouvé pour mettre obstacle à leur domination, et qu'ils ont plié presque constamment avec autant de prudence que d'habileté devant la puissance et l'énergie des empereurs de France ou d'Allemagne.

Ne voyons-nous pas, en effet, Grégoire II, III et IV, Sergius II [13], Léon IV et Benoît III lever des troupes, assembler des flottes, bâtir des cités et des forteresses, conclure des alliances et des traités sous des empereurs faibles ou méprisables? ne voyons-nous pas un de ces derniers écrire de sa propre main « que censurer un pape pour avoir sacré tel prince plutôt que tel autre serait aussi impie que censurer Samuel d'avoir oint David après l'onction donnée à Saül? » n'allons-nous pas voir Nicolas Ier [14], Léon IX, Grégoire VII, plus puissans encore que leurs devanciers? ne remarquons-nous pas, d'un autre côté, la longue série des papes qui ont précédé le fougueux Hildebrand, faits, défaits et remplacés par un empereur d'Allemagne [15]?

Si la prudence, la force et le génie se trouvaient des deux parts, il y avait alliance comme sous Charlemagne, et alors l'Europe, encore en enfance, gagnait doublement à cette union; l'empire refoulait l'invasion au nord et au midi; la Papauté fondait des monastères, des évêchés au fond de la Germanie et civilisait des déserts; son rôle était différent chez les peuples déjà anciens; voici quelle était, au neuvième siècle, la situation du Saint-Siége à l'égard des principales Églises de l'Occident :

L'Église lombarde reconnaissait avec peine sa suprématie; les rois lombards, long-temps ariens et en lutte de pouvoir temporel avec le souverain de Rome, étaient peu disposés à reconnaître sa supériorité.

L'Église espagnole, au contraire, moins en rapport avec elle sous le rapport temporel, reconnaissait pleinement son pouvoir spirituel, qu'elle aidait de tous ses moyens; il est vrai qu'il y avait une autre raison : les Musulmans étaient là.

L'Église anglo-saxonne, fondée par les papes eux-mêmes, avait été, dès son origine, placée sous leur influence immédiate, et ils avaient conservé cette situation favorable.

L'Église germanique naissait alors, et ses fondateurs, en la créant, la donnaient à la Papauté.

Nous avons parlé des rapports du Saint-Siége avec l'Église gallo-franque, et nous aurons à en parler encore, car c'est la partie principale de notre sujet.

L'autorité des papes, faible et inappréciée jusqu'à Grégoire Ier, avait fait, à l'avénement de ce grand homme, des pas rapides et décisifs; ses successeurs, pendant près d'un siècle et demi, ne purent obtenir, malgré tous leurs efforts, une augmentation de pouvoir bien importante; mais,

à la fin du huitième siècle, ils se trouvèrent investis du droit de confirmer ou de casser les élections épiscopales, signe incontestable d'une autorité absolue; à cette même époque parut une collection de canons généralement désignés sous le nom de *fausses décrétales* [16]; ils étaient censés contenir des rescrits ou décrets des anciens évêques de Rome. Ces fausses décrétales eurent pour effet de diminuer l'autorité des métropolitains sur leurs suffragans, en établissant la juridiction d'appel au siége de Rome dans toutes les causes, et en défendant qu'aucun concile national fût tenu sans son consentement. Tout évêque, suivant les décrétales d'Isidore, n'était justiciable que du tribunal du pape, et ainsi fut abrogé un des plus anciens droits du synode provincial. Tout accusé pouvait non-seulement appeler d'une sentence rendue par un juge inférieur, mais faire évoquer une affaire non encore terminée au tribunal du pontife suprême; et celui-ci, au lieu d'ordonner la révision des procédures par les premiers juges, pouvait les annuler de sa propre autorité [17]; aucun nouveau siége ne devait plus être érigé sans la sanction du pape. C'est sur ces fausses décrétales que fut bâti le grand édifice de la suprématie papale sur les différentes Églises nationales [18].

L'Église gallicane opposa pendant quelque temps

une résistance courageuse, mais inutile à ce despotisme naissant : Hincmar, archevêque de Reims, le plus grand homme de cette époque [19], défendit avec énergie l'indépendance ecclésiastique et sortit quelquefois victorieux de ses luttes avec Rome ; mais le temps et les circonstances donnèrent gain de cause à la Papauté, qui usa autant de son pouvoir contre les empereurs que contre le clergé ; les excommunications, les interdits, dont nous aurons plus tard à examiner les effets terribles, furent mis en œuvre [20], et tout était disposé pour donner au pape la puissance la plus étendue lorsque Hildebrand arriva au pouvoir.

Hildebrand le possédait déjà, il est vrai, sous le nom de Nicolas II qu'il faisait agir, et il avait su préparer cet avenir qu'il rêvait pour la Papauté [21]. Les empereurs avaient en quelque sorte usurpé le droit de nommer les papes ; Hildebrand dicta au pape un décret qui rendait aux Romains le droit d'élection [22] ; il dirigea lui-même ensuite l'élection de Victor II, celle d'Alexandre II, voulut bien après *consentir* à devenir de droit le chef de l'Église après l'avoir long-temps été de fait. Le clergé, qui, plus tard, devait se repentir de son choix, l'élut alors avec enthousiasme.

L'abolition des investitures par les laïques fut le premier acte de la souveraineté de Gré-

goire VII, et en cela, il avait pour lui l'Église entière [23].

Peu après il somma Henri IV, empereur d'Allemagne, de comparaître devant son tribunal sacré, pour se justifier des charges portées contre lui par ses sujets. Henri réunit à Worms une assemblée d'évêques et fit rendre une sentence contre Grégoire; Grégoire convoqua à son tour un concile à Latran, et là, fit excommunier Henri, le dépouilla de ses royaumes d'Allemagne et d'Italie, déliant ses sujets de leur serment de fidélité et leur défendant de le considérer comme souverain. Grégoire VII eut ainsi la gloire de laisser tous ses prédécesseurs bien loin derrière lui, et d'étonner le genre humain par un acte d'audace et d'ambition que ses plus illustres successeurs ne purent surpasser [24].

Henri, furieux cette fois, conçut mille projets extravagans que l'abandon de ses alliés et de ses sujets l'empêcha d'exécuter, et il se vit réduit à aller, comme nous l'avons dit plus haut [25], faire amende honorable à Canossa, dans la cour d'un château-fort. La comtesse Mathilde se moquait de sa faiblesse avec un ennemi dont il n'avait pas su apprécier la force [26]. Il y resta trois jours, du matin au soir, dépouillé de ses ornemens impériaux et couvert d'un cilice, sans gardes, sans

suite, les pieds nus sur la neige et la tête découverte, attendant qu'on lui pardonnât d'avoir osé défendre les prérogatives de sa couronne [26] !... Cet acte d'humilité, au lieu de lui faire des amis, lui enleva ceux qui lui restaient, et les principales cités lombardes parlèrent de le déposer. Les princes révoltés d'Allemagne élurent alors Rodolphe, duc de Souabe, et Grégoire se hâta de reconnaître la validité de cette élection irrégulière. Il fit plus, il lui envoya une couronne sur laquelle était gravé ce vers latin : *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho!* indiquant ainsi que ce qu'il donnait, il le donnait en vertu de la délégation même de saint Pierre. Cet acte d'autorité fut le dernier de Grégoire VII, et il le paya par de longues années d'exil, d'un exil si cruel pour son ambition trompée, qu'il ne put supporter le poids de la vie.

Henri avait soumis les Allemands, avait poussé jusqu'à Rome ses armes victorieuses et s'y était fait couronner par l'anti-pape Guibert.

Les prétentions de Grégoire VII ne furent cependant pas abandonnées : Urbain II et Paschal II surtout soutinrent avec ardeur la cause de la Papauté dans l'importante question de l'indépendance ecclésiastique : le premier, élevé à l'école d'Hildebrand, fut un politique habile, et l'autre

un ferme soutien de ses droits et de ses principes. Cette question, si longuement débattue entre le trône et l'autel, ruineuse pour tous deux, ne fut terminée qu'en 1122 par un traité passé entre l'empereur Henri IV et le pape Calixte II [28].

Aux termes du traité, l'empereur renonça pour toujours à investir, sous aucun prétexte, les évêques, *par l'anneau et la crosse,* et reconnut la liberté des élections. Mais, en retour, il fut convenu qu'il pourrait y assister en personne ou par ses officiers, et que chaque nouvel évêque recevrait son temporel de l'empereur par le sceptre [29].

La querelle des investitures et la lutte avec Henri IV ne furent pas les seules occasions dans lesquelles Grégoire VII avait eu à montrer sa despotique fermeté. Il avait aussi excommunié Robert Guiscard, duc de Pouille et de Calabre, parce qu'il avait pris en Campanie quelques terres de l'Église; déjà il avait déclaré que le Danemarck, la Sardaigne, la Dalmatie, la Russie, n'étaient que des fiefs de la tiare; « de la part de Saint-» Pierre, écrit-il au prince russe Démétrius, nous » avons donné votre couronne à votre fils qui va » la recevoir de nos mains, en nous prêtant ser-» ment de fidélité. » Déjà le royaume de France était l'objet de ses attaques; et c'est dans les termes les plus injurieux qu'il dénonçait Philippe Ier aux

évêques ses sujets. « C'est votre roi qui est la cause » des maux du royaume, lui qui ne mérite pas » le nom de roi, mais de tyran qui passe sa vie » dans le crime et l'infamie : il ne peut éviter plus » long-temps la rigueur des censures ecclésiastiques ; et si ces censures ne l'obligent pas à se » reconnaître, nous voulons que personne n'ignore que, avec l'aide de Dieu, nous ferons tous » nos efforts pour délivrer le royaume de France » de son oppression[30]. »

Grégoire VII avait osé menacer aussi le conquérant d'Angleterre; mais celui-ci répondit en prince outragé qu'il payerait le tribut, mais ne consentirait jamais à se reconnaître vassal de Rome [31], et Grégoire, politique habile, jugea prudent de ne pas exiger davantage.

L'empereur d'Orient, Nicephore Botoniate, fut excommunié dans le sixième concile de Rome, où l'on vit les ambassadeurs de Henri et de Rodolphe s'humilier à l'envi devant Grégoire VII et se disputer sa faveur. C'était chose remarquable que les successeurs des Césars cités ou condamnés au tribunal de cet évêque de Rome qui fut long-temps leur sujet !

Stanislas évêque de Cracovie avait excommunié Boleslas II, roi de Pologne; mais ce monarque, à qui ses victoires ont mérité le nom *d'in-*

trépide, punit un attentat par une violence, et tue l'évêque de sa propre main; Grégoire VII lance un interdit sur tout le royaume de Pologne, délie de leur serment de fidélité les sujets de Boleslas, pleure l'évêque rebelle, et dépose le roi.

Ce fier prélat n'avait qu'une idée fixe, la théocratie universelle; il fallait que le monde la reconnût et que l'Église, soumise à la Papauté, dominât partout; ses maximes étaient immuables; ses *dictatus* renfermaient le code du despotisme papal le plus complet; il ne reculait devant aucune exagération de sa puissance [32], et si elle se trouvait, blessée, humiliée par quelque côté, il avait assez de courage pour savoir être grand, assez de politique pour dissimuler ses griefs; c'est ce qui se montre surtout lors de son enlèvement, en 1076, alors qu'outragé par un audacieux baron de Calabre, il se soumet d'abord avec dignité à sa mauvaise fortune, pardonne ensuite en présence d'un peuple irrité, couvre le coupable de son absolution, et se tait sur toute cette affreuse scène qui eût pu porter atteinte à la majestueuse inviolabilité du pontife [33].

CHAPITRE CINQUIÈME.

Nous aurions pu donner ce chapitre sous le seul titre de *Mœurs religieuses*; car tout ce qui est hérésie, discussion, controverse, tout ce qui punit les erreurs et tend à rétablir la discipline dans l'Église tient essentiellement aux mœurs religieuses : ce sera, du moins, notre excuse auprès des critiques qui pourraient nous reprocher d'avoir séparé les mœurs religieuses des mœurs civiles ou guerrières dans un siècle encore tout guerroyeur et religieux, dans un siècle où le clergé seul donne au peuple le mouvement et la vie domestique.

Du neuvième au douzième siècle, les hérésies n'ont plus le caractère qu'elles ont eu jusqu'alors : dévoiler les mystères, expliquer les dogmes, interpréter l'Écriture était la principale occupation d'une société entièrement tournée vers la re-

ligion ; mais point de ces systèmes forts et complets soutenus de grands talens et d'esprits énergiques : des constestations théologiques, des disputes de cloître, voilà tout.

Un moine de Corbie, appuyé sur le livre de Saint-Augustin, *de la Quantité de l'ame*, prétendit qu'il n'y avait qu'une seule ame dans tous les hommes. Un prêtre de Mayence enseigna que Cicéron et Virgile étaient sauvés. Ratrame et Paschase eurent une grande dispute sur la manière dont Jésus-Christ était dans l'Eucharistie, sur ce que deviennent les espèces eucharistiques, sur la manière dont la sainte Vierge avait mis Jésus-Christ au monde.

Amalaire examina profondément s'il fallait écrire *Jésus* avec une aspiration, si le mot *Chérubin* était neutre ou masculin.

L'effort que l'on fit pour expliquer l'Écriture sainte, pour y trouver les opinions qu'on y avait adoptées, conduisit à des sens mystiques, spirituels et cachés, et fit tomber dans des détails ridicules : Ainsi Hincmar trouva des vérités cachées dans le nombre de dix, trente, etc ; ainsi une femme prétendit avoir trouvé dans l'Apocalypse que la fin du monde arriverait l'an 848; elle crut avoir reçu du Ciel une mission pour l'annoncer; elle l'annonça, et trouva des partisans [1].

Chez des hommes dissolus, ignorans, mais non encore religieux, les châtimens réservés aux coupables faisaient une impression profonde, et les esprits étaient placés entre l'impétuosité des passions et la terreur des peines de l'autre vie. Ces deux puissances se balançaient, pour ainsi dire, et triomphaient tour à tour : Lorsque la passion était extrême, elle effaçait toutes les idées de l'autre vie ; mais lorsqu'elle s'affaiblissait, l'image de l'enfer reparaissait, les remords agissaient, et les hommes passionnés qui ont presque toujours des caractères faibles, recouraient à tous les moyens imaginables pour expier leurs désordres, et tombaient souvent dans la superstition. Le plus léger accident, tous les phénomèmes étaient des présages ou l'ouvrage des démons. Vers le milieu du dixième siècle, on prit pour une apparition de démons habillés en cavaliers, un ouragan extraordinaire, qui arriva à Montmartre, près Paris, et qui avait abattu quelques murs très-anciens, arraché des vignes et ravagé des blés. On eut recours aux augures et à toutes sortes de divinations.

Quelques-uns des prêtres de Rotharius, évêque de Vérone, ne concevaient Dieu que sous une forme corporelle, et comme un homme infiniment puissant, assis sur un trône d'or et entouré

d'anges qui n'étaient que des hommes habillés de blanc. On croyait que tout se passait dans le ciel comme sur la terre ; on disait que saint Michel chantait tous les lundis la messe dans le paradis.

Les imaginations, familiarisées avec ces objets, reçurent, sans examen, une foule de visions et d'apparitions imaginées souvent par des hommes vertueux, mais simples[2].

C'était là l'hérésie du temps, bien inoffensive si l'on veut, mais déplorable cependant, car rien ne recule l'esprit humain comme cette superstition douce et ignorante. Si de fréquentes commotions ne viennent le sortir de son apathie, il se complait dans l'erreur et y reste jusqu'à un bouleversement général.

Deux hérésies seulement méritent quelque attention. Celle du moine Gottschalk au neuvième siècle, et l'hérésie mal éteinte ou renouvelée des Manichéens. La première est une querelle entre le fameux archevêque de Reims et un moine saxon qui vivait dans l'abbaye de Tulde, à l'occasion de la prédestination. Gottschalk agitait les fidèles et résistait à ses supérieurs[3]. Hincmar le fit condamner par un concile et ordonna qu'il fût fustigé publiquement, le somma de se rétracter et jeta au feu ses écrits ; Gottschalk résista à tout,

et, comme cela arrive toujours, se fit un parti par son énergique résistance. Plusieurs conciles s'occupèrent de ces débats qui étaient devenus sérieux... La mort du moine et de l'archevêque[1] put seule terminer ce différent dans lequel l'esprit théologique, l'esprit politique et l'esprit philosophique apparaissent comme les trois élémens de l'époque.

Terminons par le néo-manichéisme ce que nous avions à dire sur les hérésies de cette période. Pendant plus de six cents ans, les exils, les supplices avaient été employés inutilement; sous la minorité de Michel, les Manichéens sont répandus dans tout l'empire; la piété de Théodora veut détruire cette secte; elle la frappe, son zèle immole plus de cent mille Manichéens obstinés, et du sang de ces malheureux elle voit sortir une puissance ennemie de la religion et de l'empire qui fut long-temps funeste à l'un et à l'autre et qui hâta les conquêtes des Sarrazins, l'agrandissement du Mahométisme et la ruine de l'empire.

Après la défaite de l'armée de Chrisochir, les débris de la secte des Manichéens se dispersèrent du côté de l'Orient, dans la Bulgarie surtout, et, vers le dixième siècle, se répandirent dans l'Italie: Ils eurent des établissemens considérables en Lombardie, d'où ils envoyèrent au loin des prédicateurs.

Les nouveaux Manichéens avaient fait des changemens dans leur doctrine : le système des deux principes n'y était pas toujours bien développé ; mais ils en avaient conservé toutes les conséquences sur l'Incarnation, sur l'Eucharistie, sur la sainte Vierge et sur les Sacremens.

Beaucoup de ceux qui embrassèrent ces erreurs étaient des enthousiastes que la prétendue sublimité de la morale manichéenne avait séduits : Tels furent quelques chanoines d'Orléans qui étaient en grande réputation de piété.

Le roi Robert en étant informé fit assembler un concile ; on examina les erreurs des nouveaux Manichéens, les évêques firent d'inutiles efforts pour les détromper.

« Prêchez, répondirent-ils aux évêques, prê-
« chez votre doctrine aux hommes grossiers et
« charnels, pour nous, nous n'abandonnerons
« point les sentimens que l'Esprit Saint a gravés
« lui-même dans nos cœurs ; il nous tarde que
« vous nous envoyiez au supplice ; nous voyons
« dans les cieux Jésus-Christ qui nous tend les
« bras pour nous conduire en triomphe dans la
« cour céleste. »

Le roi Robert les condamna au feu, ils se précipitèrent dans les flammes avec de grands transports de joie.

Les Manichéens firent beaucoup plus de progrès dans le Languedoc et la Provence ; on assembla plusieurs conciles, on brûla beaucoup de sectaires, mais sans éteindre la secte... Ils pénétrèrent même en Allemagne, et passèrent en Angleterre ; partout ils firent des prosélytes, partout on les combattit et on les réfuta.

Le Manichéisme perpétué à travers tous ces obstacles, dégénéra insensiblement, et produisit, dans le douzième siècle et dans le treizième, cette multitude de sectes qui faisaient profession de réformer la religion et l'Église. Telles furent les Albigeois, les Petrobrusiens, les Henriciens, les disciples de Tanchelin, les Popelicains, les Cathares que nous retrouverons plus tard[5].

L'Église catholique est organisée de telle sorte que les hérésies ne peuvent se prolonger sans produire des schismes : le corps des pasteurs y est si uni, si compacte, qu'aucun des membres qui le composent ne peut faire un mouvement divergent sans se retrancher lui-même : « L'Église, disent les Écritures, est le fondement et la colonne de la vérité, si quelqu'un ne l'écoute pas, il doit être regardé comme un payen et un publicain. »

Plusieurs schismes ont eu lieu du neuvième au

douzième siècle. Deux seulement méritent de fixer l'attention : Le schisme au sujet des investitures *par la crosse et l'anneau*[6], dont nous avons déjà eu occasion de parler et le schisme des Grecs, commencé au neuvième siècle par Photius, patriarche de Constantinople. Usurpateur de ce siége, Photius, homme habile, intrigant et ambitieux sur tout, s'adressa au Saint Siége pour être reconnu et approuvé. Nicolas Ier qui l'occupait alors tint à Rome un concile en 863, dans lequel il déposa Photius et le condamna ainsi que ses adhérens. Photius, de son côté, assembla un concile *œcuménique* dans lequel il fit prononcer contre le pape une sentence de *déposition* avec la peine de *l'excommunication contre tous ceux qui communiqueraient avec lui*. Le patriarche accompagna le décret de son concile d'une lettre circulaire adressée aux Orientaux, dans laquelle il accuse non seulement les papes en particulier, mais *tous les Latins*, de plusieurs *erreurs*, qui tendent, selon lui, *à renverser toute la religion*. Ces erreurs sont le jeûne du samedi, l'usage de ne point jeûner la première semaine du carême, le célibat des prêtres, la réserve de l'administration du sacrement de la Confirmation aux seuls évêques ; enfin l'addition de ces mots *Filioque*, faite au symbole de Constantinople et que

Photius appelle *le comble de l'impiété.* L'abbé Fleury observe que cette lettre *est la première pièce qu'il sache, où les Grecs aient accusé ouvertement d'erreur les Latins.* Cette première division fut étouffée après la mort de Photius ; mais il en resta quelque semence dans les esprits.

En 1053, Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, sans être attaqué ni provoqué par personne, écrivit de son propre mouvement à Jean, évêque de Trani dans le royaume de Naples, une lettre dans laquelle il renouvelle les accusations de Photius contre l'Église latine, et y en ajoute plusieurs autres qui ne sont pas moins frivoles. Ce patriarche plein d'ignorance et animé d'un faux zèle alla beaucoup plus loin : il fit fermer, comme le lui reproche le pape Léon IX, toutes les basiliques des Latins, et enleva aux moines et aux abbés leurs monastères et leurs églises jusqu'à ce qu'ils consentissent à vivre selon les usages des Grecs. Le souverain pontife envoya trois légats en Orient pour examiner cette affaire. Dans l'acte d'excommunication qu'ils prononcèrent, ils eurent soin de distinguer nettement Michel Cérularius et ses fauteurs du reste de l'Église grecque, à laquelle ils rendirent les témoignages les plus marqués d'orthodoxie. Ainsi la rupture ne fut

point alors consommée, et il resta quelque espérance de renouer des liens qui n'étaient point entièrement brisés.

Mais plus tard on s'aigrit encore et la querelle s'envenima de siècle en siècle jusqu'au moment où la prise de Constantinople éleva une barrière insurmontable contre le rapprochement des Églises grecque et latine.

Les travaux des Conciles vont maintenant nous occuper. Nous parlerons surtout de ceux qui se sont tenus en France ou qui ont eu le plus d'influence sur le sol de cette contrée qui nous intéresse à plus juste titre, mais sans toutefois oublier les autres.

Avant d'entreprendre cette espèce de nomenclature raisonnée des décisions religieuses, nous rappellerons qu'il s'est tenu en Europe, jusqu'au douzième siècle huit Conciles généraux seulement, savoir : Le premier concile de Nicée, le premier de Constantinople, le concile d'Éphèse, le concile de Chalcédoine; le deuxième concile de Constantinople, le troisième concile de Constantinople, le deuxième concile de Nicée, le quatrième de Constantinople [7].

Les décrets de ces conciles vraiment généraux furent acceptés par toute l'Église, mais il n'en

est pas de même des conciles nationaux et provinciaux : chaque état, chaque province, chaque diocèse savait mieux quels étaient ses plus pressans besoins, les plaies les plus dangereuses et les plus urgentes à cicatriser. Il est remarquable cependant que les conciles tenus en Orient et en Occident, sauf les affaires particulières et les affaires de personnes, roulent à peu près tous sur les mêmes sujets : L'ordre, la discipline, les mœurs, la simonie; qu'on nous pardonne donc l'aridité et la monotonie de cette nomenclature puisqu'elle tient à notre sujet.

Le premier concile qui eut lieu dans le neuvième siècle fut celui d'Aix-la-Chapelle, et, comme la plupart des grandes assemblées religieuses de cette époque, il s'occupa de la réforme de la discipline ecclésiastique et monacale. Sept ans après, dans la même ville, un autre concile traita de la question de la procession du Saint-Esprit.

Dans l'année 813, cinq conciles furent tenus à Arles [8], à Mayence, à Reims, à Tours, et à Châlons. Le but général était de s'opposer à l'envahissement progressif de l'esprit de désordre qui se manifestait dans l'Église; la sévérité des mœurs, l'éloignement du monde, étaient, ainsi que l'étude, recommandés aux prêtres et aux évêques : ces dispositions souvent répétées témoignaient des pro-

grès que l'esprit séculier faisait tous les jours dans le clergé.

En 816, un concile d'Aix-la-Chapelle fit deux règles : l'une pour les chanoines, l'autre pour les religieuses. On trouve dans l'un des canons des recommandations aux abbesses qui donnent à croire que l'esprit d'insubordination s'était glissé jusque dans les congrégations de femmes.

Dans le concile de Thionville, tenu en 820, on prononça des peines et des amendes contre ceux qui se rendraient coupables envers des clercs.

Ce fut dans le concile d'Attigny, tenu en 822, que Louis-le-Débonnaire se soumit à la pénitence publique.

Un concile tenu à Paris, en 824, s'occupa du culte des images et d'une distinction entre la puissance des prêtres et celle des rois, mettant la première bien au-dessus de l'autre : *Aucun roi*, y est-il dit, *ne doit croire qu'il tient son royaume de ses ancêtres, mais de Dieu...*

Le concile de Compiègne, en 833, déposa Louis-le-Débonnaire.

Celui de Saint-Denis, en 834, l'admit de nouveau à la communion et à l'empire.

L'empereur en convoqua un à Aix-la-Chapelle, en 836, sur la vie et la doctrine des évêques :

ce n'est guère que la répétition des précédens conciles.

Dans les assemblées de Thionville et de Vern, en 844, les trois fils de Louis-le-Débonnaire firent la paix et convinrent de plusieurs capitulaires qui avaient pour objet l'amélioration des affaires de l'Église.

Plusieurs autres conciles tenus à Beauvais, à Meaux, à Paris, etc., appelèrent et confirmèrent les canons des conciles précédens. Dans celui de Mayence, en 847, on condamna une prophêtesse qui annonçait la fin du monde et abaissait l'ordre ecclésiastique. Un second concile tenu à Mayence, en 848, sous la présidence de l'archevêque Raban, condamna, comme nous l'avons dit, le moine Gottschalk, qui soutenait la doctrine de la prédestination. Celui de Kiersy, en 849, condamna de nouveau ce moine à être battu de verges.

Celui de Paris, en 850, contient vingt-cinq canons, sur la discipline principalement; nous en retrouverons plus tard les dispositions, assez curieuses sous le rapport des mœurs de l'époque. Nous ne les donnons pas ici, pour éviter les répétitions.

Un nouveau concile de Kiersy, en 853, fit quatre canons contre Gottschalk, et, deux ans après, un autre concile, composé de dix-huit

évêques et de beaucoup de clergé, fut favorable au même moine.

Le concile de Soissons, en 851, déposa et tonsura Pepin, roi d'Aquitaine.

Le concile de Coblentz, tenu en 860, eut pour but l'établissement d'une paix solide entre les rois Louis de Germanie et Charles-le-Chauve.

Celui de Rome, en 863, fut provoqué par Nicolas Ier, pour réparer la faute des légats, qui avaient lâchement concouru à l'injuste déposition du patriarche Ignace.

Un concile national fut tenu à Worms en 868; il s'y fit quarante-quatre canons sur le symbole, et en particulier sur la Trinité et la procession du Saint-Esprit.

En 869 eut lieu à Constantinople le huitième concile général. Il s'y tint dix sessions. Les légats y tinrent la première place, puis Ignace, patriarche de Constantinople, ensuite les députés des autres patriarches d'Orient: celui d'Alexandrie n'y envoya personne. Douze évêques qui avaient été maltraités pour avoir pris la défense d'Ignace y prirent séance selon leur rang, et onze des principaux officiers de la cour y furent présens par l'ordre de l'empereur.

On y avait exposé la vraie croix et le livre des

Évangiles. On y fit vingt-sept canons, la plupart touchant l'affaire de Photius; les autres concernaient la discipline de l'Église et quelques défenses aux laïques puissans d'intervenir dans l'élection des évêques.

Dans la fin du neuvième siècle, la plupart des conciles furent consacrés aux querelles d'Hincmar avec le roi et le clergé. Nous ne parlerons que de celui qui se tint dans un port nîmois, et qui enjoignit à l'évêque de Maguelonne de rendre à l'église de Saint-Jean-Baptiste des domaines qu'il avait adjugés à l'église de Saint-André.

La première année du dixième siècle, un concile tenu à Reims excommunia les meurtriers de l'archevêque Foulques. Beaucoup d'autres s'occupèrent encore de la réforme et de la discipline ecclésiastique. Le concile de Throli, en 927, admit à la pénitence Herlenin, qui s'était remarié pendant la vie de sa femme.

Le concile de Fisme, en 935, anathématisa ceux qui envahissaient les biens de l'Église. Le concile d'Ingelheim excommunia le comte Hugues, pour avoir chassé de son siége l'évêque de Laon, et un autre, tenu en 955, dans la Bourgogne, excommunia le comte Isoard, qui retenait les domaines de l'église de Saint-Simphorien.

Le concile tenu à Reims, en 975, excommunia Thibault, évêque d'Amiens.

Enfin deux conciles sont tenus à Rome, en 993 et 998 : le premier canonise saint Uldaric, évêque d'Augsbourg, et l'autre condamne Robert à faire sept ans de pénitence, pour avoir épousé sa parente, suspend Archambaud, pour avoir béni le mariage, et dépose l'évêque Étienne, pour avoir été élu sans le consentement du clergé et du peuple.

Dans le onzième siècle, les premiers conciles tenus en Angleterre, en Italie et en France, s'occupent encore des mœurs des clercs et de la discipline de l'Église.

Le concile d'Arras, en 1025, ramena à la foi orthodoxe quelques hérétiques nouveaux.

Le concile de Reims, en 1049, s'éleva contre la simonie qui régnait en France, contre les laïques qui usurpaient des fonctions qui n'appartenaient qu'aux clercs, contre les mariages incestueux et adultérins, etc...

Le concile de Narbonne, en 1054, défendit l'homicide à tous les Chrétiens, et ordonna que *la trève de Dieu* serait gardée du mercredi soir au lundi matin, et depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, et il défendit dans d'autres canons de piller les marchands et les pélerins.

Dans le concile de Rome, en 1059, Bérenger,

qui niait la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, déclara qu'il abjurait ses erreurs, et alluma le feu dans lequel on jeta ses manuscrits [9].

En 1074, Grégoire VII tint lui-même un concile à Rome, dans lequel cinquante évêques firent de nombreux canons pour le rétablissement de la discipline relâchée. Il y en eut un la même année à Rouen, pour l'extirpation de toute simonie, et un autre en Angleterre pour le même objet.

En 1089, l'Italie eut aussi le sien à Amalfi, sur le même sujet.

Enfin, en 1095, eut lieu à Clermont-Ferrand le premier concile qui se soit occupé de la délivrance de la Terre-Sainte; Urbain II l'avait convoqué. En voici les principaux canons :

« La croisade tiendra lieu de toutes sortes de pénitence aux croisés qui feront le voyage de Jérusalem par un pur motif de dévotion et dans le dessein de contribuer à la délivrer des mains des infidèles. »

Ce canon fut peut-être la principale cause et la principale époque de l'affaiblissement de la discipline pour la pénitence canonique qui s'était assez bien soutenue jusque là : Il n'y eut pas de pécheur qui n'aimât mieux faire ce voyage, que d'essuyer les austérités et l'humiliation d'une pénitence publique.



« Les ecclésiastiques ne porteront point les armes. »

« Défense aux Chrétiens de manger de la chair depuis le jour des Cendres jusqu'à Pâques. »

« Si quelqu'un étant poursuivi par un ennemi se sauve auprès d'une croix, il y sera aussi en sûreté que s'il s'était sauvé dans une église, et on ne le mettra entre les mains de la justice qu'après qu'elle aura promis qu'elle n'attentera ni à sa vie ni à ses membres [10]. »

Et maintenant que nous avons vu l'état de l'Église dans les hérésies, dans les schismes, dans les décisions des Conciles, comme dans l'histoire de la Papauté, maintenant que nous avons vu Grégoire VII et les Pères assemblés à Constantinople, en Italie et en France, en Angleterre et en Allemagne, pour opérer une réforme dans les mœurs et dans la discipline ecclésiastique, pénétrons plus avant; voyons quelles étaient ces mœurs du clergé et de toute la société religieuse de cette époque; voyons jusqu'à quel point étaient fondées ces plaintes contre le luxe, la vie mondaine, les orgies des clercs et la simonie qui les payait. Ce n'est point dans les écrivains profanes que nous irons chercher ces documens, mais dans les sources que nous offre l'Église elle-même, car ce n'est point une satyre que nous voulons écrire;

mais un tableau vrai et impartial. Nous avons déjà absous l'Église et la Papauté de tout l'odieux que l'ignorance et les passions humaines avaient jeté sur la société de cette époque. Quelques papes ont été mauvais, ont commis des crimes, mais la Papauté en général a toujours tendu à la réforme des mœurs. La discipline était relâchée, mais l'Église en général a toujours voulu la réforme de la discipline comme celle des mœurs; le nombre et la teneur des conciles en font foi. En un mot l'esprit de l'homme pouvait et devait être dans les individus, l'esprit de Dieu dans la généralité; et c'est l'histoire à la main que nous prouvons que, sans l'Église, la civilisation, abâtardie presque aussitôt que née, n'eût pu grandir comme elle l'a fait à travers les siècles d'ignorance.

Plus libres maintenant, nous pourrons entrer en matière et voir un à un les vices de la société religieuse du moyen-âge.



CHAPITRE SIXIÈME.

Les mœurs civiles et religieuses du nord n'ont jamais été celles du sud et de l'occident : Le climat, les habitudes, les lumières, tout s'oppose à ce que l'homogénéité existe entre ces deux portions de l'Europe. Ici c'est l'ignorance, la brutalité, la férocité même avec les superstitions et des mœurs moins dissolues ; là ce sont les divisions, la lutte entre la vieille et la nouvelle société, la corruption, les abus, les vices attachés à la vieillesse des nations. Séparons les donc et voyons quelles étaient les croyances et les mœurs religieuses de chacune d'elles.

Le Christianisme avait fait renoncer les peuples du nord aux dieux qui remplaçaient pour eux les fétiches du sauvage et les habitans du brillant Olympe des Grecs; mais rien n'avait pu détruire dans les chaumières cette mythologie du second ordre qui peuple les forêts brumeuses,

les monts couverts de neige et le pétillant foyer : La Norwège, la Suède, l'Islande, l'Écosse, ont conservé, long-temps encore après l'apparition du Christ dans leur patrie, les Génies, les Lutins, les Farfadets et surtout les Elfes et les Sylphes, les Nains et les Kobolds. Toute cette fantasmagorie, devenue nécessaire à l'imagination de l'homme du nord, n'a peut-être pas encore quitté sa chaumière, tant est enracinée la superstition chez les peuples que le flambeau de la civilisation ne vient pas éclairer. Jetons un coup-d'œil rapide sur ces croyances.

Les Elfes de Norwège sont de petits hommes nuds, coiffés de chapeaux retroussés ; leur souffle donne certaines maladies et frappe même de mort ; leur peau est bleue ; ils établissent leur demeure sous des arbres, et malheur à celui qui s'aviserait alors de l'arracher ! Leur pouvoir est tel, *qu'on les a vus* transporter, à une distance de plusieurs milles, des églises dont le voisinage leur plaisait peu. En Islande, les Elfes sont plus petits et soumis à un gouverneur qui réside avec eux dans une cité souterraine exactement semblable à l'Islande. Meilleurs en tout points que les Elfes de Norwège ils ne nuisent jamais aux hommes sans avoir été provoqués. Il leur arrive cependant quelquefois de dérober des enfans nouveaux nés qui n'ont

pas encore reçu le baptême ; ils invitent par fois les hommes à s'asseoir à leur table et ceux qui ont eu cet honneur prétendent que leurs sœurs et leurs filles y sont, malgré leur teint d'azur, d'une beauté éblouissante. Ils sont invisibles et ne se montrent jamais aux hommes. Cependant on les voit parfois s'ébattre aux rayons du soleil. Ils aiment aussi à se promener sur la terre, et principalement dans les carrefours, la première nuit du nouvel an. Alors les devins, les sorciers se répandent dans les campagnes, attendent les Génies au passage et, par certaines formules magiques, les déterminent à leur révéler l'avenir.

En Suède, les Elfes sont plus gracieux encore qu'en Islande. Ils sont célèbres par leur danse et par le charme de leur voix. Souvent ils se tiennent dans de petites pierres creuses et, quand l'air est pur et la nuit silencieuse, ils chantent d'une voix douce et plaintive de tristes chants d'amour. On reconnait à une trace circulaire laissée sur le gazon la place qu'ils ont choisie pour leurs chœurs et leurs rondes nocturnes. Lorsque la nuit un voyageur entre par hazard dans un de ces cercles, les Génies se dévoilent à ses yeux, et son sort est entre leurs mains. Mais ils n'abusent jamais de leur pouvoir ; tout au plus ils se permetmettent de lui jouer quelque tour bien plaisant et bien malin....

L'île de Sééland ou de Sjelland a aussi ses Elfes, mais des Elfes plus redoutés. Ce sont les Lutins les plus espiégles et les plus malins du nord. Ils prennent surtout plaisir à tourmenter les jeunes filles, à les poursuivre, à les effrayer. Les paysans connaissent un air magique qu'ils appellent *l'air du roi des Elfes* et qu'ils se gardent bien de jouer jamais. A peine en ont-ils laissé échapper les premières notes que tous les assistans jeunes et vieux et même les objets inanimés, se mettent en mouvement et dansent à l'envi sans pouvoir s'arrêter, à moins que le musicien ne soit capable de jouer l'air à rebours, sans se tromper d'une seule note, ou qu'un ami ne survienne par hazard et ne se hâte de couper les cordes du violon.

Les Écossais se représentent leurs Lutins, Elfes, ou Fairies comme de petits êtres d'une nature douteuse, capricieux et pleins de malice. Ils habitent l'intérieur des collines qui ont une forme conique et dansent au sommet pendant la nuit. Leurs pas laissent sur le sol une trace jaunâtre sur laquelle il y a du danger à se reposer. Plus actifs et plus puissans en Écosse que partout ailleurs, tantôt ils dépouillent le sol et enlèvent d'énormes pièces de gazon avec une régularité et une adresse inconcevables, tantôt ils jettent des sorts sur les

troupeaux et leur envoient des maladies plus ou moins dangereuses, qu'on ne peut guérir qu'en frottant leurs victimes avec un bonnet de drap bleu...

Au sommet du Minchmuir est une source nommée la *source des fromages*, dans laquelle les passans n'oublient jamais de jeter un morceau de fromage destiné aux Elfes qui l'habitent. Ils aiment beaucoup le vin, le gibier et les chevaux, quoique rien ne leur manque dans leurs habitations souterraines ou aquatiques. Souvent le matin, lorsqu'on entre à l'écurie, on voit les chevaux, épuisés de fatigue, haletans, l'œil enflammé, la crinière hérissée, et on reconnaît, à je ne sais quel changement indéfinissable qui se fait remarquer dans tout leur extérieur, qu'ils ont servi de monture pendant la nuit aux Elfes du voisinage. Souvent aussi, dans les caves, surtout dans celles des riches, les bouteilles gisent çà et là, débouchées et sans goulot, tantôt vides, tantôt pleines d'une liqueur qui n'est plus du vin, et dont ils ont extrait fort habilement toute l'essence et tout le parfum. Mais leur passion dominante, c'est la chasse.

Sur la côte orientale de l'Écosse, on redoute surtout les piéges qu'ils tendent aux nouveaux nés non baptisés dont ils veulent s'approprier l'intelligence immortelle. Heureusement on a trouvé

un charme qui rend leurs ruses inutiles, ou plutôt qui en répare l'effet. Au mois de mars, quand la lune croît, on tresse des guirlandes de chêne et de lierre que l'on garde avec soin pendant un an. Au mois de mars de l'année suivante, on entoure de ces guirlandes les enfans que les Elfes ont choisis pour victimes. Aussitôt l'ame humaine qui leur a été ravie revient les animer, et l'ame d'Elfe que les Génies leur laissent ordinairement à la place, retourne à son corps souterrain. Dans quelques comtés, les Lutins s'en prennent aussi aux adultes. Ils les enlèvent pour sept ans, au bout desquels ils peuvent reparaître sur la terre, mais pour sept ans seulement. Pendant la première nuit de la huitième année, ils s'évanouissent d'entre les hommes et on ne les revoit jamais. Que deviennent-ils après ce second enlèvement? On l'ignore. Il est même bien rare qu'ils puissent se souvenir de ce qu'ils on vu et éprouvé pendant leur première absence de sept ans. Les uns ont raconté qu'ils avaient passé leur temps à voyager sur les rayons de la lune. D'autres, qu'ils avaient habités dans des régions enchantées où l'on immolait une victime au démon.

Les terres habitées par les Anglo-Saxons n'étaient pas moins peuplées de Génies et de Lutins que les autres contrées du nord. Leur nature y

était même, s'il est possible, mieux connue, mieux étudiée; on les avait divisés en un grand nombre de classes ou d'espèces, plus espiègles, plus gracieuses, plus vindicatives que les autres. C'étaient les Elfes des montagnes qui avaient beaucoup de rapport avec ceux de l'Écosse; les Elfes des mers, des fleuves, des fontaines; les Elfes des arbres, des plantes, des champs. Malheureusement les savans, les Anglo-Saxons, faiseurs de livres, s'étaient emparés de cette mythologie, si poëtique dans l'imagination du peuple, et l'avaient défigurée en y mêlant leur science grecque et romaine, et parfois aussi leurs rêveries. Aussi, n'est-ce pas dans leurs ouvrages qu'il faut étudier les superstitions de leurs contemporains. Pour eux, les Elfes ne sont plus des Elfes, mais des Hamadryades, des Oréades, des Nayades, des Castalides[1].

. . .

Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer toutes les espèces de Lutins, Esprits ou Farfadets, dont les habitans du nord ont peuplé leurs montagnes, leurs mers, leurs nuages et leurs glaces éternelles : nous ne parlerons ni des Nisses, ni des Browny, ni des Shellycoats, ni des Kelpies qui ont tous beaucoup de rapport avec les Elfes, type général des divinités secondaires du nord.

Arrivons maintenant à la partie plus avancée de l'Europe, à l'Occident : La France, l'Angleterre, l'Espagne, une partie de l'Allemagne et l'Italie surtout. Ici, c'est un spectacle tout différent, ici moins de superstitions, mais des vices enracinés et qu'on tente en vain de détruire...

Rien ne peut donner une idée plus précise des fautes que les punitions; rien, nous le croyons, ne peut fournir de meilleurs documens sur les mœurs religieuses d'une époque que les décisions des conciles sur cette même époque; décisions qui témoignaient d'une grande piété et d'une grande sagesse dans le haut clergé, mais qui parvenaient peu à changer les mœurs générales plus fortes que les lois les plus sévères.

Prenons ces décisions depuis le commencement du neuvième siècle et parcourons les plus importantes, les plus caractéristiques, comme nous l'avons fait pour les lois barbares; les réflexions naîtront d'elles-mêmes dans l'esprit du lecteur.

« Il est défendu aux prêtres de demeurer avec des femmes, de porter des armes, d'entrer dans les cabarets et de jurer [2]. »

« Le clergé s'abstiendra des gains honteux et usuraires. »

« Les évêques et les abbés ne souffriront pas qu'on fasse pendant leur repas des bouffonneries

indécentes, mais ils feront manger les pauvres à leur table où l'on entendra une lecture de piété, et ils feront la bénédiction des viandes avant le repas, qui doit être sobre [3]. »

« Il est défendu aux clercs et aux moines d'être fermiers ou procureurs des affaires séculières, d'aimer les jeux, de chasser avec des chiens ou des oiseaux, de porter des habits peu convenables à leur état, d'avoir de faux poids et de fausses mesures et d'entreprendre des procès injustes. On recommande le zèle de la perfection et la fuite des voluptés et des faux prophètes. »

« On mettra en pénitence ceux qui, en faveur de l'Église, ont extorqué des donations des personnes qu'ils ont portées à se consacrer à Dieu [4]. »

« Quelques fautes que les moines aient commises, ils ne seront pas fouettés nus en présence des autres [5]. »

« Les prêtres ne seront ni usuriers ni chasseurs [6]. »

« Les religieuses qui, sous un faux prétexte de piété, prennent un habit d'homme et se coupent les cheveux, ne seront qu'admonestées, parce qu'elles le font plutôt par ignorance que par mauvais dessein; au lieu qu'elles devraient être séparées du corps de l'Église, si elles agissaient en cela par malice. »

« Les évêques, informés que quelques uns de leurs confrères s'excusaient du service de guerre sur la faiblesse de leurs corps, que d'autres en avaient été dispensés par le roi, prient ce prince de trouver bon qu'ils donnent la conduite à quelqu'un de ses vassaux [7]. »

« Les ravisseurs, les adultères, et les corrupteurs de religieuses seront punis suivant la rigueur des canons. A l'égard de celles qui, sous le voile de la religion, affectent de paraître vivre en religieuses quoiqu'elles vivent dans les délices et la débauche, l'évêque aidé, s'il est besoin, de la puissance royale, les obligera de vivre en certains lieux où elles aient des personnes de piété témoins de leur conduite [8]. »

« Les incestueux incorrigibles seront chassés de l'Église jusqu'à ce qu'ils fassent pénitence [9]. »

« L'évêque aura dans sa chambre et pour les services les plus secrets, des prêtres et des clercs de bonne réputation, qui le voient continuellement veiller, prier, étudier l'écriture sainte, et qui soient les témoins et les imitateurs de sa sainte vie. »

« Il se contentera de repas modérés; et, au lieu de presser les convives de manger et de boire, il leur donnera l'exemple de la sobriété; il n'admettra point à sa table les spectacles ridicules ni

des bouffons, mais on y verra des pèlerins, des pauvres et des infirmes. On y lira l'écriture sainte; et il entretiendra ensuite les convives de discours de piété, afin qu'ils se réjouissent d'avoir reçu en même temps une nourriture corporelle et spirituelle. »

« Il n'aimera ni les oiseaux, ni les chiens, ni les chevaux, ni les habits précieux, ni tout ce qui sent le faste et le luxe. Il sera simple et vrai dans ses discours, en employant ces façons de parler de l'Évangile : *cela est ou cela n'est pas*; ou celle-ci, *Dieu le sait*, lorsqu'il est besoin d'assurer quelque chose. »

« On condamne à une pénitence très sévère, des magiciennes qui se vantaient de donner de l'amour ou de la haine, par leur art, et que l'on soupçonnait même de faire mourir des hommes. On ordonne qu'elles ne seront réconciliées qu'au lit de la mort, et au cas seulement qu'elles fassent de dignes fruits de pénitence [10]. »

« On ordonne d'enfermer dans des prisons, pour y faire pénitence toute leur vie, les religieuses qui se seront abandonnées en secret ou mariées publiquement. »

« On condamne les juremens, les parjures et les faux témoignages. Les coupables subiront la

rigueur des peines portées par les anciens canons; on les chassera de l'Église [11]. »

« Les évêques, les prêtres, les diacres et même les sous-diacres, seront obligés à la continence sous peine d'être privés de l'honneur de la cléricature. »

« Si l'on accuse un évêque ou un prêtre de quelques crimes, il se purgera en disant autant de messes qu'on lui aura imputé de crimes; et s'il ne le fait, il sera privé de l'entrée de l'Église pendant l'espace de cinq ans, selon les anciens canons. »

« Les prêtres convaincus de fornication seront déposés. »

« S'il s'est fait un vol dans un monastère et qu'on n'en connaisse point l'auteur, l'abbé ou un autre prêtre dira la messe à laquelle tous les frères communieront, afin de faire connaître par cette action qu'ils sont innocens. »

Quelques autres conciles ont prescrit cette façon de se purger des crimes dont on ignorait l'auteur, ou dont on était accusé sans preuves suffisantes, mais cet usage a été depuis longtemps abrogé dans l'Église, par la crainte qu'on ne profanât le corps de Jésus-Christ en faisant une communion sacrilége [12].

« Défenses aux ecclésiastiques d'habiter et de

converser avec les femmes, d'aller à la chasse et de s'habiller à la façon des séculiers [13]. »

« On ordonne de déposer un prêtre qui a obtenu une église par simonie, et l'on défend de mettre des prêtres dans les églises sans la permission de l'évêque. »

« On punira, comme homicides des pauvres, ceux qui retiendront les biens des églises, des monastères ou des hôpitaux [14]. »

« Si une femme, poursuivie en justice par son mari, pour cause d'adultère, a recours à l'évêque, celui-ci tâchera d'obtenir du mari qu'il ne la fasse pas mourir, et, s'il ne le peut, il ne doit pas la lui remettre entre les mains, mais l'envoyer où elle voudra se retirer [15]. »

« On défend de piller le palais patriarcal après la mort du pape, et la maison épiscopale après la mort de l'évêque, sous peine, aux contrevenans, d'encourir les censures de l'Église et l'indignation de l'empereur. »

C'était un abus qui régnait dans ce temps-là de piller, après la mort du pape, non seulement le palais patriarcal, mais aussi tous les autres qui lui appartenaient dans Rome ou les environs. On pillait de même la maison épiscopale après la mort de l'évêque. Ce sont ces abus que le concile condamne ici [16].

Il veut qu'on punisse de mort les sorcières ou magiciennes, convaincues d'avoir attenté à la vie de quelqu'un ; ou de grosses amendes si la preuve n'est pas complète ; mais il leur permet de se justifier, si elles le demandent, par les épreuves usitées alors, qui étaient celles du feu et de l'eau.

La personne qui se soumettait à l'une ou l'autre de ces épreuves venait, trois jours avant que de l'entreprendre, trouver le prêtre de qui elle recevait la bénédiction ordinaire. Pendant les trois jours suivans, elle ne mangeait que du pain, du sel ou des légumes, et ne buvait que de l'eau. Chaque jour elle assistait à la messe, et faisait son offrande. Au moment de l'épreuve, elle recevait l'Eucharistie, et faisait serment qu'elle était innocente du crime dont on l'accusait. Si c'était l'épreuve de l'eau glacée, on l'enfoncait avec une corde d'une aune et demie de longueur, audessous de la superficie de l'eau.

Si c'était celle du fer chaud, on l'enveloppait dans sa main et on l'y laissait trois jours. Si c'était l'épreuve de l'eau chaude, on attendait qu'elle fut bouillante et alors on lui enfonçait la main et même le bras dans cette eau, en attachant à sa main une pierre. Dans ces trois épreuves, l'accusateur, de même que l'accusé, était obligé de

ûner trois jours et d'attester par serment la vé-
té de son accusation. Ils faisaient venir cha-
un douze témoins qui prêtaient serment avec
ux [17].

« On défend à tous les clercs depuis l'évêque
usqu'aux sous-diacres inclusivement, de se ma-
ier, sous peine d'excommunication. »

« On renouvelle la défense faite dans un concile
le Tolède aux ecclésiastiques de s'occuper de la
chasse et d'avoir à cet effet des chiens et des oi-
seaux de proie sous peine de privation de leurs
fonctions. »

« On menace de déposition les évêques, les
prêtres et les diacres, qui, étant avertis de ne
point jouer aux jeux de hazard, continueront de
le faire. »

« On défend à tous les clercs d'avoir chez eux des
femmes sous introduites; et au cas qu'ils en eussent
dont la réputation fût suspecte, le concile permet
à l'évêque de la faire fustiger, et de lui couper
les cheveux, voulant que si la puissance séculière
s'y oppose, on emploie l'autorité du roi [18]. »

« Les sorciers, les enchanteurs, les femmes dé-
bauchées, les parjures seront bannis du pays [19]. »

« Les prêtres, les diacres, les sous-diacres
n'auront ni femmes ni concubines. Ceux qui en
ont les quitteront au plutôt; et ceux qui ne vou-

dront pas s'en séparer seront interdits de leu fonctions et n'auront plus que le rang de le teurs ou de chantres. »

« On n'entendra point la messe d'un prêt notoirement concubinaire ; et il sera défendu tout prêtre, diacre ou sous-diacre qui, depuis constitution du pape Léon IX, aura pris ou gar une concubine, de célébrer la messe, d'y lire l'I vangile ou l'épitre, de demeurer dans le san tuaire pendant l'office, et de recevoir sa part d revenus de l'Église. »

« On ne fera point d'ordination simoniaqu et l'on n'obtiendra aucune dignité ecclésiastiq par simonie.

« Personne n'épousera sa parente jusqu'à septième génération. »

« On excommuniera un laïque qui aura tout e semble une femme et une concubine [20]. »

« Touchant les prêtres, les diacres et les sou diacres qui sont mariés ou qui ont des con bines, on observera ce qui a été réglé par le co cile de Lisieux. Ils ne gouverneront aucune égl et ne percevront aucun revenu de l'Église ; c'e à-dire qu'ils sont privés de leurs bénéfices, et i habiles à en posséder aucun. »

« Les clercs qui ont commis des crimes én mes et publics ne seront rétablis dans leurs dig

és, que quand il y aura nécessité de le faire et après qu'ils auront fait une longue et sérieuse pénitence [21]. »

« On défend la simonie, sous peine d'anathème, et l'on dépose du sacerdoce tout prêtre qui achètera une église. »

« On réitère par l'écriture sainte et par l'exemple de Jésus-Christ, la défense de vendre et d'acheter les offices spirituels, ou de s'immiscer, en aucune sorte, dans ce trafic sacrilége. »

« On interdit les fonctions du saint autel aux clercs incontinens, et on leur défend d'avoir chez eux aucune femme étrangère conformément aux Conciles de Nicée, de Chalcédoine, de Néocésarée, etc. »

« On excommunie ceux qui prétendent soutenir l'incontinence des clercs par l'autorité de Sozomène ou plutôt d'Ebion. »

« On condamne les petits savans qui disent que ces paroles de l'Apôtre, *unusquisque suam uxorem habeat*, doivent s'entendre des clercs aussi bien que des laïques [22]. »

« On renouvelle les anciens canons qui défendent de recevoir un clerc d'un autre évêque sans lettres de recommandation de sa part et les mariages entre parens dans les degrés prohibés. On ordonne aussi le célibat pour les prêtres ; et l'on

y défend la simonie, les sortiléges, les superst
tions; telles entre autres que celle de suspend
en certains lieux les os des bêtes, sous prétex
de préserver les autres de contagion. On défe
encore aux clercs de prendre part à un jugeme
tendant à la mort ou à la mutilation des me
bres[25]. »

« On défend la simonie dans les élections d
évêques et des abbés, et dans les ordinations.

« Aucun clerc ne portera les armes. »

« Personne ne sera ordonné par simonie. »

« Les clercs garderont la continence ou ils s
ront déposés. »

« Les clercs qui auront combattu ou qui se s
ront armés pour combattre, feront la péniten
qu'ils feraient s'ils avaient péché contre leur patr
parce que les canons leur défendent de comb
tre. Les moines feront pénitence selon leur rè
et le jugement de leurs abbés. »

« Celui qui aura tué à la guerre, fera aut
de quarantaines de pénitence qu'il aura fra
d'hommes. S'il ignore le nombre de ceux qu
aura tués ou frappés, il fera un jour de pénitenc
chaque semaine, tant qu'il vivra, à la volo
de l'évêque, ou, s'il le peut, il bâtira ou dot
une église. »

« Ceux qui ont combattu, ayant été gagés po

cela, feront pénitence comme pour un homicide. »

« Ceux qui ont combattu dans une guerre publique feront trois ans de pénitence [24]. »

« Les clercs éviteront le luxe et ne s'habilleront point à la façon des gens du monde [25]. »

« On excommunie ceux qui contractent des mariages incestueux. »

« On prive de la sépulture et des suffrages de l'Église les ravisseurs qui sont tués dans le rapt, sans avoir fait pénitence. »

« On dégrade les prêtres fornicateurs. »

« On ne mariera pas les filles avant l'âge de douze ans [26]. »

« On condamne la simonie et l'on dépose quelques abbés qui s'en trouvent coupables. »

« On défend aux évêques d'exercer les fonctions de magistrats civils. On leur ordonne de porter des habits conformes à leur état et d'avoir toujours avec eux des personnes d'une vie irréprochable, pour être témoins de leurs actions. »

Défense aux archidiacres, prêtres, diacres, chanoines, d'épouser des femmes ou de retenir celles qu'ils ont déjà. Quant aux sous-diacres ils seront obligés de renvoyer les femmes qu'ils auront prises après avoir fait profession de chasteté. »

« Défense aux prêtres de célébrer la messe,

tant qu'ils garderont leurs femmes, et aux laïques d'entendre la messe de ces prêtres incontinens. »

« On n'admettra personne au sous-diaconat s'il ne promet solennellement de garder la continence. »

« Les fils des prêtres n'hériteront pas des Églises de leurs pères. »

« Les clercs ne seront pas procureurs dans les affaires civiles, ni juges dans les causes criminelles. »

« Les prêtres n'iront pas boire aux cabarets. »

« Les habits des clercs seront d'une même couleur, et leurs souliers simples et modestes. »

« On défend sous peine d'anathême et sous d'autres peines rigoureuses, le péché de Sodome, et l'on en réserve l'absolution à l'évêque. »

« On publiera cette sentence tous les dimanches par toute l'Angleterre [27]. »

Pour apprécier à leur juste valeur ces diverses décisions, ces défenses et ces punitions sévères, il faut voir aussi quel était le siècle, sa barbarie, son ignorance [28], l'ascétisme, l'oisiveté des couvens, les richesses accumulées, soit dans les églises, soit dans les monastères [29], et les vices qu'y apportaient les grands fatigués du monde. Pour obvier à ces divers écueils, Isidore de Sé-

ville avait sagement défendu aux moines une oisive contemplation, il avait institué des métiers et puni de trois jours d'excommunication une coupable somnolence [30]. Qu'on ne se figure pas cependant que les monastères fussent, à cette époque, des foyers de désordre; on y trouvait encore à réprimer, à améliorer, mais il y avait eu progrès évident: Outre le bien que pouvaient opérer les longues et patientes recherches des moines dans leur vie toute spirituelle et toute intellectuelle, leur association était déjà un grand progrès dans le mysticisme, leur première origine. La dégoutante brutalité du paganisme vieilli, l'odieuse tyrannie des empereurs et la corruption des mœurs avaient produit un scepticisme général que vint détruire l'apparition du Christ et les prédications des Apôtres. Des esprits ardens, comme il s'en trouve à toutes les époques et surtout dans les temps de révolution, faussèrent les doctrines de l'Évangile en les exagérant et auraient peut-être détourné cette admirable religion de son véritable esprit si elle n'eut eû des bases divines. De cette lutte sont nés les monastères, institutions progressives qui ont déjà porté leurs fruits dans les septième et huitième siècles, et qui sont appelées à en porter de meilleurs à mesure que les lumières y pénètrent, dégagées d'al-

liage et d'exagération mystique. En effet, les premiers ascètes repoussaient, dans leur ignorant enthousiame, toutes les tendances instinctives de notre nature : la connaissance, l'amour et l'action. Les moines du dixième siècle ne les repoussent plus ; l'action ou l'activité sociale est la seule qu'ils dédaignent encore ; mais cet abandon tourne au profit des deux autres : ainsi, aux premiers siècles, les ascètes s'isolaient et se macéraient pour prier et adorer sans cesse ; plus tard, ils s'associent pour adorer et prier, mais en exerçant leur esprit ; plus tard enfin, ils deviennent des associations nombreuses, régulières, bienfaisantes, qui instruisent, améliorent l'intelligence et le cœur de tout ce qui les entoure, et descendent même aux soins matériels, tellement qu'on reconnaît les environs d'un monastère au bon état de l'agriculture.

Que voyons nous en résumé de plus enraciné dans les mœurs religieuses de cette époque? les dissipations mondaines, la violation des règles du célibat et la simonie [31].

Bien que les conciles et la sévérité de leurs décisions aient suffisamment prouvé cette corruption des mœurs religieuses, nous y reviendrons pour éclairer encore ce sujet et l'épuiser, au moins pour cette période.

L'amour des voluptés, aussi ancien que l'homme, n'avait jamais été combattu d'une manière plus victorieuse que par le Christ et ses premiers apôtres; mais l'enthousiasme qu'inspirait sa nouvelle religion était pour beaucoup dans cette pureté de mœurs. L'enthousiasme diminuant avec le temps, la pureté des mœurs diminua avec lui et la réaction même se fit sentir d'autant plus que la sévérité existait toujours dans la discipline et les règles. Peu à peu l'amour de la dissipation, du luxe et de la volupté se fit jour dans cette société, déjà riche des dons fréquens des fidèles, la féodalité vint y ajouter en permettant aux abbés d'avoir des serfs par centaines et par milliers [32].

Les nobles et les prêtres s'entendaient pour opprimer le peuple, et quelques évêques, après avoir secoué le joug, regardèrent leur troupeau, non comme des ames dont ils devaient répondre à Dieu, mais comme des esclaves qu'ils pouvaient fouler en despotes. Le clergé, seul instruit, s'empara de toutes les affaires, régla les testamens et les mariages, refusa la sépulture à tous ceux qui moururent sans faire des legs à l'Église, et tourna enfin à son profit la stupidité et l'ignorance du siècle [33]. On vit alors la violation des lieux les plus sacrés, le rapt, l'avortement, l'infanticide

se multiplier d'une manière effrayante. Sans les conciles et le haut clergé, sans l'influence de la Papauté, des princes de l'Église et des pères assemblés, la société européenne fut tombée en dissolution. Qu'était-ce en effet qu'une société dans laquelle le vol, le meurtre, le parricide, le parjure, l'usure, les fraudes de tout genre, avaient chaçune contre elles quelque article de capitulaire ou de concile ?

Le célibat, loi ecclésiastique sanctionnée par plusieurs grandes assemblées d'Occident, avait été établi dans le double but de donner aux prêtres une vie plus austère et d'avoir dans le clergé un corps tout spirituel, attaché seulement à la grande famille chrétienne et insoucieux d'intérêts privés ; un corps plein de dévouement, de vie et de grandeur qui puisât dans la science et la chasteté une indomptable énergie une action doublement puissante. Cette loi, d'où dépendait tout l'avenir du Christianisme, était presque partout violée aux neuvième et dixième siècles. Les évêques et les abbés étaient, la plupart, des barons avides et belliqueux, qui se servaient de leurs richesses pour assouvir leurs passions et donnaient souvent en dot à leurs filles, ou en douaire à leurs femmes, les biens de la grande communauté.... Un abbé de Noréis avait dix-huit enfans ! et en Biscaye on

ne voulait que des prêtres qui eussent des *commères*, c'est-à-dire des femmes *supposées* légitimes [34].

Dans le onzième siècle, le mariage des prêtres et la vente des bénéfices, devinrent universels malgré l'excessive sévérité des peines : Langebeck trace le tableau le plus sombre de l'exécution de ces peines : *alii membris truncabantur,* dit-il, *alii occidebantur, alii de patria expellebantur...* et cette lutte de la vertu contre le crime, de la religion contre les sens dura pendant plusieurs siècles, et l'Église n'en sortit victorieuse qu'à demi, après avoir montré plus de grandeur, de courage et de constance qu'on n'eût pu l'attendre de tout pouvoir qui n'eût pas eu une base divine.

Nous retrouverons dans la société civile et dans les capitulaires, ce que nous venons de voir dans la société religieuse et les conciles, mais ici l'esprit sera moins étonné, le cœur moins affligé, puisque la brutalité et l'ignorance suffisent pour expliquer cet état de choses.

C'est un singulier spectacle que cette société religieuse, toute à Dieu par ses prières, par ses études et par ses temples, par ses monastères, par ses hopitaux, par sa vie publique et privée, adonnée à la volupté et aux plaisirs mondains

comme par une frénésie qu'elle ne pouvait parvenir à réprimer, et se flagellant ensuite pour se punir de ses méfaits !... Vers le onzième siècle, dit un historien de l'Église, il éclata tout-à-coup dans le sein du peuple un enthousiasme extraordinaire pour la flagellation. L'Italie en donna l'exemple ; elle le prit de deux moines dont l'un, le cardinal Damien, recommanda cette pratique de fait et de parole, et la fit recevoir dans les familles comme dans les monastères ; dont l'autre, Dominique surnommé le *cuirassé,* s'appliquant la discipline sans s'interrompre, fit en peu de temps une pénitence centenaire.

C'était pour expier le péché, c'était pour gagner le ciel que la dévotion du peuple s'imposait ce martyre...

Les croisades arrivèrent alors comme un autre moyen d'expiation et les esprits ardens du douzième siècle, le saisirent avec ardeur. Nous sommes obligés, en parlant des mœurs de cette époque, de rappeler, non l'histoire, mais le conte de la papesse Jeanne, qui n'a jamais existé que dans l'imagination satyrique de quelques poëtes, dans la crédulité de quelques historiens et dans celle du peuple, mais qui n'en est pas moins un *criterium* de l'esprit de l'époque. Ne peut-on pas

juger en effet, de ce qui était par ce que pouvait croire le peuple ?

Les villes de Sienne et de Rome ont érigé des statues, représentant un pape féminin ou plutôt une femme révêtue des insignes du pontificat. — Au pape Léon, dit Marianus Scotus, succéda Jeanne, une femme qui régna deux ans, cinq mois, et quatre jours. — Il s'est rencontré, dit Étienne de Barbone, une audace inouie, insensée vers l'an 900, comme il est dit dans les chroniques. Une femme instruite, versée dans l'art d'écrire s'étant vêtue en homme et donnée pour un homme, a été faite notaire de la *curie* et par l'influence du démon, cardinal, plus tard même pape. Des couches précoces l'ayant trahie, la justice romaine la lia aux pieds d'un cheval et la fit traîner hors de la ville. Lapidée par le peuple à une demi-lieue de Rome, et morte de ce supplice, elle y fut enterrée et une inscription fut placée sur sa pierre tumulaire. — Martinus Polonus va plus loin : Une jeune fille de Mayence, dit-il, est conduite par son amant, déguisée en homme, à l'académie d'Athènes. Elle y fait des progrès étonnans dans les sciences ; passe à Rome sous le même déguisement, y acquiert, en enseignant le *trivium* et le *quadrivium*

une haute célébrité, sous le nom de *Jean d'Angleterre*, et est élevée à la Papauté d'une voix unanime. Mais, dans une procession solennelle qui se porte du Vatican au Latran, entre le Colisée et l'église de Saint Clément, des couches inattendues et une mort subite la surprennent ; on l'enterre en ce lieu.

Jusqu'au quinzième siècle, la fable se répète, grossit et prend le rang d'un fait. Enfin, au quinzième siècle, Énée Dubois commence à douter; au seizième, Jean Aventin rejette le fait ; au dix-septième, Blondel et Labbe démontrent complètement son absurdité [35].

Nous terminerons ici ce que nous avions à dire sur les mœurs religieuses du neuvième au onzième siècle et, nous le répèterons encore, parce que telle est notre conviction : dans le tableau qui vient de se dérouler devant nos yeux, il y a certainement beaucoup à déplorer ; mais gardons-nous de croire que le Christianisme soit coupable des erreurs et des superstitions qui ont entouré son berceau, et suivi sa marche; faisons la part, malheureusement trop grande, des passions de l'homme, donnons à la religion chrétienne tout ce qu'il y a de bon, de beau, de sublime, car c'est là son véritable lot.

Dans cet âge du monde, nous voyons la charité chrétienne se manifester sous toutes les formes, enfanter toutes les vertus, offrant ses secours et prodiguant ses trésors aux peuples plongés dans les ténèbres; veillant aux besoins des pauvres, aux destinées de l'orphelin et de l'esclave, aux intérêts des domestiques, des vassaux et des sujets; les défendant contre les maîtres, les suzerains, les rois; recueillant les pauvres et les malades dans des hospices dotés libéralement, et placés à côté de ces monastères où déjà elle avait ouvert des asiles aux ascètes, et des écoles à l'enfance; travaillant à la fois à la paix générale et au maintien de la santé publique, prévenant les famines et l'accaparement des denrées, et donnant à tous ceux qui la demandaient, à titre de frères, l'hospitalité la plus ingénieuse et la plus cordiale[36].

Comme nous voyons la religion chrétienne faire germer dans le jeune enfant le sentiment du devoir, accompagner l'homme dans toutes les épreuves de la vie, lui apporter de nouvelles forces, de nouvelles perfections lorsque, blasé et dégoûté des jouissances de ce monde, les choses de la terre s'évanouissent pour lui; ainsi nous la voyons, institutrice des sociétés humaines, apporter, suivre et guider la civilisation, éclairer

de son divin flambeau la marche du monde, comme la marche de l'homme, et les conduire tous deux, à travers les siècles, à leur fin dernière par un perfectionnement lent et progressif [57].

CHAPITRE SEPTIÈME.

Nous avons parlé dans le volume précédent des usages avant-coureurs de la *féodalité*[1]; nous avons aujourd'hui à nous occuper de la féodalité proprement dite; elle n'a guère en effet mérité ce nom que depuis Charlemagne[2].

Cet empereur, malgré l'activité de sa pensée et de son pouvoir, n'avait pu parvenir à comprimer le désordre qui était autour de lui et à ramener à l'unité ce dédale de coutumes, de lois, d'institutions et d'intérêts différens. Il avait bien organisé un vaste système d'administration, créé des *scabini* ou échevins, des *missi dominici*, des ducs, des comtes, des vicaires et toute une hiérarchie administrative, mais ces magistratures étaient dans le fait impuissantes ou désordonnées elles-mêmes. Il serait trop long ici de faire le résumé de la machine gouvernementale de Charlemagne; nous ne pouvons esquisser qu'à grands

traits, et indiquer les diverses transformation qu'a subies l'état social du huitième au douzièm siècle[3].

Partout où cessa la barbarie, la société prit l forme féodale. Cette forme était une nécessité une transition de la barbarie à l'ordre légal, qu la tua lorsque les hommes furent mûrs pour l créer et le supporter.

Au neuvième siècle, au dixième surtout, l'Église, la couronne, la royauté, tout s'accommod à cette forme féodale; tout se traduisit en fiefs[4] et en investitures dans cette société nouvelle; les seigneurs eurent des vassaux; les villes, les églises devinrent ou suzeraines ou vassales, selon leur importance, le roi ne fut qu'un grand seigneur suzerain. Enlever à sa *débonnaireté* assez de fiefs pour lui refuser ensuite l'hommage et se déclarer indépendans fut, dit Pagès, l'unique politique des Leudes de la dynastie carlovingienne. Dès qu'ils eurent assez de richesses et de forces ils quittèrent la cour, et formèrent dans leurs seigneuries une cour nouvelle dont ils devinrent les suzerains. Les possesseurs de grands fiefs, assez puissans pour fausser leur serment, cherchèrent à recevoir la foi d'autant de vassaux qu'ils purent en séduire ou en contraindre. On les voit se faire la guerre pour agrandir leurs domaines,

forcer les citoyens à se changer en vassaux par le changement des alleux en fiefs, donner eux-mêmes des terres afin de s'assurer des appuis et des soldats, et, lorsqu'ils n'eurent plus de terres à donner, on les voit céder en fiefs l'eau des puits, des ruisseaux, des rivières, les moulins, les usines; le droit de passage sur les ponts et les chemins; la gruerie des forets, le droit de rendre la justice; les places publiques, les maisons, les bains, les étuves, les fours, et jusqu'à des essaims d'abeilles; on les voit donner en fief des charges de sénéchal, d'avoué, de vidame, etc. etc.

Les prêtres eurent encore plus à donner : Ducange nous enseigne qu'ils cédaient en fiefs une place dans un cimetière, les offrandes, les baptèmes, les confessions, les dîmes. Les moines donnaient leurs offices; ils furent jusqu'à créer un domaine féodal des gouttes de vin qui tombaient d'un tonneau. Pour s'acheter plus de monde, ils ne livraient souvent à chacun qu'une partie de ces objets. D'autres se rendaient vassaux en acquérant la protection d'un seigneur pour une poule, un panier de fruits, une pièce de monnaie. Enfin, on trouve des fiefs de bourse; et pour une somme plus ou moins légère, dont il leur faisait présent, le seigneur engageait des citoyens à lui rendre foi et hommage.

Ce n'était pas assez de telles redevances, on était venu à en mettre sur l'air que respirait le vassal, et qu'on connaissait sous le nom de *fief en l'air, fief volant, incorporel, sans terre et sans domaine* [5].

Les rois, presqu'annulés par ce nouvel état social, et ne possédant plus que des *domaines*, cherchaient à se créer une puissance matérielle en s'attribuant l'investiture des évêchés et des abbayes; ils conféraient les fiefs et *droits réguliers* attachés aux églises, et recevaient en retour le serment de fidélité et d'hommage, d'où résultaient la sujétion, *l'obligation du service militaire*, que le bas clergé, par suite de la dissolution de ses mœurs, se laissa facilement imposer jusqu'à Grégoire VII [6].

Après l'invasion, le chef, de gré ou de force, s'était fait une large part dans le butin; il acquit, usurpa, s'empara de nombreuses terres et s'en tint là dans le principe. Plus tard, en guerre avec ses voisins, il chercha un lieu fortifié, y fit porter d'immenses matériaux, et y bâtit un asile contre les envahissemens, un *château-fort*, qu'il habita avec sa famille, ses feudataires, ses vassaux et ses serfs. Une chapelle s'établit à côté, qui, plus tard, devient une église, comme les feudataires et les vassaux deviennent une armée, et

les serfs des colons. C'est un noyau féodal, un des mille anneaux de la chaîne qui entoura l'Europe du dixième siècle et anéantit la puissance royale [7], jusqu'à ce que les communes, plus fortes et plus instruites sur leurs droits et leurs intérêts, secouèrent le joug, en s'appuyant sur cette royauté si souvent comptée pour rien.

L'isolement est le caractère principal de cet état, qui resserra fortement les liens de famille en brisant les liens de l'État, qui favorisa l'esprit d'hérédité en assurant à un seul le gouvernement de ce petit empire qu'un seul pouvait défendre, qui améliora les mœurs en enlevant la facilité de communication.

L'esprit de domination et d'égoïsme est un autre caractère de cet état. Le moyen de s'en défendre, lorsqu'on est seul, chef, souverain absolu dans *ses états*, libre de châtier et de faire périr, sans jugement, une partie de sa colonie! Car les colons, les serfs, étaient la propriété du seigneur féodal, qui mutilait, sans pitié, ce serf misérable comme l'arbre qui lui déplaisait. De là, cette haine du peuple contre ses oppresseurs; de là, ce long souvenir qui anime encore nos populations contre la féodalité, que les ruines des châteaux-forts, dont huit siècles n'ont pu effacer les vestiges, semblent rendre encore vivante à leurs yeux.

Voyons maintenant quels étaient les rapports de la petite société féodale avec la société générale, et les conséquences de ces rapports sur la civilisation. Il y avait en chaque possesseur de fief un certain nombre de sentimens moraux, d'idées de devoir, d'affection, de loyauté, de fidélité, de dévouement. Ils ont tenté de se convertir en droits et en institutions ; mais une force unique, directrice, y manquant, nulle garantie, nulle réalité ; et la chose est devenue impossible, d'autant plus impossible, que la résistance de chacun y mettait des obstacles insurmontables, cette résistance étant aussi aisée que la répression était difficile. Ce système fédératif exigeait beaucoup plus de civilisation que n'en avait l'Europe au dixième, au quatorzième siècle. Il est donc vrai que la féodalité a exercé une influence salutaire dans l'homme, dans la famille, mais qu'elle n'a pu fonder aucun ordre légal.

Entrons plus avant dans les institutions politiques et sociales de cette époque ; nous avons vu l'esprit du régime qu'on est convenu d'appeler féodal, voyons en maintenant les détails : ce régime ne s'est pas établi partout en même temps en Europe. Charles Martel et Charlemagne ont été, comme nous l'avons vu, les introducteurs de

la féodalité en France; elle s'introduisit en Angleterre avec Guillaume et les Normands [8]; l'Écosse la reçut de l'Angleterre, comme Naples et l'Italie la reçurent des Lombards et des Normands; l'Espagne, le Portugal, le Danemarck et la Bohême la durent, soit à la présence des Maures, soit à diverses causes dont nous n'avons pas à parler ici.

La France doit nous occuper surtout, puisque c'est là qu'est le véritable berceau de la féodalité, et puisque enfin c'est notre pays.

Les seigneurs français, enhardis par la faiblesse des rois, se rendirent souverains maîtres des provinces confiées à leur commandement; la permission de se fortifier, qu'ils avaient obtenue, ils l'accordèrent à leurs vassaux, et des myriades de châteaux s'élevèrent autour de la forteresse du suzerain. La noblesse naquit alors en quelque sorte, et tout à la fois, la France, en autorisant l'édification des forteresses, *sema des pierres sur son terrain, et il en sortit des hommes armés* [9]... Les ducs, gouverneurs ordinaires des provinces, les marquis, préposés à la garde des frontières, les comtes, chargés de la justice, tous officiers du souverain, devinrent les maîtres de leurs duchés, de leurs marquisats et de leurs comtés. A leur imitation, leurs propres vassaux, ceux de la cou-

ronne, et même de riches propriétaires de biens allodiaux, prirent les titres de leurs villes et de leurs châteaux, et l'on vit ainsi paraître une multitude de petits comtes, de barons et de vicomtes; la classe particulière de la noblesse s'accrut en proportion des tenures féodales. Le possesseur d'un fief militaire, quelque pauvre qu'il fût, n'était soumis à aucun autre tribut ou prestation, que le service en temps de guerre; dans les fêtes du château, il était le compagnon des plaisirs de son seigneur, le pair de sa cour : il combattait à cheval, il était revêtu d'une cotte de mailles, tandis que le reste du peuple, lorsqu'il était sommé d'aller à la guerre, marchait à pied et sans armes défensives.

Quand les priviléges de la naissance furent devenus susceptibles de preuves légitimes, ils acquirent une plus haute importance : il se forma alors, entre les nobles et la basse-classe, une ligne de démarcation presque aussi forte que celle qui séparait la liberté de la servitude. Tous les offices qui donnaient du crédit et de l'autorité furent conférés aux premiers, excepté cependant ceux qui appartenaient à la profession des lois. Un roturier ne pouvait pas posséder de fief. Telle était du moins la rigueur primitive; mais quand le principe aristocratique eut perdu sa force, cette

possession fut permise aux héritiers et ensuite aux acquéreurs. On put même devenir noble par l'acquisition d'un fief, ou du moins par sa possession pendant trois générations[10].

Nous ne nous arrêterons pas à la condition du bas-clergé, parce qu'elle a peu d'influence sur l'ensemble de l'ordre politique. Nous observerons seulement que les prélats étaient des nobles suivant le système féodal. Ils juraient foi et hommage, pour leurs terres, au roi, ou à tout autre supérieur; ils recevaient l'hommage de leurs vassaux, et jouissaient des mêmes priviléges, exerçaient la même juridiction et la même autorité que les seigneurs laïques, au milieu desquels ils se trouvaient. Il paraît qu'il n'y avait pas de réserve de service militaire dans les concessions de bénéfices faites en faveur des cathédrales ou des monastères. Mais, quand les autres vassaux de la couronne étaient appelés à reconnaître la générosité de leur souverain par un service militaire personnel, les feudataires ecclésiastiques étaient supposés soumis à l'obligation de ce devoir féodal, et le remplissaient sans répugnance. Dès-lors, il n'y eut dans le droit public ni rois, ni évêques, ni magistrats, ni peuple, mais seulement un suzerain, des vassaux et des serfs.

Après les nobles[11] viennent deux autres classes:

celle des hommes libres, et celle des serfs ou vilains; dans la première se trouvaient les habitans des villes et des communes, les citoyens et les bourgeois. « On saura, dit Beaumanoir, qu'il y a trois conditions d'hommes dans ce monde, la première est celle des gentilshommes, et la seconde est celle des gens qui sont naturellement libres; tous ceux qui ont droit d'être appelés gentilshommes sont libres; mais tous ceux qui sont libres ne sont pas gentilshommes. » La servitude avait des modes différens qu'il est assez difficile de déterminer.

On parle dans les capitulaires de *servi*, de *tributarii*, de *lidi*, de *coloni*, etc.; ceux qui étaient attachés au domaine de la couronne s'appelaient *fiscalini*; le nombre de ces serfs, colons, tributaires ou cultivateurs, était considérable, et chacun en avait autant que le lui permettaient son pouvoir, et ses moyens pécuniaires. Il n'était pas rare, dans ces temps malheureux que quelques historiens ont cependant nommé *le bon temps*, de voir de petits propriétaires dépouillés par la violence, forcés d'échanger leur liberté contre du pain; d'autres, de libres devenaient vassaux dans l'impossibilité où ils se trouvaient de payer les redevances et les compositions pécuniaires; d'autres le devenaient pour avoir négligé de s'ac-

quiter du service militaire, d'autres enfin se donnaient aux églises et aux monastères en retour des avantages qu'ils pouvaient obtenir des prières de leurs nouveaux maîtres[13].

L'affranchissement complet des serfs commença vers le onzième siècle, et un écrivain du quinzième en parle comme s'il n'en existait plus en Europe. Dans l'Allemagne, par exemple, la majeure partie avait acquis sa liberté avant la fin du treizième siècle. Personne n'avait le droit d'affranchir son vilain sans le consentement de son seigneur supérieur; car, c'était diminuer la valeur de sa terre, *apeticer le fief*. En conséquence, il était nécessaire au vilain d'obtenir la confirmation du suzerain, autrement il changeait seulement de maître, et était, pour ainsi dire, confisqué au profit du seigneur dominant; car le seigneur qui avait concédé la charte de franchise était *estoupé* de réclamer son vilain[14].

Pour comprendre jusqu'à quel point les grands vassaux de France étaient indépendans, il n'y a qu'à considérer avec attention leurs principaux priviléges; ils avaient le droit de battre monnaie et empêchaient dans leur domaine la circulation de la monnaie royale; ils avaient le droit de guerre privée, et ce droit servait plus souvent à la vengeance qu'à la justice; ils jouissaient de

l'exemption de tout tribut public, sauf pourtant les *aides féodales*; ils étaient indépendans de tout pouvoir législatif et possédaient enfin l'exercice exclusif du droit de juridiction dans leurs domaines. Des priviléges si exorbitans et si contraires à tous les principes de la souveraineté pourraient, à la rigueur, nous porter à conclure que la France était moins une seule monarchie qu'une collection d'états n'ayant entre eux que des rapports partiels[15].

L'essence du lien féodal était le service militaire; le vassal s'engageait pour la défense de son seigneur envers et contre tous, à rendre ce service, soit seul, soit avec un nombre plus ou moins grand de chevaliers et de suivans d'armes, selon la dignité de son fief; ce service devait durer pendant un nombre de jours déterminé, qui rarement dépassait quarante; il était souvent beaucoup moindre, surtout s'il avait eu oblation de fiefs; car alors, la faveur reçue du seigneur était plus simulée que réelle. Ce fut seulement plus tard, et dans la décadence du système, que le vassal, en rendant hommage, se réserva de ne faire la guerre ni contre le roi, ni contre l'Église, ni contre tel autre seigneur qu'il désignait; d'autre part, le seigneur s'engageait à une protection si entière de son vassal qu'il s'obligeait à la restitu-

tion intégrale s'il était évincé de son fief. A ces engagemens qui formaient l'essence du contrat féodal, s'en joignaient d'autres dont la nature semblait chevaleresque, et dont l'observation était de même confiée à la garantie du point d'honneur.

Le service judiciaire fut attaché d'une manière aussi intime que le service militaire à la féodalité; les seigneurs assemblèrent des cours dans leurs châteaux; ils les composèrent de leurs vassaux, qui s'étaient engagés par la tenure féodale à servir à la cour et au camp, comme juges et comme soldats. Par imitation ou par habitude, ils transportèrent dans ces cours féodales plusieurs règles et plusieurs usages des anciens tribunaux populaires; ils conservèrent des anciennes lois tout ce qui n'avait pas été modifié par la coutume; les vassaux se jugèrent entre eux, comme autrefois les citoyens, sous la présidence du seigneur qui faisait les fonctions de l'ancien comte, et qui souvent en gardait le titre. Le nouveau gentilhomme, comme auparavant l'homme libre, n'était soumis à aucune autre juridiction qu'à celle de ses pairs.

Quelque sacré que parut être le lien féodal, il n'était pas indissoluble; l'esprit de liberté qui était né avec l'indépendance de la noblesse chatelaine, l'esprit d'égalité qui résultait du principe

que tout franc-fief n'était donné qu'à des gentilshommes, vu qu'il annoblissait son propriétaire, n'auraient pu s'accommoder d'une soumission sans terme à celui qui rendait son autorité insupportable quoiqu'il n'eût pas précisément enfreint le contrat féodal. Il fut donc reconnu que le vassal aurait toujours le droit d'*abjurer son hommage*, en rendant au seigneur le fief qu'il avait reçu de lui; d'après cette formalité solennelle qui abolissait le serment, et cette restitution qui dégageait le vassal de sa reconnaissance, il pouvait faire la guerre à son seigneur pour obtenir réparation de l'injustice dont il se plaignait[16].

Rien de plus remarquable dans le gouvernement féodal de France, dit avec raison Hallam, que l'absence totale d'une législation suprême; nous nous faisons difficilement l'idée de l'existence d'une société politique portant le nom de royaume, et qui, pendant plus de trois siècles, a manqué de l'attribut le plus essentiel d'un gouvernement... C'est cependant un fait positif et irrécusable; il ressortait d'ailleurs de la nature des choses.

Nous avons vu les premiers rois ou chefs barbares délibérer en commun sur les grandes mesures politiques ou législatives, le plus souvent en pré-

sence et avec le consentement du peuple et des guerriers qui agitaient bruyamment leurs framées en signe d'adhésion[17].

Hincmar nous apprend qu'il était tenu annuellement, sous Charles-le-Chauve, deux assemblées dans lesquelles on réglait tout ce qui avait rapport à l'intérêt public pour l'année courante. On examinait les capitulaires et l'on débattait les affaires les plus urgentes du gouvernement. La première se composait de tout le corps du clergé et des laïques, la seconde, des principaux personnages de l'État[18]. Ce fut dans ces assemblées que les capitulaires furent décrétés.... Plus tard on ne procédait pas ainsi : la masse du peuple ne fut consultée qu'à de rares intervalles et sur le choix des souverains temporels ou ecclésiastiques. Les sucesseurs de Charles-le-Chauve ne purent plus dire comme lui : « la loi se fait par le consentement du peuple et la constitution du roi[19]. » Les nobles et les seigneurs tinrent en revanche des assemblées générales, des *cours plénières* dans lesquelles les hauts et petits-barons venaient étaler leur magnificence, mais où l'on ne s'occupait rien moins que des affaires de l'État.

Lorsqu'arrivaient quelques-uns de ces cas extraordinaires où il était urgent, indispensable, de délibérer en commun, les seigneurs du voisinage

s'assemblaient pour concerter des mesures qu chacun devait exécuter dans ses domaines; le ro était quelquefois une des parties contractantes mais il n'avait point d'autorité coercitive sur le autres, pas plus qu'il ne pouvait promulguer un loi dans le territoire d'un baron sans son consentement[20].

A défaut d'assemblées législatives civiles, le assemblées ecclésiastiques remplirent quelquefoi les fonctions d'une législature régulière. En 878, par exemple, le concile de Troyes, au sein duquel on admit les laïques, établit une amende sur ceux qui s'empareraient des biens de l'Église. Plus tard, un autre concile assemblé à Toulouse en 1229, défendit de construire aucune forteresse ou de former aucune ligue, si ce n'est contre les ennemis de la religion. Il ordonne aussi que les juges rendraient la justice sans frais, et publieraient les décrets du concile quatre fois par an[21].

Il ne nous reste plus à parler que des institutions judiciaires et du changement qu'a subi en France le droit de juridiction, du huitième au douzième siècle. Mais, dans l'impuissance de donne les développemens convenables à ce sujet intéressant qui exigerait trop de détails, nous renverrons aux capitulaires et à l'histoire de l'Europ au moyen-âge, par Henri Hallam, ceux qui au-

raient envie de l'étudier à fond [23]. Nous nous contenterons de dire que le droit de juridiction a passé par trois états différens, produits par l'influence qu'obtinrent successivement, dans le système politique, le peuple, l'aristocratie et la couronne.

Charlemagne avait organisé un vaste système judiciaire qui combinait savamment les droits du peuple et de la royauté, mais qui, miné par la féodalité, et remplacé par les priviléges, ne put tenir après lui. On ne retrouve, dans les temps féodaux, que la juridiction territoriale. Les tribunaux des souverains furent méconnus, comme leurs lois et leur autorité; le combat judiciaire l'emporta sur des règles sages [25]; et les principes de jurisprudence furent réduits à des usages bizarres, qui différaient dans chaque suzeraineté [24], mais à des degrés différens; la haute-justice conférait seule le droit de vie et de mort, elle appartenait aux hauts-barons; la moyenne et basse-justice n'étaient pas compétentes pour juger les causes capitales, et l'on renvoyait alors les accusés devant la cour supérieure, sauf le cas de flagrant délit. Ce droit de basse-justice n'existait pas partout : en Arragon, les seigneurs qui n'avaient pas la haute-justice, et qui ne pouvaient arracher eux-mêmes la vie à des vassaux rebelles,

avaient obtenu le cruel privilége de les faire mourir de faim dans la prison; ils ne les tuaient pas, ils les abandonnaient... voilà tout [25]!

Ces cours féodales, comme on le voit, n'exigeaient la connaissance d'aucune loi positive; seulement, les grands vassaux du seigneur devaient assister à toutes les procédures, et, si le nombre n'en était pas suffisant, on empruntait les vassaux du seigneur supérieur [26].

Nous avons parlé ailleurs de ces combats judiciaires que nous devons retrouver encore dans l'histoire des mœurs; nous nous occuperons seulement ici des règles établies pour ces combats, seule justice que l'esprit féodal eût voulu admettre. Déjà consacrés par les lois ripuaires des Bavarois, des Allemands, etc., ils ne firent que changer de forme, pour se mettre en harmonie avec les mœurs chevaleresques des dixième et onzième siècles. Dès 801, un capitulaire admet le combat au bâton entre les roturiers; plus tard, on régla tous les cas, et le combat judiciaire prit une telle extension, qu'on aurait peine à en croire l'histoire, s'il n'existait des monumens authentiques. Nous rappellerons seulement quelques-unes des principales règles : celui qui avait à se plaindre d'un meurtrier, dénonçait publiquement le meurtrier devant le juge, disant : s'il le confesse

traitez-le en meurtrier, s'il le nie, je veux prouver de mon corps contre le sien. — Si un gentilhomme appelle un gentilhomme, et que l'un et l'autre soient chevaliers, ils se combattent à cheval, armés de toutes armures, telles comme il leur plait, excepté couteau à pointe et masse d'armes moulue, et ne doivent porter chacun que deux épées et son glaive ; s'ils sont écuyers, ils auront également deux épées et un glaive ; si un chevalier ou un écuyer appelle un homme de *pote* (en puissance d'autrui), il se combat à pied en guise de champion, tout comme les hommes de pote ; car puisqu'il s'abaisse à appeler si basse personne, il renonce à sa dignité, et n'a droit qu'à se servir des mêmes armes qui lui seront opposées ; ce serait en effet chose injuste si le gentilhomme qui appelle un homme de pote conservait l'avantage du cheval et des armures. Si au contraire c'est l'homme de pote qui appelle le gentilhomme, il se combat à pied, en guise de champion, et le gentilhomme à cheval, armé de toutes armes, car, en se défendant, il est bien juste qu'il use de ses avantages. — Si un homme de pote en appelle un autre ils se combattront à pied.

Toutefois, il n'était pas toujours indispensable que la partie combattît en personne ; elle pouvait

se faire suppléer par un champion à gages, toutes les fois qu'elle avait à invoquer une excuse valable : d'abord il avait bien fallu admettre l'exception à l'égard des femmes et des mineurs, et les champions qui se présentaient, en leur nom, jouissaient naturellement de tous les droits attachés à la dignité de ceux qu'ils représentaient. A l'égard des hommes, les cas d'excuse qu'ils pouvaient présenter, étaient la perte d'un membre, l'âge avancé (on n'était plus tenu de combattre après soixante ans), une maladie soudaine, ou un état constant de maladie notoire. — Lorsque le combat avait été arrêté, que les gages en avaient été livrés, les combattans se rendaient, au jour marqué, devant les juges du camp, où ils trouvaient déployé un grand appareil religieux et militaire. Avant le combat, la justice faisait publier trois bancs : par un, il était ordonné aux parens des parties de se retirer ; par l'autre, on avertissait le peuple de garder le silence ; par le troisième, il était défendu, sous les peines les plus sévères, de porter secours à l'un ou à l'autre des combattans ; les gens de justice gardaient le parc ; la lice avait, d'ordinaire, quatre-vingts pieds de long sur quarante de large ; elle était disposée en plein air, et nul ne pouvait se tenir à l'entour qu'à pied et sans armes. Les combattans arrivaient

accompagnés d'un *parrain* et d'un prêtre : s'ils étaient gentilshommes il venaient à cheval, écu au cou, glaive au poing, épée et dague ceintes. Chacun d'eux jurait, sur la croix, que son droit était bon, qu'il combattrait loyalement, sans employer ni dol ni artifice; alors la lice était ouverte et le maréchal du camp criait : *laissez-les aller;* le combat commençait aussitôt, et il ne devait prendre fin que lorsqu'un des combattans tombait à terre ou s'avouait vaincu en criant *grâce!* ou *merci!* ce qui emportait son déshonneur. Comme c'était là l'image la plus parfaite de la guerre, on admit bientôt que la paix pouvait être faite, même durant le combat : l'une des parties devait la proposer, et les juges du camp décidaient si elle devait être acceptée. A la première parole de paix le combat se trouvait suspendu, mais les gens de justice, qui avaient la garde du parc, devaient soigneusement veiller à ce que toutes choses demeurassent en état, pour que les combattans fussent replacés exactement dans la même situation, si la paix ne se faisait pas.

On pense bien que les formalités à suivre, pour arriver au combat, ont dû varier de siècle en siècle; nous n'entrerons pas dans de plus grands détails à ce sujet : disons seulement qu'afin d'empêcher certains ferrailleurs de faire profession de

défenseurs salariés, ou pour se prévenir contre la fraude d'un combat simulé, on avait décidé que le champion vaincu aurait le poing coupé [27].

Après la décision de la cour, on pouvait en appeler devant le suzerain, mais cet appel ne pouvait être décidé que par un nouveau combat, par lequel l'appelant était forcé d'entrer en lice avec chacun des juges qui venaient de le condamner; si, par hasard ou *par miracle*, comme dit Beaumanoir, le condamné sortait vainqueur de tous ces combats, les juges étaient condamnés à mort, et cette jurisprudence fut à peine changée jusqu'à Saint-Louis [28].

Tel était, dans la période que nous parcourons, le système féodal implanté en France, en Germanie, dans l'Italie, dans le nord de l'Espagne, en Angleterre, en Écosse et dans quelques autres parties de l'Europe. Bien que des souvenirs affreux se soient attachés à cette époque, et qu'elle ait mérité souvent tout l'odieux qu'on a jeté sur elle, cette transition de la barbarie au régime féodal doit être considérée comme un progrès par l'historien de la civilisation : ce changement d'état développe, dans les nations européennes, de nouveaux genres de ressources; la féodalité exerça une salutaire influence sur le développement moral de l'individu, l'esprit chevaleresque qui

en sortit est empreint de bravoure, de franchise et de loyauté.... Sous le point de vue social, elle a peu produit, puisqu'elle n'a pu fonder ni garanties politiques, ni ordre légal, mais la littérature lui doit la plupart de ses langues modernes et la poésie, des troubadours; les femmes, un meilleur ordre social, une protection désintéressée. Nous retrouverons ailleurs les mœurs de cette époque originale, unique dans l'histoire du monde; nous n'avons jusqu'à présent entendu parler que de l'état politique et social de l'Europe civilisée, et nous ne l'avons pas fait d'une manière aussi complète que l'eût exigé l'importance du sujet. Le cadre que nous avons adopté nous le défendait autant que la route immense que nous avons à parcourir.

CHAPITRE HUITIÈME.

L'histoire des mœurs d'un peuple peut être considérée sous trois aspects différens, et divisée par conséquent en trois parties bien distinctes: tout ce qui tient à l'Église, aux traditions, aux croyances populaires et aux usages qui en ressortent constitue les mœurs de l'Église dont nous avons déjà parlé. Les mœurs civiles et domestiques se trouvent dans les détails de la vie des princes, des seigneurs et du peuple, dans la peinture fidèle de l'intérieur des ménages, comme dans les solemnités publiques et les cérémonies des grandes époques de la vie privée. C'est cette deuxième partie qui va nous occuper maintenant; resteront enfin les mœurs guerrières, tout ce qui tient aux habitudes remuantes, tracassières, dominatrices, exclusives, d'un peuple encore à demi barbare, et puis cette Chevalerie qui, dans

ses phases diverses, mérita tour à tour l'éloge, la censure et l'indignation des historiens.

Dans l'intervalle qui sépare l'invasion de la féodalité, les mœurs ont peu varié; il n'y a guère de différence que celle qu'y ont introduite les mœurs particulières de chaque prince, de ceux surtout qui ont eu, par leur génie ou leur puissance, quelque influence sur les mœurs générales du pays : Charlemagne, Alfred, Guillaume-le-Batard, les Othon[1] et Hildebrand, par exemple. Jetons un coup d'œil sur ces diverses cours, entrons dans l'intérieur de la famille, dans la vie domestique; les conséquences de cette peinture fidèle ressortiront ensuite d'elles-mêmes à nos yeux.

Les fastes d'aucun pays, dit avec raison un célèbre écrivain, n'offrent l'exemple d'un souverain qui eut sur sa nation une influence comparable à celle que Charlemagne exerça sur la France, et l'on peut dire sur toute l'Europe que, dans son essor, ce grand homme parut entraîner avec lui hors du chaos obscur où elle était plongée. Le bonheur de ses sujets, leur civilisation, leur célébrité, en un mot, tous leurs avantages furent si bien les émanations de son vaste génie, qu'avant et après lui on ne trouve dans nos tristes contrées que ténèbres, barbarie et confusion. Ce n'est que

dans le cercle de son règne, qu'éclatent les brillantes prospérités, qui alors excitaient l'envie du monde entier. Nous avons vu ailleurs les guerres de Charlemagne, et ce qui se rattache à sa politique habile; nous verrons plus tard son influence sur la philosophie, les lettres et les sciences. Nous n'avons à nous occuper aujourd'hui que des lois, et des mœurs qui les font ou en émanent.

Il y avait deux hommes en Charlemagne; le grand empereur d'Occident, et le simple particulier, le propriétaire, l'homme... Les chroniqueurs nous racontent que lorsque les envoyés de Nicéphore furent reçus par le monarque français, à Seltz, on leur fit traverser quatre grandes salles pour les conduire à son audience. Arrivés à la première, ils n'aperçoivent que des guerriers; ils sont éblouis de la magnificence de leurs habits, de l'éclat de leurs armes sur lesquelles l'or et l'argent brillaient de toutes parts; ils veulent se prosterner devant un seigneur qu'ils voient assis sur un trône. Quelle est leur surprise, lorsqu'on les retient en leur disant : ce n'est que le connétable de l'empereur (*comes stabuli*). Dans la seconde salle, nouvelle méprise; un autre seigneur s'offre à leurs yeux, environné du faste de la souveraineté. Ils le prennent pour Charlemagne. C'était son comte du palais (*comes palatii*), celui

qui administrait la justice en son nom. Ils sont également trompés par les apparences, dans la troisième et dans la quatrième salle; dans l'une était le grand maître d'hôtel (*magister mensæ regiæ*), dans l'autre, le grand chambellan. Ces deux officiers étaient prêts à recevoir à leur tour les hommages des ambassadeurs grecs, et, chaque fois, suivant la relation du moine, amoureux d'anecdotes, c'est *par des soufflets* qu'on les avertit de leur erreur. Mais enfin ils touchèrent au but qui leur avait échappé à quatre reprises. Le grand chambellan leur promet qu'il va s'informer s'ils peuvent être admis à l'audience de l'empereur. Bientôt après deux seigneurs de la cour, les introduisent dans un appartement bien plus magnifiquement décoré que les précédens. Ils y trouvent Charlemagne, environné de ses fils, de ses filles, des archevêques, des évêques, des comtes, tous resplendissans d'or et d'argent. L'empereur était debout, près de la fenêtre, et s'appuyait avec une dignité familière sur l'épaule de l'évêque Netto. Confus et consternés de voir en possession d'une si grande faveur, ce même prélat qui avait été traité si indignement à Constantinople, ils se précipitèrent aux pieds de l'empereur. Charlemagne, d'un ton et d'un air où se peignaient à la fois la bonté qui protége et la dignité qui im-

pose, leur fait signe de se relever... Ce n'est pas le seul exemple du faste calculé de Charlemagne. Aaroun lui avait envoyé de riches présens, parmi lesquels on remarquait la première pendule qui eût été vue en Europe. L'empereur des Français lui envoya par les mêmes ambassadeurs, des chevaux de France, des mulets d'Espagne, et des manteaux de laine de Frise fort recherchés en Orient. Pour donner à ces ambassadeurs une grande idée de la magnificence et du *raffinement des Francs dans leur manière de vivre*, on fit passer un jour de dimanche la procession sous les fenêtres du palais, et tous les évêques, tous les abbés et autres ecclésiastiques revêtus de leurs plus beaux habits, et parés de leurs plus riches ornemens, furent obligés de s'y trouver *pour augmenter et embellir le rassemblement*. Le jour suivant, on passa la revue des troupes, qui devaient être habillées avec toute la magnificence possible. *Stupéfaits d'un pareil faste*, poursuit le moine, les ambassadeurs assurèrent que jusque là *ils n'avaient vu que des hommes d'argile*, mais qu'en cette circonstance ils avaient vu *des hommes d'or*. Lorsqu'ils avaient mangé à la cour, les tables avaient été couvertes d'une excessive quantité de mets; des convives choisis, parmi les personnes les plus distinguées de toutes les

provinces de l'empire de Charlemagne, y avaient paru *habillés de la manière la plus magnifique*, et chacun, suivant le costume de son pays; mais ce spectacle avait été pour les ambassadeurs *si nouveau, si extraordinaire, qu'ils s'étaient levés de table sans avoir presque rien mangé.* Un autre jour Charlemagne, pour les amuser, leur donna une chasse qui, par les dangers qui l'accompagnaient, leur causa plus de frayeur que de plaisir; c'était la chasse aux buffles. Les forêts d'Allemagne étaient encore remplies de ces bêtes sauvages; et les chasser était l'amusement favori des Allemands de tous les âges. Au premier aspect de ces animaux redoutables, les ambassadeurs furent si épouvantés qu'ils se mirent à fuir. Charlemagne, pour les rassurer, accourt à un de ces buffles, le frappe au cou pour lui abattre la tête. Il le manque; l'animal blessé se précipite sur lui, déchire avec ses cornes une des bottines de l'empereur, et lui fait à la jambe une blessure, légère à la vérité. Un homme qu'on n'attendait pas là, parce qu'il était dans la disgrace (Isembart, Franc d'un rang distingué), s'élance tout à coup, atteint avec une lance l'animal furieux entre le cou et les épaules et le renverse blessé à mort. Le Roi ne paraît pas s'en apercevoir, mais tous les courtisans étaient déjà accourus, et s'empressaient tel-

lement autour de lui, qu'ils ne lui laissaient pas le loisir de s'occuper des autres et moins encore de son libérateur. On veut lui ôter sa botte, panser sa blessure, Charles s'y refuse. Non, non, dit-il, je veux, dans l'état où je suis, me présenter à la reine Irmengarde. C'était la femme de son fils Louis, et il l'aimait beaucoup; il va en effet la trouver, lui montre sa jambe ensanglantée, lui fait voir la tête et les cornes du redoutable animal. Irmengarde effrayée, lui reproche, les larmes aux yeux, sa témérité. — Mais que mérite celui qui m'a sauvé, lui demande le monarque? — Tout ce que vous pouvez lui donner répond la reine. — Eh bien, c'est Isembart! Irmengarde se jette à ses genous, et intercède pour Isembart. Charles lui accorde sa grâce, rend à Isembart, les biens qui lui avaient été confisqués et la princesse elle-même lui fait de riches présens [a].

Écoutons maintenant Éginhard : Sobre, et économe autant que juste et généreux, Charlemagne administrait lui-même ses domaines et ne négligeait aucun détail, ayant, comme l'indiquent quelques *capitulaires*, assigné un juge à chaque communauté pour la seule administration économique, depuis la nouriture des poules et des oies, autour des moulins, et la vente des œufs jusqu'aux approvisionnemens de la maison de l'empereur.

Charles portait les vêtemens des Francs : Il revêtait d'abord son corps, d'une chemise et d'un caleçon de lin, puis il se couvrait d'une tunique brodée de toile, et de *tibiales* ; enfin il serrait ses jambes dans des bandelettes, et ses pieds dans leur chaussure. En hiver, il y ajoutait, pour couvrir ses épaules et sa poitrine, une veste de peau de loutre; il s'enveloppait d'un manteau de Venise et il ceignait toujours une épée dont la poignée était d'or ou d'argent.

Quant aux habits étrangers, quelque beaux qu'ils fussent, il les repoussait et ne voulait point permettre qu'on l'en revêtît. Deux fois seulement à Rome, à la prière du pape Adrien, et à celle de Léon son successeur, il consentit à revêtir la longue tunique de chlamyde et la chaussure à la romaine.

Dans les grandes fêtes, il marchait aux processions avec une tunique d'or, une chaussure couverte de pierreries, une agrafe d'or à son manteau, et un diadème d'or enrichi de pierreries. Dans les autres jours, ses habits différaient peu de ceux que portaient les hommes du peuple.

Il était sobre dans sa nourriture, mais plus sobre encore pour la boisson. En effet, il avait horreur de l'ivresse en tout homme, mais bien plus encore pour lui-même et les siens. Quant à

la nourriture il ne pouvait s'en abstenir et il se plaignait souvent que les jeûnes nuisaient à sa santé. Il donnait très rarement des repas, et seulement dans les plus grandes fêtes; mais alors, c'était à un très grand nombre de convives à la fois. A l'ordinaire on ne servait à table que quatre plats, outre le rôti, qu'il préférait à tout autre nourriture, et que ses chasseurs avaient coutume d'apporter sur la broche. Pendant le repas il prêtait l'oreille ou à quelque récit ou à son lecteur. On lui lisait les histoires et les exploits des anciens; il se plaisait beaucoup à la lecture des livres de Saint Augustin, et surtout à celle de *la Cité de Dieu*. Pendant la nuit c'était l'usage d'interrompre son sommeil quatre ou cinq fois, non pas seulement en se réveillant, mais en se levant. Tandis qu'on le chaussait et qu'on l'habillait il admettait ses amis; bien plus, si le comte du palais lui annonçait qu'il eût quelque procès qu'il ne pouvait terminer sans son ordre, Charles faisait à l'instant entrer les plaideurs, et ayant écouté le procès, il prononçait sa sentence comme s'il eût siégé sur son tribunal. En même temps il expédiait les ordres à chacun pour ce qu'il avait à faire dans la journée et il assignait le travail à ses ministres.

Son éloquence était abondante, et il pouvait

exprimer avec facilité tout ce qu'il voulait; ne se contentant point de sa langue maternelle, il s'était donné la peine d'en apprendre d'étrangères. Il avait si bien appris la latine qu'il pouvait parler en public dans cette langue presque aussi facilement que dans la sienne propre. Il comprenait mieux la grecque qu'il ne pouvait l'employer lui-même[3].

Charlemagne faisait de l'éducation de ses enfans une de ses plus importantes occupations. Il fit instruire ses fils et même ses filles dans les sciences, que lui même n'avait commencé que très tard à cultiver. Ce n'était pas une singularité en lui que d'exiger que ses filles s'adonnassent à faire de la toile et à filer; il se conformait par là aux mœurs générales des Germains, qui les ont conservées long-temps après son règne, et qui avaient en cela les Romains et les Grecs pour modèles; les ouvrages plus délicats n'étaient point encore inventés.

Les lois de Charlemagne répondaient parfaitement à ces deux ordres d'idées : dignité et luxe pour l'extérieur, économie et simplicité pour l'intérieur[4].

On trouve dans la *Vie de Saint Benoit*, un usage qui semble indiquer que Charlemagne s'attachait à rendre riche, heureux et puissant, tout ce qui l'entourait. Les seigneurs français considéraient

comme un bonheur pour leurs enfans la faveur de les faire élever dans le palais impérial, c'est ainsi que Saint Benoit fut élevé près de la reine Berthe, et devint échanson de Charlemagne ; le fameux Angilbert avait aussi été, dès sa plus tendre enfance, élevé dans le palais du Roi, et c'était son seul titre aux honneurs qu'il obtint.

La chronique de Verdun, et différens diplômes de Charlemagne nous apprennent que les impôts consistaient principalement alors dans une multitude de douanes et de péages, qui devait gêner beaucoup le peu de commerce qui se faisait ; on payait tant par voiture, tant par bête de somme, tant au passage des ponts (*pontaticum*), tant pour le tort que les roues pouvaient faire aux chemins (*rotaticum*), tant pour la poussière qui s'élevait des pieds des chevaux et des roues des voitures (*pulveraticum*), tant pour traverser certains lieux (*trava evectio*), tant pour l'échange ou la vente des marchandises (*mutaticum*) ; il paraît que les passages étaient très obstrués, et qu'on ne cherchait à faciliter ni le transport, ni le débit des denrées[5].

Charlemagne qui avait compris l'importance de l'unité des poids et mesures, avait essayé de l'introduire dans son vaste empire, mais il n'avait pas vu toute la difficulté de l'entreprise, et on l'eû

sans doute bien étonné si on lui eût dit que, mille ans après lui, ses successeurs, maîtres de la portion la plus civilisée de l'Europe, n'en étaient pas encore venus à bout : il avait cependant étayé son innovation de grandes et saintes autorités : obéissant à l'esprit de son temps, il citait le lévitique, il citait les proverbes de Salomon : *Pondus et pondus, mensuram et mensuram odit anima mea*[6].

Les principes d'administration ne pouvaient être alors bien profonds, ils n'avaient pas été assez médités : celui de la liberté indéfinie du commerce, encore aujourd'hui contesté, n'était pas même connu alors ; le prix du blé était taxé ; le Roi faisait des magasins pour l'approvisionnement de ses sujets... Nous ne rapportons point ce fait pour l'approuver ni pour le blâmer ; nous le rapportons pour observer que Charlemagne faisait distribuer le blé aux pauvres à la moitié du prix fixé ; ce qui suppose que la distinction des pauvres et des riches était réglée de façon à ne laisser aucun lieu à l'arbitraire ; Charlemagne défendait aussi de vendre les vivres plus cher dans les temps de disette, et le prix non seulement des vivres, mais même des étoffes était taxé en tous temps.

Une ordonnance de Charlemagne interdit ex-

pressément *la mendicité vagabonde*, et impos
à chaque ville l'obligation de nourrir ses pauvres
avec défense de rien donner à ceux qui refuse
raient de travailler [7].

Charlemagne est le premier de nos rois qui ai
fait des lois somptuaires : on réservait pour le
princes et les grands l'avantage de briller par l
magnificence des habits, et l'opinion publiqu
ajoutait un grand prix à cette puérile distinction
La conquête de l'Italie ayant fait naître le goû
des habits de soie, Charlemagne voyant un jou
ses courtisans ainsi parés, leur proposa une parti
de chasse et monta sur le champ à cheval, pa
la pluie et la neige, couvert, selon son usage
d'une grosse peau de mouton attachée négligem
ment sur l'épaule, et qu'il tournait à son gré d
côté d'où venaient le vent et la pluie ; les courti
sans n'osèrent pas refuser de le suivre ; leurs ma
gnifiques pelleteries et leurs fragiles soieries fu
rent déchirées par les ronces et gâtées par l
neige. Au retour de la chasse, transis de froid
n'aspirant qu'au moment de réparer le désordr
de leur habillement, ils voulurent se retirer
Charles ne les en laissa pas les maîtres : séchons-
nous, leur dit-il en s'approchant d'un grand feu
et en les exhortant à l'imiter. Il s'amusait de leu
embarras ; il ne paraissait pas s'apercevoir qu

le feu, en séchant leurs habits, faisait retirer et grimacer les bandes de peaux dont ils étaient ornés et achevait de les mettre hors d'état de servir. En congédiant les chasseurs il leur dit : demain nous prendrons notre revanche, et avec les mêmes habits.... Quand ils reparurent le lendemain avec ces habits tous déformés et tombant en lambeaux, ils fournirent à la cour un spectacle risible. Le Roi après les avoir beaucoup raillés, leur dit : « Fous que vous êtes, connaissez la différence de votre luxe et de ma simplicité, mon habit me couvre et me défend; si la fatigue vient à l'user ou le mauvais temps à le gâter, vous voyez ce qu'il m'en coûte, tandis que le moindre accident vous coûte des trésors[a]. »

Avant de terminer ce que nous avons à dire sur Charlemagne, et les mœurs de son siècle, ajoutons un mot sur les chasses qui, comme on l'a vu, étaient une partie essentielle des mœurs françaises et allemandes, de celles du nord surtout.

La plupart des historiens contemporains nous parlent fréquemment de certaines parties de chasse où l'impératrice et les princesses signalaient, ainsi que l'empereur, leur adresse et leur courage : on rassemblait dans une enceinte, formée par des toiles et des filets, une grande quantité de bêtes : les principaux chasseurs, montés sur

des chevaux dressés pour cet usage, les attaquaient à coup de javelots, et en faisaient une grande destruction. On rapporte que Charlemagne, s'étant égaré seul à la chasse, découvrit les eaux d'Aix-la-Chapelle, qui sont devenues depuis si fameuses et si utiles.

Ces mêmes forêts, où nos rois de la première race s'étaient exercés à chasser, furent aussi le théâtre des chasses de Charlemagne et de ses successeurs. Ces princes faisaient la guerre au cerf pendant le mois d'août, au sanglier en septembre et pendant tout le cours de l'automne; cependant nous voyons plusieurs de nos rois chasser aussi en hiver, au printemps, à Pâques et à la Pentecôte. Ils ne tenaient jamais leur cour plénière, qu'il n'y eût quelque grande chasse. C'était pour donner à cette noblesse guerrière un divertissement qui s'accordât avec ses goûts. Dans la suite on y substitua les joutes, les tournois, et d'autres exercices de cette espèce.

Mais, en voilà assez sur Charlemagne et sa cour continuons notre route.

Louis, succédant à son père, sentit qu'il fallait faire beaucoup pour n'être pas au-dessous de sa tâche, et s'il n'avait pas son génie, il avait plus de douceur et de bonté dans le caractère, plus de moralité et de piété dans la vie privée. Il s

hâta de congédier du palais impérial les courtisanes et les débauchés, il ouvrit aux pauvres les trésors de son père, ne laissa dans les prisons que les malfaiteurs, rendit les exilés à leurs foyers, envoya de toutes parts des juges équitables pour rendre la justice et réprimer les abus, mais il ne put parvenir à faire ce que n'avait pas fait le génie de Charlemagne; il ne civilisa pas la masse de la nation, et plus il exagérait les pratiques de piété, plus il enlevait de l'éclat du diadême aux yeux de ses sujets, peu habitués par Charlemagne à tant d'humilité et d'abnégation; son esprit accablé de chagrins domestiques, s'affaiblit au point que sa piété devint de la superstition que partageait la classe ignorante de ses peuples. La vue de deux comètes acheva d'abattre sa raison, et l'erreur populaire qui voit dans les phénomènes célestes des marques de la colère divine était si généralement répandue à cette époque, que le peuple pensa comme lui que ces comètes étaient une punition du ciel. On eût pu voir alors le malheureux Louis, agenouillé devant les tombeaux des martyrs et les yeux fixés sur un ciel inflexible, implorer une clémence divine sur laquelle il n'osait compter. Il refusa dès lors toute nourriture, il ne voulut plus recevoir que le pain de

l'Eucharistie et mourut après avoir pardonné à ses fils.

Le règne de Charlemagne n'avait pas été exempt de superstition : En 810 une maladie contagieuse fit mourir une grande quantité de bestiaux dans ses états. Le roi d'Italie, Pepin, était en guerre alors avec Grimoald, duc de Bénévent, et les préjugés que la guerre fait naître et entretient parmi le peuple firent accuser Grimoald de ce fléau. Il avait, disait-on, fait répandre une poudre empoisonnée sur tous les états des Français en Italie. Par un effet affreux et trop ordinaire de ces sortes de préjugés on fit mourir beaucoup d'innocens soupçonnés et qui parurent convaincus d'avoir répandu cette poudre chimérique. Charlemagne fit tout ce qui dépendait de lui pour arrêter ces injustes exécutions, et pour dissiper une erreur qui calomniait son ennemi. Mais tandis qu'il s'efforçait de répandre autour de lui la lumière de la raison et le sentiment de la bienfaisance, il ne pouvait empêcher qu'à l'autre extrémité de son trop vaste empire, l'innocence ne fût opprimée et le fanatisme triomphant ; il ne pouvait empêcher que les peuples abrutis par l'ignorance, et aveuglés par la superstition, ne s'en prîssent à leurs ennemis, des fléaux célestes et des calamités physiques.

Plus tard, ce fut une croyance universelle que le monde devait finir le dernier jour du dixième siècle[9]. C'était sous le règne de Robert dont le caractère, assez semblable à celui de Louis-le-Débonnaire, ajoutait, comme ses sujets, la foi la plus aveugle aux superstitions. Excommunié pour avoir épousé sa parente, il avait, disait-on, à l'accouchement de la reine, reçu un monstre dans ses bras. Cet affreux espoir du jugement dernier s'était accru dans les calamités qui précédèrent le jour fatal[10]. La peste désolait l'Aquitaine, la chair des malades semblait frappée par le feu, se détachait de leurs os et tombait en pourriture. Ces misérables couvraient les routes des lieux de pèlerinage, assiégaient les églises, particulièrement Saint-Martin à Limoges; ils s'étouffaient aux portes et s'y entassaient. La puanteur qui entourait l'église ne pouvait les rebuter. La plupart des évêques du midi s'y rendirent et y firent porter les reliques de leurs églises. La foule augmentait, l'infection aussi; ils mouraient sur les reliques des Saints.

Ce fut encore pis quelques années après. La famine ravagea tout le monde depuis l'Orient, la Grèce, l'Italie, la France, l'Angleterre. « Le muid de blé, dit un contemporain, s'éleva à soixante sols d'or. Les riches maigrirent et pâli-

rent, les pauvres rongèrent les racines des forêts; plusieurs, chose horrible à dire, se laissèrent aller à dévorer des chairs humaines. Sur les chemins, les forts saisissaient les faibles, les déchiraient, les rôtissaient, les mangeaient. Quelques uns présentaient à des enfans un œuf, un fruit et les attiraient à l'écart pour les dévorer. Cette rage alla au point que la bête était plus en sûreté que l'homme, comme si c'eût été désormais une coutume établie de manger de la chair humaine. Il y en eut un qui osa en étaler en vente dans le marché de Tournus : il ne nia point et fut brûlé. Un autre alla pendant la nuit déterrer cette même chair la mangea et fut brûlé de même. »

« ...... Dans la forêt de Mâcon, près l'église de Saint-Jean-de-Castanedo, un misérable avait bâti une chaumière, où il égorgeait la nuit ceux qui lui demandaient l'hospitalité : un homme y aperçut des ossemens, et parvint à s'enfuir.... On y trouva quarante-huit têtes d'hommes de femmes et d'enfans ! Une autre calamité survint : les loups alléchés par la multitude des cadavres sans sépulture, commencèrent à se mêler aux hommes. Alors les gens craignant Dieu ouvrirent des fosses où le fils traînait le père, le frère son frère, la mère son fils, quand ils les voyaient défaillir; et le survivant lui-même désespérant de la

vie, s'y jetait souvent après eux. Cependant les prélats des cités de la Gaule, s'étant assemblés en concile, pour chercher remède à de tels maux avisèrent que, puisqu'on ne pouvait alimenter tous ces affamés, on sustentât comme on pourrait ceux qui semblaient les plus robustes de peur que la terre ne demeurât sans culture.

Ces excessives misères brisèrent les cœurs et leur rendirent un peu de douceur et de pitié. Ils mirent le glaive dans le fourreau, tremblans eux-mêmes sous le glaive de Dieu. Ce n'était plus la peine de se battre, ni de faire la guerre pour cette terre maudite qu'on allait quitter. De vengeance, on n'en avait plus besoin ; chacun voyait bien que son ennemi comme lui-même avait peu à vivre. A l'occasion de la peste de Limoges, ils coururent de bon cœur aux pieds des évêques, et s'engagèrent à rester désormais paisibles, à respecter les églises, à ne plus infester les grands chemins, à ménager du moins ceux qui voyageraient sous la sauvegarde des prêtres ou des religieux. Pendant les jours saints de chaque semaine (du mercredi soir au lundi matin), toute guerre était interdite : c'est ce qu'on appela *la trêve de Dieu* (Treugue de Deu[11]).

Dans cet effroi général, la plupart ne trouvaient un peu de repos qu'à l'ombre des églises. Mais,

le plus souvent, cet asile saint ne les rassurait point. Ils aspiraient à quitter l'épée et le baudrier; ils se réfugiaient parmi les moines et demandaient dans leurs couvens une toute petite place où se cacher. Ceux-ci n'avaient d'autre peine que d'empêcher les grands du monde, les ducs et les rois de devenir moines ou frères convers. Guillaume Ier, duc de Normandie, aurait tout laissé pour se retirer à Jumiéges, si l'abbé le lui eût permis. Au moins il trouva moyen d'enlever un capuchon et une étamine, les emporta avec lui, les déposa dans un petit coffre et en garda toujours la clef à sa ceinture [11]. »

Dans le courant du dixième siècle ou au commencement du onzième paraissent les *cagots*, parias du Béarn, corporation proscrite et qui n'est connue dans l'histoire que par la défense qui lui était faite de prétendre à la dignité d'homme; poursuivis par une implacable superstition ils se sont trouvés en butte à toutes les persécutions. Assujettis à porter des marques particulières capables de les faire reconnaître en tout temps, l'accoutrement qui leur était imposé par les divers usages locaux, soit du Béarn, soit de la Gascogne, soit de la Guienne, et qui d'ordinaire se composait d'une casaque rouge et d'un pied-d'oie, avertissait au loin les passans qu'il fallait fuir

le cagot qui s'avançait. Ils n'avaient pas d'habitation dans les villes, et étaient obligés de se réfugier dans des établissemens que l'on nommait des *cagoteries*. Comme il n'était pas possible de leur interdire l'entrée des églises, on avait trouvé le moyen de séparer leurs prières des prières des autres chrétiens, qui se jugeaient sans doute plus purs devant Dieu. Les cagots étaient donc forcés, pour arriver au temple, où ils venaient offrir le spectacle de leurs misères, de passer par une porte que la commisération leur consacrait exclusivement, et dont la seule approche eut été pour tout autre une souillure. De là ils se rendaient, la tête basse, dans une enceinte fermée de tous côtés par des barrières qui ne leur permettaient pas de se confondre avec la foule des fidèles. Du reste, c'eut été pour eux une pensée criminelle de songer à s'élever par leur travail au dessus de leur malheureuse condition. Entreprendre le commerce, embrasser une profession, ils ne le pouvaient jamais, sous aucun prétexte; il fallait qu'ils se nourrissent de leurs mains, avec les produits d'un champ dépendant de la cagoterie et de plus la loi les obligeait d'abattre dans les forêts, sans rétribution aucune, les bois nécessaires à la consommation de la cité. S'ils étaient rencontrés, munis d'une autre arme que la cognée indispen-

sable pour cet office, livrés aussitôt à la puissance publique, ils se voyaient dépouillés et soumis à des peines arbitraires dont on ne leur épargnait pas la rigueur. Mais, ce qui passe toute croyance, et ce que l'on refuserait sans doute d'admettre, si le témoignage n'en était écrit dans un texte de loi positif, c'est qu'il leur était défendu, sous les peines les plus sévères, d'adresser la parole à un autre homme et d'entrer avec lui en conversation familière. Parqués ainsi comme des animaux nuisibles, les cagots n'ont pas même pu former un peuple à part; courbés sous le même joug et tremblant devant les mêmes terreurs, voués constamment au mépris et à la haine de tous, ils n'ont pû que traîner à travers les siècles leur misérable existence[12]. »

Puisque nous avons commencé la série des superstitions nous ne pouvons passer sous silence les *Fêtes des Fous* nées des *Lupercales*, qui se célébraient encore au sixième siècle malgré les efforts du pape Gélase [13]: à peine les calendes de janvier étaient-elles arrivées que l'on voyait toute la jeunesse d'Italie et de France se déguiser en cerfs, en veaux, en ours et en autres animaux dont ils imitaient les allures; ce qui faisait dire à un saint évêque de Turin : « N'est-ce pas une dé-
« ception et une folie bien condamnable, que

« celle de ces hommes qui méconnaissent la main « de Dieu qui les créa, pour se transformer en « animaux domestiques, en bêtes féroces, en « monstres! Quelle plus honteuse folie que d'em- « prunter les traits les plus repoussans, les formes « les plus dégoûtantes, pour défigurer ainsi le « chef-d'œuvre de la création, ce visage majes- « tueux que Dieu s'est plu à orner lui même de « grâces et de beauté! »

Sous le règne de Charlemagne, ces sottises ne cessèrent pas : on continua à se déguiser en animaux, mais principalement en cerf et en vache. Parmi les abus que ce prince entreprit de réformer on doit remarquer surtout ceux qui se commettaient dans les repas, après le service de l'anniversaire d'un mort et après celui du septième ou du trentième jour de la sépulture : on y représentait une sorte de spectacle bouffon avec un ours, des danseuses et des *Talamasques*. On appelait ainsi des représentations de démons ou d'autres figures horribles propres à inspirer de l'épouvante, d'où le nom de *masque* nous est resté. Ces repas finissaient par l'ivresse, tant on buvait pour l'amour des anges, des saints et de l'ame du défunt [14]...

« Le jour de la fête des Fous, dit un chroniqueur, les prêtres et les clercs allaient en masque

à l'église, y commettaient mille insolences. Au sortir de là, ils se promenaient dans des chariots par les rues et montaient sur les théatres chantant de sales chansons, et faisant toutes les postures et bouffonneries les plus effrontées dont les bateleurs avaient coutume de divertir la sotte populace. »

Cette farce plus que ridicule fut défendue par la suite mais elle ne fut point entièrement oubliée ; trois siècles après on en voyait encore des vestiges [15].

A peu près à la même époque les danses *hiératiques* connues mais peu pratiquées par la primitive Église devinrent une mode, une fureur dans le clergé. On explique ces liturgies bizarres, dit M. Magnin, par le redoublement de solennité de la fête de Pâques devenue le premier jour de l'année et toujours accueillie par les Chrétiens avec des manifestations de joie ; les solitaires y prenaient part au fond de leurs déserts; Saint Pacôme se préparait des herbes avec de l'huile, Saint Benoît se permettait un meilleur repas, et Saint Antoine revêtait la tunique de feuilles de palmier qui lui avait été léguée par un de ses prédécesseurs. Les danses pascales ont continué dans les églises de la Franche-Comté, notamment à Besançon et à Salins, jusqu'en 1742 ; elles avaient

été apportées dans cette province par les Espagnols, qui les tenaient des Moçarabes. La fameuse *danse macabre* elle-même semble tirer son origine de ces danses exécutées sur les tombeaux des cathédrales.

Indépendamment de ces danses hiératiques qui avaient lieu quelquefois dans l'intérieur de l'église, *in medio navi ecclesiæ*, quelquefois dans les cimetières, on célébrait un repas chez l'évêque où l'on mangeait un agneau béni pendant la messe, imitation des agapes des premiers siècles. Le clergé se donnait le baiser de paix au verset *resurrexit Dominus*.

Comme il eut été impossible au peuple de connaître d'avance le jour où commençait l'année, ce jour étant celui d'une fête mobile, on attachait à un cierge, le jour de l'Épiphanie, une *table pascale*, sorte de calendrier qui tenait lieu de notre annuaire du bureau des longitudes.

Les pénitences publiques étaient une sorte de représentations graves et sérieuses : l'expiration était proclamée le jour de la fête du patron condamné, comme si celui-ci se chargeait de sa réconciliation avec le ciel. On voyait encore à Saint Jean de Lyon en 1718, le prie-Dieu du pénitent et les verges de l'archevêque. Ces pénitences avaient quelquefois un caractère vraiment

dramatique. A Alberstadt, ville de la Basse-Saxe, tous les ans un malheureux passait le temps du carême à errer pieds nus dans l'église; on lui donnait le nom d'Adam. Il était absous, ou plutôt on absolvait en lui toute la ville, le Jeudi-Saint. A Toulouse, un Juif, payant pour toute sa nation, était condamné à recevoir publiquement un soufflet à la porte de l'église; en l'an 1012 le duc Adhémar chargé de cet office s'en acquitta avec une telle violence, qu'il fit sauter la cervelle du patient avec son gantelet de fer et l'étendit mort à ses pieds...

Mais reposons-nous de ces folies en jetant un coup d'œil sur le règne d'Alfred, de cet Alfred à qui l'Angleterre et l'Europe doivent tant. « L'histoire, dit Voltaire, qui cette fois a été juste, l'histoire ne reproche à Alfred ni défaut ni faiblesses, elle le met au premier rang des héros utiles au genre humain qui, sans ces hommes extraordinaires, eût toujours été semblable aux bêtes farouches. »

Ce qui occupa le plus Alfred, fatigué de guerres et d'aventures romanesques, ce fut la législation qu'il réforma dans la pratique comme dans la théorie, car telle était l'ignorance de son temps qu'il se vit obligé de chasser les juges de leur siége parce qu'ils ne comprenaient pas les lois qu'ils ap-

pliquaient. Il était inexorable dès qu'il s'agissait de punir des juges prévaricateurs et en fit mettre plusieurs à mort; quand les parties en appelaient à lui il les écoutait avec une patience inépuisable et décidait toujours, dit un contemporain, avec une admirable équité. Le *Miroir des Justices* [16] rapporte une foule de lois et de décisions qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais qui toutes viennent à l'appui de cette assertion.

Sacrifiant aux croyances et à la foi de l'époque, Alfred envoya dans l'Inde une ambassade chargée de distribuer des présens en son nom et de prier le Seigneur sur le tombeau de l'apôtre Thomas; tout ce que nous disent les chroniqueurs du moyen-âge sur cette ambassade, c'est que les envoyés rapportèrent d'Orient des diamans, des perles et autres matières précieuses [17].

L'imagination d'Alfred facilement éveillée par le récit d'aventures romanesques ne s'en tint pas là; l'ambassade de l'Inde fut suivie d'une expédition dans les mers du Nord, qui, bien que dans un but utile, n'amena pas des résultats proportionnés à la grandeur de l'entreprise : parmi les étrangers qui vinrent s'établir en Angleterre sous son règne, le Norvégien Other était surtout remarqué. Il possédait dans les terres du cercle polaire six cent rennes, vingt bœufs, vingt mou-

tons, vingt porcs et quelques chevaux qui servaient à labourer le peu de terre qu'il ne laissait pas en friche. Il s'était beaucoup occupé de la pêche de la baleine; et il lui était arrivé de prendre en deux jours soixante baleines, dont quelques unes avaient cinquante aunes de long. Son principal revenu consistait dans les impôts et redevances que lui payaient les Finnois dont un grand nombre étaient ses vassaux. Ils payaient plus ou moins, suivant leur richesse ou leur puissance. En général la redevance annuelle d'un noble finnois à Other était de quinze peaux de martres, cinq rennes, une peau d'ours, des peaux de loutre, des plumes de certains oiseaux (probablement de l'édredon), une pelisse de peau d'ours ou de loutre, une baleine et deux cables, longs chacun de soixante aunes et faits de peau de baleine.

Il est probable, dit Stolberg, que cet Other et une foule d'autres seigneurs Norvégiens se réfugièrent en Angleterre pour fuir l'oppression d'Arald, conquérant de leur patrie; ils découvrirent l'Islande et y fondèrent un État qui aux onzième et douzième siècles fut pour le nord de l'Europe le foyer de toutes les sciences; où le commerce et la liberté fleurirent à l'abri de sages lois; où l'astronomie, l'histoire et la poésie brillèrent d'un vif éclat. La belle jeunesse Islandaise formait l'é-

lite de la garde des empereurs Grecs et des rois de Danemarck. Les produits d'un banc de pêche extraordinairement abondant, accumulèrent en Islande des richesses immenses à une époque où le carême était observé en Europe bien plus rigoureusement que maintenant, et où le banc de Terre-Neuve n'était pas connu. Habitans d'une terre où ne croit pas un seul arbrisseau, ils possédaient une marine nombreuse. Leurs vaisseaux étaient construits avec les énormes madriers que le cours des fleuves torrens de l'Amérique et de l'Asie septentrionales arrache aux forêts vierges qui garnissent leurs rives, et que la marée rejette ensuite périodiquement sur les côtes d'Islande, comme si la main de la Providence les y conduisait.

Les récits d'Other allumèrent comme nous l'avons dit, l'imagination d'Alfred qui envoya explorer les diverses mers du Nord pour y établir des relations commerçiales [18].

Encore un mot sur la vie privée d'Alfred. Il se levait au premier chant du coq et on le voyait souvent courir à une église, se jeter au pied de l'autel et supplier Dieu de le rendre meilleur et d'éloigner de lui tout mauvais désir. Lors de la célébration de son mariage, il fut subitement attaqué en Mercie d'une maladie terrible dont il

souffrit plus de 25 ans, et au milieu des tourmens de laquelle il travailla sans relâche. Plusieurs rois, dit son panégyriste, sont descendus du trône pour gagner le ciel dans les pratiques du cloître, Alfred, au contraire, crut devoir demeurer ferme au gouvernail du vaisseau que Dieu lui avait confié, pour le salut duquel Dieu l'avait élu.

Alfred avait consacré à Dieu la moitié de ses revenus, et cette moitié il la divisait en quatre parties égales; la première était aux pauvres, saxons ou étrangers, la seconde à l'entretien des monastères, la troisième aux écoles qu'il avait établies pour recevoir des enfans de toutes ses provinces, la quatrième était dépensée en bonnes œuvres hors d'Angleterre.

Il avait aussi divisé les vingt-quatre heures du jour : il en donnait huit aux affaires de l'État, huit à la prière et à l'étude, huit à la table ou au sommeil. Comme nos horloges n'étaient pas encore en usage, il fit fabriquer des cierges égaux en poids et en longueur qui brûlaient chacun pendant quatre heures. On en allumait chaque jour six dans sa chapelle; mais comme ils y étaient exposés aux courans d'airs, qu'ils y brûlaient souvent inégalement et qu'ils avaient besoin d'être abrités, après y avoir long-temps réfléchi, il découvrit la diaphanéité de la corne réduite en cou-

ches très minces, et fit faire aveo cette matière, encadrée dans du bois, des espèces de lanternes. Pendant les malheurs de la guerre, l'usage du verre s'était en effet perdu comme bien d'autres en Angleterre, où cependant saint Benoît Biscop l'avait introduit plus de deux cents ans auparavant, lorsque, à son retour d'un voyage à Rome, il y avait ramené en France des fabricans de verre avec d'autres ouvriers et artistes. Quand un de ces cierges était consumé, on en allumait un autre et le roi en était instruit par un de ses chapelains lesquels probablement faisaient, à tour de rôle, leurs dévotions au pied de l'autel.

Il portait constamment sur son sein un petit livre qu'il appelait son manuel. Il contenait des psaumes et des prières qui l'avaient édifié dans sa jeunesse. Un jour que son ami, l'évêque Asser, lui citait un passage d'un livre qui lui avait singulièrement plu, il tira son petit livre et pria Asser d'y écrire ce passage. Mais, comme il n'y restait plus de feuilles blanches, il suivit le conseil d'Asser et en fit ajouter de nouvelles. Le roi y écrivit quelques traductions de courtes maximes latines, ce qui lui inspira le goût de traduire le latin en saxon. Ceci se passait en 887 [19].

On a trouvé dans les papiers d'Alfred un livre

de maximes et de conseils à ses sujets, parmi lesquels se trouvent ceux-ci :

« Le devoir du chevalier est de prendre des mesures efficaces contre la peste et la famine. A lui aussi appartient le soin de veiller à ce que l'Église soit en paix, à ce que le laboureur puisse paisiblement faucher ses prés et suivre sa charrue pour notre bien à tous. »

« Un enfant vertueux est la consolation de son père : si tu as un enfant apprends-lui, pendant qu'il est encore jeune, les commandemens que l'homme doit observer, afin qu'il agisse en conséquence quand il sera devenu homme fait ; alors ton enfant sera ta récompense. Mais, si tu lui laisses faire ses volontés, quand il sera devenu âgé, il s'affligera et maudira celui aux soins duquel il avait été confié. Alors ton enfant méprisera tes exhortations, et il vaudrait mieux pour toi que tu n'en eusses pas du tout que d'en avoir un mal élevé. »

En voilà assez sur Alfred. L'intérêt du sujet nous a peut-être entraîné à donner des détails trop longs ; mais rien n'est oiseux dans la vie de pareils hommes et nos lecteurs nous pardonneront facilement [30].

CHAPITRE NEUVIÈME.

La féodalité avait eu des bases nobles et généreuses [1] ; mais, comme toutes choses humaines, après avoir grandi et progressé, elle dégénéra. La propriété éveilla des idées d'intérêt qui n'existaient qu'en germe, et ce qui n'était que protection et reconnaissance, devint tyrannie et servitude. Le seigneur et le vassal, autrefois compagnons d'armes et si intimement unis, avaient eu des fortunes différentes; l'un devint chef et puissant, l'autre vassal ; ce dernier s'agenouillant devant son seigneur et mettant ses mains dans les siennes le reconnut pour son supérieur : « Je deviens, disait-il, votre homme à compter de ce jour, pour la vie, pour les membres et pour l'honneur terrestre. » Le seigneur, le recevant dans ses bras, lui donnait un baiser pour exprimer qu'il lui accordait son appui et sa faveur. Cette cérémonie, connue sous le nom

d'*Hommage* [1], exprimait la soumission et le respect auxquels le vassal se soumettait, et la protection que lui promettait le seigneur. Le serment de féauté, ou la promesse de fidélité se faisait en ces termes : *Écoutez ceci, Monseigneur, je vous serai fidèle et loyal pour les biens que je tiens, ainsi, Dieu et les Saints m'aient à leur garde.* Le seigneur et le vassal étaient exacts à remplir des obligations dans lesquelles ils trouvaient leur intérêt, leur gloire et leur plaisir. Ils éprouvaient pareillement l'utilité et l'avantage de leur union dans tous les actes de la vie civile, soit en paix, soit en guerre. Dans le château du seigneur, les vassaux augmentaient son cortége et contribuaient à sa magnificence.

Dans son tribunal, ils l'aidaient à rendre la justice. Dans le champ de bataille, ils combattaient à ses côtés et le couvraient de leurs boucliers. Ce fut sur le fondement de leur liaison et sur celui de la terre ou du fief que le seigneur accordait au vassal, qu'il s'éleva une suite d'incidens qui exprimaient bien clairement leur amitié, et étaient les fruits du plus zélé dévouement.

Tant que les concessions de terres furent précaires ou pour la vie, le seigneur fut jaloux d'élever dans sa maison ceux qui attendaient des fiefs de sa générosité. Quand ces fiefs eurent été donnés

à perpétuité, ils se transmirent successivement aux héritiers du donataire; le séigneur, à la mort de son vassal, prit soin de son fils et de son bien. Ce fils était à ses yeux l'espoir de sa grandeur future. Il protégeait sa personne, dirigeait son éducation, et veillait à ses intérêts. Il ressentait du plaisir à observer que ce vassal approchait de l'âge viril, et il lui remettait à sa majorité les biens de son ancêtre qu'il s'était efforcé d'améliorer. Ce fut là l'objet incident de la *garde*.

Le vassal en entrant en possession de son fief, faisait un présent à son seigneur pour lui témoigner la reconnaissance qu'il ressentait de ses bontés. Cette gratitude si naturelle et si louable produisit l'incident du *relief*.

Lorsque le seigneur était réduit en captivité ou qu'on saisissait ses biens dans le cours d'une guerre publique ou privée, quand il se trouvait embarrassé, soit par sa prodigalité, soit par le dégât qu'il avait éprouvé, quand il demandait qu'on lui fournît des secours pour soutenir sa grandeur ou pour servir son ambition et ses projets, son vassal s'empressait de l'aider, en partageant avec lui ses richesses. Ce fut là le fondement du droit *d'aide*.

Lorsque le vassal se livrait à la violence ou au désordre, ou, quand sa lâcheté, sa trahison ou

quelqu'autre délit grave, le rendait indigne de son fief, les liens sacrés qui l'attachaient à son seigneur étaient rompus. Il devenait nécessaire de lui ôter sa terre et de la donner à un possesseur qui en fût plus digne. Ce fut là l'origine de *l'échoite* ou de la *commise*[3].

En général les vassaux, hommes et cavaliers, étaient comme des digues, des remparts, des murs d'airain opposés aux ennemis; victimes dévouées à la fortune de l'État, possédant une vie flottante et incertaine, le plus souvent ensevelie dans les ruines communes[4].

Tant que cette rivalité d'amitié, cette protection et ce dévouement, cette conformité de sentimens en un mot, régnèrent entre les seigneurs et le vassal, les peuples furent dans un état voisin de la liberté, de la force et du bonheur; mais la nature des choses amenait sans cesse des écarts d'un côté, et de l'autre des abus d'autorité. De là, les récriminations, les querelles, l'inimitié; de là, le despotisme et la cruauté du plus fort... Ce qui, dans l'origine, n'était qu'un présent, une complaisance, devint une *redevance*, un *droit*[5]. Le vassal n'eut bientôt d'autres ressources que les remontrances et la prière; le seigneur, d'autre frein que le *bon plaisir*[6]. Le bon plaisir, joint à l'ignorance et à la brutalité des mœurs, amène

bien des horreurs... Aussi fut-il un temps où la féodalité avait pris le caractère de l'anarchie la plus hideuse : chaque seigneur retiré comme un vautour dans sa citadelle bâtie à la cîme de quelque rocher inabordable [7] n'en sortait que pour attaquer son voisin, s'emparer de ses biens, de sa femme et de ses filles. Plus de sûreté sur les routes, plus de communication entre les provinces ; chasseurs intrépides [8] ou voleurs de grand chemin, lorsqu'ils ne faisaient pas la guerre [9], les nobles tuaient les marchands et s'emparaient de leurs richesses... Cet état de choses était trop affreux pour durer, c'est à la Chevalerie qu'il fut donné d'y porter remède [10]. Ses vertus simples et austères, presque fanatiques, se placèrent entre l'oppresseur et l'opprimé, entre le fort et le faible ; elle fut comme l'instrument dont se servit la Providence pour tirer l'Europe de cet état hors de nature ou du moins pour en amoindrir les funestes effets. La confusion des pouvoirs, l'abus de la force, l'absence de la justice presque toujours remplacée par une froide fiscalité lui donnèrent naissance ou hatèrent son apparition [11]. C'est sous ce rapport, dit avec raison M. Nodier, qu'elle a eu une importance qui ne méritait pas la dédaigneuse ingratitude de notre âge. Ses fastes seront longtemps l'objet d'une poétique admiration. On y

retrouve tout ce que la valeur a de plus héroïque, la vertu de plus pur, la fidélité de plus admirable, le dévouement de plus désintéressé.

La Chevalerie, avons nous dit, eut ses âges de vertu, de splendeur et de décadence. Pauvre, énergique et redoutable aux oppresseurs dans la première période, qui fut son temps fabuleux, on la vit s'asseoir bientôt sur les marches du trône et planer sur les créneaux des tours féodales; elle fut la tutrice des peuples et la conseillère des rois. Les nations étonnées reconnurent en elle le lien social et le pouvoir lui-même. Elle créa, dans cette seconde période, la politesse et la douceur des manières, et triompha de la résistance d'un siècle dur et sauvage où la noblesse se vantait de son ignorance; dans la troisième, elle se grossit de tous les désordres des temps et devint factieuse et débauchée... Mais ces temps ne sont pas ceux qui nous occupent : la Chevalerie, jusqu'au douzième siècle, pure de tout excès et fanatique seulement de grandes actions, n'exagéra que le bien. Essayons d'en esquisser les mœurs et suivons, pour ce travail, un guide qui nous prêtera ses laborieuses recherches [12].

Les jeunes nobles qu'on destinait à être un jour chevaliers y étaient préparés dès l'enfance : à sept ans seulement [13] les hommes se chargeaient de

leur éducation : on les habituait aux usages guerriers, à la fatigue et aux privations, sans négliger cependant les grâces extérieures. Les seigneurs s'envoyaient mutuellement leurs enfans pour que la douceur paternelle n'influât pas sur la rigueur des épreuves qu'il fallait subir.

Les premières places qu'ils occupaient étaient celles de pages, varlets ou damoiseaux [14]. Leurs fonctions étaient celles de domestiques auprès de leur maître et de leur maîtresse ; ils les accompagnaient partout en temps de guerre comme pendant la paix, faisaient leurs messages et les servaient à table. Ils se formaient ainsi aux maximes de ceux dont ils devaient un jour être les égaux. A quatorze ans le damoiseau quittait le titre de page pour devenir écuyer ; il arrivait à ce grade par une cérémonie dont le but était de lui apprendre l'usage qu'il devait faire de l'épée, qui, pour la première fois lui était mise entre les mains; alors les dames étaient chargées de leur éducation morale et leur apprenaient en même temps le catéchisme et l'art d'aimer. L'amour, il est vrai, n'était aux onzième et douzième siècles qu'une sorte de culte pur et sacré; il honorait celle à qui le vrai chevalier rapportait tous ses sentimens et toutes ses actions [15].

Parvenus au grade d'écuyer, les damoiseaux

approchaient de plus près leur seigneur et leur dame ; ils prenaient les manières courtoises des chevaliers, mais leurs fonctions tenaient encore un peu de celles des varlets et des échansons [16]. Enfin, l'âge tant souhaité arrivait : à vingt-un ans plus de servitude pour le jouvencel, il était armé chevalier [17].

Préparé par des jeûnes austères, la confession et la communion, il passait ensuite la nuit tout armé dans une église pour faire la veille des armes. Au jour naissant il se baignait et, revêtu d'habits blancs, symbole de cette pureté sans tâche si essentiellement requise, il entrait dans l'église, l'épée au col ; après l'avoir présentée au prêtre pour la bénir, il se jetait aux genoux de son parrain et faisait solennellement un serment en vingt-six articles. La défense de la religion, des femmes, des orphelins, était avant tout jurée ; le courage, la courtoisie, la loyauté venaient ensuite, et puis les règlemens d'ordre et de discipline. Cela fait, ses parrains lui chaussaient les éperons d'or, le revêtaient de ses armes et le chevalier qui le recevait lui donnait l'accolade (trois coups de plats d'épée) en disant : *au nom de Dieu, de Saint Michel et de Saint Denis* [18] *je te fais chevalier ; sois preux, hardi et loyal.* Un festin et un tournoi terminaient la cérémonie. En temps de

nerre, une belle action déterminait la création 'un chevalier, alors l'accolade et le serment suffsaient.

Les jeunes chevaliers allaient perfectionner leur ducation dans les pays lointains et les cours trangères dont ils étudiaient le cérémonial, dé- loyant en toute occasion leur courage et leur adresse; l'Espagne surtout les attirait; ils y trouvaient la religion à défendre et de célèbres chevaliers maures à combattre. Avant de partir ils s'engageaient par serment à quelque haut fait d'armes et s'imposaient une peine quelconque jusqu'à ce qu'ils l'eussent exécuté. Mais c'était surtout dans les tournois que brillaient la valeur chevaleresque, la galanterie, l'amour et la loyauté des preux [19].

On publiait les tournois long-temps à l'avance dans les villes et les châteaux, et une foule immense se rendait au lieu de la fête : le roi se place, les dames et les seigneurs, éblouissans d'or, de pourpre et d'hermine entourent son estrade; les juges du camp sont à leur poste, armés de baguettes blanches; les héraults d'armes se répandent de tous côtés; les chevaliers sont introduits avec pompe, parés des enseignes de leur dame. Le tournoi commence : au son de la trompette la lice est ouverte et le combat s'engage : l'intérêt le plus puissant anime l'assemblée, l'œil de cha-

que belle suit son chevalier : heureuse si elle peut après le combat, le féliciter sur sa valeur; plu heureuse si, après la reine, elle peut donner auss son prix et le baiser d'usage à son amant, vain queur du tournoi ; les fanfares joyeuses l'y accom pagnent et viennent, avec les applaudissemens una nimes des spectateurs, mettre le comble à l'ivress du chevalier [20] qui souvent y succombe et s'éva nouit... Des blessures graves et la mort sont par fois la suite de ces jeux guerriers qui ont vu l fin d'un grand nombre de preux du sang royal [21]

L'usage du défi que l'on se portait mutuel lement en proclamant sa dame la plus belle et l plus vertueuse, passa des tournois dans les guer res. Les chevaliers quittaient leur rang, pou aller demander aux chefs ennemis la faveur d porter un coup de lance en l'honneur de leu dame [22].

On distinguait deux classes de chevaliers : le Bannerets et les Bacheliers. Le titre de Bannere était le plus haut de la Chevalerie ; celui qui l portait devait lever et entretenir à ses dépens cin quante hommes d'armes ; il avait droit de porte une bannière au bout de sa lance. Entre autre priviléges, le Banneret avait le cri d'armes et pou vait prétendre aux qualités de baron, marquis duc, etc. [23].

Le cri d'armes était une clameur belliqueuse, rononcée au combat par un chef ou les soldats n corps. Nous avons vu que celui de la maison oyale de France était : *Montjoie, Saint Deus*[24].

Une des plus belles institutions de la Chevaerie était la fraternité d'armes[25]. L'estime ou la onfiance mutuelle donnait naissance à cette orte d'engagement : des chevaliers qui s'étaient trouvés aux mêmes expéditions concevaient l'un pour l'autre, cette inclination si naturelle aux cœurs généreux. Dans le désir de fortifier une pareille amitié, ils s'associaient pour quelque grande entreprise ou pour toutes celles qu'ils pourraient jamais faire, se jurant d'en partager également les travaux et la gloire, les dangers et le profit, de ne point s'abandonner tant qu'ils auraient besoin l'un de l'autre[26].

Nous avons suivi le chevalier dans tout le cours de sa vie; il nous reste à le considérer après sa mort. Les funérailles des chevaliers étaient plus ou moins fastueuses et glorieuses, selon qu'il était mort dans les combats, à la croisade, ou pendant la paix, vainqueur ou vaincu, libre ou prisonnier. Si l'on en croit le témoignage d'André Favin, dans son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, ceux qui mouraient après avoir entrepris une

croisade, quand même ils ne l'auraient pas accomplie, étaient, par honneur, portés en terre, armés, les jambes croisées l'une sur l'autre. Ils étaient représentés sur leurs tombeaux dans la même attitude, *comme on le voit aux cloîtres des anciens monastères de France, de Flandre et ailleurs*.

Les épées et les autres armes que les plus fameux chevaliers avaient portées dans les combats excitaient l'ambition des capitaines et même des princes souverains. Ils désiraient les posséder, soit pour s'en servir eux-mêmes à des exploits dignes de ceux qui les avaient ennoblies, soit pour les exposer dans leurs arsenaux et dans leurs salles d'armes, comme des monumens singuliers et curieux. Quelquefois on les donnait aux églises; on les consacrait à Dieu, *seul auteur du courage comme de toutes les vertus*.

Il était pour les chevaliers, un autre genre de mort plus cruel que la mort physique, c'était la dégradation; la dégradation du chevalier félon était affreuse : on le faisait monter sur un échafaud; on y brisait à ses yeux les pièces de son armure; son écu, le blason effacé, était attaché et traîné à la queue d'une cavale, monture dérogeante; le héraut-d'armes accablait d'injures l'ignoble chevalier. Après avoir récité les vigiles

funèbres, le clergé prononçait les malédictions du psaume 108; trois fois, on demandait le nom du dégradé, trois fois le héraut-d'armes répondait qu'il ignorait ce nom, il n'avait devant lui qu'*une foi mentie*. On répandait alors sur la tête du patient un bassin d'eau chaude, on le tirait au bas de l'échafaud par une corde; il était mis sur une civière, transporté à l'église, couvert d'un drap mortuaire et les prêtres psalmodiaient sur lui les prières des morts.

Telle fut la Chevalerie du dixième au douzième siècle. Elle avait été long-temps la seule force publique; la fin des croisades fut le présage de la sienne. Comme toutes les autres, cette institution dégénéra en vieillissant [27]. Lorsque la royauté eut repris de la force, que la sûreté des citoyens fut garantie par des lois plus sévères, mieux exécutées et que la découverte de la poudre eut changé totalement la manière de faire la guerre, la Chevalerie ne fut plus qu'un ridicule. On ne la regretta pas : Elle avait contribué, il est vrai, à adoucir les mœurs, à rétablir la paix publique; mais, plus tard, l'on vit encore la noblesse mépriser et écraser le faible qu'elle avait juré de soutenir; l'amour des dames se changea en débauche [28], la générosité en prodigalités grossières, et la bravoure, la loyauté, en violences et en rapines [29].

Des preux chevaliers aux gentils troubadours la transition sera facile, ils étaient tous de la même famille.

La littérature provençale a beaucoup de rapports avec celle des Arabes d'Espagne : le onzième siècle vit tout le midi de la France accourir à la voix d'Alphonse VI sous les murs de Tolède où les infidèles vaincus, mais non chassés, donnèrent à leurs vainqueurs les mœurs et les talens qu'ils avaient fait fleurir dans la Péninsule. C'est à cette époque que remontent les premiers chants de nos troubadours : nommés d'abord jongleurs, ils joignaient à leurs chansons et à divers instrumens, des tours de cerceaux, de corbeilles, de pommes ; ils imitaient le chant des oiseaux et faisaient nombre d'autres gentillesses, souvent peu décentes, puisque plusieurs conciles les proscrivirent ; mais, plus tard, le vrai devoir des troubadours fut d'exciter, comme les scaldes écossais, le courage des braves par des romances guerrières et le récit des actions brillantes des temps passés. Plus tard aussi, les princes et les rois tinrent à honneur d'être appelés troubadours ; on compte parmi eux Guillaume de Poitou, Frédéric Barberousse, Richard-Cœur-de-Lion, Alphonse II et Pierre III qui adoucissaient par des *sirventes* leurs infortunes ou leurs cruautés. C'était une épi-

démie poétique et chevaleresque qui atteignait jusqu'aux dames. Les mœurs du siècle fournissaient des aventures sans nombre à leurs poésies galantes et parfois assez libres. Pas de comte, pas de baron qui n'eût sa petite cour où tous les plaisirs se donnaient rendez-vous avec la poésie. Chevaliers, troubadours venaient gaîment assister à ces fêtes et disputer le prix du chant et des grands coups de lance; on ne rêvait que joutes, tournois, combats et triomphes. Les aventures des héros de Charlemagne et de la Table-Ronde inspirèrent le fanatisme des grandes actions[30]. Si, dans leurs courses lointaines, les trouvères ne rencontraient pour gîte qu'un manoir, ils savaient encore en égayer le séjour et charmer les longues soirées d'hiver par des chansons joyeuses ou des contes merveilleux. Leur réputation s'étendait dans l'Espagne et dans l'Italie; on en voit qui, saisis plus que d'autres d'un esprit religieux ou aventurier, allaient, le bourdon sur l'épaule et la croix sur la poitrine, chercher en Terre-Sainte de la gloire et des indulgences. Geoffroy Rudel et Pierre Vidal ont laissé en Syrie de brillans souvenirs. D'autres, plus casaniers, plus attachés à leur patrie, restaient en Provence où les aventures ne manquaient pas non plus : on raconte que Bernard de Ventadour, quoique de la plus basse

extraction, obtint l'amour de cette Éléonore de Normandie qui fut l'épouse de deux rois. Plus d'une scène tragique vient se mêler à ces contes galans, et le pays qui en était le théâtre acquérait tous les jours une nouvelle célébrité. Les bords de la Durance étaient connus de tout le midi de l'Europe et jusque dans l'Asie.

Le treizième siècle vit la fin de leur règne : l'inquisition, la croisade contre les Albigeois, le pape Innocent et tous les genres de fanatisme couvrirent ce beau pays de ruines et de désolations : la cour de Provence fut déserte, et les troubadours, malheureux, persécutés, ne firent plus entendre que des chants de douleur. La gaie science s'éteignit avec eux ; nous la retrouverons dans leurs poésies [31].

Un mot encore sur la condition des femmes : les temps de la féodalité et de la Chevalerie furent l'ère de leur puissance en Europe : tout pour les dames ! était le cri des poètes comme celui des guerriers qui les plaçaient immédiatement après leur Dieu et leur roi. Dans le beau temps de la Chevalerie, chaque preux, vouant sa vie aux périlleuses aventures, faisait choix d'une souveraine et c'était en son nom qu'il défendait les opprimés, attaquait les oppresseurs, forçait les châteaux et versait son sang généreux chaque fois que l'occa-

sion s'en présentait. L'Europe entière, dit un écrivain *, devint une lice immense, où des guerriers ornés de rubans et des chiffres de leur maîtresse, combattaient en champ clos pour mériter de plaire à la beauté. Alors la fidélité se mêlait au courage, l'amour était inséparable de l'honneur. Les femmes, fières de leur empire, s'honoraient des grandes actions de leurs amans, et partageaient les passions nobles qu'elles inspiraient. Un choix honteux les eût flétries. Le sentiment ne se présentait qu'avec la gloire, et partout les mœurs respiraient je ne sais quoi de fier, d'héroïque et de tendre.

Les passions romanesques, irritées par les obstacles, nourries par la solitude et les lectures, donnaient de l'énergie aux caractères, de l'élévation à l'ame, changeaient les hommes en héros et inspiraient aux femmes une vertueuse fierté **.

La femme alors était l'être idéal, le but de toute poésie, de tout combat, de toute pensée, dans les cours, dans les tournois, dans les palais comme sous le chaume, dans la solitude des forêts comme dans la vie des camps; et au sein des brillantes capitales on n'écrivait, on ne pensait, on ne rêvait que pour elles.

De leur côté, un esprit exalté leur faisait souvent quitter les inclinations douces et paisibles de

leur sexe pour la vie rude des combats : on en vit, avant et pendant les croisades, animées du double enthousiasme de la religion et de la valeur, gagner des indulgences sur les champs de bataille et mourir, les armes à la main, à côté de leurs amans ou de leurs époux. En Europe, des femmes attaquèrent et défendirent des places, des princesses commandèrent leurs armées et remportèrent des victoires [34].

Ces mœurs exaltées, ardentes, mais pures, cet esprit guerrier chez les femmes seront peu compris dans notre siècle ; mais, pour apprécier la différence qui existe dans les mœurs des femmes du onzième et du dix-neuvième siècles, ne suffit-il pas de voir celle qui se montre entre les temps de féodalité et l'époque toute légale, toute diplomatique, l'époque sérieuse et prosaïque dans laquelle nous vivons [35] ?

Dans l'ère sociale dont nous venons d'esquisser le tableau, le progrès se montre peu encore ; l'esprit humain recule d'un pas en avançant de deux et recule souvent plus qu'il n'avance : pendant une grande partie du moyen-âge, a-t-on dit avec raison [36], les forces vagues, turbulentes et inexpérimentées que l'invasion a jetées sur l'empire romain s'agitent en sens divers, détruisent pièce à

pièce cet édifice, résultat des efforts et des travaux de dix siècles... Tous les élémens coexistent, tous les efforts se heurtent : l'antiquité et les temps modernes, l'esclavage et le servage, les municipes romains et les bandes barbares, les chefs, les rois, les consuls et les évêques ; la framée, les faisceaux, le sceptre et la croix ; le droit romain et le droit germanique, les chants rauques des dialectes du nord et les mélodieux accents du midi ; tous les principes, toutes les idées, toutes les races se meuvent sans se coordonner.

En vain Charlemagne veut reconstruire l'empire romain avec des élémens barbares. Cette entreprise avortée n'a d'utilité que par sa chute et n'est autre chose que l'ère de nouveaux bouleversemens plus féconds cependant que les premiers ; alors le changement de dynastie devient le complément d'une révolution sociale : la féodalité sort des ruines de l'empire Carlovingien, entre profondément dans les mœurs et dans les lois et attache toute la population à la terre depuis le serf qui cultive le fief jusqu'au seigneur qui en tire son nom et, par une hiérarchie générale, unit tous les hommes par le lien de l'*Hommage*, tandis que la royauté n'est plus que de nom le faîte de cet ordre social.

CHAPITRE DIXIÈME.

Lorsque nous disions dans le deuxième volume de cet ouvrage[1] : la période de l'histoire de la philosophie qui contient la scholastique sera *en entier* dans la troisième partie... nous croyons pouvoir donner plus d'extension à cette troisième partie. Diverses considérations nous ayant engagés à ne présenter que l'histoire de trois siècles nous verrions à peine le premier âge de la scholastique dans l'espace qu'ils contiennent. La philosophie du moyen-âge se divise naturellement, en effet, en deux grandes périodes : la première commence à la chute de l'empire d'Occident, la seconde, à la fin du onzième siècle avec Grégoire VII, la conquête de l'Angleterre et d'autres grands événemens qui en font un point de division autant pour l'histoire politique que pour celle de la philosophie et de l'esprit humain. Cette première période serait stérile d'un bout à l'autre sans Charlemagne, Alcuin, Gerbert, Lanfranc, Anselme[2] et surtout

Erigène, dont l'influence, quoique bornée et passagère, jette quelques étincelles lumineuses[a]. Dans l'autre nous retrouverons les Arabes, la longue et célèbre dispute des *réalistes* et des *nominaux*, élevée par Roscelin, Abeilard, Albert-le-Grand, Saint Thomas d'Aquin, Roger-Bacon, et les ouvrages d'Aristote mieux étudiés et mieux compris. Mais revenons au neuvième siècle et, pour aujourd'hui, ne dépassons pas le onzième.

Le génie de Charlemagne, avons nous dit, sembla préparer à l'Europe de nouvelles destinées; et cependant l'histoire de la philosophie offre peu d'intérêt sous son règne : l'Écossais Jean Erigène est réellement le seul qu'on puisse lire et citer encore, le seul qui ait fait faire un pas à la science dans cette malheureuse période. Il connaissait plusieurs langues et chercha la vérité soit chez les nations voisines, soit dans sa propre raison. Il est quelques unes de ses idées que l'expérience et la sagesse du dix-neuvième siècle ne rejetteraient pas : « Dieu, dit-il, dans son traité de la division de la nature, Dieu est la substance de toutes choses, elles découlent de la plénitude de son être. »

« Comme tout moyen, dit-il ailleurs, d'atteindre à une pieuse et parfaite doctrine en recherchant avec ardeur et découvrant sûrement la rai-

son de toutes choses, réside dans cette science et cette discipline que les Grecs appellent *Philosophie*, nous croyons nécessaire de parler en peu de mots de ses divisions et classifications. « On croit « et on enseigne, comme dit Saint Augustin, que « la philosophie, c'est-à-dire l'amour de la sa- « gesse, n'est point autre que la religion, et ce « qui le prouve, c'est que nous ne recevons pas en « commun les sacremens avec ceux dont nous « n'approuvons pas la doctrine. » Qu'est-ce donc que traiter de la philosophie sinon exposer les règles de la vraie religion par laquelle on cherche rationnellement et on adore humblement Dieu, cause première et souveraine de toutes choses? De là suit que la vraie philosophie est la vraie religion, et, réciproquement, que la vraie religion est la vraie philosophie[4]. »

« Il faut suivre en toutes choses l'autorité de la Sainte Écriture, car la vérité y est renfermée comme dans un secret asile; mais il ne faut pas croire que, pour faire pénétrer en nous la nature divine, la Sainte Écriture se serve toujours des mots et des signes propres et précis; elle use de similitudes, de termes détournés et de figures, condescend à notre faiblesse et élève, par un sentiment simple, nos esprits encore grossiers[5]. »

Il est facile de reconnaître dans ces paroles une

tendance continuelle, à sortir des explications fausses et des subtilités d'une demi-science, pour introduire dans les études philosophiques une vérité simple et hardie pour le siècle, dans l'étude de la religion une liberté plus hardie encore. En un mot, Jean Scot osa penser d'après lui-même, et l'apparition d'un tel homme au neuvième siècle peut passer pour un phénomène; « on croirait, dit en parlant de lui M. de Gérando, rencontrer un monument de l'art, au milieu des sables du désert [6].

Jean Scot fut en grande faveur auprès de Charles-le-Chauve. Ce dernier assistait souvent à ses leçons et le consultait sur toutes les difficultés intellectuelles ou religieuses qui s'élevaient dans son royaume [7].

Pendant le dixième siècle, l'Europe fut plongée dans les ténèbres de la plus épaisse ignorance: la philosophie se borna le plus souvent à une logique informe, sans méthode, par conséquent sans clarté, et cependant c'est du sein de cette ignorance qu'est sorti le premier germe de la fameuse controverse des *réalistes* et des *nominaux* qui éclata dans toute sa force, deux siècles plus tard; il paraît constant en effet, qu'après la mort d'Érigène on agita cette question : *si les idées géné-*

rales appartiennent à la classe des objets o simplement à la classe des noms.

La philosophie, dans le onzième siècle, se rédui sit entièrement à la dialectique. Supérieur à se contemporains, Anselme dissipa quelque peu le ténèbres dans lesquelles était plongée la logique il parvint à éclaircir la nature de la *substance* du *mode* et de la *qualité*, pour donner de ce êtres métaphysiques des idées plus justes qu celles qu'on en avait alors ; ce philosophe trop pe connu et trop peu apprécié, dissipa l'obscurit qui régnait dans la métaphysique et la théologi naturelle, et démontra ses propositions avec un sagacité qu'on est étonné de trouver dans un doc teur de cette époque [8].

Passons maintenant à l'histoire des lettres :

Nous voilà bien loin du temps où la poési couvrait de son éclat et de tous ses charmes la perte de la liberté romaine ; où Tibulle et Catulle corrompaient les mœurs par la douceur de leur chants, et couvraient de fleurs le despotisme qu Tacite devait plus tard flétrir par sa prose élo- quente, comme Juvenal par sa sanglante poésie. A cette époque, une grande révolution travaillai en secret la société ; une religion nouvelle s'élevai et créait un genre nouveau d'éloquence, la foul

uittait alors le *forum* pour les basiliques chré-
iennes, et le despotisme païen, pour la liberté
vangélique. Les mœurs avaient perdu leur pu-
eté, les ames leur énergie, le monde ne se ré-
eillait plus à la voix des rhéteurs du portique et
le l'académie, lorsque la lumière de l'Évangile
rint luire sur les hommes, et la parole des apôtres
emplacer la tribune politique. Toutefois ces
atures puissantes et vigoureuses des orateurs
chrétiens, ne peuvent résister entièrement à
l'ignorance, effet certain des révolutions : les
pères de l'Église latine offrent déjà moins de pu-
reté que ceux de l'Église grecque; la foi chré-
tienne avait enfanté une littérature vierge et su-
blime, l'inondation barbare en fit périr le germe
admirable, l'étincelle vivifiante que l'Orient doit
nourrir dans son sein pour la rendre plus tard au
monde. Une nuit profonde couvre l'Europe; les
idiomes, les peuples se mêlent et se confondent.
Des noms tels que ceux de Rutilianus, de Fortu-
nat, de Colomban, de Moschus, de Sophronius et
de quelques autres dont nous avons déjà parlé,
ne peuvent constituer une poésie, une histoire,
une éloquence, une littérature... Il faut plus que
cela et nous ne sommes malheureusement pas ar-
rivés au terme, au point où les ténèbres doivent
faire place à la lumière. Voyons cependant ce que

nous avons. N'est-ce pas une raison, puisque nous sommes pauvres, d'apprécier davantage notre petit patrimoine et de compter une à une les monnaies de quelque valeur? Les poètes ne sont-ils pas d'ailleurs [9], l'expression de leur siècle et la peinture que nous avons entreprise serait-elle complète si nous ne donnions pas au moins l'esquisse de l'état littéraire de l'époque? Mais, avant d'entrer dans cette nomenclature, ne serait-il pas à propos de parler de sa source, de son principe, de l'éducation, et des écoles?

Et d'abord, pour l'éducation comme pour les lettres, comme pour la philosophie, comme pour la législation, comme pour la politique intérieure, pour l'agrandissement et la prospérité de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, c'est au grand homme du moyen-âge, c'est à Charlemagne qu'il faut remonter, car il est la source de toute idée grande et généreuse. Charlemagne en effet, s'occupa avec Alcuin de rendre les manuscrits déchiffrables; ils travaillèrent ensemble à la révision des textes des évangiles, à la correction des livres saints et en multiplièrent les copies [10]; Charles établit ses nombreuses écoles près des églises et des monastères et les rendit publiques; il y appela des séculiers [11], en ouvrit une pour les jeunes gens des

premières familles, *dans son propre palais* [12]; il réunit autour de lui les hommes les plus éclairés de son siècle, et ne se borna pas à prescrire l'étude aux seigneurs de sa cour, il leur en donna l'exemple avec une ardeur qui étonne dans un prince, chargé du poids d'un si vaste gouvernement et d'expéditions guerrières [13].

La France ne pouvant fournir des professeurs et des maîtres, elle en tira de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande et de tous les pays lettrés. Doit-on inférer de là, que Charlemagne fonda une académie en réunissant en un même faisceau les diverses branches des sciences pour leur donner plus de vie et d'activité? ce qu'il y a de certain, c'est que tous ces savans se réunissaient sous le patronage du roi des Francs, et qu'ils prenaient dans une correspondance active et réglée des noms allégoriques, tels que ceux d'Homère, Pindare, Mopsus, Nathanaël, etc., et que l'empereur lui-même échangea son nom de Karl pour celui de David. « Je suis comme un « père privé de ses enfans, écrivait Alcuin au « moine Riculfe; Damœtas est en Saxe, Homère « est en Italie, Candide dans la Bretagne et je « n'ai aucune nouvelle certaine de Mopsus. »

Alcuin lui-même, *le bras droit, la pensée* et *la vie* de Charlemagne, n'était pas Français; il

était né à Yorck, au milieu du huitième siècle, à Yorck, où le docte Albert *abreuvait aux sources d'études et de sciences diverses les esprits altérés* [14]...

Alcuin, nommé, à la mort d'Albert, archevêque d'Yorck, voyagea, connut Charlemagne[15] et devint, comme le dit un historien, *son premier ministre intellectuel;* car le grand empereur avait surtout (comme plus tard deux autres souverains dont le nom marque le siècle) l'art de connaître les hommes. Ils parlèrent ensemble, se comprirent, s'apprécièrent et bientôt ne formèrent plus qu'un seul homme dont la pensée féconde et active régénéra l'Europe barbare. Alcuin, *avec l'aide de Dieu et de son souverain*, travailla aussitôt à la révision des livres sacrés, à la correction et restitution des manuscrits de la littérature profane, à la restauration des écoles et à l'enseignement public qu'il dominait avec tant d'éclat dans son *école du Palais;* il fit précéder tout cela de ce fameux capitulaire que Charles signa, dit une chronique, avec joie et reconnaissance: « Charles, avec l'aide de Dieu, roi des Francs et des Lombards, et patrice des Romains, aux lecteurs religieux, soumis à notre domination... Ayant à cœur que l'état de nos églises s'améliore de plus en plus et voulant relever par un soin assidu la culture des lettres qui a

presqu'entièrement péri par l'inertie de nos ancê-
tres, nous excitons, par notre exemple même, à
l'étude des arts libéraux tous ceux que nous y
pouvons attirer. Aussi avons-nous déjà, avec le
constant secours de Dieu, exactement corrigé les
livres de l'ancienne et de la nouvelle alliance,
corrompus par l'ignorance des copistes... Nous ne
pouvons souffrir que, dans les lectures divines,
au milieu des offices sacrés il se glisse de discor-
dans solécismes et nous avons dessein de réformer
lesdites lectures. Nous avons chargé de ce travail
le diacre Paul, notre client familier. Nous lui
avons enjoint de parcourir avec soin les écrits des
pères catholiques, de choisir dans ces fertiles prai-
ries quelques fleurs et de former, pour ainsi dire,
des plus utiles une seule guirlande. Empressé d'o-
béir à notre altesse il a relu les traités et les dis-
cours des divers pères catholiques et, choisissant
les meilleurs, il nous a offert, en deux volumes,
les lectures, pures de fautes, convenablement
adaptées à chaque fête et qui suffiront à toute l'an-
née. Nous avons examiné le texte de ces volumes
avec notre sagacité, nous les avons décrétés de
notre autorité et nous les transmettons à votre re-
ligion pour les faire lire dans les églises du Christ. »
Ce capitulaire fut suivi de quelques autres où les
détails abondent et qui décèlent partout un esprit

pratique, mais élevé, planant sur toutes les par
ties de l'enseignement général et analysant ce
diverses parties avec la plus scrupuleuse atten
tion. Les lecteurs, si cette étude leur plaît, trou
veront dans les œuvres d'Alcuin les plus curieu
détails sur cet enseignement de l'école du Palai
qui éleva si haut sa gloire et d'autres non moin
intéressans dans les lettres des deux grands hom
mes; nous en citerons une sur cent; elle étai
datée de Tours où Alcuin était allé pour travaill
à la *restauration et prospérité* de cette écol
importante.

«Moi, votre *Flaccus* (on se souvient qu'Alcui
était *Flaccus* dans le monde littéraire du neuvièm
siècle comme Charles était *David*). Moi, vot
Flaccus, selon votre sage volonté, je m'appliqu
à servir aux uns, sous le toit de Saint Martin, le mi
des Saintes Écritures; j'essaie d'enivrer les autres d
vieux vin des anciennes études; je nourris ceux-
des fruits de la science grammaticale; je tente d
faire briller aux yeux de ceux-là l'ordre des astres.
Mais il me manque en partie les plus excelle
livres de l'érudition scholastique, que je m'éta
procurés dans ma patrie soit par les soins dévou
de mon maître, soit par mes propres sueurs.
demande donc à V. E. qu'il plaise à votre s
gesse de permettre que j'envoie quelques uns

nos serviteurs afin qu'ils rapportent en France les fleurs de la Bretagne... Au matin de ma vie, j'ai semé dans la Bretagne les germes de la science ; maintenant, sur le soir, et bien que mon sang soit refroidi, je ne cesse pas de les semer en France ; et j'espère qu'avec la grâce de Dieu ils prospéreront dans l'un et dans l'autre pays. »

Le corps s'épuise à de pareils travaux et la santé d'Alcuin ne put résister à cette énergique volonté de Charlemagne qui, dans son désir du bien et dans sa confiance illimitée, le voulait partout et toujours. Il désira se retirer dans cette même église de Tours, et, après en avoir obtenu la permission de Charles avec la plus grande difficulté, il écrivait à un vieil archevêque : « Que votre paternité le sache : Moi, votre fils, je désire ardemment déposer le fardeau des affaires du siècle et ne plus servir que Dieu seul. Tout homme a besoin de se préparer avec vigilance à la rencontre de Dieu, à plus forte raison les vieillards, brisés par les années et les infirmités. » En vain l'empereur que le fardeau accablait lui écrivait-il de Rome : « C'est une honte de préférer les toits enfumés de Tours aux palais dorés des Romains. » Alcuin répondait : « Mon corps frêle et brisé par les douleurs quotidiennes ne pourrait supporter

ce voyage... Comment me contraindre à combattre de nouveau et à suer sous le poids des armes, moi que mes infirmités laissent à peine en état de soulever de terre?... Je vous supplie de me laisser achever ma carrière auprès de Saint Martin; toute l'énergie, toute la dignité de mon corps s'est évanouie, j'en conviens, et s'évanouit de jour en jour et je ne la retrouverai pas en ce monde. J'avais désiré et espéré dans ces derniers temps voir encore une fois la face de votre béatitude, mais le déplorable progrès de mes infirmités me prouve qu'il faut y renoncer. J'en conjure donc votre inépuisable bonté : que cet esprit si saint, cette volonté si bienveillante qui sont en vous ne s'irritent point contre ma faiblesse; permettez avec une pieuse compassion qu'un homme fatigué se repose, qu'il prie pour vous dans ses oraisons, et qu'il se prépare dans les confessions et les larmes, à paraître devant le Juge éternel. »

Ce sont encore là de belles et nobles paroles. Charlemagne ne put que céder.

Alcuin, outre ce travail immense imposé par Charlemagne, s'occupa encore, au milieu du bruit de la cour ou dans le silence des cloîtres, d'œuvres théologiques, philosophiques et littéraires, d'œuvres historiques, et composa même

des poésies. Enfin, et en résumé, voici quel est sur ce grand homme, l'un des phénomènes des siècles de barbarie, le jugement du plus judicieux de nos historiens modernes : « Alcuin est théologien de profession; l'athmosphère où il vit, où vit le public auquel il s'adresse, est essentiellement théologique : et pourtant l'esprit théologique ne règne point seul en lui; c'est aussi vers la philosophie, vers la littérature ancienne que tendent ses travaux et ses pensées; c'est là ce qu'il se plaît aussi à étudier, à enseigner, ce qu'il voudrait faire revivre. Saint Jérôme et Saint Augustin lui sont très familiers; mais Pythagore, Aristote, Aristippe, Diogène, Platon, Homère, Virgile, Sénèque, Pline reviennent aussi dans sa mémoire. La plupart de ses écrits sont théologiques; mais les mathématiques, l'astronomie, la dialectique, la rhétorique le préoccupent habituellement; c'est un moine, un diacre, la lumière de l'Église contemporaine; c'est en même temps un érudit, un lettré classique. En lui commence enfin l'alliance de ces deux élémens dont l'esprit moderne a si long-temps porté l'incohérente empreinte, l'antiquité et l'Église, l'admiration, le goût, dirai-je le regret de la littérature païenne et la sincérité de la foi chrétienne, l'ardeur à sonder ses mystères et défendre son pouvoir. »

L'intérêt qui s'attachait aux deux plus grands hommes de l'époque nous a entraîné trop loin pour commencer la revue des diverses branches de la littérature du moyen-âge. Nous la retrouverons dans le chapitre suivant ; disons seulement que le célèbre fondateur de l'école d'Oxford, Alfred, ferma d'une manière brillante le siècle que Charlemagne avait ouvert avec tant d'éclat. Il traduisit en langue Saxonne l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, le *Pastoral* de Saint Grégoire-le-Grand, les livres *de la Consolation* de Boëce, et l'*Histoire* d'Orose. Les successeurs d'Alfred, comme ceux de Charlemagne, soutinrent avec zèle les écoles formées par ce prince.

Cette gloire d'une science moins barbare n'appartenait pas entièrement à l'Angleterre : elle aussi, nous l'avons dit, l'avait reçue de l'Italie.

L'Italie avait mieux qu'aucun autre pays conservé les traces de la civilisation romaine et des études classiques[16]. Les Goths y avaient quelque peu ranimé le goût des lettres : Cassiodore, Boëce, Priscien, Capella, Ennodius avaient amoindri les effets désastreux de l'invasion ; Aulin, Théodulphe, Pierre Aldebert et Paul diacre suivirent au huitième siècle. La fin du neuvième fut plus brillante encore pour l'Italie. Othon le Grand et

Théophane son épouse encouragèrent les lettres. Cette dernière, fille d'un empereur d'Orient, en apporta le goût ainsi que les accens harmonieux de sa ville natale bien supérieurs aux idiomes de l'Occident [17].

Les Arabes aussi prospéraient à cette époque et leur influence se fit sentir en France, comme en Espagne et en Italie. Ils avaient apporté de la Perse et de l'Égypte une instruction positive et la connaissance de plusieurs sciences, celle de la médecine surtout; ils en dotèrent notre pays, et Montpellier, comme Cordoue et Salerne, leur dut la naissance d'une école célèbre dont la réputation n'a pas faibli un seul instant pendant le cours de huit siècles. On raconte que, vers le milieu du neuvième, un de leurs Califes porta la passion des lettres et des sciences jusqu'à faire la guerre à Constantinople pour la forcer à lui envoyer des livres et des professeurs!...

Cordoue était le centre de l'instruction, de la politesse et du goût. La cour musulmane de l'Occident se faisait remarquer, dit Mills, par l'affluence des professeurs de tous les beaux arts, de toutes les sciences; Cordoue contenait deux cent mille maisons, six cents mosquées, neuf cents bains publics; trois cent mille volumes

étaient classés avec ordre dans sa bibliothèque. Quatre-vingts grandes villes, trois cents villes du second et du troisième ordre, s'élevaient sur le sol de l'Espagne, et douze mille villages et hameaux couvraient les bords du Guadalquivir. Lorsqu'au déclin de la puissance mauresque, la capitale des Ommiades eût été prise par les Chrétiens, Grenade devint une grande ville; son enceinte et son territoire étaient remarquables par la population, les richesses et les produits de l'agriculture. La géographie, la médecine et l'astronomie y étaient aussi régulièrement étudiées, aussi florissantes qu'elles l'avaient été sur le théâtre de la grandeur mauresque, et les ruines du Palais d'Alhambra, bâti au milieu d'une forêt d'arbres aromatiques, avec des vues admirables sur de belles montagnes et des plaines fertiles, offrent encore un monument imposant du goût et de la magnificence des édifices publics [18].

Par un phénomène que l'on ne verra plus se reproduire, l'Orient et l'Occident confondaient leurs goûts, et cette fusion momentanée fit naître une chevalerie musulmane, un christianisme mêlé d'enthousiasme arabe; vous diriez que l'histoire de ces temps-là est de la féerie, tant le spectacle qu'ils offrent est insolite et brillant.

On peut dire enfin qu'au milieu d'une succession constante de guerres extérieures, les Maures jetèrent sur l'Espagne un éclat que les Espagnols de nos jours devraient regarder avec un sentiment de honte et d'envie.

CHAPITRE ONZIÈME.

Deux idiomes partageaient, au neuvième siècle, les pays civilisés de l'Europe : la langue teutonique et la langue romane; la première était celle des Allemands et de tous les peuples du nord; l'autre celle des nations méridionales [1]; et cette dernière n'est pas la moins riche et la moins féconde. Pendant que le nord était en proie à l'invasion, ou sous le joug dur et violent des despotes barbares, le midi, plus riche, plus industrieux, moins asservi par la féodalité, bien qu'elle régna là comme ailleurs, le midi, recevant des Arabes d'Espagne une impression chevaleresque et poétique, traduisait tout, actions et pensées, en gracieuse poésie : la tyrannie civile ou épiscopale enfantait la satyre; l'infortune, le lai plaintif; l'amour, les *tensons* et les *discors*..... C'était une liberté de la presse, une raison poli-

tique que ce *sirvente* provençal qui allait faire entendre la vérité nue et sans fard, aux belliqueux et aux puissans du siècle.

Pourquoi notre cadre nous défend-il de parcourir aujourd'hui, en entier, cette ère de gloire des lettres méridionales? Ne pouvant devancer les temps et entrer dans les croisades qui seront le sujet principal de notre quatrième volume, nous donnerons au moins, avant d'entreprendre la biographie de l'Europe dans ces trois siècles, quelques mots sur la littérature des Arabes, mère des littératures du midi de l'Europe et sur l'influence immense qu'elle y a exercée.

La poésie fut toujours le goût, la passion des Arabes : là, comme chez tant d'autres peuples, elle ouvrit la route des études sérieuses et abstraites. Leur langue, souple, abondante et riche favorisait une imagination féconde, un esprit vif, quoique sententieux, et une éloquence pleine d'images; ils déclamaient, ils chantaient leurs vers sur des airs expressifs, qui remplissaient de bonheur les imaginations orientales; chaque festin, chaque solennité, chaque grande réunion était le prétexte de ces chants en cœur qui célébraient alors le bonheur de la tribu ou de la nation [2].

Haroun-al-Raschild, ce digne émule de Charlemagne, et son successeur al-Mamoun, le père

des lettres, augmentèrent cette tendance de la nation Arabe, et la portèrent vers des études utiles aux progrès des arts et des sciences

Pendant la vieillesse de ce dernier, les lettrés de la cour composaient, pour le distraire, des contes allégoriques, des dialogues moraux, des fables, etc. Le génie arabe porté au merveilleux, imagina de mettre en récits les tableaux de la vie humaine, en y ajoutant des couleurs fabuleuses, et c'est là, d'après quelques historiens, la naissance du roman [3]. Sous ce règne, on ne s'occupait à Bagdad que d'études, de livres [4], de littérature, de poésie surtout, et le palais retentissait chaque jour du bruit de ces combats lyriques dont le prince payait si libéralement le prix.

La nation entière obéit bientôt à cette impulsion puissante. L'Afrique et l'Égypte suivirent, l'Espagne plus encore et enfin l'Europe entière... mais c'est principalement par leurs romans et leur poésie, qu'ils ont influé sur la littérature moderne.

La *Casside* et la *Ghazèle* sont leurs principales pièces de vers. La Casside est une sorte d'Idylle ou d'Élégie ; la Ghazèle, une ode amoureuse pleine d'images et de pensées fleuries ; cette dernière appartient peut-être plus aux Persans qu'aux Arabes. On appelle ensuite *Divan*, une collection de Ghazèles formant un sujet complet. Le Divan



tait une œuvre parfaite lorsque le poète avait suivi dans les rimes de ses Ghazèles toutes les lettres de l'alphabet : le Divan d'Hafiz, le plus célèbre des poètes persans, contient 600 Ghazèles [5]. Nous n'en citerons qu'une dont la forme a peut-être servi de premier modèle au sonnet italien :

« Les banquets, l'ivresse, la marche ferme et légère d'un chameau vigoureux, sur lequel s'appuie péniblement son maître, blessé par l'amour en traversant une étroite vallée ;

« De jeunes filles d'une blancheur éclatante, marchant avec délicatesse, semblables à des statues d'ivoire, couvertes de voiles de soie, brodés d'or et gardés soigneusement ;

« L'abondance, la tranquille sécurité, et le son des lyres plaintives, sont les vraies douceurs de la vie ;

« Car l'homme est esclave de la fortune, et la fortune est changeante. Les choses heureuses et contraires, la richesse et la pauvreté, sont égales, et tout homme vivant se doit à la mort [6]. »

Vers la fin du onzième siècle, peu après les premières communications des Chrétiens avec les Mozarabes de Tolède, la poésie espagnole et la poésie provençale naquirent simultanément d'une même origine, l'imitation de la poésie arabe. Cette origine, que tous les événemens historiques tendent à démontrer est suffisamment justifiée par l'exa-

men de ces littératures, à la fois primitives et d'emprunt; par la nature du sujet et la forme des *Romances* espagnoles et des *Trobas* provençales, qui sont évidemment de la même famille que les *Divans* arabes; enfin par la structure des vers et surtout par l'emploi de la rime dont les Arabes ont donné l'exemple à tous les peuples modernes. Mais, quelque opinion que l'on adopte au sujet de cette origine, on peut dire de la langue castillanne qu'à peine née, elle balbutia des vers : la première parole que l'on ait recueillie d'elle est un poème, le *poème du Cid* [7].

Un siècle après l'apparition de ce précieux monument, la langue et la poésie espagnoles avaient fait des pas rapides et marqués.

Comme la poésie espagnole était née de la poésie arabe, ainsi la poésie provençale naquit de celle des Maures et des Espagnols; soit par leur genre, soit par leur mélange avec les Maures d'Espagne, les Provençaux avaient beaucoup pris, beaucoup acquis : Raymond-Béranger et ses successeurs avaient rapporté, avec l'esprit de liberté et de chevalerie le goût des arts, des sciences et des lettres. La poésie brilla, dès lors en même temps, dans les comtés de Toulouse, de Provence et dans tout le midi de l'Europe, comme si ce feu intellectuel eût été allumé instantanément par

une étincelle électrique, au milieu des plus épaisses ténèbres. Mais la Provence y ajouta son génie propre et laissa tout ce qui lui était par trop étranger : ainsi les Arabes voulaient surtout briller par les images les plus gigantesques, étonner par l'inattendu de l'expression, accabler sous le poids des comparaisons multipliées et des ornemens les plus recherchés ; les Provençaux au contraire se plaisaient à discuter minutieusement sur des questions de galanterie et d'amour ; les raffinemens du bel esprit se font apercevoir dans la plupart de leurs *lais* et de leurs *discors*.

Le service des dames était un culte et toute une poésie. Les antithèses et les jeux de mots y tenaient la place des images hardies et fortes des Arabes. Mais, au milieu de toutes ces différences de détail, il y a, dans la poésie des deux nations, un air de famille qu'il est impossible de méconnaître.

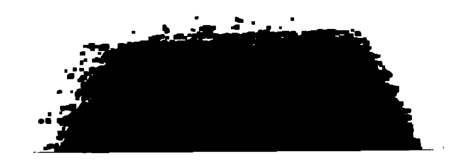
Nous n'entrerons pas ici dans des détails de prosodie et de versification hors de notre cadre et souvent dénués d'intérêt pour tout autre qu'un philologue. Nous nous contenterons de citer quelques pièces de vers à l'appui de nos assertions, et nous prendrons de préférence celles qui remontent à des temps antérieurs au douzième siècle. Nous retrouverons plus tard troubadours et trou-



vères avec leurs progrès et le caractère que leu imprimaient les événemens de l'époque. Mai disons, avant de citer, qu'il ne faut pas considére la poésie provençale sous le seul rapport de la pen sée ; elle se réduirait à bien peu de chose. Lorsque l troubadour accordait son harmonieux langage ave le son de sa harpe mélodieuse; lorsqu'il exprimait par des sons tendres et voluptueux, l'ivresse d l'amour, ou, par des vers retentissans et nerveux les combats soutenus pour la croix, il y avai autre chose que le simple jeu des mots..... L'im pression musicale était une partie intégrante d la poésie provençale, comme elle l'a été depuis des vers de Zeno et de Métastase en Italie.

Voici une pièce d'Arnaud de Marveil, qui date de la fin du onzième siècle. Il y en a bien peu d'antérieures ; aussi la mine sera-t-elle riche à explorer dans le volume suivant [1], et elles nous deviendront de plus en plus compréhensibles. Celle-ci l'est peu ; mais, nous la donnons telle qu'elle est : C'est à sa belle que s'adresse le troubadour de Béziers.

Sel que vos es al cor pu près
Don'am preguet qu'eus saludes,
Sel qu'eus amet pus anc no'vis
At franc cor et humil e fi ;



Sel que autra non pot amar.
Ni auza vos merce clamar,
E vien ses joy, ah grant dolor;
Sel que non pot son cor partir
De vos sin j'abia a morir;
Sel que tos temps vos amara
May c'autra, tant can vievra,
Sel que ses vos non pot aver
En est segle joy ni plazer,
Sel que no sap cosselh de se
Si ab vos non troba merce,
Vos saluda; et vostra Lauzor,
Vostra beutat, vostra valor,
Vostre solatz, vostre parlar
Vostr' aculhir et vostr'onrar,
Vostre pretz, vostr' essenhamen,
Vostre saber, e vostre sen,
Vostre gen cors, vostre dos riz.
Vostra terra, vostre pays.
Mas l'erguelh que avetz à lui
Volgra ben ayzas ad altrici;
Quel erguelh dona e l'espavens,
Quel fezes lestal marrimens
C'anc pueyes non ai joy ni déport,
Ni sap en cal guizas conort;
Mas lo melhos conort que a
Es car sap que porvos morra
E plaits li mais morrir per vos
Que per aura vivre joyor.

Tout alors était poète : princes et vassaux cé-
lébraient leurs maitresses et soutenaient la supré-
matie de leur beauté par des vers, comme les
chevaliers par de grands coups de lance. Les pre-
miers souverains de l'Europe cédant au torrent
ne furent pas exempts de cette épidémie poétique
et tinrent à honneur de prendre rang parmi les
troubadours.

Quelques événemens publics contribuèrent à
élargir le cercle des idées des chevaliers de la
langue d'Oc, à les faire agir d'après l'enthousiasme
plus que d'après l'intérêt, à leur faire voir un
monde nouveau pour eux, et à frapper leur ima-
gination d'objets inattendus; et jamais une nation
ne revet un caractère plus poétique, que lorsque
les grandes images émeuvent des ames douées de
toute la vigueur de la jeunesse.

Le premier de ces événemens fut la conquête
de Tolède et de toute la Castille nouvelle par
Alphonse VI roi de Castille; ce monarque qui
était alors secondé par le héros d'Espagne, le Cid,
(Rodrigue ou Ruy Dias de Bivar) invita à l'expé-
dition qui, de 1083 à 1085, fit plus que doubler
ses États et qui assura aux Chrétiens la prépon-
dérance en Espagne, un grand nombre de che-
valiers français, provençaux, gascons, qui avaient
quelques relations avec lui par sa femme, Cons-

tance de Bourgogne. C'était, après un intervalle de deux cents ans, la première guerre contre les infidèles où les Français se trouvaient engagés; elle précédait de quatorze ans la prédiction de la première croisade. Ces guerriers, d'États différens, réunis dans une même armée, en s'observant au milieu des nations étrangères, en devinrent plus sensibles à la gloire. Celle du Cid qui s'élevait au-dessus de celle de tous les hommes de son temps, et que des poètes maures et castillans commençaient déjà à chanter, leur apprit à connaître combien les chants populaires pouvaient étendre la renommée des héros [9], et dès lors la poésie délaissa un peu le boudoir pour le champ de bataille et le blanc corsage des damoiselles, pour la cotte de mailles des preux. Puis enfin, vint la croisade qui agit puissamment sur ces imaginations impressionnables et mobiles.

Voici la traduction d'une pièce de cette seconde époque, qui donnera un exemple de ces luttes poétiques, le plus gracieux ornement des festins. Les *Tensons*, dit M. de Sismondi auquel j'emprunte cette traduction, étaient des chansons à deux personnages où chaque interlocuteur récitait à son tour une strophe sur les mêmes rimes.

« Sordello. S'il vous fallait perdre la joie des dames, renoncer aux amies que vous avez jamais eues, que vous aurez jamais, ou sacrifier à la dame que vous aimez le mieux, l'honneur que vous avez acquis, ou que vous acquerrez par la chevalerie, lequel des deux choisiriez-vous ?

« Bertrand. Les dames que j'aimais m'ont si long-temps refusé, j'ai reçu si peu de bien d'elles, que je ne puis les comparer à la chevalerie ; que votre part soit la folie d'amour dont la jouissance est si vaine ; courez après ces plaisirs qui perdent leur prix dès qu'on les obtient ; mais, dans la carrière des armes, je vois toujours devant moi de nouvelles conquêtes à faire, une nouvelle gloire à acquérir.

« Sordello. Où est donc la gloire sans amour ? Comment abandonner la joie et la galanterie pour les blessures et les combats ? La soif, la faim, l'ardeur du soleil ou les rigueurs du froid sont-elles préférables à l'amour ? Ah ! c'est volontiers que je vous cède ces avantages pour les joies souveraines que j'attends de ma belle.

« Bertrand. Quoi donc ! oserez-vous paraître devant votre amie, si vous n'osez prendre les armes pour combattre ? Il n'y a point de vrai plaisir sans la vaillance ; c'est elle qui élève aux plus grands honneurs ; mais les folles joies d'amour entraînent l'avilissement et la chute de ceux qu'elles séduisent.

« Sordello. Pourvu que je sois brave aux yeux de celle que j'aime, peu m'importe d'être méprisé des autres ; que je tienne d'elle tout mon bonheur, je ne veux [illegible] d'autre félicité. Allez, renversez les châteaux et les murs [illegible] moi je recevrai de mon amie un doux baiser ; vous [illegible] grands



seigneurs français; mais combien je prise davantage ces innocentes faveurs que les plus beaux coups de lance!

« BERTRAND. Mais, Sordello, aimer sans valeur, c'est tromper celle qu'on aime. Je ne voudrais pas de l'amour de celle que je sers, si je ne méritais pas son estime; un bien si mal acquis ferait mon malheur; gardez donc les tromperies d'amour et laissez-moi l'honneur des armes, puisque vous êtes assez insensé pour mettre en balance un bonheur faux avec une joie légitime. »

Nous en avons fini avec les Arabes, l'Espagne, le midi de la France et nous pouvons dire aussi avec l'Italie, car toutes ces littératures étaient déjà sur leur déclin, avant que l'Italien eût pris rang parmi les langues de l'Europe, et qu'on eût soupçonné la richesse, l'harmonie et toutes les ressources de cet idiome que Dante, Petrarque et Bocace devaient plus tard élever à un si haut point de gloire; et cela est si vrai que les Italiens, voyant leur infériorité, furent sur le point d'abandonner leur langue pour adopter celle des troubadours. Cette assertion est confirmée par le grand nombre de noms italiens, qui se trouvent dans le catalogue des poètes provençaux, tels que Tolchetto de Gènes, Nicoletto de Turin, Sordel de Mantoue, Giorgi de Venise, Calvi et Doria de Gènes qui tous méritent le nom de troubadours [10].

Arrivons à la littérature du Bas-Empire pour terminer ce que nous avions à dire sur le midi de l'Europe.

Autant on a apprécié à toutes les époques l'éclat vrai et naturel de l'ancienne littérature grecque, autant on a peu étudié le caractère et le sujet de cette littérature aux âges postérieurs. Les savans en connaissent bien quelque chose; il eût été difficile de ne rien savoir d'une littérature qui fut si riche tant que subsista avec Constantinople un dernier reste d'indépendance. Mais on ne s'en occupait pas beaucoup; ces innombrables ouvrages dogmatiques, ascétiques et exégétiques, que produisit la littérature grecque après les Pères de l'Église, les théologiens ne s'en inquiétaient guères. Il n'en était pas de même des écrivains qui se livraient à l'étude du droit; ceux-là devaient nécessairement se tourner vers Constantinople. C'est à Constantinople en effet, c'est par des empereurs grecs que tout le droit romain a été recueilli et ce sont des jurisconsultes grecs qui l'ont ensuite expliqué et commenté dans leur langue.

L'étude de la Grèce du moyen-âge n'était pas moins indispensable à l'historien. Pour peu qu'il voulût approfondir l'histoire des peuples qui eurent pour théâtre les limites de l'Orient et de l'Occident, il ne pouvait se passer de fouiller

cette précieuse collection des écrivains qu'on a coutume d'appeler les Bysantins par excellence, quoique, en leur qualité d'historien, ils ne constituent qu'une assez faible partie de la littérature bysantine; mais aucun n'y était plus attiré que le philologue, soit pour le champ qu'ouvre aux recherches une langue qui s'en va, soit pour les investigations grammaticales et les notions de linguistique que nous ont laissées ces derniers Grecs, forcés qu'ils étaient déjà eux-mêmes de faire de leur ancienne littérature classique, l'objet d'une étude difficile.

Quoi qu'il en soit, on ne connaissait que très peu la littérature de cette époque et, sous un certain rapport, il n'y avait pas à cela grand dommage; car, avec la supériorité politique du peuple Grec, avait disparu cet esprit créateur, cette riche imagination, ce goût épuré des temps anciens[11].

Déjà atteinte de stérilité, la littérature grecque eut à souffrir encore des triomphes d'Héraclius sur Chosroës: les bibliothèques furent détruites et l'étude oubliée au milieu des désastres de la population; aussi les septième et huitième siècles n'avaient-ils vu fleurir que l'historien Samosatte et Jean Damascène à peu près seuls. Le neuvième nous offre le vénérable patriarche de Constantinople, Nicéphore, et Photius, le célèbre héritier

de toute la science des Grecs [12]. Les dixième et onzième siècles virent les efforts de Constantin pour ranimer les lettres, efforts inutiles et impuissans, car ils ne servirent qu'à mettre en lumière un Métaphraste, auteur, éditeur ou historien de cent vingt-deux vies de Saints à peu près oubliées aujourd'hui. Ici commence cette longue suite d'agiographes dont la piété pleine d'imagination remplaça trop souvent l'histoire par le roman.

Tous les auteurs, tous les ouvrages qui suivent cette époque trahissent l'épuisement d'une littérature sur son déclin et qui fut complètement morte d'inaction sans le principe religieux qui la ranimait sans cesse, dans les couvens surtout : la solitude du cloître enfantait seule les littérateurs et les princes de l'Église, elle retenait un reste de vie prêt à s'échapper [13].

Nous ne parlerons pas des poésies de cet âge que quelques savans ont eu seuls le courage de lire et qui ne donnent pas envie d'épuiser des efforts d'érudition pour en connaître davantage.

Voyons maintenant, après cette littérature moribonde, des littératures vierges et sorties de la barbarie et des frimats pour grandir et prospérer avec les siècles. Passons de la vieille terre des empereurs à la terre des conquérans, de la civi-

lisation décrépite à la civilisation en enfance, de Bysance à Aix-la-Chapelle et des Comnène à Charles-le-Grand.

L'allemand, *tudesque* ou *théostique*, était encore la langue de Charlemagne et de sa cour [14]; mais, pendant qu'on l'employait dans la conversation, on écrivait en latin, et le roman encore barbare était le patois du peuple. Cette confusion de langues engagea l'Église à faire prêcher dans la langue populaire afin d'être comprise des masses [15], et les décrets rendus à cet effet la popularisèrent de plus en plus; si bien que dans le partage entre les enfans de Louis-le-Débonnaire on fit usage dans un acte public du langage du peuple. Le serment de Charles-le-Chauve, de Louis et celui de leurs sujets sont les plus anciens monumens de la langue romane que l'on ait pu conserver.

Alors le langage des peuples du midi et du nord se divisa profondément; on nomme l'un *langue d'Oc* et l'autre *langue d'Oïl* selon le mot par lequel l'affirmation était exprimée dans l'un et l'autre dialecte, de la même manière qu'on appelait alors l'Italien *langue* de *SI* et l'Allemand *langue d'YA* [16].

Les peuples nouveaux qu'amena Rollon en Normandie introduisirent dans le langage de nou-

veaux mots et par conséquent des différences plus prononcées dans le langage du nord et du midi. C'est de la Normandie que sortirent les premiers écrivains et les premiers poètes dont puisse s'enorgueillir la langue française. Mais aucun monument littéraire remarquable des dixième et onzième siècles ne nous est resté [17]. Contentons-nous donc de quelques fragmens qui, bien que sans importance, donnent une idée de la langue des peuples du nord à cette époque.

Serment de Louis-le-Germanique, prêté à Strasbourg, le 16 des kalendes de mars 842 (le mardi gras, 14 février, 842).

« Pro Deu amor et pro christian poble et nostre commun saluament, dest di en auant, en quant Deus sauer et poder me donet, si saluaraieu cest meon fadre Karle et en adjuda et en caduna cosa, si cum om, per dreit, son fradre saluar deit, en o qued il mi altresi fazet..... »

Serment de l'armée Gauloise.

« Si Lodewigs sagrament que son fradre Karle juret, conseruet, et Karles meos senher de sua part non lo tenet. Si ieu retornar non l'ent pois, ne ieu ne nuels que ieu retornar en pois, en nulla adjuda contre Lodewig non li ivrai. »

Extrait des actes du martyr de Saint Étienne, tiré

d'un manuscrit du Gatien de Tours (dixième siècle).

« Por amor Deu, vos pri seignos barun,
Se ce vos tuit, escoter la leçun
De saint Esteuue le glorieus Barrun,
Escotet la par bone intention,
Qui a ce ior reçu la passion.
« Sains Esteuue fu pleins de grant bonteit,
Emmen tot celo qui creignent en Diex
Feseit miracle o nom de Dieu mendé
As cuntrat et au ces a tot dona santeit
Por ce haïerent autens li Juvé..... »

TRAD. Pour l'amour de Dieu, je vous prie, seigneurs barons,
Si cela vous convient, d'écouter la leçon
De saint Étienne le glorieux baron;
Écoutez-la à bonne intention,
Il a aujourd'hui reçu la passion (*la mort*).
Saint Étienne fut plein de grande bonté,
Comme tous ceux qui croient en Dieu;
Il faisait miracles au nom de Dieu demandés;
Aux estropiés, aux aveugles, à tous il rendit la santé.
Pour cela si fort le haïrent les Juifs.

Extrait des lois d'Angleterre en français, ou plutôt dans le gallo-normand que Guillaume-le-Conquérant introduisit dans la Grande-Bretagne au onzième siècle. Elles ont été publiées en 1070. Ce code est en 71 articles dont les cinquante

premiers seulement sont en français. Nous ne donnerons ici que le titre de deux ou trois articles relatifs aux mœurs du temps.

« Ces sont les leis et les custumes que li Reis William grantut a tut le peuple de Engleterre apres le conquest de la terre; iceles meismes que le Reis Edward son cosin tint deuant lui.

Art. 1. Co est a saueir, pais a saint yglise : de quel forfait que home out fait en cet tens, e il pout venir à saint yglise, out pais de vie et de membre. E se alquons meist main en celui qui la mere yglise requireit, se ceo fust u Euesque, u abbeie, u yglise de religion, rendist ceo que il jauereit pris, e cent sols de forfait, et de mer yglise de paroisse xx sols, et de chapele x sols....

Art. xix. Ki purgist femme per forse, forfait ad les membres. Ki abate femme a terre pur faire lui forse, la multe al seignur x sols, s'il la purgist, forfait est les membres.

Art. xxxv. Si femme est jugée a mort ua defacum de membres ki seit encentée, ne faced lum iustice desquele sait deliuere.

Art. xxxvii. Si le pere truitet sa file en auultérie en sa maisonn, u en la maisonn son gendre, ben li laust oure (*ocire*) lauultere.

Trad. Ce sont les lois et les coutumes que le roi Guillaume garantit à tout le peuple d'Angleterre après la conquête du pays. Elles sont les mêmes (que celles) que le roi Édouard, son cousin, fit observer avant lui.

Art. i. C'est à savoir, paix à sainte Église : de quel forfait qu'un homme se soit rendu coupable en ce temps, il peut venir

sainte Église, et y aura paix, c'est-à-dire garantie de vie et le membres. Et si quelqu'un met la main sur celui qui a requis a mère sainte Église, fut-il évêque, abbé ou religieux, il endra cela qu'il aura pris, et cent sols pour le délit; et ingt sols pour la mère église paroissiale, et dix sols pour la hapelle....

Art. xix. Celui qui aura abusé d'une femme par violence era condamné à la mutilation; s'il l'a (seulement) jetée à terre pour lui faire violence, la peine sera d'une amende de dix sols, payable au seigneur.

Art. xxxv. Si une femme est condamnée à mort ou à léection de membre (mutilation), et qu'elle soit enceinte, on l'en fera justice qu'après qu'elle sera délivrée.

Art. xxxvii. Si un père trouve sa fille commettant un adultère dans sa maison ou dans celle de son gendre, il lui est loisible de tuer l'adultère.

Nous terminerons par le texte de l'Oraison Dominicale telle qu'elle était publiquement récitée à la fin du onzième siècle et dans le douzième.

« Sire pere, qui es és ciaux, saintefiez soit li tuens nous, vigne li tuens regnes, soit faite ta volanté, si come ele est faite el ciel, si soit ele faite en terre. Nostre pain de cascun ior nos done hui, et pardone nos nos meffais, si come nos pardonons a ços qui meffait nos ont. Sire ne soffre que nos soions tempté par mauuesse temptation, mes sire deliure nos de mal [18]. »

Il nous sera plus difficile de trouver des monu-

mens littéraires dans les vieilles poésies angla ses ; il existe cependant un chant saxon d'u Barde inconnu et qui vivait en 938, sous l roi Athelstan. En voici quelques fragmens.

« Ici Athelstan le roi, seigneur des comtes, chef courage des barons, et son frère le jeune, noble Edmund, et beauco d'anciens guerriers, avec le tranchant du glaive tua ses enn mis, près de Brunang Burgh. Lui et les siens, ils ont fendu l murailles épaisses; ils ont renversé les murailles élevées. I passent le bord, ainsi qu'il fut fait du temps d'Édouard.

« Il fut ordonné aussi à leur race glorieuse, laquelle ento rée de pirates de tous côtés, délivra complètement le pay et ses Etats et ses biens, elle sut gouverner avec gloire.

« Les hommes de l'Écosse et les hommes de la mer so tombés dans la bataille. La plaine retentit. Les soldats s'efforcè rent tellement, que le soleil, qui s'était levé aux flots du mati cette grande lumière parcourut les plaines (le flambeau du Se gneur), et cette action des puissans finit avec son coucher.

« Là, beaucoup de soldats gisaient, leur sang s'écoulant; d hommes du nord tués sur leurs boucliers, et des hommes d'É cosse, rouges à cause des fatigues des combats.

« L'armée saxonne vint en avant toute la journée, (trou choisie)... Elle tua les hommes qui fuyaient; elle les tua av des glaives au tranchant aigu.

« *Les Nord-Men* leurs voiles étant remises, et malheure ceux qui restèrent sur la mer obscure, sur l'eau profonde, che chèrent Dublin. Dans leur pays tous eurent honte de s'être e fuis.

« Ainsi firent les frères ; le roi et Etheling cherchèrent leur ays, le pays des Saxons.

« Les restes de la guerre, ils laissèrent après eux : c'étaient 'oiseau de mer au cri plaintif, le crapeau à la peau jaunâtre, e corbeau noir au bec recourbé, et le héron qui fait son nid ans les arbres élevés et dévore le poisson des ruisseaux ; l'éper-ier vorace, le daim grisâtre et le loup sauvage [19]. »

Cette pièce, assez longue dans son entier, est n monument curieux de la poésie naissante de l'Angleterre, elle est essentiellement descriptive, c'est un bulletin énergique de la bataille à laquelle le Barde belliqueux paraît avoir pris une part active.

Un siècle après les compositions de ce chant poétique, Guillaume envahissait l'Angleterre et y apportait un autre goût et des habitudes intellec-tuelles et physiques toutes différentes. La langue normande succéda à la langue saxonne ; une nou-velle littérature naquit et celle-là, bien que mo-difiée par le temps, a un air de famille avec la poésie anglaise des beaux temps d'Albion. Mais, avant d'être tout-à-fait anglaise, elle fut française un moment, car le français était devenu la langue de la cour, la langue à la mode, les Anglais af-fectaient d'y exceller. Nous voyons en effet le ménestrel normand, Taillefer, préluder à la fa-

meuse bataille de Hastings, chantant la romanc
de Roland, au front des lignes ennemies.

« Taillefer ki mult bien cantout,
Sor un cheval ki tost alout,
Devant li dus alout cantant
De Karlemaine et de Rollant;
E d'Oliver e des vassals
Ki morurent en Ronchevals [20]. »

Nous voyons encore Berdic, comme Taillefer poète soldat de la suite de Guillaume, chanter en tête des phalanges Normandes et recevoir de terres nombreuses pour récompense de sa valeu et de ses chants.

Maintenant, pour terminer notre revue de l littérature du nord, remonterons-nous jusque dans les glaces de la Scandinavie? Dans les forêt primitives de la Pologne et de la Russie? Nou aurons peu à y prendre encore, car les *Nibelungen*, les *Sagas* [21] et l'une des *Eddas* datent du treizième siècle; la première *Edda* seule a été recueillie au onzième.

Les poëmes dont elles se composent sont distribués en deux sections. Dans la première, espèce de Bible du nord, qui se déroule dans une succession de poëmes, on distingue, à travers une vision confuse, des dogmes majestueux et som-

bres, des débris de Cosmogonie et quelque chose d'une Genèse et d'une Apocalypse; plus loin une réaction moqueuse et burlesque; ailleurs des sentences de la sagesse, des proverbes et de la cabale; l'Edda finit par un chant du soleil, tableau d'un monde invisible, entre le passé et le présent, où se rapprochent Odin et le Christ. La seconde section est toute héroïque, vaste ensemble de faits, qui n'est que l'histoire d'une famille et que domine un seul homme, Sigour, le héros, l'Achille scandinave.

La muse Slave [22] n'a légué à la postérité aucun de ces monumens qui ne s'oublient jamais et qui concentrent sous des formes poétiques toutes les traditions d'un peuple.

Les vieilles poésies populaires des Russes mêlent la gaîté et la féerie à l'inspiration Slave. Un mélange de données scandinaves et de souvenirs tartares s'y fait sentir. Les Bohêmes possèdent une antique poésie remarquable par son héroïsme mélancolique et sa grâce guerrière. Le Serbe, plus méridional, joint à cet accent tendre et fier du Bohême une verve plus féconde. L'hymne du pasteur libre et indépendant retentit sur la *Gulzé*, instrument à une seule corde. Des fragmens épiques Serbes qui nous ont été transmis, sont pleins de charmes; l'inspiration pastorale anime toute la

nature d'une flamme et d'une vie poétique ; les colombes parlent, les coursiers écoutent ; les fleuves bondissent ou gémissent ; les villes insultent qui les assiége, ou poussent des cris de terreur quand l'incendie et la guerre les déchirent. Une piété ascétique, une contemplation douce de la nature, y respirent ; il y a là de l'héroïsme, mais léger, presque gracieux, et jamais tragique ; une certaine délicatesse naïve d'expression, mais aucune idéalisation ; point d'enthousiasme d'artiste ni de hauteur d'imagination. Le Polonais possède aussi des chants antiques du même genre, et qui ont le même mérite. Le genre Slave en général est lyrique plutôt que dramatique, souple et facile, mais monotone ; il manque de la vigueur passionnée du midi, de cette puissante énergie du nord. La plupart des idiomes qui s'y rattachent sont mélodieux, sonores, souples, et se distinguent par une variété singulière de sons vagues, plaintifs, mélangés, inconnus aux autres langages. Ces langues se plient aux accens de l'Idylle et de la valeur guerrière ; elles sont surtout pathétiques et gracieuses.

Si les Slaves, sous un régime de liberté, étaient entrés en possession d'une patrie nationale, d'une vraie patrie ; s'ils n'avaient pas courbé leur front sous le joug scandinave, allemand et turc ; si les

mille rameaux de ce grand fleuve ne s'étaient pas égarés dans des domaines soumis à diverses tyrannies, sans doute cette langue et ces chants auraient conquis une place plus haute dans les annales de l'intelligence. Malheureusement, les Polonais et les Russes les plus civilisés de ces peuples, dès que leur forme sociale s'est affermie, n'ont pensé qu'à copier les chefs-d'œuvre des nations classiques et toute originalité s'est éteinte chez eux.

Les Lithuaniens qui semblent se rattacher aux Slaves et qui parlaient cependant un langage différent, aujourd'hui perdu et oublié, ont eu aussi leur poésie ; poésie humble et domestique, triste et pastorale, pleine de modestie et de douceur, féconde en diminutifs et en expressions caressantes ; expression des mœurs d'un peuple timide, agreste, casanier, que le gantelet de fer des chevaliers teutoniques brisa sans peine et sans pitié.

Les Hongrois enfin, peuple venu de l'Orient, se vantent d'une littérature et d'un langage qu'eux seuls cultivent encore aujourd'hui. On y reconnaît des accens lyriques pleins de joie, de gaîté, de verve, de franchise et le goût des sentences et des comparaisons orientales. Au moyen-âge appartiennent tous ces essais, tous ces efforts si

divers, dont quelques-uns, effacés du souvenir des peuples, ont disparu devant les travaux de nations plus puissantes, animées d'un génie plus actif ou soumises à des institutions plus fécondes.

Parlerons-nous du théâtre? bien qu'il soit encore dans l'enfance on peut cependant en tirer quelque chose. Quelques-unes de ces premières données qui marquent une époque d'origine ou de transition ne sont pas toujours dénuées d'intérêt. Nous voici en effet arrivés au moment de la transition du théâtre payen (qu'on retrouve encore dans les monumens dramatiques des premiers siècles du moyen-âge [24]) au théâtre nouveau. Nous abordons l'art dramatique moderne, si on peut lui donner ce nom, l'art dramatique qui a cessé d'être national et populaire pour devenir chrétien et féodal.

Cette époque de transition se laisse apercevoir d'une manière non équivoque dans certaines pièces du dixième siècle qui ont été la source des poèmes modernes où les deux religions sont mêlées [25]. Nous n'en citerons qu'une très caractéristique et puisée dans ces poétiques dialogues que les évêques et les seigneurs écoutaient pendant leurs repas. Ce dialogue, drame ou églogue nommé *colloquium* est de l'Italien Theodulus qui avait

fait ses études à Athènes et qui devint évêque plus tard **.

« Déjà l'été brûlant avait desséché les contrées de l'Éthiopie, et le disque d'or du cancer était entré dans le signe du cancer... Le berger Pseustis, né sous les murs d'Athènes, avait rangé ses chèvres sous l'ombre d'un tilleul. La peau tachetée d'une panthère couvrait son corps, et un chalumeau qu'enflaient ses joues tendues, laissait échapper mille sons par les ouvertures.

« Non loin de là, au bord d'un ruisseau, paissaient les troupeaux d'Alithia, belle et chaste vierge de la race de David; la harpe du Roi Prophète vibrait sous ses doigts; les eaux s'arrêtaient comme enchantées, et le troupeau lui-même oubliait le pâturage.

« C'en fut trop pour Pseustis, la jalousie le dévorait. D'une éminence sur la rive opposée du ruisseau il s'écrie : Alithia; pourquoi vas-tu chanter follement pour des êtres muets? Si la victoire a pour toi des charmes ose me la disputer. Ma flûte, si tu triomphes, sera ta récompense; ta harpe m'appartiendra si tu es vaincue; Alithia répond : tes paroles ne me touchent pas et le prix que tu m'offres ne peut me séduire. Ne sais-je pas que j'aurai toujours à souffrir quoi qu'il arrive : sans la présence d'un témoin impartial, tu n'avouerais jamais avoir été vaincu; mais pour que la vérité seule dicte l'arrêt, voici Phronésis qui vient désaltérer son troupeau et se reposer de la chaleur du jour. Elle est de notre hameau, qu'elle soit juge entre nous. — Je la vois, dit Pseustis, c'est le sort lui-même qui l'envoie vers nous, venez Phronésis, le jour est assez avancé pour que vous puissiez faire succéder nos jeux à vos occupations

sérieuses. La sage Phronésis dit alors : je me fais d'avance une joie d'être témoin de votre lutte; c'est à vous de commençer Pseustis, parce que vous êtes homme. Après vous, Alithia chantera et vous vous répondrez par des stances de quatre vers. C'est le nombre de Pythagore.

« Pseustis. Saturne le premier vint des bords de la Crète, répandant l'âge d'or sur toute la terre. Il ne tint l'être de personne. Personne n'était avant le temps. La sublime famille des dieux se glorifie de l'avoir pour père.

« Alithia. Le premier homme habita le paradis, jardin de délices, jusqu'à ce que la femme lui eût persuadé de goûter le poison du serpent faisant boire ainsi tous les hommes à la coupe de la mort. Nous souffrons encore aujourd'hui du crime de nos premiers pères.

« Pseust. Jupiter, jaloux de tant de splendeur, prit les armes et détrôna son père. L'âge d'argent succéda sur la terre à l'âge d'or, et le pouvoir suprême fut donné au fils de Saturne par l'assemblée des Dieux.

« Alith. L'exil fut le châtiment du premier homme, chassé du divin séjour; poussière, il fut condamné à rentrer dans la poussière; pour qu'on ne touchât plus désormais à l'arbre de vie, une épée de feu placée à la porte d'Éden en défendit l'approche.

« Pseust. C'est à Cecrops qu'est due l'institution des sacrifices, c'est lui qui le premier ouvrit avec le soc de la charrue le sein de la terre; il établit en l'honneur de Jupiter des cérémonies que la postérité a célébrées, il fonda Athènes que Pallas honora de son nom.

« Alith. Caïn offrit à l'Éternel des fruits de la terre, et le

juste Abel son frère, présenta en oblation un sacrifice plus agréable au Seigneur; c'était un premier né de son troupeau, hostie plus digne du Christ; Abel tomba sous les coups de Caïn et le sang du juste cria vengeance après sa mort.

« Pseust. Lycaon, roi d'Arcadie, provoqua la colère céleste. Lorsqu'il reçut Jupiter dans son palais, il voulut éprouver la divinité de son hôte, le maître des dieux le priva du corps et de la figure de l'homme. Loup furieux il ravage les campagnes.

« Alith. Enoch, le seul juste au milieu de la corruption du monde, fut enlevé de dessus la terre et ne reparut plus. Athlète plein de foi, c'est lui qui, au jour du jugement, reviendra avec Élie combattre le Leviathan.

« Pseust. Une tempête vint de l'Océan et submergea le monde. La terre fut inondée, tout ce qui avait vécu périt. Seul entre tous les mortels, Deucalion survécut et les pierres qu'il jeta avec Pyrrha son épouse, donnèrent naissance à de nouveaux hommes.

« Alith. La vengeance du Seigneur ouvrit les sources de l'abîme, et n'épargna que Noé sauvé dans l'arche avec sa famille. L'Éternel fit briller son arc-en-ciel à travers la nue, et les hommes connurent que le Seigneur ne les détruirait plus.

« Pseust. Alors commença une nouvelle génération née du sein de la terre; les hommes conçurent bientôt le dessein de détrôner les dieux, ils entassèrent montagnes sur montagnes, mais les foudres forgées par Vulcain les précipitèrent tous dans l'abîme.

« Alith. La postérité d'Adam construisit une tour à l'endroit où plus tard fut Babylone, et elle voulut l'élever jus-

qu'au ciel. L'Éternel s'irrita, la confusion des langues s'en suivit; les ouvriers furent dispersés et leur ville fut appelée Babel.

« Pseust. Hyppolite mourut, accusé par son odieuse belle mère. Il fut déchiré par ses chevaux qu'effrayèrent des monstres sortis des eaux. Diane irritée ne souffrit pas qu'il fut victime de sa pudeur et le rappela à la vie sous le nom de Virbius.

« Alith. Vendu comme esclave par ses frères jaloux, Joseph résista aux désirs et aux menaces de l'ardente épouse de son maître. Jeté dans les fers, il expliqua les songes de Pharaon et bientôt administra toute l'Égypte.

Tout à coup Pseustis qui pressent sa défaite, s'écrie :

« Nombreuses divinités protégez le poète qui chante votre nom; ô vous qui habitez la région des étoiles, vous qui demeurez au séjour de Pluton, vous qui séjournez dans les profonds abîmes, vous tous enfin qui peuplez le monde, nombreuses divinités protégez le poète qui chante votre gloire.

« Alith. Dieu éternel et unique, gloire, majesté, essence divine, qui a été, est et sera, je chante tes louanges et obéis à ton commandement. Dieu en trois personnes, toi qui n'as eu ni commencement ni fin accorde-moi la victoire sur les dieux du mensonge.

« Pseust. Imitateur insensé du tonnerre, Salmonée parcourait les campagnes de l'Élide, et lançait des torches allumées qui remplaçaient la foudre; Jupiter armé de ses feux vengeurs frappa le téméraire au milieu de son pont d'airain.

« Alith. Le roi d'Assyrie ne reconnaissant de Dieu que lui-même fut changé en bête : pendant sept années il fut trempé



de la rosée du ciel et nourri de l'herbe des champs. Que son exemple apprenne à tous les hommes à se contenter de leur nature.

« Pseust. Les forêts se parent de feuilles, les prés verdissent, tout sourit dans la nature : Muses descendez de l'Hélicon ; Protée envoie tes naïades ; venez surtout, divinités protectrices des ombrages fleuris de Tempé, et vous aussi dont Ennius a embrassé l'histoire dans ses vers.

« Alith. La crainte et le plaisir ont donné naissance à vos erreurs ; si les gouffres de l'enfer et la voûte du ciel, si la terre et si l'Océan ont leurs divinités, il ne vous reste plus qu'une chose, imaginez un Dieu particulier pour chacun de vos membres.

« Pseust. Dis-moi comment Proserpine vint au triste séjour, à quelle condition Cérès pouvait revoir sa fille chérie, et quel perfide révéla aux dieux le fruit qu'elle avait mangé ; dis-moi aussi le secret de la guerre de Troie et je t'applaudirai ?

« Alith. Quelles sont les lois qui tiennent les eaux répandues sur la terre, la terre suspendue sous le ciel, et l'air disséminé dans l'espace ; dis-moi quel lieu du monde est le plus élevé sous les cieux, et prononce le saint nom de l'Éternel et je t'applaudirai ? »

Pseutis finit par confesser sa défaite et *Phronésis* intercède pour lui auprès d'*Alithia* qui s'écrie : « Plut à Dieu que tu fusses ici, Thalès, philosophe d'erreurs. Les quatre livres de la foi évangélique à la main, je t'apprendrais comment, dans le sein d'une vierge Dieu, s'est fait homme, et je suffirais à cette tâche... »

Outre ces dialogues faits pour charmer les repas des évêques et des hauts barons, il était d'usage de jouer, dans les vastes salles des couvens, des comédies *pieuses* dont le sujet général était la vie de quelque Saint célèbre. L'Allemagne fit les premiers essais de ces drames religieux qu'on doit à un auteur allemand, nommé Hrowistha : ils sont non seulement remarquables en eux-mêmes, mais ils nous donnent l'esprit du dixième siècle et la portée de sa civilisation, bien que Hrowistha comme la plupart des grands génies dramatiques fut supérieur à son siècle [27]. Aucun genre n'est oublié par lui : *Gallicanus* représente la comédie historique, *Dulcitius*, *Abraham* etc., la comédie pieuse, *Callimaque*, le drame passionné, la *Foi*, *l'Espérance* et la *Charité*, la comédie allégorique etc.

GALLICANUS.

« Conversion de Gallicanus, chef de la Milice, qui, sur le point de partir pour aller combattre les Scythes, est fiancé à Constance, vierge très sainte, fille de l'empereur Constantin. Dans une bataille, Gallicanus pressé par les ennemis, est converti par Paul et Jean, *primiciers* (aumôniers de Constance); il reçoit le baptême et se voue au célibat. Plus tard, exilé par Julien l'Apostat, il reçoit la couronne du martyre, Paul et Jean mis secrètement à mort par l'ordre du même empereur sont inhumés clandestinement dans leur maison.

« Peu de temps s'écoule, le fils du bourreau dont le démon s'est emparé, avoue le crime de son père et confesse le mérite des martyrs auprès de leurs tombeaux, il est délivré de la possession et reçoit le baptême ainsi que son père. »

CALLIMAQUE.

« Résurrection de Drusiana et de Callimaque. Drusiana étant morte dans le Seigneur comme elle l'avait demandé, Callimaque qui l'avait aimé vivante, aveuglé par une passion coupable, l'aime encore dans sa tombe plus qu'il ne devrait; de là, la morsure d'un serpent dont il mourut misérablement. Mais grâce aux prières de l'apôtre Jean, il ressuscite ainsi que Drusiana et renaît dans le Christ. »

ABRAHAM.

« Chute et conversion de Marie niéce d'Abraham, ermite. Marie après avoir vécu vingt ans dans la solitude se laisse séduire, rentre dans le siècle et ne craint pas de se mêler à des courtisannes. Au bout de deux ans les prières d'Abraham qui s'était présenté à elle comme un amant, la rappellent à la vertu. Elle efface par des larmes abondantes, par des jeûnes, des prières, et des veilles continuées pendant vingt ans les traces de ses péchés. »

Ce drame est l'un des plus remarquables; dans plusieurs scènes, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, l'auteur touche au sublime à force de candeur et de naïveté.

Au onzième siècle l'art hiératique avait atteint son plus haut point de gloire: alors se célébraient les saints Mystères avec tout l'appareil que pou-

vaient leur prêter la sculpture, la peinture, l'architecture et la musique. Le théâtre de Hrowistha dont nous venons de parler était presque une exception. Le type général de ces siècles c'est le *mystère* et le *miracle*. On les faisait à la taille du onzième siècle, comme plus tard on a fait le paganisme et le christianisme, les Hercules, les Jupiter, les Jésus et les Jéhova à l'image de Louis XIV. Alors (au dix-septième siècle) on voulait bien un Jésus-Roi, mais on rougissait de sa pauvreté et de son sceptre de roseau; on le parait pompeusement d'un manteau neuf et d'ornemens d'or et de soie; il lui fallait, pour être de bon goût, la parure d'un courtisan de Louis XIV !...

Mais revenons au moyen-âge. Un manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire contient quatre pièces de la fin du onzième siècle dont le sujet plus ou moins historique est pris sur des légendes que doit publier M. de Monmerqué; mais en attendant l'apparition de ces curieux documens, nous allons en donner l'analyse :

Hérode ou l'adoration des Mages.

« Personnages : *l'enfant Jésus, un ange, premier Mage, deuxième Mage, troisième Mage, Hérode, roi des Juifs; le fils d'Hérode, un écuyer, chœur des anges, les bergers,*

orateurs ou interprêtes, scribes, des femmes, sages-femmes, le peuple, le chœur, un chanteur. »

Mystère de Rachel.

« Personnages : *l'enfant Jésus, la vierge-Marie, Joseph, un ange, Hérode, roi des Juifs, Archelaüs, fils d'Hérode; troupe des Innocens, Rachel, consolatrices, un écuyer, un chanteur.*

Pour représenter le massacre des enfans, on revêtira d'étoles blanches, des innocens qui courront joyeux dans le monastère, prieront le Seigneur en disant : *Quam gloriosum*, Alors un agneau portant une croix marchera devant eux et les enfans le suivront en chantant. »

Mystère de la Résurrection de N. S. Jésus-Christ.

« Personnages : *N. S. Jésus-Christ; N. S. Jésus-Christ, sous l'apparence d'un jardinier; deux anges, première Marie, seconde Marie, troisième Marie, Pierre, Jean, apôtres, le peuple.*

« D'abord s'avanceront trois religieuses habillées dans le costume des trois Maries; puis ils (ou elles), diront très lentement et avec tristesse les couplets alternatifs suivans. Ces couplets renferment toujours des imprécations contre les Juifs.

Heu! nequam gens judaica
Quam dira presens vesania
Plebs execranda!

« Lorsqu'elles sont entrées dans le chœur, elles vont au

tombeau; un ange debout à l'entrée du sépulcre, vêtu d'une aube dorée, la tête couverte d'une mitre, tenant une palme dans sa main gauche et dans sa droite un candelabre garni de cierges, dira : etc. etc. »

Ce mystère est écrit en vers syllabiques rimés.

Mystère de l'apparition de N. S. Jésus-Christ aux deux disciples, dans le bourg d'Emmaüs.

Personnages : *N. S. Jésus-Christ, le même, sous l'apparence d'un pélerin. Premier disciple, deuxième disciple, saintes femmes, les trois Maries, saint Thomas, apôtres, les disciples, le chœur.*

« Pour représenter l'apparition du Seigneur sous la forme d'un pélerin, deux hommes s'avanceront d'un lieu convenable, ils seront vêtus seulement de tuniques, de chappes à capuces comme un manteau. — Ils auront des chapeaux sur leur tête et des bâtons à la main. »

Ce mystère se termine par de nombreux *alleluia* que nous avions perdus depuis les huitième et neuvième siècles. Il est écrit en prose et en vers syllabiques de douze syllabes.

Il y avait une autre manière de célébrer les Mystères, une sorte d'apothéose en action ou entrée des Saints en paradis : là, pendant que la représentation s'accomplissait pour les yeux par des pantomimes dont la mise en scène ne man-

quait ni de richesse, ni d'éclat, le poète la décrivait pour l'oreille. C'est ainsi que furent célébrées en Auvergne les obsèques d'Odillon, mort, abbé de Cluny en 1048 [28].

Après avoir passé en revue les diverses littératures du midi et du nord de l'Europe du neuvième au douzième siècle et l'état de l'art dramatique à la même époque, il nous reste à dire un mot des écrivains les plus célèbres de ces contrées, les plus avancées du globe en lumière et en civilisation : nous terminerons par là l'esquisse peut-être trop rapide que nous avons dû faire.

Nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent des écrivains philosophes, de J. Scott et de cet Alcuin, l'ami, le ministre, le bras droit du grand empereur. Il était un autre ami, un autre ministre, un autre bras de Charlemagne, et peut-être plus encore si l'on en croit quelques traditions [29].
Éginhard, secrétaire de Charlemagne, avait vécu avec lui dans la plus étroite intimité et avait plus que tout autre des droits à écrire sa vie « qu'il raconta, dit-il, par reconnaissance et de peur qu'on le tînt pour ingrat s'il ne disait mot des hautes et magnifiques actions d'un prince qui s'est acquis tant de droits à la gratitude de

tous et s'il consentait à ce que sa vie restât comme s'il n'avait jamais existé. »

Éginhard écrivait cette vie sous le règne de Louis, et la comparaison qu'il avait constamment sous les yeux était si peu à l'avantage du Débonnaire qu'on retrouve dans toutes ses lettres le dégoût profond que lui inspire cette cour qu'il finit par abandonner pour se donner au Christ. Il mourut en 839, dans le monastère de Leligenstad qu'il avait fondé.

Il nous a laissé, outre ses nombreuses lettres et la vie de Charlemagne, des annales de son temps ; mais la vie de Charlemagne, le morceau d'histoire le plus remarquable de l'époque, est la seule composition où l'on trouve un vrai mérite littéraire, où l'on ne cherche pas en vain des traces d'un esprit supérieur et cultivé.

Après ces deux grands hommes qui forment avec leur souverain, le triumvirat littéraire le plus étonnant de ces temps de barbarie, nous parlerons de quelques hommes qui, bien qu'inférieurs, n'en sont pas moins fort remarquables.

L'Italien Leidrade, bibliothécaire de Charles et plus tard, archevêque de Lyon, fut un de ces *missi dominici* qui aidèrent tant au gouvernement de l'empire ; lorsque la politique ne l'absorba plus il se livra en entier aux lettres et à l'adminis

tration de son église de Lyon qu'il établit sur un pied de progrès fort remarquable pour le temps.

« Lorsque j'eus, suivant votre ordre, écrit-il à Charlemagne, pris possession de cette église, j'agis de tout mon pouvoir selon les forces de ma petitesse, pour amener les offices ecclésiastiques au point où, avec la grâce de Dieu, ils sont à peu près arrivés. Il a plu à votre Piété d'accorder à ma demande, la restitution des revenus, qui appartenaient autrefois à l'église de Lyon, au moyen de quoi, avec la grâce de Dieu et la votre, on a établi dans ladite église une psalmodie où l'on suit, autant que nous l'avons pû, le rite du sacré palais en tout ce qui concerne l'office divin; j'ai des écoles de chantres dont plusieurs sont déjà assez instruits pour en instruire d'autres. En outre, j'ai des écoles de lecteurs qui, non seulement s'acquittent de leurs fonctions dans les offices, mais qui, par la méditation des livres saints, s'assurent les fruits de l'intelligence des choses spirituelles. Quelques uns peuvent expliquer le sens spirituel des évangiles; plusieurs ont l'intelligence des prophéties; d'autres des livres de Salomon, des psaumes et même de Job. J'ai fait aussi tout ce que j'ai pû dans cette église pour la copie des livres. J'ai procuré également des vêtemens aux prêtres et ce qui était nécessaire pour les offices. Je n'ai rien omis de ce qui a été en mon pouvoir pour la restauration des églises, si bien que j'ai fait recouvrir de nouveau la grande église de cette ville, dédiée à saint Jean-Baptiste, et que j'ai reconstruit de nouveau une portion des murs. J'ai réparé aussi le toit de l'église de saint Étienne; j'ai rebâti de nouveau l'église de saint Nizier et celle de sainte Marie: sans compter les monastères et les maisons épiscopales, dont il y en a une en particulier

qui était presque détruite, et que j'ai réparée et recouverte. J'en ai construit une autre avec une plate-forme en haut, et je l'ai doublée. C'est pour vous que je l'ai préparée, afin que si vous venez dans ces régions, vous puissiez y être reçu. J'ai construit, pour les clercs, un cloître dans lequel ils habitent maintenant tous réunis en un seul édifice. J'ai réparé encore dans ce diocèse d'autres églises, dont l'une, dédiée à sainte Eulalie et où se trouvait un monastère de filles, dédié à saint Georges; je l'ai fait recouvrir et reprendre dans les fondemens une partie des murailles. Une autre maison en l'honneur de saint Paul a été aussi recouverte. J'ai réparé depuis les fondemens, l'église et la maison d'un monastère de filles consacré à saint Pierre, où repose le corps de saint Annemond, martyr, et fondé par ce saint évêque lui-même. Trente deux vierges du Seigneur y vivent actuellement sous une règle monastique. J'ai réparé aussi, en renouvelant les toits et une partie des murailles, le monastère royal de l'Ile-Barbe; quatre-vingt-dix moines y vivent maintenant sous une discipline régulière. Nous avons donné à son abbé le pouvoir de lier et de délier, comme l'avaient eu ses prédécesseurs Ambroise, Maximien, Licinius, hommes illustres qui avaient gouverné ce lieu et qu'Euchère, Loup, Genest et les autres évêques de Lyon, lorsqu'ils étaient absens, ou ne pouvaient le faire en personne, envoyaient pour s'enquérir si la foi catholique était crue avec sincérité et si la fraude hérétique ne pullulait pas [30]. »

Cette lettre dit, à elle seule, tous les travaux de l'archevêque de Lyon et sa prévoyante activité. Son éloquence fit plus de bien encore en Espagne où il avait été, sur l'ordre de l'empereur,

prêcher contre l'hérésie des Adoptiens. Il ne nous reste malheureusement de Leidrade que deux courts écrits de théologie; c'est ce qui a sans doute empêché M. Nodier de le comprendre dans sa *Bibliothèque sacrée.*

Après Leidrade, se présente naturellement son compatriote, son meilleur ami, le compagnon de ses missions en Gaule, Théodulf ou Théodolphe qu'on éleva plus tard à l'évêché d'Orléans. Dans le cours de ses voyages, il composa un poëme d'un millier de vers, intitulé *Parænesis ad Judices*, destiné à instruire les magistrats de leurs devoirs dans de telles missions. Après un préambule religieux, le poète décrit les principales villes qu'ils ont parcourues avec Leidrade, et parmi lesquelles on remarque Orange, Avignon, Nîmes, Arles, Marseille et Aix. Le poëme finit par cette courte phrase qui donnera une idée du ton général de l'ouvrage. « Replions ici les voiles de mon livre et que l'ancre retienne mon navire sur ce bord [31].

Outre ce poëme qui dans plusieurs passages ne manque ni de concision, ni d'énergie, Théodolphe a laissé deux traités théologiques et 71 pièces recueillies par J. Sirmond. On lui attribue l'hymne *Gloria, Laus et honor* qu'on chante au dimanche des Rameaux.

Smaragde, abbé de Saint.-Mihiel, Angilbert, et Saint-Benoît-d'Ancône, outre leur amour pour les lettres, furent utiles aussi au gouvernement de l'empire; mais leur réputation, quelque étendue qu'elle soit, ainsi que celle de Saint Remi, de Saint Adon et de tant d'autres, baisse devant celle de l'austère archevêque de Rheims et de l'ambitieux pontife du onzième siècle, d'Hincmar et d'Hildebrand dont nous avons déjà longuement parlé, et que nous n'avons à considérer ici que comme littérateurs. Hincmar était surtout homme politique, homme de gouvernement spirituel ou temporel. Il avait plus d'habileté pratique que d'habileté intellectuelle et n'avait pas fait des Pères une étude approfondie. Cependant son activité était telle qu'on a pu conserver de lui près de 600 lettres adressées à des rois, papes, ducs et comtes et à de simples particuliers, et soixante-dix ouvrages religieux ou politiques qui forment trois gros volumes in-folio dans la collection de Sirmond et Cello, et on n'a pas tout conservé. Hincmar était un de ces hommes aptes à tout, puissans par leur intelligence et leur activité, un de ces hommes qui bouleversent la terre plutôt que de rester dans l'inaction et qui font avancer l'esprit humain lorsqu'ils entrent dans la voie du progrès plutôt que dans celle d'une controverse mesquine et retrécie.

Ce que nous disons d'Hincmar pourrait s'appliquer à Hildebrand. Nous ne reviendrons pas sur cette vie si pleine, si agitée ; nous nous contenterons d'ajouter qu'Hildebrand, homme essentiellement politique et religieux, trouva encore le temps d'écrire un grand nombre de lettres et de composer plusieurs ouvrages qui tous portent l'empreinte de son caractère. On y retrouve ce zèle brûlant qui veut abattre et soumettre plutôt que persuader.

Nous rejèterons dans les notes une multitude de noms célèbres dont la vie ne peut trouver place ici [32], et nous terminerons par la biographie de l'un des princes de la médecine arabe.

Avicenne naquit en 978 à Bouchor, au *nord-est* de la Perse : c'était un philosophe très distingué ; on prétend que sa mémoire était si heureuse qu'à l'âge de douze ans, il savait tout le *Coran* par cœur. Il fit ses études à Bagdad, sous Mesué (le vieux), devint médecin et ministre du sultan et occupa les emplois les plus élevés. Plus tard il tomba en défaveur et fut exilé, mais il se cacha chez un apothicaire auprès duquel il resta quelque temps garçon de pharmacie. Puis il se rendit à Ispahan, auprès du calife qui régnait dans cette ville. L'époque de sa mort est incertaine ; on la fixe à 1036 et à 1050. On prétend qu'il fut vie-

time de l'obstination qu'il mit à vouloir se traiter lui-même dans sa dernière maladie.

Avicenne étudia la botanique de la Bactriane et de la Sogdiane, régions fertiles en plantes médicinales et où croît en particulier *l'assa fœtida* que cet auteur a fait connaître le premier. Son ouvrage principal est intitulé : *la Règle;* il fut apporté en Espagne, lorsque les Ommiades eurent établi un Califat indépendant et enseigné dans les écoles de Cordoue pendant les dixième et onzième siècles. Alors l'Espagne, sous la domination des Arabes, jouissait d'une civilisation infiniment supérieure à celle du reste de l'Europe; les écoles de Cordoue avaient en particulier une réputation colossale; les savans venaient y chercher de l'instruction de toutes les parties de l'Orient, de Bagdad, de la Perse et du Caire.

Les livres d'Avicenne furent portés de Cordoue à Montpellier par les Juifs qui fondèrent la célèbre école de médecine de cette ville à l'instar de celles des Arabes. De Montpellier, ils furent répandus dans tout le reste de l'Europe, notamment en Italie et en France.

Avicenne appartenait à la secte des Péripatéticiens et a donné une traduction d'Aristote. Comme philosophe, c'est le plus distingué des auteurs arabes [33].

CHAPITRE DOUZIÈME.

Charlemagne avait trouvé les beaux-arts délaissés comme les lettres et les sciences ; il s'en occupa avec activité et fit bâtir en beaucoup de lieux des églises et des palais : il rebâtit la ville de Florence presque entièrement ruinée, releva les édifices détruits en France par les Sarrasins, et se plut à encourager les efforts d'un riche seigneur de sa cour, qui voulut, d'après les règles de Vitruve, construire des modèles de temples en ivoire [1]. Cependant jusqu'au commencement du onzième siècle, aucune révolution importante n'eut lieu dans l'architecture européenne. Ce que nous avons vu sur cet article dans le volume précédent, peut s'appliquer au neuvième et au dixième siècles [2]. Mais, si nous en croyons le moine de Cluny, trois ans après cet an 1000 qui devait être la fin du monde, les Chrétiens reprenant courage, les basiliques furent renouvelées dans presque

tout l'univers, surtout dans l'Italie et les Gaules, quoique la plupart fussent encore assez belles : *Les peuples Chrétiens semblaient rivaliser de magnificence ; on eût dit que le monde entier d'un même accord avoit secoué les haillons de son antiquité pour revêtir la robe blanche des églises* [3].

Alors furent fondées ou reconstruites les églises de Dijon, de Reims, de Tours, de Cambrai, d'Orléans, de Limoges, de Nantua, de Perpignan, de Poitiers, d'Autun, d'Avallon et d'une foule d'autres villes; les monastères et jusqu'aux chapelles des villages s'embellirent également; l'abbaye de Cluny, l'un des établissemens les plus curieux de cette époque, les monastères de Saint-Martin de Tours et de Mont-Cassin se reconstruisirent à neuf et avec le plus grand luxe; tout semblait coopérer à l'exécution de ces travaux d'architecture : d'une part les corvées féodales, de l'autre la foi aux indulgences fournirent des travailleurs et des artistes [4].

Le développement des arts accessoires se continua dans les mêmes proportions. Les abbayes étaient de véritables écoles d'arts; dans celle de Cluny, on voyait représenté un Christ assis au milieu de signes allégoriques figurant les évangiles, entouré de Saints et d'Anges. Didier, abbé

de Mont-Cassin fit venir de la Grèce, en 1066, des quadrataires, et des mosaïstes pour embellir son monastère. Les abbés d'Italie imitèrent cet exemple, et entre autres ceux de la Cava et de Subiaco. Richard, abbé de Vienne, fit représenter à l'entrée de son cloître l'empereur Henri IV, demandant l'habit de moine.

Outre ces peintures, les murs des églises commencèrent au onzième siècle à se revêtir de tapisseries; on ne peignait généralement que les plafonds; ce luxe de tapisserie était un progrès sur la peinture à fresque puisqu'il permettait de varier à l'infini la décoration des églises et de l'approprier à chaque liturgie, à chaque représentation hiératique.

La sculpture commence aussi alors à représenter dans les bas-reliefs les principales scènes des mystères. Le nombre des artistes et principalement des artistes monastiques est très considérable à la fin du onzième siècle [5]. Ce que nous avons à dire sur l'histoire de l'art sera mieux placé dans le volume suivant, puisque l'ogive, véritable caractère de l'architecture gothique, ne commence qu'au douzième siècle. Nous allons cependant en donner un rapide aperçu.

Trois genres d'architecture rivalisaient à cette époque : l'arabe, formé d'après les anciens mo-

dèles grecs, le mauresque et le nouveau gothique dans le royaume des Visigoths, en Espagne, qui tenait de l'arabe et du mauresque, et dont le règne dura depuis le onzième jusqu'au quinzième siècle. Les deux premiers genres diffèrent peu l'un de l'autre : le mauresque se distingue de l'arabe, principalement par ses arceaux en fer à cheval. Mais le gothique est très différent. Schwinburne indique, comme moyens de les reconnaître, les suivans : les arceaux gothiques sont pointus, et les arabes sont circulaires; les églises gothiques ont des tours droites et pointues, les mosquées se terminent en boule et ont çà et là des minarets élancés, surmontés d'une balle ou d'une pomme de pin; les murs arabes sont décorés de mosaïques et de stuc, ce qu'on ne rencontre dans aucune ancienne église gothique. Les colonnes gothiques sont souvent groupées plusieurs ensemble et l'une dans l'autre; elles sont surmontées d'un entablement très bas, d'où s'élèvent les arceaux ou bien ces derniers partent immédiatement des chapitaux des colonnes. Les colonnes arabes et mauresques sont solitaires, et si, pour soutenir une partie pesante du bâtiment, on en place plusieurs l'une à côté de l'autre, elles ne se touchent cependant jamais. Les arceaux sont soutenus par un fort sous-arceau. S'il se rencontre dans les bâti-

mens arabes quatre colonnes réunies, cela n'a lieu qu'avec un petit mur carré, placé en bas entre chaque colonne. Les églises gothiques sont élancées et majestueuses; elles ont de grandes fenêtres garnies de vitraux de diverses couleurs. Dans les mosquées arabes, le toit est généralement bas, les fenêtres de grandeur médiocre et souvent couvertes de beaucoup de sculptures, de sorte qu'on en reçoit moins de lumière que par la coupole. Les portes des églises gothiques avancent profondément à l'intérieur; les murs latéraux sont garnis de statues, de colonnes, de niches et d'autres ornemens; les portes des mosquées et des autres bâtimens arabes sont plates et telles qu'on les fait maintenant. Schwinburne remarque en outre que parmi les chapitaux arabes qu'il a vus, il n'en a pas trouvé de comparables, sous la rapport du dessin et de l'ordre, à ceux qu'on rencontre dans les églises de France et d'Angleterre. L'architecture mauresque se montre avec tout son éclat, dans l'ancien palais des monarques mahométans. Le caractère de cette architecture est la légèreté; la magnificence de ses ornemens et la délicatesse des détails la rendent très agréable à l'œil.

La nouvelle architecture gothique, qui fut le résultat des efforts que firent les architectes grecs

de l'école bysantine, pour cacher les défauts de l'ancien genre gothique sous l'apparence de la légèreté, éveille l'imagination par ses voûtes richement ornées, ses belles perspectives, et cette obscurité religieuse produite par la peinture de ses vitraux. Elle conserva de l'ancien genre les voûtes hautes et hardies, les murs épais et solides qu'elle recouvrit de toutes sortes d'ornemens, tels que volutes, fleurs, niches et de petites tours percées à jour, de telle sorte qu'elles paraissaient faibles et légères. Dans la suite on alla plus loin encore. On perça à jour des tours monstrueuses qui laissaient voir les escaliers comme suspendus en l'air; on donna aux fenêtres une grandeur extraordinaire, et l'on plaça des statues jusque sur le bâtiment. Ce style, d'après lequel on a bâti un grand nombre d'églises, de couvens et d'abbayes, prit naissance en Espagne et de là se répandit en France, en Angleterre et en Allemagne. L'Allemagne manifesta dès lors son génie particulier dans la construction des arceaux en pointe, des arcs-boutans, des ogives, etc., etc.; ce qui, réuni à la nouvelle architecture grecque à laquelle on restait encore fidèle, donna naissance à un genre mixte, qui se maintint jusque vers le milieu du treizième siècle.

Ainsi se forma le nouveau style gothique qu'il

faut bien se garder de confondre avec l'ancien, qui avait pris naissance en Lombardie, et qui était en général défectueux et sans goût [6].

L'architecture des châteaux forts des dixième et onzième siècles tient plus à l'époque et aux mœurs chevaleresques et féodales qu'à la science elle-même. Les châteaux féodaux se composaient ordinairement de grosses tours rondes ou carrées dont la plate-forme était couronnée de créneaux saillans; quelquefois elles étaient flanquées de massifs de pierre qui supportaient des espèces de belvédères. Ces tours étaient tellement un apanage de noblesse, que souvent, en parlant d'un gentilhomme dont on voulait vanter la dignité, on disait : *il a une tour !...*

Parmi les tours des châteaux, il y en avait une moins grosse, mais beaucoup plus élevée que les autres, et dont les lucarnes étaient ouvertes aux quatre vents, elle s'appelait *le beffroi :* c'était le lieu d'observation où deux solives suspendaient la cloche d'alarme. A ce signal, les serfs quittaient leurs travaux, et se rassemblaient dans le château pour s'y défendre sous les ordres de leur seigneur. Dans le beffroi se tenait *la guaite*, espèce de sentinelle, dont l'emploi était d'annoncer, avec un cornet, le point du jour et le lever du soleil, pour appeler les gens de la

campagne à leur travaux. La *guaite* donnait encore le signal de la *huée*. On appelait ainsi le cri qui partait du château, quand un vol ou un meurtre était commis, cri que devait répéter à l'instant chaque vassal, afin qu'averti, dans toute l'étendue du fief, on pût saisir le coupable.

Sur les tours des châteaux méridionaux on voyait des coqs en forme de girouettes. Ce simulacre de la vigilance que la France régénérée vient d'adopter de nouveau, a parmi nous l'origine la plus ancienne. Le coq était le symbole de quelques tribus gauloises et des Visigoths établis dans notre Occitanie. Ces peuples en couronnaient le faîte de leurs forteresses, et cet usage fut imité par les seigneurs féodaux. Le droit de placer des girouettes sur un château n'appartint, dans l'origine, qu'à ceux qui, les premiers, étaient montés à l'assaut, et qui avaient arboré leur bannière sur le rempart de l'ennemi. Aussi donnait-on à ces girouettes la figure d'un drapeau, et l'on y peignait les armoiries du maître du lieu.

Les grosses tours des châteaux forts étaient séparées par des galeries crénelées, ou par divers corps de bâtimens percés de fenêtres inégales, dont l'embrâsure indiquait l'épaisseur des murailles et des parapets. Ces fenêtres étaient rondes

ou carrées ; on leur donnait quelquefois la forme d'yeux, d'oreilles, de feuilles de trèfles ; les volets étaient de simple toile. Quand à l'intérieur de ces lourdes fabriques, l'étranger ne pouvait y pénétrer sans appréhension. Les ouvertures secrètes, les meurtrières, les couloirs, les guichets, les poutres retenues par des câbles de fer, les portes basses et souterraines dont le seuil était enfoncé dans un terrain humide et glissant, les citernes sans rebords, les ponts sans *garde-fous*, le bruit des eaux invisibles grondant sourdement sous des voûtes lugubres et sonores, tout faisait redouter une surprise dans ces lieux étranges, et justifiait les contes populaires des hameaux voisins. Les créneaux étaient couverts de claies appelées *Hourdis;* les entrées étaient défendues par des machicoulis, des fossés, des palissades et des barbacanes. Les appartemens étaient mal distribués ; on n'y voyait que cabinets noirs, de vastes chambres où étaient des lits, larges de douze pieds; de grandes salles mal fermées, où l'araignée filait en paix, où la chauve-souris venait voltiger autour des piliers en forme de potence, qui servaient de supports aux plafonds.

Les cheminées étaient immenses; des chênes entiers y brûlaient à la fois durant l'hiver. Le sei-

gneur, sa famille, ses écuyers et ses commensaux, pouvaient s'y chauffer à l'aise et même placer entre eux la table d'échecs, la mandore, la harpe, le métier à broderies, et les petits pages... Le dessus de ce vaste foyer était orné quelquefois de lances, de hallebardes placées en travers. Plus souvent on y voyait des sculptures et des bas-reliefs, les timbres et les écussons du maître du logis. Quand le mauvais temps ne permettait pas de siéger sur le perron du château, la plus grande de ces salles, lambrissée d'armures et d'enseignes, servait de tribunal au seigneur justicier, qui rendait arbitrairement ses arrêts; législation incohérente, confuse, barbare, créée trop souvent par le caprice et l'intérêt d'un despote, et qui variait selon les diverses juridictions de tous ces suzerains, usurpateurs du plus sacré des droits, celui de prononcer sur la fortune et sur la vie des hommes. C'était dans ce tribunal redouté que les vassaux venaient porter *foi et hommage* avec les cérémonies usitées dont nous avons déjà parlé et que nous ne rappellerons pas ici. Disons seulement que, dans les vestibules de ces immenses repaires de la féodalité, les gens de la maison du seigneur, tels que les gros varlets, palefreniers et marmitons, se faisaient une seigneurie en sous-ordre, établissaient à leur guise

les impôts sur les mariages, rançonnaient les marchands, accordaient leur protection aux malfaiteurs, moyennant un petit droit de rachat; et l'exercice de cette tyrannie subalterne, tolérée par le seigneur, tenait lieu de gage à ses agens: la coutume voulait que le vassal, qui ne trouvait ni son seigneur, ni personne pour lui dans le *fief dominant* où il se rendait pour prêter foi et hommage, *fît son devoir en baisant le verrouil de la porte* [7].

Nous ne dirons rien des sciences mathématiques qui avancèrent peu ou pas du tout dans cette période. L'astronomie seule fit quelques progrès, grâces à Ptolémée et aux Arabes, qui traduisirent son système sous le nom d'*Almageste* [8].

Nous avons vu la médecine naître en Grèce, y arriver au plus haut point de splendeur et tomber ensuite en décadence. Nous l'avons vue aussi, après l'extinction presque totale de l'esprit philosophique, redevenir chez les Chrétiens de l'empire d'Orient ce qu'elle avait été dans l'enfance de la société, un tissu de pratiques empiriques ou superstitieuses; et quelques faibles restes de l'ancienne théorie grecque peuvent seuls rappeler à l'observateur attentif l'immensité de la perte que

la science avait éprouvée. Ce furent ces débris que les Arabes échangèrent avec les Grecs pour les arts magiques, qui, du milieu des déserts de l'Arabie et des sables brûlans de la Perse, furent transplantés dans le sol de l'Hellénie. Les habitans du désert ne tirèrent pas un avantage considérable de leur échange et ce ne fut que plus tard que le voisinage d'Alexandrie, les écoles des Nestoriens et des savans d'Édesse en Orient, propagèrent parmi eux une étude qui ne tarda pas à devenir florissante sous les Califes Almanzor, Haaroun, Almamon et Alhakem. Ce dernier, nous l'avons déjà dit, établit à Cordoue une Académie qui, pendant plusieurs siècles, a été la plus célèbre du monde civilisé et a fourni des savans aux autres nations. Cependant, si l'on en croit Sprengel, de toutes les branches de l'art médical la plus indispensable, l'anatomie, fut précisément celle que les Mahométans cultivèrent le moins : la dissection des cadavres humains était rigoureusement défendue parce qu'elle souillait un musulman et c'est encore ici le cas de reconnaître l'excellence de la religion chrétienne qui, en nous donnant la vérité et remettant chaque chose à sa place, est d'accord avec le progrès et n'empêche pas la science de faire des pas en avant. Ces mêmes scrupules que nous avons déjà vus chez le païen

nous les retrouvons chez le musulman qui croit par exemple qu'après la mort l'ame n'abandonne pas le corps d'une manière subite, mais passe peu à peu d'un membre dans un autre, et enfin dans la poitrine, de sorte que disséquer un mort ce serait le martyriser cruellement. D'ailleurs les Mahométans, qui ont emprunté cette idée aux Juifs, pensent que les morts sont jugés dans leur tombeau par deux anges nommés Nakhir et Monker, au tribunal desquels ils doivent paraître debout. Il faut donc que le cadavre soit entier pour subir ce jugement.

Les médecins arabes n'apprirent l'anatomie que dans les écrits des Grecs, et suivirent particulièrement Galien. Sous ce rapport, le témoignage d'Abdollatif est de la plus haute importance : il nous apprend que les Musulmans ne négligeaient pas les occasions d'étudier les corps humains dans les cimetières. Ce médecin établit ce principe si vrai, qu'on ne saurait apprendre l'anatomie dans les livres seulement, et que les assertions de Galien elles-mêmes doivent céder à l'autopsie.

La chimie et la pharmacie sont les branches de l'art de guérir qui doivent le plus aux travaux des Arabes. La première n'avait été cultivée par les savans modernes d'Alexandrie que dans des vues théosophiques, comme l'art de transmuter

les métaux. Les Arabes eurent pour elle un goût particulier, et s'y adonnèrent de bonne heure; car leur premier chimiste vivait dans le huitième siècle; c'est le sabeen Abou-Moussah-Dschafar-Al-Soli, de Harran en Mésopotamie, plus généralement connu sous le nom de Géber. Dans son ouvrage sur l'alchimie, il est déjà fait mention de quelques préparations mercurielles, telles que le sublimé corrosif et le précipité rouge, de l'acide nitrique, de l'acide nitro-muriatique, du nitrate d'argent et de plusieurs autres préparations chimiques. Quelques philosophes et médecins arabes plus modernes s'occupèrent aussi de la chimie, mais particulièrement sous le rapport pharmaceutique [9].

Si nous portons nos regards sur la médecine-pratique des Arabes, nous n'y trouvons pas la réserve, la circonspection, la simplicité, l'esprit d'observation, et l'amour de la vérité qui distinguent le vrai médecin du charlatan. Le goût de la nation pour le merveilleux porta les médecins à n'épargner aucun moyen pour en imposer au vulgaire. L'astrologie et l'uroscopie étaient leurs connaissances les plus essentielles, et leurs médicamens ordinaires consistaient en des remèdes dénués de toute propriété, ou des compositions souvent absurdes, formées par l'assemblage

des substances les plus disparates. Le calife Watek-Billah étant dangereusement malade d'une hydropisie, les médecins lui promirent de prolonger encore sa vie de cinquante années : ils le mirent à plusieurs reprises dans un four chaud jusqu'au moment où il rendit le dernier soupir.

Le pharmacien Sidalani fit une brillante fortune, dit Albufarag, historien arabe, pour avoir prédit par l'inspection de l'urine de la favorite du calife Almodhi qu'elle était enceinte et mettrait au monde un enfant mâle. Il y avait un grand nombre de ces huroscopes parmi les médecins arabes.

La chirurgie, fille de l'expérience et de la pratique, devait aussi faire des progrès d'autant moins sensibles chez les Arabes que les préjugés nationaux et une pudeur déplacée en limitaient beaucoup l'exercice [10].

Ces superstitions, dues à la fausseté de la religion de Mahomet, on les retrouve aussi chez les chrétiens, mais chez les chrétiens peu éclairés et dans les siècles encore barbares. Non que la religion y fût pour quelque chose, mais parce qu'elle était encore peu comprise et l'avenir l'a prouvé.

Depuis le sixième siècle, les moines, chez les chrétiens d'occident, exerçaient presque exclusivement la médecine comme une œuvre de piété et

de charité, comme un devoir attaché à la profession religieuse, mais étant retenus par l'ignorance, les préjugés et l'aversion qu'ils éprouvaient pour les connaissances profanes, ils négligèrent l'étude de la science proprement dite, ne réfléchirent jamais sur les causes qui produisent les phénomènes de la nature, n'employèrent point les médicamens ordinaires ; et eurent au contraire recours aux prières, aux reliques des martyrs, à l'eau bénite, à la communion et aux saintes huiles. Ces moines ne méritent donc pas le titre de médecins ; et on pourrait les nommer, avec plus de fondement de pieux garde-malades ; tels furent les frères de Saint-Antoine à Vienne en Dauphiné, les Lolhards, les Alexiens, les Cellites, les Béguines et les Sœurs-Noires.

On écrirait un ouvrage aussi volumineux qu'inutile, si l'on voulait faire connaître toutes les cures que les moines opérèrent dans le moyen-âge sur les tombeaux des martyrs, ou avec le secours des reliques. Les guérisons obtenues au tombeau de Sainte Ida, femme d'Egbert, dans le neuvième siècle, de saint Martin de Tours, et de Jean, évêque de Hagustald ; les secours infaillibles accordés par les cendres de saint Deusdedit à Bénévent, contre toutes les espèces de fièvres intermittentes ; les cures du pape Étienne III, dans

le couvent de Saint-Denis, opérées par l'intercession des apôtres, saint Pierre et saint Paul; la guérison de plusieurs empereurs, entre autres d'Othon le grand, par saint Gui, etc., ne sont qu'un petit nombre d'exemples, parmi ceux qu'on pourrait citer pour prouver la grossière superstition de ces siècles de ténèbres. En examinant les choses attentivement, on trouve que les moines employaient les mêmes moyens que les prêtres d'Esculape, pour guérir les maladies, et les mêmes excuses quand leur habileté se trouvait en défaut : si le malade était animé d'une vraie croyance, on voyait dans son affliction un bienfait de Dieu pour mettre sa patience à l'épreuve; si au contraire, c'était un homme couvert de crimes, on regardait la maladie comme une punition de ses péchés, comme un avertissement de se repentir [11]. Charlemagne arriva alors et là comme ailleurs se fit sentir la bienfaisante influence du grand homme : l'art de guérir fut enseigné dans plusieurs écoles cathédrales; les ecclésiastiques, bien qu'ils n'exerçassent pas la médecine, en cultivaient la partie théorétique comme une branche de la philosophie [12]; quelques uns malgré la défense de plusieurs conciles (défense peu écoutée), donnaient des conseils et guérissaient, en se permettant seulement de constater l'état du poulx, mais

ils s'interdisaient expressément toute opération chirurgicale et surtout l'usage du feu et de *l'instrument tranchant*. On cite même plusieurs clercs renommés, qui fleurissaient dans les dixième et onzième siècles, tels que furent Thieddeg de Prague, Hugues, abbé de Saint-Denis, Didon, abbé de Sens, Sigoald, abbé d'Épernay; les abbés de Ravenne, de Dijon, de Pescara, et jusqu'à un saint archevêque de Bénévent [13]. Si les conciles défendaient aux clercs l'exercice de la médecine et surtout de la chirurgie, c'était pour conserver au clergé sa suprématie morale, mais non pour entraver l'exercice de ces sciences et nuire à l'humanité. Une loi qui se trouve dans les décisions de plusieurs conciles, démontre au contraire le soin que l'Église apportait à conserver la vie de ses prosélytes. Cette loi aurait pu favoriser l'étude de l'anatomie, si les préjugés n'eussent pas opposé des obstacles insurmontables à ce qu'on s'en occupât. Elle ordonnait en effet, d'ouvrir le cadavre des femmes mortes pendant la grossesse ou l'accouchement, afin de sauver l'enfant [14].

La médecine s'améliora sensiblement, après la fondation des écoles de Salerne et de Mont-Cassin. Ce dernier établissement jouissait d'une telle célébrité au onzième siècle, que l'empereur Henri II de Bavière s'y rendit pour se faire opérer de la

pierre. Mont-Cassin devint plus célèbre encore par le séjour qu'y fit Constantin l'Africain : ce savant, dévoré du désir de s'instruire, visita les écoles arabes de Bagdad, voyagea même dans l'Inde et l'Égypte, et employa trente-neuf ans à parcourir les contrées les plus éloignées. A son retour dans sa patrie, il fut regardé comme sorcier, et courut le danger de perdre la vie. Il se réfugia à Salerne, et devint secrétaire intime de Robert Guischard duc d'Apulie; mais bientôt, fatigué du fracas de la cour, il se retira dans le couvent de Mont-Cassin, où il consacra les dernières années de sa vie à traduire les ouvrages des Arabes : depuis cette époque on préféra dans l'Occident, la lecture des auteurs arabes à celle des Grecs et des Romains.

Nous retrouverons l'école de Salerne, en étudiant le douzième siècle, elle était déjà depuis long-temps célèbre, mais ce n'est qu'alors qu'elle mérita sa célébrité.

Nous ne nous occuperons de la botanique, que pour répéter encore que cette science n'avait fait aucun progrès, du deuxième au quinzième siècle, et qu'elle n'a pas même existé pendant cette période de douze cents ans; nous ajouterons seulement que les docteurs du moyen-âge, en voulant mêler

leurs connaissances à celles des Grecs et des Romains, embrouillèrent plutôt qu'ils n'expliquèrent la botanique. Sérapion, Rhasés, Averroës, Abenbitard et Avicenne lui-même furent des commentateurs plus obscurs que les auteurs dont ils s'érigèrent les interprêtes. Cependant on doit leur savoir gré de leurs travaux, car ils ont tiré de l'oubli les ouvrages qui nous restent.

Il n'en fut pas ainsi de l'agriculture : les moines cultivaient les terres avec ardeur et intelligence. Dans presque toutes les parties de l'Europe, et le besoin général des hommes les aidant, l'expérience vint hâter la théorie qui, à son tour, hâta les progrès de la pratique. Charlemagne et son successeur [15] favorisèrent les Espagnols et les Italiens qui voulurent s'établir en France et y fonder des colonies agricoles ; ces souverains transplantèrent en Flandre, pays alors presque désert, les Saxons vaincus, et des colons hollandais s'établirent entre l'Ems et la Vistule avec l'autorisation de cultiver les terres fertiles qui s'y trouvaient, à la charge par eux d'en payer une rente fixe.

L'Italie voyait aussi son agriculture prospérer ; les riches plaines de la Lombardie, surtout fertilisées par l'irrigation, étaient devenues un vaste jardin, et l'agriculture y avait obtenu, dans le moyen-âge, la supériorité qu'elle y conserve encore.

Il n'en était pas de même en Angleterre : au onzième siècle elle était partiellement et mal cultivée, ainsi que dans la plupart des pays du Nord qui, maintenant, sont nos maîtres en agriculture. Et cela est peut-être dû d'abord à ce que l'Angleterre n'avait pas, comme la France, l'Italie et l'Orient des monastères vivifians et protecteurs ; ensuite à l'époque de la conquête qui tua l'agriculture comme le font toutes les conquêtes... Une troisième, cause et celle-là fut générale, c'est la féodalité : elle détruisit les communications et borna le débouché des denrées aux besoins des localités ; elle amena une diminution dans la production ; enfin elle arrêta des progrès qui, sans les entraves multipliées que suscitait l'état de servage, se seraient rapidement accrus.

La féodalité ne fit pas moins de mal au commerce qu'à l'agriculture, et si elle n'anéantit pas entièrement l'industrie, c'est qu'il est impossible de l'anéantir partout où il existe des hommes ; mais, industrie ou commerce n'existèrent plus que dans la fabrication d'objets d'un besoin absolu, dans des échanges et des ventes sur la banlieue des villes et des villages. Pour que le commerce et même l'état social puissent subsister, il faut un concert de volontés, une protection mutuelle

des hommes entre eux qui, en leur procurant une sécurité parfaite, leur permet de consacrer à la multiplication et à l'échange des produits une grande partie de leur temps et de leurs pensées. L'agglomération des hommes n'est pas moins indispensable, pour que les connaissances utiles se conservent et s'accroissent. Les observations, l'expérience d'un homme se perdraient aisément s'il n'était entouré de beaucoup d'autres qui peuvent les recueillir et les transmettre ; ils se suggèrent mutuellement des idées ; une expérience tentée sans succès est l'occasion d'une autre expérience faite par un autre et qui réussit. Enfin, les connaissances nouvelles s'ajoutent aux connaissances anciennes et forment un trésor que les années augmentent sans cesse. Les arts utiles, qui ne sont que l'application des connaissances de l'homme à ses besoins, se perfectionnent et se transmettent dans l'état de société, comme les sciences et par les mêmes moyens. L'homme isolé ne saurait jamais que ce que lui aurait appris sa propre expérience ; dans la société, chacun profite de l'expérience de tous... Ici rien de tout cela. Comment aurait-il existé quelque prospérité dans un pays tourmenté et ruiné par des vexations et des extorsions de toute espèce, où un particulier ne pouvait se déplacer, sans courir le dan-

ger d'être tué ou dévalisé par les brigands ou par les hommes dont les seigneurs se servaient pour faire la guerre. Le marchand qui se rendait dans une terre se trouvait à la merci de celui auquel elle appartenait, et s'il voulait la quitter pour retourner chez lui ou ailleurs il ne pouvait le faire qu'après en avoir obtenu la permission comme une grâce, et souvent au moyen de sacrifices pécuniaires. Le peu de commerce et d'industrie qui existait était entre les mains des Juifs, dont l'avidité bravait toutes les avanies, sans pouvoir toutefois éviter les spoliations. Le seul trafic possible se bornait alors à du drap commun, de la toile et un peu de mauvaise quincaillerie. Les marchandises se transportaient à dos de mulets dans les bourgs et dans les cités de lieue en lieue, aux sommets des montagnes, aux passages des rivières. On voit encore les ruines des donjons, d'où sortaient les barons comme d'autant de nids de vautours pour piller, rançonner et quelquefois assassiner Juifs et Chrétiens.

Cet état de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, avait suivi la marche commune : presque détruits par les invasions jusqu'à Charlemagne, relevés sous le grand empereur, ils déclinèrent sous le despotisme féodal, mais ce fut un beau spectacle que le retour de ces mères

nourricières du monde, lorsque les vainqueurs nomades se furent aperçus que la stabilité et les échanges valaient mieux que les rapines dévastatrices. Les réglemens d'ordre étaient nécessairement arrivés après le besoin de travailler et la prévoyance de l'avenir, ignorés jusque là; et grand fut l'étonnement des hordes barbares à la première ouverture d'une foire dans la capitale de l'empire d'Occident. On vit les Saxons accourir à Aix-la-Chapelle avec l'étain et le plomb de l'Angleterre; les Juifs avec des bijoux et des vases précieux, les Esclavons avec les métaux du Nord, les Lombards, les Espagnols avec les marchandises qui leur arrivaient d'Afrique, d'Égypte, de Syrie et les produits de leur sol; les négocians de France avec ceux de leur industrie. Le temps de cette foire devint celui des amusemens et l'on s'y rendait avec d'autant plus d'empressement, qu'il n'y avait alors ni spectacle ni réunion d'aucune espèce. La cour de Charlemagne était la seule en honneur. Les marchands des côtes de Toscane et ceux de Marseille allaient chercher à Constantinople pour cette cour des étoffes de soie. Rome, Ravenne, Milan, Lyon, Arles, Tours avaient beaucoup de manufactures d'étoffes de laine. On damasquinait le fer, on fabriquait le verre; mais, le linge était peu commun. La

monnaie avait à peu près la même valeur que celle de l'empire romain, sous Constantin [16]. Le sou d'or vaudrait aujourd'hui près de quinze francs de notre monnaie; c'est à Charlemagne que remonte l'usage de compter par livres, sols et deniers; il avait eu l'idée et prescrivit même, mais, sans pouvoir l'établir, l'uniformité des poids et mesures que nous ne possédons qu'imparfaitement encore.

Après cette lueur de civilisation que laissèrent éteindre les faibles successeurs de Charlemagne, arriva la féodalité dont nous venons de décrire les tristes effets; alors (vers les premières années du onzième siècle), deux villes maritimes d'Italie commencèrent à sortir de l'obscurité, Gènes, déjà célèbre du temps des Romains et Venise où s'étaient réfugiés quelques pêcheurs poursuivis par les Huns. Des fugitifs relégués dans les marais ne pouvaient subsister que par le commerce; dans l'espace d'un siècle, ils acquirent toute la côte d'Istrie et de Dalmatie, Spalatro, Raguse et Nazenza. Pendant que les barons français et allemands élevaient des forteresses pour maintenir leur usurpation, Venise attirait leur argent, couvrait la Méditerranée de ses vaisseaux et ouvrait, après mille ans de barbarie, une nouvelle route au commerce de l'Inde par Alexandrie et Suez.

Florence, Sienne, Bologne, Milan, Pise s'érigeaient en républiques et usaient sans obstacles de la liberté du commerce [17].

Nous n'avons plus à nous occuper maintenant, que de l'état matériel des peuples à cette époque, et nous aurons bien peu à en dire, car il y a bien peu de choses changées depuis la période précédente, et même jusqu'à la révolution matérielle qui s'opéra au quinzième siècle. Qu'est-ce en effet que les costumes qui seuls changent, se renouvellent, et se divisent à l'infini dans ces temps où toutes les classes de la société se distinguent par la forme des habits? Ce sujet cependant est de notre domaine, car tout en est, et, comme un autre, il concourt à peindre l'état moral des nations.

Les populations alors n'avaient point cet aspect uniforme et monotone que la société présente aujourd'hui partout, sauf peut-être en Suisse et en Italie. Chevaliers, magistrats, clergé, pélerins, ermites, corps de métiers, nobles, bourgeois, serfs et vilains offraient un costume varié de formes et de couleurs, plus pittoresque en général que notre habit noir et notre chapeau à bords écourtés. Dans les couvens même, on voyait parfois une différence de costume qui contrastait avec l'égalité du cloître, et que les pères com-

battaient sans succès surtout chez les dames de haut-rang qui se soumettaient plus volontiers à toutes les autres pratiques qu'à celle-là, lorsqu'elles renonçaient au monde pour s'y sanctifier temporairement. Saint Aldhelm décrit ainsi la toilette d'une de ces nobles religieuses : « Sa jupe de dessous était de fine toile, d'une couleur violette. Par dessus elle portait une tunique d'écarlate, à larges manches, et une coiffe de soie rayée. Ses souliers étaient de peau rouge. Des boucles de cheveux frisés avec des fers, tombaient sur son front et ses tempes, et une guimpe, attachée sur sa tête avec des rubans, descendait autour de son sein et flottait derrière elle jusqu'à terre. Ses ongles étaient rognés en pointe, de sorte qu'ils ressemblaient aux serres d'un faucon... »

Il paraît qu'entre ce costume et celui des femmes du monde, il n'y avait à cette époque d'autre différence que les croissans d'or et d'argent, les bracelets et les bagues dont se paraient les dernières, après s'être peint la figure avec de l'antimoine.

Quant aux chevaliers, leur costume habituel et qui différait peu, consistait en un haubert ou cotte de mailles, tissu de fer à l'épreuve de l'épée, une cotte d'armes faite d'une simple étoffe armoriée, des brassards, des cuissards, un casque, une

forte lance et des éperons d'or. Ce métal travaillé enrichissait leurs robes, leurs manteaux et toutes les autres parties de leur vêtement d'apparat. Il servait dans les assemblées à faire reconnaître leurs personnes et leur rang. Les hommes d'un rang inférieur portaient des étoffes de laine ou du moins sans or ni argent, les seuls chevaliers avaient droit de porter aussi des fourrures précieuses, telles que le vair, l'hermine, et le petit gris [18]. « Si les hommes qui ne sont point chevaliers, dit Matthieu de Coucy, sont obligés d'honorer le chevalier, à plus forte raison doit-il s'honorer soi-même par beaux et nobles vêtemens, chevaux, harnais et serviteurs, et doit-il aussi porter honneur à ses pairs, c'est-à-dire aux autres chevaliers » ; aussi avait-on interdit la soie aux bourgeois et aux gens du commun. L'attention à ne rien confondre allait si loin, que dans les cérémonies, lorsqu'on voit les chevaliers, vêtus de drap de Damas, les écuyers ne le sont que de satin, ou si les derniers ont des habits de Damas les premiers sont habillés de velours. Enfin l'écarlate ou toute autre couleur rouge était appropriée aux chevaliers, à cause de son éclat et de son excellence ; elle s'est conservée dans l'habillement des magistrats supérieurs et des docteurs.

A en croire Joinville, les chevaliers se rasaient

le devant de la tête, soit de peur d'être saisis par les cheveux, s'ils perdaient leur casque dans le combat, soit qu'ils les trouvassent incommodes sous la coiffe de fer et sous le heaume dont ils étaient continuellement armés.

Néanmoins, ces usages ne furent pas toujours uniformes et rien n'a plus varié, suivant les temps et les circonstances, que les règlemens de la chevalerie, surtout par rapport aux armes et au vêtement.

Les chevaliers étaient aussi distingués entre eux par les armoiries particulières dont ils chargeaient leur écu, leur cotte d'armes, le pennon de leur lance et la banderolle qui se portait quelquefois au sommet du casque. Comme c'était originairement des princes souverains ou des seigneurs suzerains que les premiers chevaliers tenaient le titre et l'épée dont ils étaient décorés, ils s'étaient fait, à leur réception, un devoir et un honneur d'adopter les armoiries de ceux qui les avaient reçus dans l'ordre de la chevalerie, ou de prendre au moins quelque pièce de leur blason pour l'ajouter au blason de leur propre famille. Dans la suite, lorsque ces chevaliers en créèrent d'autres, ils transmirent à ceux-ci les armoiries qu'eux-mêmes avaient adoptées [19].

Nous ne parlerons pas ici de la science du bla-

son, elle trouvera plus naturellement sa place à l'époque des croisades, ainsi qu'une foule d'usages, de détails de mœurs, qui peignent plutôt le treizième siècle que le dixième. Les croisades! Grand fait historique qui, comme la boite de Pandore, a versé les biens et les maux sur l'Europe chrétienne et l'Asie musulmane..... Événement immense qui remplira les trois siècles suivans, en planant sur l'histoire générale du monde civilisé.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CHAPITRE PREMIER.

(1) Les lecteurs s'apercevront que cet ouvrage, divisé en leçons dans les deux premiers volumes, est divisé en chapitres dans le troisième; on suivra cette dernière division pour les suivans. La cause première de cet ouvrage, a été un cours public que l'auteur faisait à l'Athénée de Nîmes; cet enseignement ayant cessé, la division par leçons n'existait plus, puisqu'il n'y avait plus de leçons. Ce changement est de peu d'importance; il en existe un autre qui est né du sujet même. Le résumé des événemens de l'histoire d'Europe, au lieu d'être divisé par siècles, l'est par ordre de nations; ainsi le chapitre premier contient seulement l'histoire de France pendant les trois siècles que renferme ce volume; le chapitre second contient l'histoire des divers états de l'empire d'Occident, et le troisième celle de l'empire d'Orient.

(2) La vieillesse de Charlemagne, semblable à celle de la plupart des conquérans, fut malheureuse, en cela qu'elle prévoyait une réaction terrible des nombreux ennemis que s'était faits sa redoutable épée. Déjà il avait vainement attaqué Bénévent et Venise; il avait reculé de l'Oder à l'Elbe; derrière les Saxons et les Bavarois, il avait trouvé les Slaves, puis les Avares; derrière les Lombards, les Grecs; derrière l'Aquitaine et l'Èbre, le califat de Cordoue. Cette ceinture de barbares, qu'il crut simple et qu'il rompit d'abord, se doubla, se tripla devant lui; et quand les bras lui tombèrent de lassitude, alors apparut, avec les flottes danoises, cette mobile et fantastique image du monde du nord, qu'on avait trop oublié...

Un jour que Charlemagne était arrêté dans une ville de la Gaule Narbon-

maise, des barques Scandinaves vinrent pirater jusque dans le port. Les uns croyaient que c'étaient des marchands Juifs, Africains, d'autres disaient Bretons; mais Charles les reconnut à la légèreté de leurs bâtimens: « Ce ne sont pas là des marchands, dit-il, mais de cruels ennemis. » Poursuivis, ils s'évanouirent; mais l'empereur s'étant levé de table se mit, dit le chroniqueur, à la fenêtre qui regardait l'orient et demeura très long-temps le visage inondé de larmes. Comme personne n'osait l'interroger, il dit aux grands qui l'entouraient: Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je pleure amèrement? Certes, je ne crains pas qu'ils me nuisent par ces pirateries; mais je m'afflige profondément de ce que, moi vivant, ils ont été près de toucher le rivage, et je suis tourmenté d'une violente douleur, quand je prévois tout ce qu'ils feront de maux à mes neveux et à leurs peuples..... « *Scitis, ô fideles mei, quid tantopere ploraverim? Non hoc timeo quod isti nugis mihi aliquid nocere prævaleant: sed nimiùm contristor quòd, me vivente, ausi sunt littus istud attingere, et maximo dolore torqueor, quia prevideo quanta mala posteris meis et eorum sint facturi subjectis.* »

(3) Charles dit à Louis, en l'associant à l'empire: « Fils, cher à Dieu, à ton père et à ce peuple, toi que Dieu m'a laissé pour ma consolation; tu le vois, mon âge se hâte: m'a vieillesse même m'échappe; le temps de ma mort approche..... Le pays des Francs m'a vu naître, Christ m'a accordé cet honneur; Christ me permit de posséder les royaumes paternels, je les ai gardés non moins florissans que je ne les ai reçus. Le premier d'entre les Francs, j'ai obtenu le nom de César, et transporté à la race des Francs l'empire de la race de Romulus. Reçois ma couronne, ô mon fils! Christ consentant, et avec elle les marques de la puissance.... »

« Karl embrasse tendrement son fils, et lui dit le dernier adieu. »

(ERMOLD. NIGEL.)

(4) Theganus, cap. 7.

(5) Les expéditions de Charlemagne sont au nombre de 53, savoir: 1 contre les Aquitains, 18 contre les Saxons, 5 contre les Lombards, 7 contre les Arabes d'Espagne, 1 contre les Thuringiens, 4 contre les Avares, 2 contre les Bretons, 1 contre les Bavarois, 4 contre les Slaves au-delà de l'Elbe, 5 contre les Sarrazins en Italie, 3 contre les Danois, 2 contre les Grecs.

(6) Charlemagne était arrivé sur le Weser pour réparer les pertes que lui avaient faites ses lieutenans, battus par Vittikind. Charlemagne, toujours et partout vainqueur, avait éprouvé peu de résistance, et les seigneurs Saxons obéissant à ses sommations, se rendirent tous auprès de lui aux comices des Francs. Là, d'une commune voix, ils accusèrent Vittikind d'avoir seul excité leurs compagnons à la révolte; mais Charles ne voulut point se contenter de ces excuses, il exigea qu'on lui livrât tous ceux qui avaient pris les armes dans la dernière campagne. Les comtes Saxons n'hésitèrent point en effet, à remettre au mo-

narque irrité, ces courageux patriotes au nombre de 4,500, et Charles, en un même jour, au lieu nommé Verden, sur le fleuve Aller, leur fit trancher à tous la tête. Il se retira ensuite dans son palais de Thionville, pour y passer l'hiver et y célébra successivement les fêtes de Noël et celles de Pâques.

Cette sanglante exécution est racontée par tous les anciens historiens, sans qu'ils témoignent à cette occasion ni étonnement, ni désapprobation, ni qu'ils cherchent en aucune manière à en motiver la cruauté.

(ANNALES D'ÉGINARD, *De Petevianus de Nibelung*, etc.)

(7) F. Ansart, *Géographie historique du moyen-âge*. Le territoire de l'empire proprement dit est quelquefois divisé en trois parties distinctes : la *France ancienne* ou *grande France*, composée des contrées regardées comme le berceau de la nation ; la *France nouvelle* qui comprenait les pays acquis par les premières conquêtes des Francs dans la Gaule, enfin les acquisitions faites par Charlemagne lui-même ; mais cette division ne ferait que reproduire, au moins en partie, d'autres que nous avons déjà données. Nous préférons donc en indiquer ici une autre plus nécessaire encore à bien connaître pour l'intelligence de l'histoire de cette époque, c'est celle de l'empire de Charlemagne en cinq royaumes, dont plusieurs avaient dans leur dépendance des contrées plus ou moins étendues. Ces cinq royaumes étaient : I l'*Austrasie*, II la *Neustrie*, III la *Bourgogne*, IV l'*Aquitaine*, V l'*Italie*. Chacun d'eux se divisait en *légations*, *missitica*, nommées aussi quelquefois *duchés*, et dont l'étendue répondait à peu près à celle des anciennes provinces romaines ; ces légations se subdivisaient en *comtés*, ordinairement au nombre de dix à douze, et qui représentaient les anciennes cités. Dans chaque comté, une division territoriale en *manses* ou manoirs, composés chacun d'une quantité de terre que l'on évalue à douze arpens, servait à asseoir les impôts et à régler le nombre d'hommes que le comté devait fournir aux armées impériales ; c'était ordinairement un homme pour trois *manses*.

(8) Le palais de Louis était alors dans un état de désordre qui attestait les mauvaises mœurs du dernier souverain. Malgré sa vieillesse et sa faiblesse, Charles se plaisait à être toujours entouré de ses nombreuses maîtresses. Il les avait gardées auprès de lui, dans la même maison, avec ses sept filles et les cinq filles de son fils Pépin. Louis, dont les mœurs n'étaient pas moins sévères que celles du dernier empereur étaient relachées, n'accorda aucune indulgence, même à celles qui avaient soigné son père, et qui avaient adouci ses derniers momens. Il chassa sans miséricorde, du palais, toutes les femmes de quelque rang qu'elles fussent, dont la réputation était entachée, et il ne réserva de l'ancienne cour, pour le service d'Ermengarde sa femme, que celles dont la conduite était au dessus du soupçon. Les sœurs de Louis avaient contribué plus encore au dérèglement de la cour d'Aix-la-Chapelle. Elles étaient

selles, elles vivaient sans contrainte avec leurs nièces, à côté des nombreuses concubines de leur père, qui ne leur avait jamais permis de se marier; et toutes avaient eu des aventures dont elles ne cherchaient pas même à se cacher. Ce fut par une exécution militaire, faite loin des yeux du souverain, et avant même son arrivée, que Louis voulut purger ce palais; oubliant ainsi le respect qu'aurait dû lui inspirer la maison de deuil où un grand homme et un père venait d'expirer. Tous les amans de ses sœurs furent déclarés coupables de lèse-majesté, à cause *de l'énormité d'un tel attentat, et de l'orgueil qu'il décelait.* (ASTRONOMUS, SISMONDI, etc.)

(9) Judicium mortale imperator exercere noluit; sed consiliarii Bernhardum luminibus privârunt.... Bernhardus obiit. Quod audiens Imperator magno cum dolore flevit multo tempore. (THEGANUS.)

(10) Thegan. chorévêque de Trèves, Nithard, l'Astronome et les annales d'Éginhard.

(11) Les évêques se rendirent à Soissons le 11 novembre 833, pour soumettre Louis à la pénitence, non comme empereur, mais comme fidèle. Ebbon, archevêque de Reims, était à leur tête, et avec lui Agobard de Lyon, Bernard de Vienne, Barthélemi de Narbonne, Gessé d'Amiens, Élie de Troyes et Erebold d'Auxerre. « Le seigneur Louis étant venu » (ce sont les termes de l'acte authentique dressé à cette époque) « dans l'église de la Sainte-Vierge, « où sont déposés les corps de saint Médard et de saint Sébastien, en présence « des prêtres, des diacres et d'une grande multitude de clercs, en présence « aussi de son fils, le seigneur Lothaire, de ses grands et de tout le peuple « autant que l'église pouvait en contenir, il se prosterna en terre sur le cilice, « devant le saint autel, et confessa devant tout le monde, qu'il avait indignement rempli le ministère qui lui était confié; qu'il avait offensé Dieu de « différentes manières; qu'il avait scandalisé l'Église du Christ, et que par sa « négligence il avait induit le peuple de plusieurs manières dans le désordre. En « conséquence, et par pénitence de tant de crimes, il déclara qu'il voulait en « faire une expiation publique et ecclésiastique, afin qu'avec l'aide du Seigneur, « il pût ensuite obtenir l'absolution de ses forfaits, par le ministère et l'appui « de ceux auxquels Dieu a donné le pouvoir de lier et de délier. Alors ces « mêmes pontifes agissant comme ses médecins spirituels, l'avertirent, pour « son salut, qu'une vraie rémission de ses péchés suivrait une confession pure « et simple. Après cet avertissement, il confessa qu'il avait péché dans toutes « les choses dont il avait été repris par les mêmes pontifes. » On lui remit alors la confession en huit articles, qui avait été dressée par avance. Louis, la tenant dans ses mains, confessa devant les prêtres et le peuple, avec beaucoup de larmes, qu'il avait péché dans tout son contenu. Il demanda qu'on lui imposât une pénitence publique, afin d'être en exemple au peuple, comme il lui avait été auparavant en scandale. « Après cette confession, il remit aux prêtres

« l'écrit qui contenait ses péchés, pour qu'ils le gardassent en mémoire de « cet événement, et ceux-ci le posèrent sur l'autel; ensuite, il détacha sa « ceinture militaire, et la plaça lui-même sur l'autel : puis, se dépouillant de « l'habit du siècle, il reçut des évêques, avec l'imposition des mains, l'habit « de pénitent, car après une si grande pénitence, un homme ne peut jamais « entrer dans la milice du siècle. »

(*Acta exauctorationis Ludov.* — *Chartula Agobardi Lugdunens.*)

(12) M. Michelet.

(13) Louis mourut en pardonnant, il est vrai, mais ce pardon d'un père et d'un roi si cruellement outragé, ressemblait assez à une malédiction : Je pardonne à mon fils, dit-il, mais qu'il songe à lui-même qui, méprisant la loi de Dieu, a conduit au tombeau les cheveux blancs de son père.

(NITHARD. ASTRONOM. etc.)

L'évêque de Metz assista Louis dans ses derniers momens et l'engagea à étendre son pardon sur tout le monde, même sur ce fils qui était encore en armes contre lui et qui, disait-il, envoyait ses cheveux blancs avec douleur dans le sépulcre. Sur le point d'expirer, on l'entendit par deux fois s'écrier en langue germanique ou des anciens Francs, qui était toujours celle de sa famille : *Aus! aus!* (hors! hors!) comme s'il eût voulu encourager son ame à s'élancer de son enveloppe terrestre. Les assistans crurent cependant qu'il avait vu paraître à la fenêtre, et qu'il renvoyait ainsi le diable. « De la cui compagnie, dit la chronique de saint Denys, il n'eut oncques que faire, ni mort, ni vif. Après se retourna sa face a dextre partie, et puis leva les yeux vers le ciel. En telle manière (le 20 juin 840), trépassa de cette mortelle vie à la joie du paradis. » (CHRONIQUES DE SAINT-DENYS.)

(14) Les historiens de cette époque sont peu d'accord sur le nombre des morts qui restèrent à la bataille de Fontenay. Il y avait si peu d'ordre dans les armées, que les généraux eux-mêmes ne purent le savoir; un seul écrivain contemporain italien, porte à 40,000 la perte de Lothaire et de Pépin, et l'on regarde ce calcul comme très exagéré; ne peut-on pas alors calculer la perte totale sur 60,000 environ?

(15) Ces seigneurs occupèrent alors les défilés des montagnes, les passes des fleuves, construisirent partout des châteaux-forts où ils se maintinrent à la fois contre les barbares et contre le prince, si la tentation venait à ce dernier de ressaisir le pouvoir. Ils réunissaient là et défendaient le peuple qui bénissait alors ses défenseurs, et se serrait autour d'eux; rien de plus populaire que la féodalité *à sa naissance*...

(16) Mes fidèles, dit Charlemagne aux guerriers qui l'entouraient étonnés, savez-vous pourquoi je pleure? Je ne crains pas pour moi ces pirates; mais s'ils

osent, moi vivant, insulter ce rivage, que ne dois-je pas prévoir des maux qu'ils feront souffrir à mes descendans et à leurs peuples !

(MOINE DE SAINT-GALL.)

(17) « Il ne restait pas une ville, pas un village ou un hameau qui n'eut « éprouvé à son tour l'effroyable barbarie des payens.... Ils parcouraient ces « provinces d'abord à pied, car ils ignoraient encore l'usage de la cavalerie; « mais plus tard à cheval, comme les nôtres; les stations de leurs vaisseaux « étaient comme autant d'asiles pour tous leurs brigandages. Ils bâtissaient « auprès des cabanes qui semblaient former de grands villages, et c'est là qu'ils « gardaient attachés à des chaînes leurs troupeaux de captifs. »

(*Ex miraculis sancti Benedicti*, *Script. franc.*)

Ces incursions des Northmens eurent trois périodes principales. Celle des incursions proprement dites, celle des stations, celle des établissemens fixes. Les stations des Northmens étaient généralement dans des îles à l'embouchure de l'Escaut, de la Seine et de la Loire; celles des Sarrasins à Fraxinet (Lagarde-Fraisnet) en Provence, et à Saint-Maurice en Valais. Telle était l'audace de ces pirates, qu'ils avaient osé s'écarter ainsi de la mer, et s'établir au sein même des Alpes, aux défilés où se croisent les principales routes de l'Europe. Les Sarrasins n'eurent d'établissemens importans qu'en Sicile. Les Northmens, plus disciplinables, finirent par adopter le Christianisme, et s'établirent sur plusieurs points de la France, particulièrement dans le pays appelé de leur nom, Normandie. (MICHELET.)

(18) Arrivé au mont Cenis, à un lieu nommé Briss, il y fut atteint d'une fièvre violente qui le força à s'arrêter et à faire venir sa femme auprès de lui. Il y fut soigné par un médecin juif attaché à sa personne et nommé Sédécias. Les Juifs, qui étudiaient alors en Espagne, dans les universités des Arabes, avaient en médecine des connaissances fort supérieures à celles des Francs; mais ils étaient pour cette raison même en butte à la haine et à la jalousie d'un peuple ignorant et superstitieux. Sédécias fut accusé d'avoir donné, le 26 septembre, un poison à Charles-le-Chauve, sans qu'on indiquât aucun motif pour le déterminer à ce crime, qui devait lui enlever toute sa fortune, en le privant de son bienfaiteur. Charles mourut cependant le 6 octobre, et son corps subit presque aussitôt une décomposition si rebutante, qu'après de vains efforts pour le conduire au tombeau des rois à Saint-Denis, on fut obligé de le laisser sept ans dans le cimetière d'un couvent à Nantua, avant de pouvoir transporter ses os au dernier lieu de leur repos. (SISMONDI, d'après les *Chroniques contemporaines.*)

(19) « Ce fut, dit Regino, un prince très chrétien, craignant Dieu et « obéissant de tout son cœur à ses ordres. Il obéissait aussi avec la plus « profonde dévotion aux ordres des ecclésiastiques; il abondait en aumônes; « il était constamment occupé d'oraisons et du chant des psaumes, infati-

« gable à répéter les louanges de Dieu, et il plaçait dans les faveurs divines « toutes ses espérances et tout son conseil... Aussi regarda-t-il ses dernières « tribulations comme une épreuve purifiante qui lui assurait la couronne de « vie. » Les annales de Fulde racontent même qu'on vit le ciel s'ouvrir pour « le recevoir, » afin de montrer que celui que les hommes avaient méprisé, « était le souverain le plus acceptable à la Divinité. »

(20) Les évêques dirent alors à Rollon qu'il ne pouvait recevoir un don d'un si grand prix, sans baiser en retour les pieds du roi. C'étaient toujours eux qui introduisaient dans la féodalité ces formes serviles, si éloignées des mœurs barbares. Ils les avaient empruntées aux monarques d'Orient pour les faire passer dans leur Église, et ils les rendaient ensuite aux rois de l'Occident, soit qu'ils y tinssent par habitude, soit qu'ils se plussent à humilier les grands qui leur disputaient le premier rang dans l'État. « Jamais, ré- « pondit Rollon, je ne courberai mes genoux devant les genoux de personne, « ou je ne baiserai le pied d'un mortel. » Cependant, comme les évêques français continuaient à le presser, il ordonna à un de ses soldats de baiser pour lui le pied du roi. Celui-ci, sans se baisser, saisit à l'instant le pied de Charles, et le porta si rudement à sa bouche, qu'il jeta le roi à la renverse. Les Normands accueillirent par des éclats de rire cette offense faite à la royauté. Le peuple assemblé s'agitait et se troublait comme si c'était le prélude d'une attaque nouvelle ; les seigneurs de Charles crurent plus prudent de ne point manifester leur mécontentement, et la cérémonie continua.

(21) Sismondi, t. 2.

(22) Ces changemens de dynastie ne se firent point sans troubles : il y avait toujours parmi les chefs et les seigneurs, le parti de l'ancienne famille et celui de l'usurpateur ; le peuple et le soldat avait aussi son opinion, qui ne faisait autorité que lorsqu'il s'agissait de consolider par des acclamations la puissance du vainqueur. Dans cette dernière révolution, il s'agissait, d'après les chroniques, d'une ancienne haine contre la postérité des rois francs, et d'une entreprise commencée depuis long-temps dans la vue de la déraciner du royaume. Hugues aurait donc été poussé au trône par un parti gaulois ou national. Ce qu'il y a de sûr, c'est que sa popularité était immense dans toutes les classes, et que lorsque l'occasion se présenta il la saisit avec habileté ; cet avénement, bien plus important que celui de Pépin, dit Thierry, est la fin du règne des Francs. De ce moment, plus de division ; notre histoire devient plus simple ; c'est toujours le même peuple qu'on suit et qu'on reconnaît malgré les changemens qui surviennent dans les mœurs et la civilisation.

Il est malheureux que notre cadre ne nous permette pas de nous arrêter long-temps sur ces époques reculées ; quelques détails de plus donneraient de la clarté à un sujet un peu difficile.

(23) Le moine Hergaud de Fleury, qui a écrit le panégyrique du roi Robert, son fils, assure que Hugues, se sentant près de sa fin, appela Robert auprès de lui et tint ce discours : « O mon cher fils, je te conjure, au nom de la sainte « et indivisible Trinité, de ne jamais abandonner ton esprit aux conseils des « flatteurs qui chercheront à te séduire par des présens empoisonnés, pour « que tu disposes, selon leur volonté, de ces abbayes que je laisse après « Dieu, sous ton gouvernement. Qu'aucune légèreté d'ame ne t'engage à piller « leurs trésors, à les distraire ou à les dissiper. Je te recommande encore, « et cela par-dessus toute chose, de ne jamais permettre qu'on t'arrache à la « dévotion du chef de notre religion, savoir, de notre saint père Benoit ; c'est « lui qui après la mort de ce qui n'est que chair, te procurera auprès de « notre commun juge, l'entrée du salut, seul port tranquille et seul asile « assuré. »

(24) « Robert, dit le moine Hergaud, avait une horreur profonde pour le « mensonge : aussi avait-il fait faire une châsse de cristal, vide par dedans et « ornée d'or dans laquelle il avait eu soin de ne mettre aucune relique, afin « de pouvoir justifier ceux dont il recevait le serment, aussi bien que lui-« même (s'ils venaient à se parjurer). C'est sur cette châsse qu'il faisait jurer « ses princes qui n'étaient point instruits de sa fraude pieuse. De même, il « faisait jurer les gens du peuple sur un œuf d'autruche. Oh ! combien se rap-« portent exactement à ce saint homme ces mots du prophète : *Celui qui parle « avec la vérité selon son cœur, habitera dans le tabernacle du Très-Haut ; « c'est lui qui n'a point de tromperie dans sa langue, et qui ne médite point « de ruses contre son prochain.* » Le moine Hergaud, en effet, tout aussi bien que le bon roi, croyait en conscience que ceux qui avaient juré sur ces fausses châsses pouvaient se parjurer sans péché comme sans danger.

« Robert, ajoute l'auteur de la Chronique de Saint-Bertin, était pieux, sage et lettré, passablement philosophe et excellent musicien. Il composa la prose du Saint-Esprit : *Adsit nobis gratia*, les rhythmes *Judæa et Hierusalem*, *Concede nobis quæsumus*, et *Cornelius centurio*, qu'il offrit en musique et notés sur l'autel de saint Pierre à Rome, de même que l'antiphone *Eripe*. Il avait pour femme Constance, qui lui demanda un jour de faire quelque chose en mémoire d'elle : il écrivit alors le rhythme *O Constantia martyrum*, que la reine, à cause du nom de Constantia, crut avoir été fait pour elle. Le roi venait à l'église de Saint-Denis dans ses habits royaux, et couronné de sa couronne, pour diriger le chœur à matines, à vêpres et à la messe, chanter avec les moines et les défier au combat du chant. Aussi, comme il assiégeait certain château le jour de la saint Hippolyte, pour qui il avait une dévotion particulière, il quitta le siége pour venir à Saint-Denis diriger le chœur pendant la messe ; et tandis qu'il chantait dévotement avec les moines *Agnus*

Dei, dona nobis pacem, les murs du château tombèrent subitement, et l'armée du roi en prit possession, ce que Robert attribua toujours aux mérites de saint Hippolyte.

« Un jour qu'il revenait de faire sa prière, où il avait comme d'habitude répandu une pluie de larmes, il trouva sa lance garnie, par sa vaniteuse épouse, d'ornemens d'argent. Tout en considérant cette lance, il regardait s'il ne verrait pas dehors quelqu'un à qui cet argent fût nécessaire ; et, trouvant un pauvre en haillons, il lui demanda prudemment quelque outil pour ôter l'argent. Le pauvre ne savait ce qu'il voulait en faire ; mais le serviteur de Dieu lui dit d'en chercher au plus vite. Cependant, il se livrait à la prière. L'autre revient avec un outil ; le roi et le pauvre s'enferment ensemble, enlèvent l'argent de la lance, et le roi le met lui-même de ses saintes mains dans le sac du pauvre, en lui recommandant, selon sa coutume, de bien prendre garde que sa femme ne le vît. Lorsque la reine vint, elle s'étonna fort de voir la lance ainsi dépouillée, et Robert jura, par plaisanterie, le le nom du Seigneur, qu'il ne savait comment cela s'était fait. »

La charité de Robert s'étendait à tous les pécheurs. « Comme il soupait à Étampes, dans un château que Constance venait de lui bâtir, il ordonna d'ouvrir la porte à tous les pauvres. L'un d'eux vint se mettre aux pieds du roi, qui le nourrissait sous la table. Mais le pauvre ne s'oubliant pas, lui coupa avec un couteau un ornement d'or de six onces qui pendait de ses genoux, et s'enfuit au plus vite. Lorsqu'on se leva de table, la reine vit son seigneur dépouillé, et, indignée, se laissa emporter contre le saint à des paroles violentes : Quel ennemi de Dieu, bon seigneur, a déshonoré votre robe d'or ?- Personne, répondit-il, ne m'a déshonoré ; cela était sans doute plus nécessaire à celui qui l'a pris qu'à moi, et, Dieu aidant, lui profitera. — Un autre voleur lui coupant la frange de son manteau, Robert se retourna, et lui dit : Va-t-en, va-t-en ; contente-toi de ce que tu a pris, un autre aura besoin du reste. Le voleur s'en alla tout confus. — Même indulgence pour ceux qui volaient les choses saintes. Un jour qu'il priait dans sa chapelle, il vit un clerc nommé Ogger qui montait furtivement à l'autel, posait un cierge par terre et emportait le chandelier dans sa robe. Les clercs qui auraient dû empêcher ce vol se troublent. Ils interrogent le seigneur-roi et il proteste qu'il n'a rien vu. Cela vint aux oreilles de la reine Constance ; enflammée de fureur, elle jure par l'ame de son père, qu'elle fera arracher les yeux aux gardiens, s'ils ne rendent ce qu'on a volé au trésor du saint et du juste. Dès qu'il le sut, ce sanctuaire de piété appela le larron, et lui dit : Ami Ogger, va-t-en d'ici, que mon inconstante Constance ne te mange pas. Ce que tu as te suffit pour arriver au pays de ta naissance. Que le Seigneur soit avec toi ! Il lui donna même de l'argent pour faire sa route ; et quand il crut le voleur en

sûreté, il dit gaîment aux siens : Pourquoi tant vous tourmenter à la recher che de ce chandelier? Le Seigneur l'a donné à son pauvre. Une autre foi enfin, comme il se relevait la nuit pour aller à l'église, il vit deux aman couchés dans un coin, aussitôt il détacha une fourrure précieuse qu'il portai au cou et la jeta sur ces pécheurs. Puis, il alla prier pour eux. »

CHAPITRE SECOND.

(1) Ethelvolt s'engagea à payer par an 300 marcs, selon l'évaluation de Rapin, ce qui est une somme très forte pour le temps; une partie devait être employée à payer le luminaire des églises saint Pierre et saint Paul, le reste envoyé au pape. La dîme fut établie jusque sur l'industrie, sur les marchandises, sur les gages du laboureur, etc.; les biens de l'Église furent seuls déclarés exempts de toute imposition.

(2) La première grande armée de corsaires Danois et Normands qui se dirigea vers l'Angleterre, aborda sur les côtes de Cornouailles, et les anciens habitans de ce pays, réduits par les Anglais à la dure condition de tributaires, se joignirent aux ennemis de leurs conquérans, soit dans l'espoir de regagner quelque peu de liberté, soit pour satisfaire simplement leur passion de vengeance nationale. Les hommes du nord furent repoussés, et les Bretons de Cornouailles restèrent sous le joug des Saxons; mais peu de temps après d'autres flottes abordant du côté de l'est, amenèrent les Danois en si grand nombre, que nulle force ne put les empêcher de pénétrer au cœur de l'Angleterre. Ils remontaient le cours des grands fleuves jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un lieu de station commode; là, ils descendaient de leurs barques, les amarraient ou les tiraient à sec, se répandaient sur le pays, enlevaient de toutes parts les bêtes de somme, et, de marins qu'ils étaient, se faisaient cavaliers, comme s'expriment les chroniques du temps. D'abord, ils se bornèrent à piller et à se retirer ensuite, laissant derrière eux sur les côtes quelques postes militaires et de petits camps retranchés pour protéger leur prochain retour; mais bientôt, changeant de tactique, ils s'établirent à demeure fixe, comme maîtres du sol et de ses habitans, et refoulèrent la race anglaise du nord-est vers le sud-ouest, comme celle-ci avait refoulé l'ancienne population bretonne, de la mer de Gaule vers l'autre mer. (THIERRY, *Chroniques saxonnes*.)

Les Danois s'avançant jusqu'à Nottingham, conquirent toute la partie orientale du royaume saxon de Mercie; puis ils entrèrent sur les terres marécageuses qui servaient de limites à ce royaume et à celui des Anglais orientaux, assiégeant les monastères bâtis sur les îles des marais, tuant les moines, brisant les vases consacrés et ouvrant les tombeaux pour y chercher des trésors. Ils firent prisonnier Ed-mund, roi de l'Est-anglie, et le liant à un arbre, ils le tuèrent à coups de flèches. Un chef danois appelé God-run, s'établit comme roi du



abreté, il dit gaîment aux
che de ce chandelier? Le
enfin, comme il se relevait
couchée dans un coin, ...
au cou et la jeta sur ces ...

ient plus dorénavant retardés dans leur route vexés par d'énormes péages. J'ai fait aussi mes ur l'énormité des sommes d'argent exigées jusques, quand ils se rendaient, suivant l'usage, , afin d'obtenir le *pallium*. Il a été décidé que nir.

dre en Angleterre dans l'été même, et aussitôt ratifs de mon embarquement. Je vous prie et êques et officiers de mon royaume d'Angleterre, Dieu et à moi, de faire en sorte qu'avant mon nvers Dieu soient acquittées, savoir : Les au e des animaux, nés dans l'année, et les deniers que maison des villes et des villages ; de plus, à issons, et à la saint Martin, les prémices des se hain débarquement, ces redevances ne sont point issance royale s'exercera contre les délinquans, et sans aucune grâce. »

facilement au lecteur les événemens de cette par , nous donnerons ici la nomenclature par races ois qui se sont succédés.

rt 827, Éthelwolf 837, Éthelbald 857, Éthelbert ed 871, Édouard Ier 901, Athelstan 925, Ed dwez 955, Edgard 959 Édouard II 975, Éthel .

, Canute 1017, Harold Ier et Hardi Canute 1036,

uard III 1042, Harold II 1065.

Ier 1066, Guillaume II 1087.

it roi d'Angleterre n'était pas le seul despote, le despotes. Ce peuple supérieur dont les Anglais concitoyens, ne payait point d'impôts comme eux, les impôts levés par son chef, reçevant tantôt ngt marcs par tête. Quand le roi, dans ses revues les de plaisir, prenait pour son logement la maison frayé tantôt en argent, tantôt en bétail, que le our la table de ses vainqueurs ; mais la demeure anois ; l'étranger y prenait gratuitement le feu, a place d'honneur comme maître. Le chef de a permission de son hôte ni demeurer assis en son plaisir, l'épouse, la fille, la servante, et les défendre ou de les venger, ce brave ne

pays. Les royaumes d'Est-sex, de Suth-sex et de Kent furent détruits de la même manière, et bientôt fut aussi envahi le territoire de Vest-sex ou des Saxons occidentaux.

Ethel-red, roi de cette dernière contrée, fut tué dans une bataille. L'assemblée des sages, c'est-à-dire des chefs, des évêques et des guerriers du pays, convoquée selon la coutume, élut pour lui succéder son jeune frère nommé Elf-red, de préférence à l'un de ses fils.

(THIERRY, *Chroniques saxonnes.*)

(3) Nous avons déjà fait observer dans le volume précédent, que nous conservions l'orthographe adoptée jusqu'à présent par tous les historiens, et nous avons dit que nous agissions ainsi faute de pouvoir distinguer le vrai nom au milieu des divergences qui se font apercevoir dans les auteurs modernes. Nous dirons seulement que le prince célèbre qu'on appelle vulgairement Alfred, et que M. Thierry nomme *Elf-red*, se nommait, d'après les chroniques saxonnes *Ælf-ræd*, des mots *elf*, *ælf*, *alf*, esprit, génie, être surnaturel, et *red* conseil, conseiller.

(4) Après avoir parcouru tous les auteurs qui racontent la vie d'Alfred, force nous a été, pour être naturel et vrai, de nous en tenir à celui de M. Thierry, auquel nous avons changé peu de chose.

(5) Histoire des Anglo-Saxons.

(6) Canute résolut de faire un pèlerinage à Rome, et il partit, suivi d'un grand cortége, avec la besace et le bâton de pèlerin. Avant de revenir, il adressa à la nation anglaise la lettre suivante : « Knut, roi d'Angleterre et de « Danemarck, à tous les évêques et les primats, et à tout le peuple anglais, « salut. Je vous fais savoir que je suis allé à Rome pour la rédemption de mes « fautes et pour le salut de mes royaumes. Je remercie très humblement le « Dieu tout-puissant de ce qu'il m'a octroyé, une fois en ma vie, la grâce de « visiter en personne ses très saints apôtres Pierre et Paul, et tous les saints « qui ont leur habitation, soit au dedans des murs, soit au dehors de la cité « romaine. Je me suis déterminé à ce voyage, parce que j'ai appris de la « bouche des sages, que Pierre, l'apôtre, possède une grande puissance de lier « et de délier, et qu'il est le porte-clef du royaume céleste ; c'est pourquoi « j'ai jugé utile de solliciter spécialement sa faveur et son patronage.

« Il s'est tenu ici, dans la solennité pascale, une grande assemblée d'illustres « personnes ; savoir : Le pape Jean, l'empereur Kun-rad et tous les premiers « des nations, depuis le mont Gargane jusqu'à la mer qui nous avoisine. Tous « m'ont accueilli avec distinction et m'ont honoré de riches présens. J'ai reçu « des vases d'or et d'argent, des étoffes et des vêtemens de grand prix. Je me « suis entretenu avec l'empereur, le seigneur pape et les autres princes, sur les « besoins de tous les peuples de mes royaumes, tant anglais que danois. J'ai « tâché d'obtenir pour mes peuples justice et sûreté dans leurs voyages à

« Rome, et surtout qu'ils ne soient plus dorénavant retardés dans leur route « par les clôtures de monts, ni vexés par d'énormes péages. J'ai fait aussi mes « plaintes au seigneur pape, sur l'énormité des sommes d'argent exigées jus- « qu'à ce jour de mes archevêques, quand ils se rendaient, suivant l'usage, « auprès du siége apostolique, afin d'obtenir le *pallium*. Il a été décidé que « cela n'aurait plus lieu à l'avenir.[6]

« Je me propose de me rendre en Angleterre dans l'été même, et aussitôt « que seront achevés les préparatifs de mon embarquement. Je vous prie et « vous ordonne, vous tous évêques et officiers de mon royaume d'Angleterre, « par la foi que vous devez à Dieu et à moi, de faire en sorte qu'avant mon « retour, toutes nos dettes envers Dieu soient acquittées, savoir : Les au- « mônes par charrues ; la dîme des animaux, nés dans l'année, et les deniers « dûs à saint Pierre par chaque maison des villes et des villages ; de plus, à « la mi-août, la dîme des moissons, et à la saint Martin, les prémices des se- « mences. Que si, à mon prochain débarquement, ces redevances ne sont point « entièrement payées, la puissance royale s'exercera contre les délinquans, « selon la rigueur de la loi, et sans aucune grâce. »

(7) Pour faire suivre plus facilement au lecteur les événemens de cette partie de l'histoire d'Angleterre, nous donnerons ici la nomenclature par races et ordre chronologique des rois qui se sont succédés.

Race anglo-saxonne. Egbert 827, Éthelwolf 837, Éthelbald 857, Éthelbert 860, Éthelred Ier 866, Alfred 871, Édouard Ier 901, Athelstan 925, Edmond Ier 940, Edred 946, Edwez 955, Edgard 959 Édouard II 975, Éthelred II 978, Edmond II 1016.

Race danoise. Sweyn 1014, Canute 1017, Harold Ier et Hardi Canute 1036, Hardi Canute seul 1040.

Derniers rois Saxons, Édouard III 1042, Harold II 1065.

Rois normands. Guillaume Ier 1066, Guillaume II 1087.

(8) Le danois qui s'intitulait roi d'Angleterre n'était pas le seul despote, mais chef de tout un peuple de despotes. Ce peuple supérieur dont les Anglais étaient sujets et non simples concitoyens, ne payait point d'impôts comme eux, et se partageaient au contraire les impôts levés par son chef, reçevant tantôt sept marcs d'argent et tantôt vingt marcs par tête. Quand le roi, dans ses revues militaires ou dans ses promenades de plaisir, prenait pour son logement la maison d'un danois, le danois était défrayé tantôt en argent, tantôt en bétail, que le paysan saxon avait engraissé pour la table de ses vainqueurs ; mais la demeure du saxon était l'hôtellerie du danois ; l'étranger y prenait gratuitement le feu, la table et le lit ; il y occupait la place d'honneur comme maître. Le chef de la famille ne pouvait boire sans la permission de son hôte ni demeurer assis en sa présence. L'hôte insultait à son plaisir, l'épouse, la fille, la servante, et si quelque brave entreprenait de les défendre ou de les venger, ce brave ne

trouvait plus d'asile; il était poursuivi et traqué comme une bête fauve; sa tête était mise à prix comme celle des loups; il devenait *tête de loup* selon l'expression anglo-saxonne, et il ne lui restait plus qu'à fuir vers la demeure des loups, qu'à se faire brigand dans les forêts, comme jadis le grand roi Elfred, contre les conquérans étrangers et les indigènes qui s'endormaient lâchement sous le joug de l'étranger. (THIERRY.)

(9) En 1024, un nouvel hôte de Normandie, le plus considérable, vint visiter le roi Edward, et se promener avec une suite nombreuse à travers les villes et les châteaux de l'Angleterre. C'était Guillaume, comte ou duc des Normands, fils bâtard du dernier duc nommé Robert. Robert l'avait eu d'une jeune fille de Falaise, qu'un jour, à son retour de la chasse, il rencontra près d'un ruisseau, lavant du linge avec ses compagnes. Sa beauté frappa le duc qui, souhaitant l'avoir pour maîtresse, envoya faire, dit un chroniqueur, par l'un de ses plus discrets chevaliers, des propositions à la famille. Le père reçut d'abord dédaigneusement de pareilles offres; mais par réflexion, il alla consulter un de ses frères, ermite à la forêt voisine, homme de grande réputation religieuse; celui-ci fut d'avis qu'on devait faire en tout point la volonté de l'homme puissant. La chose fut accordée, dit le vieux poëte, et la nuit et l'heure convenues. La jeune normande s'appelait Arlète, nom corrompu en langue romane de l'ancien nom danois Hert-leve; le duc Robert l'aima beaucoup, et l'enfant qu'il eût d'elle fut élevé avec autant de soin que s'il eut été fils d'une épouse.

Le jeune Guillaume n'était encore âgé que de sept ans, lorsqu'il prit fantaisie à son père d'aller, en habit de pélerin, jusqu'à Jérusalem, pour la rémission de ses péchés. Les Normands voulurent le retenir, en lui représentant qu'il serait mal pour eux de demeurer sans chef: « Par ma foi, répondit Robert, je ne vous laisserai point sans seigneur. J'ai un petit bâtard qui grandira s'il plaît à Dieu, choisissez-le dès à présent, et je le saisirai devant vous de ce duché, comme mon successeur. » Les Normands firent ce que proposait le duc, parce que cela leur convenait, dit la chronique; ils jurèrent fidélité à l'enfant, et placèrent leurs mains entre les siennes. Mais plusieurs chefs et surtout les parens des anciens ducs protestèrent contre cette élection, en disant qu'un bâtard n'était pas digne de commander aux fils des Danois. Les amis du bâtard leur firent la guerre et les vainquirent avec l'aide du roi de France. Guillaume en avançant en âge, devint de plus en plus cher à ses partisans; le jour où il revêtit, pour la première fois, une armure et monta, sans s'aider, de l'étrier sur son premier cheval de bataille, fut un jour de fête en Normandie. Dès sa jeunesse, il s'occupa de soins militaires et fit la guerre à ses voisins d'Anjou et de Bretagne. Il aimait passionnément les beaux chevaux; il en faisait venir, disent les contemporains, de Gascogne, d'Auvergne et d'Espagne, recherchant surtout ceux qui portaient des noms propres, par lesquels on distinguait leur généalogie. Le jeune fils de Robert et d'Arlete était ambi-

tieux et vindicatif à l'excès ; il appauvrit autant qu'il put la famille de son père, pour enrichir et élever en dignité ses parens du côté maternel. Il punit souvent d'une manière sanglante les railleries que lui attirait la tache de sa naissance soit de la part de ses compatriotes, soit de la part des étrangers.

Un jour qu'il attaquait la ville d'Alençon, les assiégés s'avisèrent de lui crier du haut des murs : La peau, la peau, à la peau ! et de battre des cuirs, pour faire allusion au métier du bourgeois de Falaise, dont Guillaume était le petit-fils. Le bâtard fit aussitôt couper les pieds et les mains à tous les prisonniers qu'il avait en son pouvoir, et lancer leurs membres jusqu'au dedans des murs de la ville. (THIERRY, d'après les *Chroniques normandes*.)

(10) Bientôt arriva de Rome, le drapeau consacré et la bulle qui autorisait l'agression contre l'Angleterre. A cette vue, l'empressement redoubla ; chacun apportait ce qu'il pouvait ; les mères envoyaient leurs fils s'enrôler pour le salut de leurs ames. Guillaume fit publier son ban de guerre dans les contrées voisines, il offrit une forte solde et le pillage de l'Angleterre à tout homme robuste et de haute taille qui voudrait se servir de la lance, de l'épée ou de l'arbalète. Il en vint une multitude par toutes les routes, de loin et de près, du nord et du midi ; il en vint du Maine et de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne, du pays français et de la Flandre, de l'Aquitaine et de la Bourgogne, du Piémont et des bords du Rhin. Tous les aventuriers de profession, tous les enfans perdus de l'Europe accoururent à grandes journées ; les uns étaient cavaliers et chefs de guerre, les autres simples piétons et servans d'armes, comme on s'exprimait alors ; les uns demandaient une somme en argent, les autres seulement le passage et tout le butin qu'ils pourraient faire ; plusieurs voulaient de la terre chez les Anglais, un domaine, un château, une ville ; d'autres enfin souhaitaient simplement une riche Saxonne en mariage. Tous les vœux, toutes les prétentions de l'avarice humaine se présentèrent : Guillaume ne rebuta personne, dit la chronique normande, et fit payer à chacun selon son pouvoir. Il alla jusqu'à vendre d'avance à un certain Remi de Fécamp un évêché en Angleterre pour un navire et vingt hommes d'armes.

(11) 1066, le 28 septembre.—Les archers, dit Thierry, débarquèrent d'abord; ils portaient des vêtemens courts et leurs cheveux étaient rasés ; ensuite descendirent les gens de cheval, portant des coiffures de fer, des tuniques et des chausses de mailles, armés de longues et fortes lances et d'épées droites à deux tranchans. Après eux sortirent les travailleurs de l'armée, pionniers, charpentiers et forgerons, qui déchargèrent, pièce à pièce, sur le rivage, trois châteaux de bois taillés, et préparés d'avance. Le duc ne vint à terre que le dernier de tous : au moment où son pied touchait le sable, il fit un faux pas et tomba sur la face. Un murmure s'éleva; des voix s'écrièrent : « Dieu nous garde, voilà un mauvais signe ». Mais Guillaume, se relevant, dit

aussitôt : « Qu'avez-vous ? Quelle chose vous étonne ? J'ai sayé cette terre de « mes mains, et, par la splendeur de Dieu, aussi loin qu'elle puisse s'étendre, « elle est à moi, elle est à vous. » Cette repartie vive arrêta subitement l'effet du mauvais présage. L'armée prit sa route vers la ville de Hastings, et, près de ce lieu, on traça un camp et l'on construisit deux des châteaux de bois, dans lesquels on plaça des vivres. Des corps de soldats parcoururent toute la contrée voisine, pillant et brûlant les maisons. Les Anglais fuyaient de leur demeure, cachaient leurs meubles et leur bétail, et se portaient en foule vers les églises et les cimetières qu'ils croyaient le plus sûr asile contre un ennemi chrétien comme eux ; mais les Normands qui voulaient *gaaingner*, comme s'exprime un vieux narrateur, tenaient peu de compte de la sainteté des lieux et ne respectaient aucun asile.

(12) Sept cents grands fiefs ou baronies relevèrent immédiatement de la couronne et furent donnés aux seuls Normands. Plus de soixante mille arrière-fiefs leur furent soumis, les thanys anglais obtinrent quelques uns de ceux-ci ; les terres du clergé lui-même furent assujetties à la loi féodale.

(13) La conquête des Normands, ainsi que la plus grande partie des évènemens dont l'Angleterre fut le théâtre, réagirent en Écosse : D'abord un nombre considérable de Saxons, pour se soustraire aux persécutions de Guillaume-le-Conquérant, se retirèrent en Écosse, ce qui contribua beaucoup à civiliser les provinces méridionales de cette contrée, car, si les Saxons n'égalaient pas les Normands dans les arts et les lettres, ils étaient pourtant bien supérieurs aux Écossais. Mais, bientôt après, les Normands eux-mêmes vinrent s'établir en Écosse. Le roi Guillaume n'avait pu satisfaire toutes les ambitions, et beaucoup de ses sujets mécontens, dans l'espoir de faire fortune, se rendirent à la la cour d'Écosse, où le roi Malcolm, fils de Duncan, surnommé Céan-More, c'est-à-dire Forte-Tête, leur fit le meilleur accueil. Il voulut s'attacher ces étrangers, et, à cet effet, il leur concéda des terres considérables, aux conditions ordinaires de ces sortes de donations. Ce fut ainsi que le système féodal s'introduisit, et qu'il devint la loi générale du pays comme elle était celle de toute l'Europe.

(14) Aucun pays, ajoute Rabbe, n'est par sa constitution physique et morale, plus rebelle que l'Espagne à une agglomération politique absolue. Cette réunion cohérente que la nécessité de résister aux Musulmans n'avait pu effectuer, ne s'est faite qu'après des siècles et par des moyens violens.

Au reste, cette tendance était puissamment aidée comme on l'a vu, par les moyens même que prenaient les princes pour s'agrandir. Au mépris des liens du sang, ils se dressaient mutuellement des embûches, et se massacraient pour se dépouiller sans pudeur les uns les autres. Ces féroces inimitiés étaient épousées par les peuples et entretenaient l'impossibilité d'une fusion absolue.

Il est assez inutile de dire que, dans un tel ordre de choses, le peuple était

opprimé et très malheureux. Le désespoir lui mit souvent les armes à la main, mais les seigneurs, les comtes et les rois, toujours prêts à s'entr'égorger s'entendaient fort bien, lorsqu'il s'agissait de réduire leurs *sujets*. La plupart de ces seigneurs étaient des tyrans comme partout, à la même époque, dans la vieille Europe, hérissée tout entière de féodalité.

Leurs châteaux étaient des cavernes de brigands, d'où ils portaient le ravage, le fer et le feu sur les contrées environnantes. Plusieurs rois eurent la bonne, mais inutile intention de réprimer le désordre. La force nécessaire leur manquait; ils avaient eux-mêmes beaucoup de peine à défendre une autorité si souvent contestée par ces comtes ou gouverneur des villes, tous trop puissans vassaux. Ils en avaient d'ailleurs besoin contre les Sarrasins.

(15) Les lecteurs s'apercevront que je n'ai pas suivi dans la division de l'Europe l'ordre généralement adopté jusqu'à présent, non plus que celui adopté récemment par MM. Ansart, Ph. Lebas, et par les Allemands Chr. et Fr. Kruse; non que je ne reconnaisse la bonté de cette dernière division, mais parce que l'uniformité de mon plan ne me permet pas de l'adopter. Il m'a semblé que puisque j'avais entrepris l'histoire de l'Europe pendant l'espace immense de 18 siècles, je ne devais pas changer ma division à chaque bouleversement européen. J'ai dû alors tirer une ligne divisoire entre l'occident et l'orient de l'Europe; j'ai mis dans la première la France, les trois royaumes, la péninsule et puis le Danemarck, la Hollande, la Suisse, la Lombardie, le Piémont, les états de Gênes, de Venise, de Rome, de Naples, etc. Dans la seconde, la Suède et la Norwège, la Russie et la Pologne, l'Empire germanique, et celui de Constantinople plus connu sous le nom de Bas-Empire.

Voici du reste la division d'Ansart pour la période du 9e au 11e siècle que contient ce volume: Sept provinces au nord; Irlande, Écosse, Angleterre, Danemarck, Norvège, Suède et Russie; cinq au centre : France, Bourgogne, Empire germanique, Hongrie et Petchenèques (peuple barbare qui occupait l'espace compris entre le Don et le Danube), sept au midi: les royaumes de Léon, la Castille, la Navarre, Cordoue, les États musulmans et le grand-duché de Croatie. En Orient enfin, l'Empire romain d'Orient ou Bas-Empire.

Cette division était faite pour la fin du 10e siècle et pouvait servir depuis la mort de l'empereur Othon-le-Grand en 792.

(16) Le Douro, le Mondego et le Tage, servirent tour à tour de ligne de démarcation aux peuples ennemis. En 922, les Maures perdirent Lisbonne (*Olysipo*.) Les villes principales de la *Portucalia* étaient alors *Braga*, *Lamego* et *Portocale*. Cette dernière à qui le second rang est assigné par les historiens, avait donné son nom aux pays réunis par la conquête sur les Maures; c'est aujourd'hui la ville de Porto. Les villes principales qui restaient encore soumises au califat d'Espagne étaient *Lisbonne*, *Evora*, *Besa* (Pax Julia), *Lagos* (Lacobriga) et *Coimbre* (Coninbriga.)

Dans le 11ᵉ siècle, le Portugal était partagé entre le royaume de Léon et de Castille (qui s'était accru de celui d'Oviedo), et les états mahométans formés des débris du califat de Cordoue. La partie soumise aux chrétiens formait un gouvernement particulier sous le nom de *Porto-Cale*, et comprenait seulement le Minho, le Tras-os-Montès et partie de la Beira. Tout le reste du Portugal actuel, jusqu'à la Guadiana, obéissait à des rois mahométans. Le plus puissant était celui de Lisbonne, dont les villes principales, outre cette dernière, étaient *Santarem*, *Coimbra*, *Evora* et *Beja*.

(17) Berengario assalito da formidabil turba di feroci Ungaresi, soffri da essi sanguinosissima rotta, che seco trasse, il saccheggio, e la devastazione dell' intera Lombardia. (SFORZOSI.)

L'entrée des Hongrois à Pavie a inspiré à l'historien Luitprand, les vers suivans.

Uritur infelix, olim, formosa, Papia
Extinguunt matres, pueri, innuptæque puellæ

Deux cents paysans, échappés au massacre et à l'incendie, rachetèrent les décombres de leur cité, au prix de huit boisseaux de pièces d'argent; dix autres boisseaux livrés par *Hugues*, décidèrent les Hongrois à quitter l'Italie pour aller piller la Bourgogne et la Flandre.

(LUITPRAND, FRODOARD, etc.)

Les Hongrois, sortis des monts Ourals, s'avancèrent d'abord dans les pays compris entre le Don et le Dnieper, d'où ils firent, vers la fin du 13ᵉ siècle, quelques incursions dans l'Europe occidentale; plus tard, ils prirent possession des deux rives du Danube pour envahir de là l'Allemagne et l'Italie. Dans ce dernier pays, ils s'avancèrent d'abord jusqu'à la Brenta, où ils remportèrent une grande victoire; mais étonnés du grand nombre d'habitans que renfermait cette belle contrée, eux qui venaient de parcourir tant de pays dépeuplés et de steppes désertes, ils se hâtèrent de rentrer dans la Pannonie, pour inviter d'autres guerriers à venir partager avec eux les richesses que leur offraient les nombreuses cités de la Lombardie.

(*Acta sanctor. Annal. Bertin*, *Annal. Mettens.*, etc., etc.)

(18) Chambolle.

(19) Ce fut en 827 que le corps de l'évangéliste saint Marc fut transporté en grande pompe à Venise; cet évènement, dit M. Daru, est plus considérable qu'il ne le paraît au premier aspect. Il n'est pas seulement un trait du caractère national, il se lie aux institutions fondamentales de ce nouvel état. Le peuple, dans sa confiance, dans son enthousiasme pour le patron de la république, s'accoutuma à confondre l'idée du protecteur avec la patrie elle-même, et le cri de vive saint Marc devint le cri de guerre et de l'expression d'un sentiment qui fut le signal de ralliement pour les dangers, et qui, aux jours de deuil, fit couler des larmes des yeux des patriotes.

Le corps de saint Marc, placé dans une des églises d'Alexandrie, fut trans-

porté à Venise par de pieux marchands qui voulurent mettre cette précieuse relique à l'abri de la profanation des Musulmans. La prédilection qu'on avait pour cet évangéliste porta tous les habitans à lui consacrer un temple magnifique. Justinien, mourant peu de temps après, laissa dans ses coffres de grandes sommes d'argent destinées à l'érection de cet édifice; et la ville de Venise, qui jusque là avait été sous la protection de saint Théodore, prit alors saint Marc pour son patron. Depuis ce moment, le gouvernement le révéra comme son ange tutélaire et prit le titre de *République de saint Marc.*

(Eug. Labaume.)

(20) Cette expédition terminée, on reçut avec transport la flotte victorieuse. Des fêtes magnifiques furent données en son honneur, et l'on déclara que désormais, le doge et ses successeurs prendraient le titre de *duc de Venise et de Dalmatie*. On régla la forme du gouvernement nécessaire à établir dans les provinces nouvellement conquises. Deux recteurs, ayant le titre de podestat ou de provéditeur, furent envoyés pour les administrer; leur nomination dépendait du doge. (Eug. Labaume.)

(21) Se Venezia brillava già per l'estensione del commercio, per le ampie ricchezze et per la gloria delle imprese guerriere, due altre republiche quella di Pisa, cioe, e quella di Genova cominciano anch'esse a questi tempi a agrandeggiar nella storia. Diedero questi con flotte considerabili aspre percosse a Saraceni nella Calabria, nella Sicilia e nella Sardegna, e quest' isola dal barbaro giogo interamente Liberarono. (Sforzosi.)

(22) Ansart, Kruse, Hallam, etc. — Les histoires qu'on peut encore consulter sur cette époque sont nombreuses et complètes; nous citerons au nombre des principales : Les *Annales d'Italie*, par Muratori, qui comprennent l'abrégé de l'histoire de cette contrée depuis l'ère chrétienne jusqu'à la fin du 18e siècle; l'*Abregé chronologique de l'histoire d'Italie*, par Saint-Marc; les *Revoluzioni d'Italia*, par Denina, etc. Nous ne parlons pas de l'*Histoire des républiques italiennes* de M. de Sismondi, car il n'entre réellement dans son sujet qu'à la fin du 11e siècle. A partir de cette époque, c'est le meilleur guide qu'on puisse suivre.

(23) Les provinces du midi de l'Italie au commencement du 11e siècle, dépendaient, pour la plupart, de l'empire grec, qui avait récemment recouvré une partie de ses pertes, et manifesté quelques vues ambitieuses, quoiqu'il manquât d'énergie intérieure. Ces provinces étaient gouvernées par un général appelé Catapan, qui résidait à Bari, dans la Pouille, sur les bords de la Méditerranée : Trois duchés ou plutôt trois républiques, celles de Naples, de Gaete et d'Amalfi étaient restées depuis plusieurs siècles attachées à l'empire grec, dont elles reconnaissaient la souveraineté nominale. Les principautés lombardes de Bénévent, de Salerne et de Capoue étaient bien déchues de leur ancienne splendeur. (Hallam.)

CHAPITRE TROISIÈME.

(1) Levesque, Alph. Rabbe.

(2) Rabbe.

(3) Kudlubek, *Chronica Polonorum.* — Ignace Krasicki, *la Micheide.* — Léon Thiessé, *Histoire de Pologne*, etc.

(4) *Idem.*

(5) Arnould, descendant illégitime de Charlemagne, régna cependant encore quelque temps, ainsi que son fils Louis, mais d'une manière précaire et à peu près nulle. Les princes d'Allemagne hésitèrent même long-temps avant d'accorder à ce dernier le titre de souverain, mais un reste de respect et d'attachement pour le sang de Charlemagne l'emporta encore cette fois.

(*Voy.* STRUVIUS, REGINO, SCHMIDT HALLAM, etc.)

(6) Schmidt conteste ce titre à Conrad, cette circonstance est d'ailleurs de peu d'importance pour nous.

Voici, du reste, quelle fut la suite des souverains de l'empire germanique pendant la période qui nous occupe : Conrad, Henri l'Oiseleur, Othon Ier, Othon II, Othon III, Henri II, Conrad II, Henri III, et Henri IV, qui mourut en 1106.

(7) Enfin Conrad, après environ sept années de règne, sentant ses forces diminuer, et voyant qu'il n'avait pas long-temps à vivre, déclara aux princes et aux états de l'Empire, et même à son frère Éverhard, comte de Franconie, qui s'était rendu auprès de lui, qu'il ne connaissait point de prince d'un plus grand mérite, ni qui pût mieux soutenir la dignité impériale, que Henry, duc de Saxe, fils d'Othon; et quoiqu'il lui eût été contraire, il le leur recommanda très particulièrement, comme celui qu'il jugeait le plus digne de lui succéder. Ce choix ayant été approuvé par les princes, Conrad, avant de mourir, envoya par son frère Éverhard, à Henry, la couronne, le sceptre, la lance, l'épée et les autres ornemens impériaux, sacrifiant ainsi, comme un sage prince doit faire, son ressentiment au bien et à l'avantage de l'empire, et rendant en cela au fils, une générosité pareille à celle que le père avait fait paraître en sa faveur.

(HEISS)

(8) Heiss, Hallam, Scheffer, etc.

(9) Othon étant à Rome, et voulant châtier des Romains qui avaient fui

dans un combat, invita les principaux d'entre eux à un festin, et sous couleur d'amitié, pour, disait-il, couper la racine à toute la révolte, faisant choisir au milieu de la joie ceux qui avaient été les auteurs de cette honteuse fuite et désertion, il les fit égorger. Ce chatiment était peut-être juste dans le fond, mais cette manière de faire justice était indigne d'un prince chrétien et de dangereuse conséquence pour la politique. Ce fut cette action qui, principalement, le fit surnommer le sanguinaire. (HEISS).

(10) Histoire de l'Empire.

(11) Henri II avait vécu avec Cunégonde, sa femme, dans une perpétuelle continence. Cette vertu, jointe aux autres, porta l'Église à le mettre au nombre des saints, aussi bien que Cunégonde qui, après la mort de son mari, s'était faite religieuse. Pendant son mariage, toute sainte qu'elle fût, elle avait donné à l'empereur soupçon de sa conduite. Il fallut, pour s'en guérir, qu'elle s'en purgeât, marchant pieds nuds sur un fer de charrue ardent. Elle le fit sans se brûler, ce qui donna beaucoup de confusion à l'empereur : elle le fit en même temps repentir d'en être venu avec elle à cette extrémité. (HEISS).

(12) Outre un grand nombre de princes ecclésiastiques qui assistèrent à cette élection, Berno, duc de Saxe, Albert, duc d'Autriche, Hetzel, duc de Bavière, Ernest, duc de Souabe, Frédéric, duc de Lorraine, Gosilo, duc de Hollande et de Zélande, Enno, duc de Franconie, Ulric, duc de Bohême, et autres princes séculiers, se trouvèrent à cette cérémonie avec grand équipage. (HEISS).

(13) Heiss, Scheffer.

(14) Un vieux cerf vivement poursuivi, s'élança un jour sur l'empereur Basile, perça sa ceinture avec son bois et l'enleva de cheval : un veneur, en coupant cette ceinture d'un coup de sabre, le dégagea ; mais la commotion de sa chûte et la violence du coup qu'il avait reçu, lui donnèrent une fièvre ardente. Au milieu du délire, il ordonne la mort du veneur qui a levé le sabre sur lui : cet ordre barbare est exécuté, car les hommes avilis obéissent au despotisme, même lorsqu'il a perdu la raison.

On dit que l'empereur, près de sa fin, agité par la fièvre et déchiré par le souvenir de l'assassinat qui l'avait placé sur le trône, croyait sans cesse voir devant lui l'empereur Michel, couvert de sang, qui lui découvrait sa blessure et s'écriait d'une voix formidable : « Que t'ai-je fait, Basile, pour « m'égorger si cruellement ? » Au moment de perdre la vie, ce prince, retrouvant sa raison, dit à Léon et à ses autres enfans : « Défiez-vous de Photin « et de Santabarène ; leurs artifices et leurs calomnies ont creusé sous mon « trône un affreux abîme. » Après ces mots, il expira : son règne avait duré dix-huit ans. (SÉGUR.)

(15) Nous pourrions citer des preuves nombreuses de cette assertion ; nous nous bornerons à une. L'impératrice Zoé, déjà âgée, s'était éprise d'un homme obscur, mais d'une grande beauté ; elle ne tarda pas à mener avec lui une vie scandaleuse ; sa sœur la lui dévoile. Zoé, irritée, empoisonne l'empereur ; mais sa mort n'arrivait pas assez promptement : un soir, lorsqu'il était au bain, deux esclaves de Zoé lui enfoncèrent la tête dans l'eau et le rapportèrent mort sur son lit.

Zoé n'attendit point que la nouvelle de la mort de ce prince s'ébruitât : cette femme audacieuse décore Michel des ornemens impériaux, le place elle-même sur le trône et le fait proclamer empereur par les esclaves de la cour. Mandé par son souverain, au milieu de la nuit, le patriarche Alexis accourt et croit trouver Romain sur le trône ; il y voit Michel, que Zoé lui ordonne de reconnaître comme son empereur : elle ose plus : elle l'invite à le marier sur-le-champ avec elle. Alexis hésite ; le grand chambellan lui présente cinquante livres d'or ; le poids de ce métal étouffe les scrupules du pontife ; le mariage de Michel est célébré avant l'enterrement d'Argyre.

Le lendemain, lorsque le soleil naissant éclaire le théâtre de tant de crimes, le sénat et le peuple, en voyant les funérailles de Romain, apprennent à la fois que l'empereur est mort, que Zoé a un nouvel époux, et que les Grecs sont esclaves d'un nouveau maître.

Michel reçut alors les félicitations d'une foule de grands avilis, de courtisans sans pudeur, de flatteurs sans honte, qui l'assuraient de leur amour, quoiqu'ils ne connussent, pour la plupart, ni ce nouvel objet de leur culte, ni la source de son élévation.

(16) On raconte une parole du sultan Alp Arslan, qui honore également et cet excellent prince et la religion chrétienne : Diogène, contre l'usage des empereurs d'Orient, payait de sa personne dans les combats ; son cheval est un jour blessé, son glaive se brise, et lui-même tombe, percé de coups ; il est amené, couvert de sang, devant le sultan qui, pour se conformer aux mœurs de son pays, renverse d'abord à terre le monarque captif et vaincu, lui marche sur le corps, et, après avoir suivi cet usage féroce de l'Orient, présente la main à Diogène, le relève et l'embrasse. « Ne craignez rien, « prince, lui dit-il, je suis homme comme vous, et exposé aux mêmes revers ; « je ne vous traiterai point en captif, mais en empereur. — Cependant, quel « eût été mon sort, si vous m'eussiez pris ? — Je vous aurais fait déchirer à « coups de verges », répondit brutalement Diogène, aigri par le malheur. — « Et moi, répliqua le Turc, je vous traiterai suivant les principes de votre « religion, qui ordonne, dit-on, l'amour du prochain et l'oubli des injures. »

Ce même Diogène, mourut empoisonné par le césar Jean Ducas, qui, de plus, ordonna qu'on lui crevât les yeux et défendit de panser ses plaies.....

(17) Depuis *l'ère chrétienne*, la première apparition mémorable de la peste eut lieu en l'an 65, sous le règne de Néron. C'était trop pour l'empire romain que ces deux fléaux à la fois. Quelques années après, une épidémie, née dans la Palestine pendant le siége de Jérusalem, parcourut toutes les régions du monde connu, et fit un désert de plusieurs provinces. Pendant la longue période qu'embrassent les grandes invasions des Barbares, les ravages de la peste et de la famine furent continuels. Une maladie appelée pestilentielle par les chroniqueurs, se déclara en France, et notamment à Paris, en 540. Mais ce fut en 542 que sortit de l'Égypte une contagion pleine d'épouvante : à Constantinople elle enleva, dit-on, *cinq mille victimes par jour pendant plusieurs mois ;* elle ne fut arrêtée ni par le changement des saisons, ni par celui des climats ; elle passa d'un pays à l'autre, frappant sans relâche, pendant près d'*un demi siècle*, traînant à sa suite les plus déplorables superstitions. A partir de cette époque, la peste reparaît fréquemment en France, surtout à Marseille. Elle prend, vers le milieu du dixième siècle, le nom de *feu sacré*, ou *mal des ardens*. L'invasion de ce mal était subite ; il brûlait les entrailles, ou toute autre partie du corps, qui tombait en lambeaux ; mais, agissant d'abord sans chaleur, et pénétrant d'un froid glacial ceux qui en étaient atteints, il se tournait ensuite en une ardeur immodérée Ces affreuses maladies n'étaient alors combattues par aucun obstacle, par aucune précaution. Dans les villes, point d'ordre, point de police ; des demeures humides où le jour avait à peine accès ; des rues étroites, remplies de boue et d'immondices ; dans les campagnes, de sombres forêts, des marais infects, partout l'abrutissement et la misère. Aux contagions déjà connues dans l'occident de l'Europe, vinrent se joindre dans ces temps de désolation, la petite vérole et la lèpre, importées d'Orient.

« se trouveraient ces anciens philosophes, s'ils pouvaient avoir vieilli jusqu'à « présent, en ajoutant aux connaissances qu'ils avaient celles que leurs études « auraient pu leur acquérir, à la faveur de tant de siècles. De là vient que, « par une prérogative particulière, non seulement chacun des hommes s'a- « vance de jour en jour dans les sciences, mais que tous les hommes en- « semble y font un continuel progrès, à mesure que l'univers vieillit, parce « que la même chose arrive dans la succession des hommes que dans les « âges différens d'un particulier. De sorte que toute la suite des hommes, « pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même « homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement ». — Nous retrouvons encore cette idée dans Mallebranche : ce philosophe cherche à reconnaître, pourquoi les hommes ne se servent pas de leur propre raison, dans la recherche de la vérité; il mentionne « l'admiration excessive « dont on est prévenu pour les anciens, qui fait qu'on s'imagine qu'ils ont « été plus éclairés que nous ne pouvons l'être et qu'il n'y a rien à faire où « ils n'ont pas réussi; un, je ne sais quel respect mêlé d'une sotte curiosité, « qui fait qu'on admire davantage les choses les plus vieilles, celles qui « viennent de plus loin et même les livres les plus obscurs; ainsi on esti « mait autrefois Héraclite pour son obscurité. On recherche les médailles « anciennes, quoique rongées de la rouille, et on garde avec grand soin la « lanterne et la pantoufle de quelques anciens; leur antiquité fait leur prix. « Des gens s'appliquent à la lecture des rabbins, parce qu'ils ont écrit dans « une langue étrangère très corrompue et très obscure. On estime davantage « les opinions les plus vieilles, parce qu'elles sont les plus éloignées de « nous; et sans doute si Nemrod avait écrit l'histoire de son règne, toute « la politique la plus fine et même toutes les sciences, y seraient contenues; « de même que quelques uns trouvent qu'Homère et Virgile avaient une « connaissance parfaite de la nature. Il faut respecter l'antiquité, dit-on : « quoi! Aristote, Platon, Épicure, ces grands hommes se seraient trom- « pés? On ne considère pas qu'Aristote, Platon, Épicure étaient des hommes « comme nous, et de plus qu'au temps où nous sommes, le monde est plus « âgé de plus de deux mille ans; qu'il a plus d'expérience, qu'il doit être « plus éclairé, et que c'est la vieillesse du monde et l'expérience qui font « découvrir la vérité ». — Enfin dans nos contemporains, nous voyons M. de Bonald dire dans ses mélanges philosophiques : « Si la perfection n'était « pas dans la nature de l'homme, la perfectibilité ne serait pas dans ses idées, « le mot même de perfectibilité ne serait dans aucune langue.... Si la nature « de l'être est la perfection, la liberté d'un être, consiste dans la faculté de « parvenir à son état naturel. La liberté d'un être est donc la même chose que « sa perfectibilité ».

« Il était digne de la sagesse de Dieu, ajoute M. de Bonald, de montrer à « ses enfans le but en leur ordonnant de l'atteindre. En les douant de la per- « fectibilité, en leur commandant même la perfection, il leur a enseigné ce « qu'elle est et où elle se trouve. Il a posé les principes d'une perfection ab- « solue, dont la société fait l'application à ses États successifs, domestiques « ou publics, en sorte que, par une disposition admirable, le dernier terme, « auquel la société dans ses lois, et l'homme dans ses actions doivent « arriver, est précisément la première chose que la Divinité ait révélée au « genre humain, et la première aussi que la société enseigne à tous ses « enfans ».

Enfin, dit ailleurs l'auteur de la législation primitive : « le Christianisme « qui a donné la pleine et parfaite connaissance des personnes sociales et de « leurs rapports, n'est lui-même, depuis la publication du livre qui contient « le germe de toutes les verités morales ou sociales, jusqu'aux actes de ses « dernières assemblées, et aux écrits de ses derniers docteurs, qu'un long « développement de la vérité, semblable dit son fondateur, au grain qui « mûrit ou à la pâte qui fermente. C'est là, que l'orgueil et l'ignorance des « novateurs ont fait un si triste naufrage. Faute d'avoir connu ce développe- « ment nécessaire, ils ont taxé d'inventions modernes, des institutions moins « aperçues et plus politiques dans le nôtre... Les premiers docteurs connais- « saient toutes les vérités que nous connaissons ; mais, ils ne connaissaient de « ces vérités, que ce qui était nécessaire au temps où ils vivaient, et nous « connaissons de plus ce qui est devenu nécessaire au nôtre ».

On le voit, anciens et modernes, philosophes, religieux ou matérialistes, tous les grands esprits ont entrevu cette idée qui a plus spécialement occupé Herder en Allemagne, Vico en Italie et Condorcet en France, cette idée maintenant dominante dont nous avons essayé de démontrer la vérité par les faits, comme d'autres cherchent à la prouver par le raisonnement.

(3) *Deus qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti, et mirabilius reformasti...* (*Ordinaire de la Messe*).

(4) Au nombre des superstitions ne pourrait-on pas placer la découverte de la plupart des reliques du moyen-âge et l'abus qu'on faisait de leurs *vertus ?* Nous avons déjà parlé des *Véroniques* de tout genre, de ce saint Gorgône qui guérissait toutes les fièvres, faisait marcher les paralytiques, rendait la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds et la parole aux muets. Nous pourrions ajouter que, même au onzième siècle, la foi aux reliques était tellement forte qu'on en cherchait incessamment, la bèche à la main, dans tous les lieux autrefois habités, par des saints personnages, et la récolte était si abondante qu'on aurait cru, dit Glaber, assister à une résurrection universelle de ces gages sacrés, qui, après avoir demeuré long-temps cachés furent partout révélés en même temps aux fidèles. A Sens, par exemple, l'archevêque Leuthéric prétendit avoir trouvé

une partie de la baguette de Moyse et un nombre prodigieux d'autres reliques : les concours des pèlerins qui accoururent pour les voir apporta dans la ville d'immenses richesses : à Saint-Julien, dans l'Anjou, on prétendit avoir trouvé un soulier de Jésus-Christ, et à Saint-Jean-d'Angely la tête de saint Jean-Baptiste. Le roi et la reine des Français, don Sanche, roi de Navarre, et un nombre infini de grands personnages de France, d'Espagne et d'Italie vinrent rendre hommage à cette tête !...

Et qu'on ne nous dise pas ici que s'attaquer à ces croyances superstitieuses, c'est s'attaquer à la religion et la miner sourdement. Nous croyons, au contraire, que c'est la servir, car l'ignorance et la superstition sont la mauvaise herbe qui empêche le froment de croître et de prospérer.

Voy. (GLABER, *Chronic. Andegavente Ademari*, etc.)

(5) Qu'on nous permette ici quelques détails qui, bien qu'ils s'éloignent de notre sujet, n'en offrent pas moins un intérêt très grand.

Recherchons quelles étaient les religions des divers peuples de la terre avant que le Christianisme, pénétrât parmi eux et les éclairât de sa vive lumière ; parcourons au hasard et sans ordre les traditions et les croyances religieuses des diverses peuplades des quatre parties du monde.

Les habitans de Juida adorent particulièrement la mer, les arbres les plus élevés et le serpent.

Ceux de Loango, en Afrique, reconnaissent un Être suprême ; mais, ne craignant que les démons, ils gardent pour eux leurs hommages, ils s'en font des images à leur guise, et leur parent la tête de plumes de faisans, de perroquets ou d'autruches ; ils les peignent de diverses couleurs, et ornent leurs corps de petites coquilles et de morceaux de fer. Ils pensent que leurs dieux peuvent les châtier s'ils ne sont pas fidèles à remplir leurs obligations, et qu'ils n'ont qu'à dire un mot pour les appauvrir, les enrichir, les tuer ou prolonger leur vie. Dès qu'un enfant est né, le *fétissero* ou prêtre fait venir le père et la mère, et leur déclare de la part du démon ce qu'ils doivent enseigner à leur enfant.

Dans le royaume d'Angoy, tous les habitans ont devant leur porte des idoles travaillées de leurs mains. Les femmes vénèrent surtout la lune.

Les peuples du Congo reconnaissent un Être suprême et au-dessous de lui autant de dieux qu'il y a d'objets différens dans la nature. Dans cette foule de dieux, chacun choisit celui qu'il veut honorer d'un culte particulier.

Les peuples de l'île de Gointalla ont une idole de cuivre ou d'argent qui habite dans un parc environné d'une palissade de dents d'éléphans. Ils viennent à l'entrée de ce parc offrir des présens à leur divinité pour en obtenir des faveurs.

Les habitans du Bénin ont leurs maisons tapissées d'idoles, et lorsqu'il n'y a plus chez eux un seul point où ils puissent en mettre, ils élèvent de petite cabanes qu'ils remplissent de leurs grossières divinités.

Certains nègres de la côte des Esclaves ont toujours une douzaine d'idoles à eux ; tout le gain qu'ils peuvent faire est employé à en acheter, et toutes leurs actions tendent à leur complaire.

Dans la Sierra-Leona, on rend les honneurs divins à des fétiches nommés *gris-gris;* les habitans en portent toujours d'attachés à leurs bras, à leurs jambes, ou sur leur poitrine ; jamais ils ne prennent leur repas qu'ils n'offrent à ces petites idoles une partie de ce qu'ils mangent, croyant qu'elles les préservent eux et leurs canots de tout accident sur mer. Au retour d'un long voyage ils ne manquent pas de remercier *gris-gris* et de lui rendre de nouveaux honneurs.

Dans le canton de Bourri, les nègres divinisent un caillou, une épine, un clou, une coque de limaçon : chacun porte son dieu, pendu à son cou, dans un sac embelli de plusieurs bagatelles, et le culte qu'il lui rend ne consiste que dans l'offrande du premier morceau de chaque repas et dans sa bonne conduite.

Au royaume de Cuitève, l'Être suprême est reconnu sous le nom de *Molungo*, mais le diable est surtout redouté comme l'auteur de tout mal. Leur monarque, lieutenant de Dieu sur la terre, est honoré sous le titre de *grand-sorcier.* Dans les temps de sécheresse, de peste ou de famine, ils viennent implorer son secours et ne reconnaissent que les ames des morts dont le pouvoir soit supérieur au sien.

Les insulaires de Madagascar n'ont qu'une seule idole, l'or ! Lorsqu'ils sont parvenus à s'en procurer, ils l'élèvent au-dessus de leur tête et le baisent avec un profond respect : c'est en buvant dans un morceau d'or creux qu'ils s'imaginent obtenir la rémission de leurs péchés. Ceux-là ne diffèrent que par la forme des peuples civilisés.

Dans la plupart des contrées d'Orient, c'est le monarque qui est le Dieu. Aussi voyons-nous le roi d'Ava prendre le titre fastueux de *Roi des Rois, ami et parent de tous les dieux du ciel et de la terre, conservateur de la vie de tous les êtres, modérateur des saisons, frère du soleil, maître absolu du flux et du reflux de la mer, enfin roi de l'éléphant blanc et des 24 parasols.* Non content de ces titres, le roi d'Ava exige que ses sujets, admis en sa présence, se prosternent et restent le visage collé contre terre jusqu'à ce qu'on leur lise un ordre qui leur signifie de se relever ; cet hommage est exigé aussi des éléphans qui sont instruits à se coucher sur le ventre lorsque le roi passe près d'eux.

Le roi de Siam est, comme tous les princes orientaux, le dieu visible de ses sujets, et les hommages qu'on lui rend ne diffèrent en rien du culte qui n'est dû qu'à la Divinité. Ce roi qui commande aussi aux élémens, ordonne aux eaux de ne pas déborder au-delà d'un certain point.

Les habitans de l'île de Ceylan reconnaissent un Être suprême, mais croyant qu'il est trop grand pour s'embarrasser des détails du gouvernement de ce

monde, ils pensent qu'il a des vicaires et des lieutenans pour gouverner l'univers à sa place; de là, le nombre infini d'idoles que l'on voit à Ceylan et dont la plupart ressemblent plus à des monstres qu'à des dieux. Le respect de ces insulaires pour leur souverain est tel, dit Knox, que lorsqu'on porte les excrémens ou le linge sale du monarque, il faut se lever et s'incliner; ceux qui en sont chargés le portent sur la main, haut, élevé, comme un objet sacré.

Dellon rapporte qu'il a vu les habitans de la côte de Malabar adorer un pieu enfoncé dans la terre et couvert de feuilles de cocotier; souvent le premier animal qui s'offre à leurs yeux le matin devient leur divinité, mais ce dieu d'un jour est oublié le lendemain et remplacé par un autre de même espèce.

Les Hottentots rendent les honneurs divins à un insecte du pays, considéré comme la divinité bienfaisante; son dos est vert, marqueté de taches rouges et blanches; il a deux ailes et deux cornes sur la tête; sa vue est le gage du pardon des péchés, et si, par hasard, cet insecte vient se placer sur un Hottentot, il devient l'objet de la vénération de ses voisins. On pense que le dieu, par cette faveur spéciale, a voulu manifester sa prétendue sainteté. On immole en actions de grâces le bœuf le plus gras, et les entrailles en sont offertes au favori du dieu. On lui attache au cou la coiffe du Bœuf après l'avoir tordue et saupoudrée de *buchu*. Il faut que le nouveau saint la porte jusqu'à ce qu'elle tombe par morceaux. On lui donne aussi la graisse du bœuf pour qu'il s'en frotte le corps.

On ne trouve guère, parmi les idolâtres, de culte plus barbare et plus inhumain que celui des Mexicains. Ils avaient une idole, formée de toutes les semences de la terre, pétries avec le sang de quelques enfans qu'on immolait; et auxquels on arrachait le cœur pour le présenter en forme d'offrande à la divinité. Cette idole sanguinaire était si respectée qu'il n'y avait que les prêtres qui eussent le droit de la toucher. Au bout d'un certain temps ils brisaient l'ancienne idole et en distribuaient les pièces aux dévots comme autant de reliques.

Les peuples de Manta, au Pérou, adorent une émeraude d'une grosseur prodigieuse... En général, avant qu'on eût trouvé l'art de fondre les métaux, les idoles avaient été de bois, de pierre, de marbre et d'ivoire, ou des animaux, des monstres hideux et effrayans; quelque fois aussi c'était des colonnes, des pyramides, une tuile, un arbre, un fagot. On remarque dans quelques Pagodes de Chine une idole haute de vingt pieds, qui représente un homme gros et replet, avec un ventre nu d'un volume prodigieux; son air est riant et serein; il est assis les jambes croisées. Ils ont aussi une idole sous une figure humaine, dans la même attitude, mais moins grosse et revêtue par devant d'une étoffe légère; c'est le dieu du plaisir. Ils ont mis au rang de leurs dieux un de leurs princes qu'ils appellent *le grand roi Kang*. Son idole a trente pieds de hauteur. Elle est dorée depuis le haut jusqu'en bas, revêtue

d'habits magnifiques : sur sa tête brille une superbe couronne. Ce sont là les divinités les plus remarquables des Chinois, mais ils en ont une infinité d'autres qu'ils adorent sous toutes sortes de formes. On les voit dans les rues, dans les champs, sur les barques, près des tombeaux et dans les maisons. Les Chinois brûlent devant ces idoles de l'encens et des parfums. Ils les regardent comme leurs dieux domestiques, ils leur rendent les mêmes hommages qu'à ceux qui sont placés dans les Pagodes. Mais ces espèces de Pénates, quoique aussi honorés que les dieux publics, sont cependant exposés à des accidens fâcheux qui rendent leur condition fort peu agréable. Leurs adorateurs exigent d'eux bien au-delà de leur pouvoir ; ils veulent que leurs vœux soient exaucés et ne prétendent pas brûler leur encens en pure perte. Si, malgré leurs prières assidues, ils s'aperçoivent que rien ne leur réussit, ils accablent d'injures et de coups l'idole impuissante, ils la traînent dans la fange des rues et la relèguent comme un meuble inutile dans quelque coin obscur de leur maison ; mais si le hasard leur procure plus tard quelque succès, ils s'imaginent que l'idole se corrige et leur devient plus favorable ; alors leur ressentiment s'évanouit, ils prient l'idole d'excuser leur emportement et lui rendent son premier éclat.

Les Tartares suspendent leurs idoles au haut des arbres, elles sont fort nombreuses et l'on distingue parmi elles celle qui protège les basses-cours ; elle est d'airain et a la forme d'une oie dont les ailes sont étendues. Au rapport de Carpin, les Tartares idolâtres placent à la porte de leurs cabanes des statues de feutre qui ont figure humaine, elles veillent sur eux et leurs troupeaux. Dans chaque famille, il y a une idole pour chaque personne ; celle du mari s'appelle le *frère du maître*, celle de la femme, *sœur de la maîtresse*.

Les plus sensés des idolâtres n'attribuent aucune vertu particulière aux *idoles ;* ils ne les regardent que comme de simples représentations qui servent, lorsqu'ils prient, à élever leur esprit jusqu'à l'objet invisible qu'elles représentent ; mais ces derniers sont rares chez les peuples que n'a pu encore éclairer l'Évangile. Il est bien plus commun au contraire de trouver des excès de cruauté dans l'idolâtrie. L'idole de l'île de Tabayco était un lion énorme sur le cou duquel on avait pratiqué un creux où l'on mettait les corps sanglans des malheureux que l'on venait de sacrifier ; tout leur sang s'écoulait dans un bassin placé à côté de l'idole que les prêtres honoraient en lui frottant le visage avec le cœur sanglant de la victime.

Sur la côte orientale du Mexique, chez les habitans de Campêche et bien d'autres lieux, on pourrait citer des exemples semblables.

Les Parses, les habitans du Thibet et bien d'autres encore croyaient à l'immortalité de l'ame, à des châtimens et des récompenses dans l'autre vie. Une joie pure, émanée de la divinité même est la seule espérance des Parses dans

l'autre monde ; ils admettent un enfer, et leurs livres sacrés contiennent des peintures effrayantes des supplices qu'on y éprouve ; les uns habitent de sombres cachots où ils sont étouffés par la fumée et dévorés par des reptiles vénimeux; ceux-ci sont environnés de diables furieux qui les déchirent ; ceux-là sont suspendus par les pieds et percés avec un poignard empoisonné.

Les peuples de la Louisiane croient que l'Univers a été fait par une femme qui gouverne le monde avec son fils ; le fils est le principe du bien, la femme celui du mal ; cette dernière tomba du ciel enceinte, et fut reçue sur le dos d'une tortue qui la sauva du naufrage.

L'idole que révèrent les habitans de la Virginie est représentée avec une pipe à la bouche sans cesse entretenue par un prêtre qui se cache derrière et fume adroitement pour elle. Les Virginiens adorent aussi le soleil et ont en leurs prêtres la confiance la plus absolue.

Nous pourrions multiplier ces citations à l'infini, mais nous terminerons ici cette nomenclature déjà bien longue des diverses religions qui ont précédé le Christianisme dans la plupart des contrées du Sud, de l'Orient et du Nouveau-Monde. Nos lecteurs y auront acquis la preuve que l'idée de Dieu est gravée dans les cœurs les plus sauvages, dans les têtes les plus ignorantes, comme dans l'esprit des peuples civilisés ; la forme seule diffère.

A mesure que l'homme se perfectionne, ses idées religieuses s'épurent et se dégagent de ce qu'elles avaient d'abord d'imparfait et de bizarre, et si le Christianisme se présente sur la route, peu compris d'abord, il étonne par la sévérité de ses maximes, mais plus tard il séduit, il enchaîne, il remplit d'enthousiasme celui qui l'a adopté et il est le seul culte au monde qui n'ait jamais été abandonné !...

(V. Knox, Delacroix, Viollet, Daniel, de Sénancourt, Dellon, Bosman, Barbot, Carpin, Grueber, le père Hennepin, etc.

(7) En 1019, Canute-le-Grand, visitant le Danemarck, y amena d'Angleterre des prêtres consacrés dans ce pays et, secondés par les Bénédictins qu'il y appela, ils substituèrent en peu de temps la civilisation chrétienne aux anciennes mœurs et aux anciennes croyances scandinaves. Les vaincus, d'ordinaire subjuguèrent ainsi leurs vainqueurs et le clergé Danois fut bientôt assez puissant, pour imposer au fils de Canute la pénitence qu'Ambroise avait jadis prescrite à Théodose. Cependant le paganisme conserva encore des partisans et plus encore la mythologie des Lutins, des Sylphes, des Farfadets, des Ondines, des Elfes surtout, dont nous aurons à parler plus tard et dont les poètes de nos jours ont tiré un si grand parti.

(8) Voyez le tome second de cette histoire p. 218 et suivantes.

(9) Que le pouvoir des papes vienne de droit divin ou de droit humain, peu importe, pourvu qu'il soit constant que, pendant plusieurs siècles, la chaire pontificale a exercé dans le monde, dans l'Occident surtout, avec le consen-

tement et l'applaudissement de tous, la puissance la plus forte, la plus étendue qui fut jamais. (LEIBNITZ).

Il ne faut pas juger de ce qu'est le pape par quelques paroles des Pères, comme disaient les Grecs dans un concile, mais par les actions de l'Église et des Pères et par les canons. (PASCAL).

(10) Le douzième siècle qui vit Abeilard promettre à ses disciples, qui l'en suppliaient, ainsi qu'il le dit lui-même, « des argumens philosophiques et propres à satisfaire la raison, le suppliant de les instruire non à répéter ce qu'il leur apprenait, mais à le comprendre, car nul ne saurait croire sans avoir compris, et il est inutile d'aller prêcher aux autres des choses que ne peuvent entendre, ni celui qui professe, ni ceux qu'il enseigne.... Quel peut être le but de l'étude de la philosophie, sinon de conduire à celle de Dieu auquel tout doit se rapporter? Dans quelle vue permet-on aux fidèles la lecture des écrits, traitant des choses du siècle, et celle des livres des gentils si non pour les former à l'intelligence des vérités de la Sainte Écriture et à l'habileté nécessaire pour les défendre?... C'est dans ce but surtout qu'il faut s'aider de toutes les forces de la raison, afin d'empêcher que sur des questions aussi difficiles et aussi compliquées que celles qui font l'objet de la foi chrétienne, les subtilités de ses ennemis ne parviennent trop aisément à altérer la pureté de notre foi ». (ABEILARD: *Introd. à la Théologie*).

(11) L'histoire est là, pour prouver combien sont lentes les révolutions religieuses et morales. Un travail tout pareil à celui que nous subissons aujourd'hui s'est opéré en Grèce avant la naissance du Christianisme qui en a été le dénouement. Le scepticisme commence en Grèce, au moins 600 ans avant J. C.; car, à l'époque de Thalès, les esprits éclairés commençaient à ne plus croire à la religion régnante, et deux cents ans plus tard, au temps de Socrate, il est probable que parmi les citoyens qui exerçaient les droits politiques dans la république d'Athènes, il n'en restait guère que l'incrédulité n'eût gagné. Si Socrate fut condamné à cette époque pour avoir attaqué la religion, le jugement fut dicté par des motifs politiques, et nous voyons aujourd'hui dans un pays voisin du nôtre, un exemple tout pareil de cette alliance, de l'incrédulité privée et du respect politique. Or, si 400 ans avant J. C., la vérité ancienne était déjà détruite en Grèce, et si la philosophie commençait déjà à chercher la vérité nouvelle, on n'ignore pas que la vérité attendit encore 400 ans, avant qu'aucune croyance positive se formulât. On sait de plus que l'établissement du Christianisme dans les masses ne date pas de la naissance de J. C., qu'il n'y a pénétré que peu à peu et par un progrès qui a rempli plusieurs siècles, de manière qu'en prenant bien la mesure de cette révolution, on trouve que l'esprit humain a employé près de 1000 ans à passer du dogme payen au dogme chrétien. (JOUFFROY: *Cours de droit naturel.*)

(12) Des preuves nombreuses se présentent sur ce sujet (la toute puissance des papes et leur influence sur la civilisation); nous nous bornerons à donner les suivantes et à la seule époque qui nous occupe : en 814, Athélard, archevêque de Cantorbery, prononçait un anathème, contre l'infraction de ses lois appuyées sur les décrets du juge apostolique. En Orient, ainsi qu'au fond de l'Occident, remplis de cette foi, les saints ne craignaient pas de la rappeler aux Césars mêmes qui semblaient l'oublier. Le généreux Théodore Studite savait écrire aux empereurs, qu'il est une tradition aussi ancienne que l'Église, que, d'après cette tradition, « dans toutes les contestations élevées sur la foi, « les fidèles doivent recourir aux décisions de l'église de Rome; parce qu'elle « est suprême, élevée par dessus toutes les autres, cette église qui a vu assis « sur son siége, celui à qui il fut dit : tu es Pierre ». *Hæc enim suprema est ecclesiarum Dei, in quâ Petrus sedem primus tenuit, ad quem Dominus dixit : Tu es Petrus, etc.* (Epist. ad imper.).

Parcourez encore les diverses provinces de l'Église; et, du Midi au Nord, interrogez encore ses docteurs : c'est cette même foi qui, par la bouche du célèbre Raban de Mayence, nous montre des oracles du premier des pasteurs dans les leçons de Pierre. *Dictum sancti Petri, primi pastoris Ecclesiæ.* C'est elle qui statue que, dans l'administration des sacremens, tout ministre prenne pour règle ce qui s'observe dans la ville de Rome, ce qui est statué par l'évêque de Rome, *secundùm romanum ordinem; sicut in decretis Leonis papæ continetur.* (Epist. ad Lud. concil. Mogunt. c. 3). C'est elle qui enseigne par ce même docteur, que pour avoir été donnée au reste des apôtres, la puissance judiciaire n'en est pas moins donnée plus spécialement à Pierre, afin de nous apprendre que personne ne peut espérer d'être absous de ses péchés, ou d'être admis à la porte des cieux, s'il n'a vécu dans l'unité de sa foi et dans sa communion. *Ideò specialiter Petrus accepit* (judiciariam potestatem), *ut omnes intelligant quòd quicumque ab unitate fidei et societate ejus se separaverit, nec a peccatis absolvi, nec cœlum potest ingredi* (in Matth. 16).

C'est cette même foi qui sollicite à Rome les décrets d'un pontife, auquel personne ne résiste, sans résister à cet apôtre qui peut seul nous ouvrir les portes du ciel. *In quod nullus absque gratiâ janitoris intrabit.* Ces décrets une fois prononcés et arrivés aux métropolitains de Tyr et de Jérusalem, c'est encore cette foi, qui leur fait déclarer que les prétextes sont inutiles, les délais superflus; qu'ils peuvent désormais statuer en toute sûreté, puisqu'ils ont pour eux le Pontife romain; et que tout ce qu'ils ont à décider, c'est que tous lui obéissent. *Ipsi ergo habentes nobiscum beatissimum papam Hadrianum, ineptum et incongruum omninò putamus despicere fluctuantem Ecclesiam; est igitur a nobis editum et sancitum de negotiis quæ nunc mota sunt, ut omnimodis obsequantur, et obediant definitionibus et decretis beatissimi papæ Nicolai omnes homines.* (Lab. Con. t. 8, col. 992).

C'est dans la confiance qu'inspire cette foi à Reginon de Prum, qu'il ne souffrira pas que la chaire de Pierre puisse être soupçonnée d'avoir jamais été ou de pouvoir jamais être subjugée par l'erreur; *Pravo dogmate fallere posse arbitrati sunt, sedem Petri quæ nec se fefellit, nec ab aliquo unquam falli potuit.* (Annal 505).

Dans ce concile même de Tribur où des évêques ont cru pouvoir se plaindre de voir le joug de Rome s'appesantir sur eux, c'est la nécessité de cette foi qui les force cependant de reconnaitre, en mémoire de Pierre, la mère et la maitresse de toutes les églises, dans l'église de Rome. *In memoriam beati Petri apostoli honoremus sanctam romanam et apostolicam sedem, ut quæ nobis sacerdotalis mater, et dignitatis esse debeat magistra ecclesiasticæ rationis.* (CAN. 30).

C'est tout ensemble, l'antiquité et la sagesse de cette foi, qui inspirent aux évêques de la Norique, cette salutation si remarquable dans leur lettre au pape Jean IX : « Au grand Pontife, au Pape non d'une seule ville, mais de « toute la terre; à Jean, gouverneur du siége de Rome, les humbles enfans « de sa paternité... Instruits par les décrets de vos prédécesseurs, et par les « lois des pères catholiques, nous savons que dans tous les obstacles qu'é- « prouve le ministère sacerdotal, c'est au Pontife romain qu'il est de notre « devoir de recourir ». *Summo pontifici, et universali papæ, non unius urbis, sed totius orbis, domino Joanni, romanæ sedis gubernatori, etc.* (EPIST. THEOTM. et alior. EPISC. LAB. t. 9, col. 498).

Elle était dans toute sa force, cette même autorité de Pierre et de son siége, quand Edgard, ce prince, l'amour et les délices de l'Angleterre, confirmant par ses lois celles des conciles de Londres, envoyait solliciter à Rome, la sanction du siége apostolique pour les rendre à jamais inviolables. *Inclyto domino Joanni Papæ direxit chirographum regiæ liberalitatis, orans ut et ipse hæc roboraret scripto apostolicæ auctoritatis.* (Apud Malin. de reb. gest., l. 2., c. 8, et apud Lab. inter act. concil. Londin. an 970; et Rom. an 971).

Nous ajouterons à ces données sur l'omnipotence et l'influence des papes, les réflexions suivantes empruntées à Barruel : « Elle s'est maintenue et sous les Césars persécuteurs, et sous les Césars protecteurs, et dans les temps de trouble et dans ceux d'une profonde paix, cette foi de l'Église, *toujours bâtie sur saint Pierre, toujours voyant dans Pierre et dans les papes, héritiers de son siége*, la suprême puissance d'un pasteur, liant, déliant tout dans l'empire de Jésus-Christ, comme Jésus-Christ même devant qui cette terre et les cieux passeront, mais dont les paroles ne passeront pas ».

Qu'on nous permette d'invoquer encore le témoignage peu suspect de l'irréconciliable ennemi de l'Église, de Voltaire : « Malgré tous les troubles et tous les scandales, dit-il dans l'*Essai sur les mœurs*, on sentait que l'église romaine était

faite pour donner des leçons aux hommes et cette puissance était reclamée par l'intérêt du genre humain!... »

(13) Avant le neuvième siècle, les papes n'osaient point encore se faire consacrer avant que leur nomination eût été confirmée par l'empereur; le pape Sergius II osa le premier devancer cette confirmation ; les évêques n'osèrent encore l'approuver qu'en réglant que cela n'arriverait plus à l'avenir. Il appartenait à Grégoire VII, non seulement de le remettre en usage, mais encore de déposer lui-même les souverains.

(14) Depuis le bienheureux Grégoire-le-Grand, aucun pape ne fut comme Nicolas ; il commanda aux rois et aux tyrans et leur faisait voir une telle autorité que l'on aurait dit le maître du monde. (*Chronique de Rogiron.*)

En 863, Nicolas écrivait à Adventius, évêque de Metz :

« Examinez bien si ces rois et ces princes, auxquels vous vous dites soumis, sont vraiment des rois et des princes. Examinez s'ils gouvernent bien d'abord eux-mêmes, ensuite leur peuple ; car celui qui ne vaut rien pour lui-même, comment sera-t-il bon pour un autre ? Examinez s'ils règnent selon le droit, car sans cela il faut les regarder comme des tyrans, plutôt que comme des rois ; et nous devons leur résister et nous dresser contre eux, au lieu de nous soumettre. Si nous leur étions soumis, si nous ne nous élevions pas contre eux il nous faudrait favoriser leurs vices ».

(15) Cette expression peut paraître inexacte, et ne doit pas être prise à la lettre : le pape était élu à Rome par le clergé, et souvent avec le concours du peuple ; mais, pour être consacré, il lui fallait l'approbation de l'empereur. On conçoit alors que l'influence d'un homme puissant et capable pouvait équivaloir à une nomination, et de fait cela arriva fréquemment.

(16) Depuis long-temps on s'était appliqué à recueillir les canons de l'Église. La première collection de ce genre, en Occident, avait été rédigée au sixième siècle par Denys-le-Petit. Elle devint rapidement une sorte de code ecclésiastique, et l'objet d'une émulation générale. Plusieurs collections semblables furent rédigées dans les différens états d'Occident ; l'Espagne, en particulier, en eut une à laquelle on donna le nom d'Isidore, quoique saint Isidore, évêque de Séville, n'y ait pris évidemment aucune part. Elle était plus étendue que celle de Denys-le-Petit, et contenait un plus grand nombre de lettres des papes, ainsi que de canons des conciles, surtout des conciles espagnols. Elle se répandit hors de l'Espagne, et ne tarda pas à obtenir, en Gaule surtout, un grand crédit.

Dans la première moitié du neuvième siècle, entre les années 820 et 849, on voit paraître, tout à coup, toujours sous le nom de saint Isidore, une nouvelle collection de canons beaucoup plus considérable que celle dont je viens de parler. C'est dans le nord et l'est de la Gaule franque, dans les diocèses de Mayence,

Trèves, Mets, Rheims, etc., qu'on la rencontre d'abord; elle y circule sans contestation; à peine quelques doutes percent çà et là sur son authenticité, elle acquiert bientôt une autorité souveraine. C'est la collection dite des fausses décrétales. Elle a reçu ce nom parce qu'elle contient une multitude de pièces évidemment fausses, et porte tous les caractères d'une fabrication mensongère. Elle commence par soixante lettres des plus anciens évêques de Rome, depuis saint Clément (90-100) jusqu'à Melchiade (311-314); lettres dont aucun monument n'avait encore fait mention, et dont la fausseté éclate au premier coup d'œil. Les papes des trois premiers siècles s'y servent continuellement de la traduction de la Bible de saint Jérôme, faite à la fin du quatrième siècle; ils font allusion à des faits, à des ouvrages du sixième et du septième siècles. La fabrication, en un mot, ne peut plus aujourd'hui être révoquée en doute par aucun homme de quelque instruction et de quelque sens.

On ne sait quel en fut l'auteur. Comme on l'a rencontré d'abord dans les diocèses de Trèves et de Mayence, et aussi à raison d'autres petits indices sur lesquels je ne m'arrêterai point, on l'a attribuée à Benoît, diacre de Mayence, que je vous ai déjà nommé, et qui a fait la seconde collection des Capitulaires. Quoi qu'il en soit, elle se répandit rapidement (GUIZOT).

(17) Schmidt, de Marca, Hallam et Fleury.

(18) « Grégoire VII, le premier, dit le comte Ferrand, a su faire valoir les fausses décrétales, monument sacrilége d'un fanatisme imposteur dont la fausseté n'a été découverte que tant de siècles après. Le premier il osa, à la faveur de cette œuvre de ténèbres et d'iniquité, franchir les bornes de sa puissance et déposer les souverains ».

C'est dans les premières années du neuvième siècle que parurent les fausses décrétales, entre 820 et 850. Voyez Fleury, Hallam, Guizot, Sismondi, etc.

(19) Hincmar aspirait à gouverner despotiquement l'église gallo-franque, comme les papes gouvernaient l'Église universelle, et il y réussit souvent; la victoire lui resta parfois : aussi, dans ses luttes contre Adrien, son activité était telle qu'il assista à 39 conciles dans l'espace de 37 ans, de 844 à 881.

FRODOARD, *Histoire de l'église de Rheims*).

(20) Dans un temps où les bornes des deux autorités étaient peu connues, on devait être naturellement porté à attacher une grande puissance temporelle à ceux dont on voyait que la puissance spirituelle avait une si grande influence sur la politique. Le premier pape qui vit l'incroyable succès qu'eurent ces excommunications, lancées contre des têtes couronnées, dut sans doute en être étonné lui-même. Mais la cour de Rome dut sentir bientôt qu'avec cet inépuisable arsenal son autorité devait prendre un accroissement rapide et se dégager entièrement de toutes les gênes qui lui avaient été données jusqu'alors.

Les premières tentatives de l'excommunication furent faites par Nicolas Ier, vis-à-vis de Lothaire, roi de Lorraine, et petit-fils de Charlemagne; il fut me-

nacé d'être excommunié, s'il ne renonçait pas à Waltrade, sa femme ; ce qui n'avait été qu'une menace, devint dans le siècle suivant une réalité. Robert, fils de Hugues Capet, fut excommunié pour un mariage que Grégoire V déclara nul. En vain voulut-il ne pas reconnaître cette injuste sentence ; abandonné par ceux mêmes qui lui paraissaient le plus attachés, il dut craindre que cette excommunication ne servît de cause ou de prétexte pour le précipiter d'un trône sur lequel il n'était pas bien affermi. Il céda, et dès lors la puissance à laquelle il s'était soumis sentit qu'avec de *pareils* moyens elle pouvait tout oser et elle osa tout. (Comte FERRAND.)

Plus tard en effet, les excommunications parviennent à un tel degré d'extravagance qu'il faut pour y croire en voir les textes. En voici un authentique, il parlera pour tous, car il n'existe entre eux qu'une différence de formes.

Guillaume II de Provence et sa mère étaient accusés par les moines de Saint-Gilles de s'être emparés des biens de leur riche abbaye ; la contestation fut vive et longue ; les moines, trop faibles pour guerroyer eux-mêmes, se plaignirent au souverain et obtinrent peu dans ces temps de féodalité. Ils s'adressèrent alors au pape Benoît VIII, qui ne trouva rien mieux que de fulminer contre Guillaume II l'anathème suivant.

« Qu'ils ne puissent jamais se retirer de l'assemblée de Judas, qui trahit son maître, de Caïphe, d'Anne, d'Hérode et de Ponce-Pilate ; qu'ils périssent par la malédiction des anges, et qu'ils éprouvent la communion de satan dans la perdition de leur chair; qu'ils reçoivent d'en-haut les malédictions, qu'ils les reçoivent d'en bas, de l'abîme au-dessous d'eux ; qu'ils réunissent la malédiction céleste et la malédiction terrestre ; qu'ils éprouvent cette malédiction dans leurs corps; que leurs ames en soient affaiblies, et qu'elles tombent dans la perdition et les tourmens ; qu'ils soient maudits avec les maudits et périssent avec les superbes ; qu'ils soient maudits avec les Juifs qui, voyant le Seigneur revêtu de chair, n'ont point cru en lui, mais ont tenté de le crucifier ; qu'ils soient maudits avec les hérétiques qui veulent renverser l'Église de Dieu ; maudits avec les damnés de l'enfer, maudits avec les impies et les pécheurs, s'ils ne s'amendent et ne font réparation à Saint-Gilles. Qu'ils soient maudits dans les quatre parties du monde; maudits en Orient, abandonnés en Occident, interdits au Septentrion et retranchés par l'excommunication ; qu'ils soient maudits de jour et excommuniés de nuit; maudits lorsqu'ils sont debout et excommuniés lorsqu'ils s'asseyent; maudits lorsqu'ils mangent et excommuniés lorsqu'ils boivent; maudits lorsqu'ils dorment et excommuniés lorsqu'ils s'éveillent ; maudits lorsqu'ils travaillent et excommuniés lorsqu'ils essaient de se reposer; maudits au printemps et excommuniés en été, maudits en automne et excommuniés en hiver; maudits dans le présent et excommuniés dans les siècles futurs. Que des étrangers saisissent tous leurs biens; que leurs femmes aillent en perdition, et que leurs enfans périssent par le glaive ; que leur nourriture soit maudite ; que les restes

de leur table soient maudits, et que quiconque en goûtera soit maudit aussi ; que le prêtre qui leur offrirait le corps et le sang du Seigneur, ou qui les visiterait dans leurs maladies soit excommunié ; qu'il en soit de même de ceux qui les porteraient à la sépulture ou qui prétendraient les ensevelir ; qu'ils soient enfin maudits et excommuniés de toutes les malédictions possibles ».

Voilà, il faut l'avouer, de quoi glacer d'effroi tous les usurpateurs des biens de l'Église.

(*Voy. la Bulle du pape* BENOIT VIII, *de l'an* 1014, *dans les Preuves de l'Histoire de la ville de Nismes*).

(21) Nicolas II, sous l'influence et les conseils d'Hildebrand, travailla à donner à l'Église un conseil perpétuel, dépositaire des idées du Saint-Siége. Il fit des cardinaux les électeurs perpétuels de la Papauté, affranchie dès lors de l'intervention impériale. C'est à eux que le Saint-Siége délégua sa puissance pour aller l'exercer dans les provinces de la monarchie théocratique.

(22) En 1059 parut un décret qui rendait aux Romains le droit d'élection que leur avait en quelque sorte enlevé les empereurs, mais avec une modification importante. Les cardinaux-évêques (au nombre de sept, tenant des siéges dans le voisinage de Rome, et conséquemment suffragans du pape, comme patriarches ou métropolitains), devaient faire le choix du suprême pontife, soumettre ce choix d'abord aux cardinaux prêtres et cardinaux diacres (ou ministres des églises paroissiales de Rome), et ensuite aux laïques. L'élection ainsi faite devait, pour sa confirmation, être présentée à Henri, *maintenant roi et futur empereur*, et à ceux de ses successeurs qui obtiendraient personnellement ce privilége. Ce décret est le fondement de ce mode célèbre d'élection dans le conclave des cardinaux, qui depuis a toujours déterminé la nomination du chef de l'Église. Il tendait non seulement à exclure les habitans de Rome qui s'étaient rendus indignes de conserver leur droit primitif, mais encore à préparer, autant qu'il était possible, le moyen d'affranchir la Papauté du contrôle impérial, en ne réservant aux empereurs qu'une concession précaire et personnelle, au lieu de leur ancienne prérogative légale de confirmation.

Le véritable auteur de ce décret et de toutes les autres mesures vigoureuses adoptées par les papes de cette époque, soit pour assurer leur indépendance, soit pour rétablir la discipline, était Hildebrand, archidiacre de l'église de Rome.

(*Voy.* Saint-Marc, Muratori, Schmidt, Hallam).

(23) Les défenseurs de la prérogative des papes prétendaient que l'anneau et la crosse étaient les emblèmes d'un pouvoir qu'aucun monarque ne pouvait conférer ; et que dans le cas même où l'on adopterait pour les investitures un symbole moins offensant, la dignité de l'Église, serait toujours ravalée, et sa pureté souillée, si ses ministres les plus élevés étaient forcés de solliciter le patronage ou l'approbation des laïques.

(24) Hallam, vie de Grégoire VII, Muratori, Schmidt.

« Pour l'honneur et la défense de l'Église, dit Grégoire VII dans ce con-
« cile, de la part de Dieu Tout-Puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et par
« l'autorité de Saint-Pierre, je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, qui,
« par un orgueil inouï, s'est élevé contre votre Église, de gouverner le royaume
« teutonique et l'Italie. J'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait
« ou feront; je défends à personne de le servir comme roi, et je le charge d'a-
« nathèmes en votre nom. »

(25) Voyez le chapitre troisième de ce volume.

(26) En 1077.

(27) L'empereur Henri vint avec peu de monde à Canosse, où je me trouvais: après y avoir déposé à la porte, pendant trois jours, et pitoyablement tout ornement royal, déchaussé, vêtu de laine, il ne cessa d'implorer en versant beaucoup de larmes le secours et la consolation de ma commisération apostolique jusqu'à ce qu'il eût rempli de compassion et d'intérêt tous ceux qui étaient là et qui en furent informés, au point que sous les prières et les larmes ils intercédèrent auprès de moi, s'étonnant de la dûreté inaccoutumée de mon ame, et que plusieurs s'écrièrent que je montrais moins la grave fermeté d'un apôtre que l'implacable cruauté d'un tyran. (Grég, Epist. Lib. IV).

(28) Nous avons donné dans le volume précédent la nomenclature générale des papes, depuis saint Pierre jusqu'au neuvième siècle; voici la suite de cette nomenclature jusqu'à Gélase II.

Neuvième siècle, Étienne IV, Pascal Ier, Eugène II, Valentin, Grégoire IV, Sergius II, Léon IV, Benoît III, Nicolas Ier, Adrien II, Jean VIII, Martin I, Adrien III, Étienne V, Formose, Boniface VI, Étienne VI, Romain, Théodore II, Jean IX.

Dixième siècle, Benoît IV, Léon V, Christophe, Sergius III, Anastase III, Landon, Jean X, Léon VI, Étienne VII, Jean XI, Léon VII, Étienne VIII, Martin II, Agapet II, Jean XII, Léon VIII, Benoît V, Jean XIII, Benoît VI, Benoît VII, Jean XIV, Jean XV, Jean XVI, Grégoire V, Silvestre II.

Onzième siècle, Jean XVII, Jean XVIII, Sergius IV, Benoît VIII, Jean XIX, Benoît IX, Silvestre III, Grégoire VI, Clément II, Damase II, Léon IX, Victor II, Étienne IX, Nicolas II, Alexandre II, Grégoire VII, Victor III, Urbain II et Pascal II.

(29) Saint Marc, Schmidt, Baronilly, Hallam et les divers conciles.

(30) Mezerai, Vidaillan, biographie universelle, etc.

(31) Voyez le chapitre second de ce volume.

(32) Hildebrand, après avoir gouverné l'Église comme cardinal, sous quatre papes; après avoir pendant vingt ans traité toutes les affaires de l'Europe et jugé sa situation; après avoir voyagé dans tous les pays, examiné les peuples et les rois,

ondé le cœur humain et vu de l'œil du génie les destinées du Christianisme, était monté sur le trône pontifical, sous le nom de Grégoire VII, avec son plan formé tout d'un jet dans sa tête. Mettre la moralité et l'ordre dans la société à la place de la force et de l'anarchie; faire de l'Europe une république chrétienne gouvernée par des justes, et constituer ainsi la monarchie universelle de l'Église. Dans ce projet gigantesque, mûri dans le silence du cloître et le tumulte des affaires, où tout était calculé, prévu, embrassé avec un art, une précision admirables, ensemble et détails, préliminaires et conséquences, obstacles et moyens, où tous les matériaux, ramassés par ses prédécesseurs, étaient mis en œuvre par une volonté de fer, une loi inexorable, le vicaire du Christ, gardien de la vérité et guide de la morale devait être le premier des hommes; mais il devait aussi en être le plus saint donc le plus digne de les commander; et pour cela Hildebrand posait en principe fondamental que le droit à toute fonction émane essentiellement de l'élection du mérite. Une si grande révolution avait besoin pour s'accomplir d'une violence extrême, car elle devait s'attaquer à tout ce qui était pouvoir dans la société, l'aristocratie, la royauté, le clergé; mais Grégoire VII, était un despote énergiquement constitué, un homme à la façon de Charlemagne, dur et rusé, impétueux et infatigable, qui comprit mieux son siècle et fit œuvre meilleure et plus durable.

Il commence par mettre le clergé dans sa dépendance absolue, en le faisant sortir du régime féodal, en brisant tous ses liens terrestres, en ne faisant des dignitaires ecclésiastiques que ses lieutenans, en s'arrogeant le droit exclusif de convoquer les conciles; et pour cela, il s'appuie des fausses décrétales d'Isidore qu'il croyait sans doute vraies comme tout le monde, et qui furent alors en pleine autorité.

« L'Église, dit-il, foulée et confuse, est déchirée en diverses parts; je veux « qu'elle revienne à sa première unité. » Alors il ordonna aux prêtres mariés de quitter leurs femmes ou le sacerdoce, chassa les prélats simoniaques de leurs siéges, interdit les investitures aux souverains, exigea de tout le clergé le serment de foi et l'hommage lige, le réclamant pour lui seul, et malgré tout autre serment prêté aux princes : « La suprématie et les droits de saint Pierre dit-il, sont supérieurs aux droits et à la suprématie de toute créature humaine. » Un soulèvement universel éclate contre lui. Le clergé l'appelle insensé et hérétique, déchire ses bulles et repousse à main armée ses légats. « Qu'il cherche des anges, dit-on, pour gouverner les églises, car nous préférons plutôt abandonner la prêtrise que le mariage. » Grégoire s'inquiète peu de cette résistance; il savait où était la force. Alors il envoie par toute l'Europe des moines, ses créatures dévouées, énergiques exécuteurs de la réforme, qui soulèvent une puissance qu'on avait ignorée jusqu'alors, la masse populaire, serve et opprimée, et l'excitent contre les dissidens; partout les prêtres simoniaques ou mariés, sont chassés mutilés ou tués. Les princes résistent et exigent que les prélats, en rompant

leurs liens de vassalité envers eux, abandonnent les biens attachés à leur siége ; ils veulent la séparation de leur double existence, comme prêtres et comme propriétaires; et il écrit aux princes :« Autant l'or est au-dessus du plomb, autant la dignité épiscopale est au-dessus de la dignité royale ; la première a été établie par la bonté divine ; la seconde inventée par l'orgueil humain. » Quand tous les pouvoirs sont ébranlés par ces audacieuses prétentions révolutionnaires consommées, convaincu pleinement de ses idées, ne reculant devant aucune de leurs conséquences, insoucieux des maux qu'elles peuvent causer, de la tyrannie nécessaire à leur accomplissement, incapable de plier ou de mollir, il déclare incontestables des droits qui avaient été à peine énoncés jusqu'à lui, et, partant de là, comme d'un fait, il étale fastueusement et avec une complaisance naïve ses plans et son système ; et jette à l'Europe un inconcevable écrit qu'il appelle la *Sentence du Pape*.

« Le Pape est l'évêque universel ; il est indubitablement saint et ne se trompe jamais ; à lui seul appartient de faire de nouvelles lois. Nul ne peut infirmer ses décrets, et il peut abroger ceux de tous ; aucune créature humaine n'a puissance de le juger. Son nom est le nom unique dans le monde. Lui seul peut revêtir les insignes de l'empire ; tous les princes doivent baiser ses pieds. Lui seul dépose ou absout les évêques, constitue ou abolit les églises, assemble et préside les conciles. Lui seul destitue les empereurs, c'est devant lui que les sujets accusent leurs princes, et c'est lui qui dégage du serment de fidélité. »

Alors, il se mêle de tout, des familles et des états, des hommes et des choses. Il déclare aux habitans de la Sardaigne et de la Hongrie qu'ils sont vassaux du Saint-Siége ; il apprend aux Espagnols que leurs conquêtes sur les Maures lui appartiennent; il leur défend ainsi qu'aux Bohémiens et aux Russes, d'officier en langue vulgaire, car l'Église garde dans son empire la langue de l'empire romain et en fait la langue de la civilisation ; il foule aux pieds toutes les idées aristocratiques en renouvelant les décrets sur la paix de Dieu, en défendant de tenter le Seigneur par les combats et les épreuves judiciaires ; il apprend aux rois que la royauté est une charge, non une tyrannie, qu'elle doit être bienveillante et protectrice, il leur fournit les armes de l'humilité pour comprimer les tempêtes et les flots de leur orgueil. Il inspecte leur gouvernement public et leur conduite privée, il leur adresse des avis, des réprimandes, des menaces. Voici la lettre qu'il écrit aux évêques de France :

« Entre tous les princes, qui, par une cupidité abominable, ont vendu l'Église de Dieu et foulé aux pieds leur mère, nous avons appris que Philippe, roi des Français tient le premier rang. Cet homme qu'on doit appeler tyran et non roi, par l'instigation du diable, est la cause et la tête de tous les maux de la France. Il a souillé sa vie par des infamies et des crimes, et, incapable de gouverner, il lâche non seulement la bride au peuple, mais l'excite par son exemple à faire des choses honteuses. Il ne lui a pas suffi de mériter la colère

hsine, par l'oppression des églises, l'adultère, la rapine, les parjures et l'autres abominations; il vient de commettre un crime tellement honteux qu'il est inouï même dans les fables : il vient, à la manière d'un brigand, d'arrêter des marchands qui se rendaient, de toutes les contrées à une foire de France; s'il ne veut pas s'amender, qu'il sache qu'il n'échappera pas au glaive de la vengeance apostolique. Je vous ordonne alors de mettre son royaume en interdit; et si cela ne suffit pas, nous tenterons par tous les moyens possibles, d'arracher le royaume de France de ses mains; et ses sujets, frappés d'un anathème général, renonceront à son obéissance, s'ils n'aiment mieux renoncer à la foi chrétienne. Quant à vous, sachez que si vous montrez de la tiédeur, nous vous regarderons comme complices du même crime, et vous serez frappés du même glaive »

Philippe, tremblant devant ce langage inouï, s'humilia, promit de s'amender et retomba dans les mêmes vices. Tous les autres souverains plièrent comme lui devant cette puissance nouvelle, qui n'avait ni soldats, ni sujets, ni trésors, mais qui était soutenue par l'opinion publique; puissance désobéie dans Rome, mais vénérée au loin; despotisme absolu et universel, mais qui tenait lieu à la masse populaire de liberté, parce qu'elle abaissait tout ce qui était au-dessus d'elle. On connaît la déposition et les pénitences de Henri IV, qui avait en vain voulu résister à la puissance pontificale et s'opposer à l'établissement de la monarchie théocratique, et qui préféra s'humilier pour violer ensuite ses sermens, et recommencer la guerre. La diète de Forcheim le déposa alors et élut Rodolphe de Souabe qui fit hommage lige à Grégoire. Alors ce pape se livra à sa fougue, à son inflexibilité; il ne s'inquiéta de rien, ne ménagea personne, ne recula jamais; l'esprit tout absorbé par la vérité de ses idées et la pureté de ses vues, il ne vit pas les maux qu'elles causaient; la grandeur du but lui cacha l'injustice des moyens; et, à force de rigueur et d'emportement, il déconsidéra lui-même son entreprise. Les princes, les prélats, les savans, se soulevèrent contre ce terrible niveleur, qui répétait sans cesse : mon devoir est d'abaisser les rois. L'opinion publique s'ébranla; on ne put s'accoutumer à voir le vicaire de celui qui a dit. « Mon royaume n'est pas de ce monde », prétendre à la domination universelle. « Il est inouï, s'écriait-on, que les évêques de Rome aient le pouvoir de diviser les royaumes, d'anéantir le nom des rois, qui remonte à l'origine du monde, de changer, suivant leur caprice, les oints du Seigneur et de les réduire comme des vilains à la condition du peuple. » Grégoire est forcé de se défendre et il le fait dans des écrits pleins de verve, de science et d'originalité. Qu'on juge de l'activité d'esprit de cet homme prodigieux. Il reste de lui plus de 18000 lettres et c'est là qu'est tout le savoir, toute l'éloquence, toute l'histoire du temps.

Cependant l'Italie et l'Allemagne étaient en feu, la Lorraine et la Provence se partageaient entre les deux empereurs et ce fut une occasion pour les sei-

l'entrée, brisent la barrière, et mettent leurs mains sanglantes sur le pontife. C'étaient Cinci et sa bande qui, avertis et secondés par des gens du voisinage, ayant des chevaux prêts aux portes de l'église, avaient tenté ce coup de main sacrilége.

Dans leur fureur, l'un d'eux blesse le pape au front, puis ils l'arrachent de sa messe inachevée, et l'entraînent, l'outrageant et le frappant, sans qu'il dise un seul mot, qu'il résiste ou qu'il demande grâce; calme, intrépide, les yeux levés au ciel. Enfin, l'ayant dépouillé du *pallium*, de la chasuble et de la tunique, ne lui laissant qu'un vêtement sur le corps, ils le jettent en croupe derrière un des leurs, comme un brigand garotté qu'on emmène. Fuyant alors de toute la vitesse de leurs chevaux vers un quartier de la ville où Cinci possédait encore une tour fortifiée, ils s'y enferment avec leur prisonnier.

Cependant les prêtres et les fidèles, échappés de ce désordre, remplissent la ville de leurs cris et de leur effroi. On sort des maisons : les torrens de pluie et le violent orage s'étaient appaisés; le ciel était redevenu serein; les rues et les places furent en un moment éclairées de mille torches.

On se racontait avec horreur les attentats de la nuit : L'église de Sainte-Marie profanée, la captivité ou la mort du pontife, car on ne savait ce qu'il fallait craindre encore. Les prêtres couraient d'église en église, dépouillant les autels et cachant les choses saintes. Il semblait qu'on eut à craindre une profanation universelle. Les autres habitans prenaient les armes. Tout le reste de la nuit les trompettes sonnèrent, les cris d'alerte retentirent; on plaça des postes, on garda les issues de la ville, de peur que le pontife s'il vivait encore, ne fût amené hors des murs par ses ravisseurs.

En même temps la foule se porte au Capitole, qui, par un instinct de souvenir, était encore, dans toutes les crises publiques, le rendez-vous du peuple et comme le lieu de ses conseils. Là, on apprend enfin par divers témoignages que le pape est vivant; qu'il est prisonnier dans une tour de la ville.

A cette nouvelle, le peuple pousse des cris de joie vers le ciel. Le jour paraissait et tout devenait plus certain et plus facile. On marche en armes vers la forteresse désignée, que l'on nomme de tous les côtés le repaire de l'Ante-Christ. Quelques-uns des hommes d'armes de Cinci en défendaient les premières approches, ils sont attaqués, mis en fuite et se rejettent dans l'enceinte fortifiée de leurs camarades. Le peuple alors en forme le siége : On apporte des machines de guerre; on bat les murs à coups redoublés; on allume des feux au pied des portes. Les assaillans combattent à l'envi : personne ne se ménage pour une cause si sainte. Le rempart extérieur cède et s'écroule et le peuple est au pied de la tour.

Pendant l'assaut, Grégoire VII, jeté d'abord dans une chambre de cette tour, y recevait à la fois des soins extraordinaires et des outrages; un habitant de la ville et une femme de noble naissance s'étaient introduits avec les ravisseurs, et là, oubliés dans la confusion du combat, cet homme couvrait de fourrures le pon-

tife, souffrant du froid de la nuit et réchauffant sur son propre sein les pieds glacés du vieillard.

La femme, avec un zèle plus tendre encore, lavait et pansait sa blessure, en accusant les ennemis de Dieu, les meurtriers sacriléges dont elle était entourée, puis, versant des larmes, elle baisait avec religion la poitrine, les cheveux, les vêtemens du pontife. Ce spectacle rappelait aux imaginations du temps les soins de Madelaine pour le Sauveur lui-même. Mais, au même lieu, à la même heure, une autre femme, la sœur de Cinci, vint accabler le pontife de malédictions et d'injures.

Cinci lui-même, avec d'horribles menaces, voulait arracher au pape un ordre de livrer son trésor et ses châteaux; mais Grégoire demeurait inflexible. Un serviteur de Cinci, imitant son maître, jurait avec des blasphêmes, qu'il couperait la tête au pape avant la fin du jour. Le hasard punit bientôt la brutalité de cet homme : ayant paru sur les créneaux, il tomba, mortellement blessé à la gorge d'une javeline lancée du dehors, et sa mort fut aux yeux de ses compagnons même un signe de la colère céleste.

Cinci, embarrassé de ce qu'il avait fait, craignant que la forteresse ne soit bientôt prise d'assaut par le peuple en fureur, vint se jeter aux pieds du pape, et avec cette componction de scélérat, si facile et si commune dans les mœurs superstitieuses et barbares, il supplie le pape de le délivrer de son péché et de lui donner l'absolution : « Je suis un parricide, dit-il, un sacrilége ! j'ai « violé le sanctuaire de la Mère de Dieu et la crèche du Sauveur ; je t'en ai « arraché, toi, mon père et mon seigneur apostolique, protége-moi ; fais-« moi miséricorde ; inflige-moi quelque pénitence, et apaise, comme tu sais « le faire, le peuple soulevé contre moi par un juste jugement de Dieu ! Tout « souillé que je suis, reçois-moi dans tes saintes mains, et donne-moi ce jour-« ci pour faire pénitence. » En disant ces mots, cet homme restait prosterné devant le pape.

Grégoire alors lui rappelle sévèrement tant d'avis qu'il lui avait autrefois fait donner par des hommes pieux, tant de reproches qu'il lui avait adressés lui-même avec une si longue patience. « Cependant, lui dit-il, la porte de la vie peut encore s'ouvrir pour toi, si tu te convertis de cœur. »

Cet homme se jeta de nouveau contre terre, confessant qu'il était un coupable et un malheureux, et promettant d'accomplir sans délai la pénitence qui lui serait imposée.

Alors Grégoire lui dit : « L'injure que tu m'as faite à moi, je te la pardonne « en père ; mais ce que tu as commis contre Dieu, la Mère de Dieu et les « apôtres, ou plutôt contre l'Église entière, il faut l'expier comme je l'or-« donne. Tu iras d'abord à Jérusalem, et ensuite si tu survis et reviens de là, « tu te remettras sous ma main et mes conseils, afin de retrouver ainsi la

« grâce de Dieu tout puissant, et après avoir été pour tous les fils de l'Église « un exemple de perdition, d'être un exemple de repentir. »

Cet homme, toujours prosterné, promit de faire toutes les expiations et toutes les pénitences, et le pape, s'avançant alors vers une des fenêtres de la tour, parut aux yeux des assiégeans; et les mains étendues, il leur faisait signe de s'apaiser et d'envoyer vers lui quelques-uns de leurs chefs.

Transportés à cette vue, presque tous croient que le pontife les appelle à son secours. Ils redoublent d'efforts pour monter jusqu'à lui; les plus hardis escaladent les fenêtres qu'abandonnent les brigands découragés; on pénètre jusqu'au pontife, il est ramené sur les bras de ses libérateurs, devant le peuple qui versait des larmes de joie. Mais alors, quand tout le monde vit sur lui les marques de violences, les taches de sang, on fut saisi d'une nouvelle horreur, on poussa mille cris lamentables.

Dans ce trouble, dans l'agitation de son péril et de sa délivrance, le pape n'a qu'une pensée, n'exprime qu'un vœu, d'aller avant tout à l'église Sainte-Marie, d'où il a été arraché, reprendre sa messe de Noël, interrompue par l'attentat de Cinci. Un peuple immense le suit à l'autel; et là, cette messe solennelle qu'il avait commencée avant la première heure du jour, il l'acheva vers le soir, à jeûn, blessé, mais soutenu par sa foi. Ensuite il prononça des actions de grâce et bénit la sainte victoire du peuple; puis il alla se reposer dans le palais de Latran.

Tandis que Cinci, de conspirateur devenu chef de brigands, faisait quelques pillages dans la plaine, le calme était rétabli dans Rome, et l'autorité du pontife y semblait mieux affermie que jamais par le dévoûment populaire. On venait de voir cependant quel était le faible de cette puissance si superbe et si redoutable au dehors.

Il était donc possible d'outrager jusque dans son sanctuaire cette souveraineté presque divine, qui s'élevait au-dessus de tous les trônes. Même en excitant l'indignation, l'attentat de Cinci pouvait au loin affaiblir dans les esprits la majestueuse inviolabilité du pontife. C'est par là, sans doute, qu'il faut expliquer le silence que Grégoire VII garda sur ce singulier événement. Il ne fit retentir dans la chrétienté aucune plainte, aucun anathème. Il n'accusa personne d'être l'instigateur ou le complice de Cinci.

Cette intention est surtout remarquable dans une lettre que Grégoire VII écrivait à Henri, le 8 janvier 1076, treize jours après cette nuit fatale de Noël, et lorsqu'il ne devait pas être remis de ses blessures. Pas un mot de cette lettre n'indique qu'il y ait eu le plus léger désordre dans Rome. Le pontife continue d'avertir le roi avec une impérieuse gravité, et rassemble contre lui de nouveaux griefs. Mais il aime encore mieux taire l'outrage de Cinci que d'en accuser Henri.

CHAPITRE CINQUIÈME.

(1) Pluquet, Lebœuf, *hist. litt. de France*, *etc.*

(2) Lebœuf, Martene, Rotharius, Pluquet, etc.

(3) Que votre dilection sache, écrivait l'abbé supérieur de Tulde à Hincmar, qu'un certain moine vagabond nommé Gottschalk, qui se dit ordonné prêtre dans votre diocèse, est venu d'Italie à Mayence, semant de nouvelles superstitions et une opinion funeste, touchant la prédestination de Dieu, et induisant les peuples en erreur; car il dit qu'il y a prédestination de Dieu à l'égard des bons comme à l'égard des méchans et que dans ce monde, il y a certains hommes que la prédestination de Dieu contraint de marcher à la mort, comme si Dieu, dès le commencement, les avait fait incorrigibles....

(4) Gottschalk mourut le 30 décembre 869 et Hincmar le 21 décembre 882.

(5) Actes des conciles, Viguier, Bossuet, Renier, Pluquet, etc.

(6) Aussitôt qu'un évêque était mort, on envoyait à l'empereur l'anneau et la crosse par suite d'une ancienne habitude; et, sans attendre l'élection du clergé l'empereur chargeait un homme quelconque, choisi parmi ses familiers et chapelains, de remplir les fonctions de pasteur de l'église vacante. Grégoire VII jugeant qu'un tel procédé était contraire à toute honnêteté et foulait aux pieds les droits de l'Église, envoya trois avertissemens à l'empereur Henri IV pour l'inviter à renoncer à cette détestable prétention. Après l'avoir ainsi prévenu par de salutaires conseils, ne pouvant le persuader, il l'enchaîna par les liens de l'anathème. L'empereur, irrité des mauvais traitemens que le pape lui avait fait endurer avant de l'absoudre à Canosse et des nouvelles excommunications qu'il avait lancées contre lui, fit élire à Bixen, le 25 juin 1080, un anti-pape qui prit le nom de Clément III; c'était Guibert, archevêque de Ravennes, homme lettré et extrêmement riche. Celui-ci, ajoute l'historien des croisades, se confiant aux forces de l'empereur et à l'immensité de ses richesses, dépossédа par violence l'homme vénérable qui occupait le siége apostolique, envahit le Saint Siége même et, dépourvu de toute droiture d'esprit, il en vint à ce point de délire de se croire réellement élevé au rang qu'on lui attribuait par un impie mensonge. Comme le monde livré au mal, suivait alors des voies pleines de danger, et qui ne pouvaient porter aucun bon fruit, ce schisme nouveau le poussa

encore plus dans ses mauvais penchans; il perdit entièrement tout respect des dieux et des hommes, ne cherchant que ce qui est nuisible et rejetant les moyens de salut. On arrêtait les évêques; les prélats de l'Église, quels qu'ils fussent, poursuivis comme s'ils eussent été coupables d'homicide, étaient jétés dans des cachots et voyaient tous leurs biens confisqués, dès qu'ils refusaient d'approuver l'empereur dans sa perversité; et ce n'était pas seulement des affronts passagers qu'ils avaient à subir; on les chassait pour toujours de leurs églises, on leur substituait des intrus. (Guillaume de Tyr).

(7) La naissance, l'esprit, la science, les richesses, les dignités se trouvaient réunies dans Photius; mais ces qualités qui paroissaient aux hommes si estimables, n'ont pas empêché que celui qui les possédait, n'ait été regardé par la postérité comme un monstre qui a fait un abus criminel des talens qu'il n'avait reçus que pour les consacrer à la gloire de Dieu, et pour les faire servir à sa propre sanctification. Quoique il ne fût que simple laïque, lorsque saint Ignace fut chassé du siége de Constantinople, Bardas le fit nommer par la cour pour le remplir. Comme ce n'était rien moins qu'une élection canonique, tous les évêques s'y opposèrent d'abord, et en élurent trois autres d'un consentement unanime. La cour les gagna peu à peu, excepté cinq qui résistèrent plus long temps. Mais ces cinq, voyant que la multitude des évêques avait cédé, craignirent d'être écrasés étant en si petit nombre. Ils cédèrent donc, mais à condition que Photius embrasserait la communion d'Ignace, l'honorerait comme son père et ne ferait rien d'important sans son consentement. Photius le promit, et à ces conditions il fut ordonné par Grégoire de Syracuse, qu'Ignace avait déposé à cause de ses crimes; de laïque il fut fait évêque en six jours. Le premier jour, on le fit moine; le second lecteur, le troisième sous-diacre, le quatrième diacre, le cinquième prêtre et le sixième, qui fut le jour de Noël de l'an 858, on l'ordonna patriarche de Constantinople.

Deux mois n'étaient pas encore passés depuis son ordination, qu'il commença, malgré ses promesses et ses sermens, de persécuter tous les ecclésiastiques qui étaient attachés à Ignace, les faisant fouetter et déchirer de coups. Il employait ensuite les caresses, les présens et les promesses pour gagner ceux que les mauvais traitemens ne pouvaient abattre. Pendant qu'il exerçait ces violences, voici de quelle manière ce parfait hypocrite écrivait au pape Nicolas. Quand je pense, disait-il à la grandeur de l'épiscopat, à la faiblesse humaine, et à la mienne en particulier, j'ai toujours été surpris qu'il puisse se trouver quelqu'un qui veuille se charger d'un poids si accablant. Je ne puis exprimer quelle est ma douleur de m'en voir chargé moi-même. (Racine).

(8) Tous les théologiens s'accordent généralement à admettre comme œcu-

méniques les dix-sept conciles dont on a assez bizarrement entassé les noms dans cette espèce de vers hexamètre :

Ni. Co. E., Cal. Co. Co., Ni. Co. La., La. La. La., Lug. Lug. Vi., Flo. Tri.

(*L'abbé* BANDEVILLE).

(9) Dans le concile, tenu à Arles en 813, on s'aperçoit de l'influence de Charlemagne : Les abbés, y est-il dit, suivront pour le vivre et le vêtir et dans le reste de leur conduite la volonté de Dieu et *celle de l'empereur*.

(*Analyse des conciles par le* R. P. RICHARD).

Dans le siècle suivant, on ne retrouve plus de pareilles dispositions qui sont fréquentes sous Charlemagne.

(10) « Je Béranger, diacre indigne de l'église de Saint-Maurice d'Angers, connaissant maintenant la vraie foi, la foi apostolique, j'anathématise toute « hérésie, et spécialement celle dont j'ai été accusé jusqu'à présent, « laquelle enseigne que le pain et le vin, offerts à l'autel, sont seulement un « sacrement, après la consécration, et non le corps et le sang de notre Seigneur « Jésus-Christ ; et qu'ils ne peuvent être touchés par les mains des prêtres, ni « mangés par les fidèles qu'en forme de sacrement. J'embrasse les sentimens « de la sainte Église romaine et du siége apostolique, et je confesse de bouche « et de cœur que je tiens sur le sacrement de l'Eucharistie la foi que le sei- « gneur pape Nicolas et ce saint concile, ont définie et m'ont enseignée ; savoir, « que le pain et le vin offerts à l'autel sont, après la consécration, non seu- « lement un sacrement, mais encore le vrai corps et le vrai sang de notre « Seigneur Jésus-Christ ; et que ce corps est touché par les mains des prêtres « non seulement en forme de sacrement, mais réellement et en vérité ; j'en « jure par la sainte et consubstantielle Trinité, et par les saints Évangiles. Je « déclare dignes d'un éternel anathême ceux qui s'écarteront de cette foi, aussi « bien que leurs sectateurs, et si j'enseigne jamais quelque chose de contraire, « que je sois soumis à toute la sévérité des canons. Après avoir lu et relu cet « écrit, je l'ai signé de mon plein gré. »

(11) Concile de Clermont, — 1095. Ces divers détails sur les conciles ont été puisés dans l'analyse des conciles du R. P. Richard, l'Histoire ecclésiastique de Fleury, l'Histoire de l'Église de Racine et celle de Messire Ant. Godeau, évêque de Vence, etc.

Nous n'avons donné que les conciles principaux ; que ceux qui contiennent quelques dispositions caractéristiques : les voici à peu près tous.

Date des principaux Conciles tenus en Europe, du neuvième au douzième siècle.

802. — Aix-la-Chapelle, *Aquis Granense*.
813. — Arles, *Arelatense*.

813. — Reims, *Remense.*
» — Mayence, *Moguntium.*
» — Tours, *Turonense.*
» — Châlons-sur-Saône, *Cabilonense.*
816. — Aix-la-Chapelle.
» — Celchyte, *Celichytense.*
825. — Paris.
826. — Rome.
829. — Paris.
835. — Thionville, *Apud Theodonis villam.*
836. — Aix-la-Chapelle.
843. — Coulaine, *In villa Colonia.*
» — Lauriac, *Laurianum.*
844. — Thionville.
» — Verneuil, *Vertrotiense*
845. — Beauvais, *Bellovacense.*
» — Meaux, *Meldense.*
847. — Mayence.
850. — Pavie, *Papiense Ticinense.*
851. — Soissons, *Suessionense.*
853. — *Id.* *Id.*
» — Querci, *Carisiacence.*
» — Verberie, *Vermeriense.*
» — Rome.
855. — Valence, *Valentinum.*
859. — Langres, *Lingonense.*
» — Toul ou Savonières, *Apud Saponarias.*
860. — Coblentz, *Confluentinum.*
» — Tousi, *Tussiacense.*
862. — Rome.
» — Aix-la-Chapelle.
863. — Rome.
864. — Rome.
865. — Rome.
866. — Soissons.

868. — Rome.
» — Worms, *Wormatiense.*
869. — Constantinople.
» — Verberie.
870. — Attigny, *Attiniacense.*
871. — Douzi, *Duziacense.*
873. — Châlons-sur-Saône.
» — Cologne, *Coloniense.*
874. — Douzi.
» — Reims.
876. — Pavie.
» — Pontyon, *Pontigonense.*
877. — Ravennes, *Ravenatense.*
878. — Troyes, *Trecense Tricassinum.*
» — Rodonne ou Rouen, *Rothomagense.*
879. — Constantinople.
881. — Fismes, *Apud sanctum Macram.*
887. — *Landaff.*
» — Cologne.
888. — Mayence.
888. — Metz, *Metense.*
892. — Vienne.
895. — Tribur, *Triburiense* ou *Triburtinum.*
900. — Rome.
902. — Ravennes.
909. — Trosé ou Trosley, *Trosleianum.*
922. — Coblentz.
923 ou 924. — Reims.
928. — Gratelean ou Gratelei, *Gratelianum.*
932. — Erford, *Erfordiense.*
948. — Ingelheim, *Ingelenheinse.*
952. — Augsbourg, *Augustanum.*
964. — Rome.
969. — Angleterre.
975. — Reims.

989. — Charroux, *Carrosense.*
989. — Reims.
993. — Rome.
998. — Ravennes.
» — Rome.
1000. — Poitiers, *Pictaviense.*
1009. — Enham, *Eingthamense.*
1012. — Pavie.
1012. — Léon, *Legoniense.*
1014. — Ravennes.
1022. — Orléans, *Aurelianense.*
» — Selongstad, *Salegunstadiense.*
1025. — Arras, *Attrebatense.*
» — Anse, *Ansanum ansense.*
1028 et 1131. — Limoges, *Lemovicense.*
» — Bourges, *Bituricense.*
1032. — Pampelune, *Pampelon iense.*
1047. — Rome.
» — Teluses, *Arulense.*
1049. — Reims.
» — Mayence.
1049 ou 1050. — Rouen.
» — Coyac, *Coyacense.*
1054. — Narbonne.
1055. — Lisieux, *Lexoviense.*
1056. — Toulouse, *Tolosanum.*
» — Compostelle, *Compostellanum.*
1059. — Rome
1060. — Vienne et Tours.
1062. — Osbor, *Osboriense.*
1062 et 1065. — Rome.
1068. — Auch, *Auscense.*
1072. — Rouen.
1074. — Rome.
» — Rouen.

1076. — Winchester, *Vintoniense*.
1078. — Poitiers, *Pictaviense*.
1080. — Lillebonne, *Juliobonense*.
1085. — Compiègne, *Compendiense*.
» — Queslinbourg, *Quintili neburgense*.
1089. — Amalfi ou Melphe, *Melphetanum*.
1092. — Soissons.
1094. — Constance, *Constantiense*.
1095. — Plaisance, *Placentinum*.
» — Clermont, *Claromontanum*.
1096. — Nismes, *Nemausense*.
» — Rouen.
1099. — Saint-Omer, *Andomarense*.
1100. — Poitiers, *Pictaviense*.

CHAPITRE SIXIÈME.

(1) Ces détails sur les Elfes du Nord sont empruntés, pour la plupart, à une dissertation sur les mœurs de la Norvège et de l'Islande, qui sert d'introduction à l'Edda de M. Rühs, et qui a été insérée en partie dans le *Journal général de l'Instruction publique.*

(2) Concile d'Aix-la-Chapelle. — 802; art. 15, 16, 18, 19 du Capitulaire: *Capitulare episcoporum.*

(3) Concile de Reims. — canons 17, 18, 32.

(4) Concile de Mayence. — 813, canons 14, 15, 16, 17 et 18. — Concile de Châlons-sur-Saône. — 813, canon 7.

(5) Concile de Celchyte. — 816, canon 14.

(6) Concile de Rome. — 826, canon 12.

(7) Concile de Verneuil. — 844, canons 7 et 8.

(8) Concile de Meaux. — 845, canons 64 à 70.

(9) Concile de Mayence. — 847, canon 8.

(10) Concile de Pavie. — 850, canons 1, 3, 4, 9 et 25.

(11) Concile de Touzi. — 860, canons 2 et 3.

(12) Concile de Worms. — 868, canons 9, 10, 11 et 15.

(13) Concile de Pavie. — 876, canon 9.

(14) Concile de Mayence. — 888, canons 5 et 6.

(15) Concile de Tribur. — 895, canon 46.

(16) Concile de Rome. — 900, canon 11.

(17) Concile de Gratelean. — 928, canons 3, 4 et 5.

(18) Concile d'Augsbourg. — 952, canons 1, 2, 3 et 4.

(19) Concile d'Enham. — 1009, canon 4.

(20) Concile de Rome. — 1059, canons 3, 9, 11 et 12.

(21) Concile de Rouen. — 1072, canons 15 et 19.

(22) Concile de Rome. — 1074, canons 7 à 13.

(23) Concile de Londres. — 1075, canon 2.

(24) Concile de Winchester. — 1076, canons 1, 2, 12 et 13.

(25) Concile d'Almafi. — 1089, canon 13.

(26) Concile de Nîmes. — 1096, canons 10, 11, 12 et 13.

(27) Concile de Londres. — 1102, canons 1, 2, 5 à 11, 18, 29 et 30.

Nous pourrions multiplier les citations de ce genre, mais nous craignons s'elles ne soient déjà trop longues et trop fréquentes. Nous reproduirons seulement quelques passages de Fleury plus caractéristiques que les autres :

L'Allemagne, dit-il, t. 3 p. 388 était, au neuvième siècle, pleine de mauvais prêtres qui favorisaient les désordres du peuple. En France, un évêque d'Auxerre qui était de grande naissance, s'écartait des devoirs de son état, et ne s'occupait que d'affaires temporelles. Il était plus propre à commander une armée, qu'à gouverner un diocèse. Il attaqua à main armée les pays d'Orléans, de Nevers, de Tonnerre, d'Avallon et de Troyes et s'en rendit maître. Comme il s'avançait avec des troupes nombreuses vers la ville de Lyon pour la subjuguer, il périt d'un coup de foudre. C'est ici un mal nouveau : ce scandale arriva dans un temps où l'autorité royale était presque éteinte en France et les guerres civiles fréquentes. Milon qui n'avait que la tonsure posséda pendant quarante ans les deux grandes églises de Trèves et de Reims, et les désola pendant une si longue usurpation. Gevelieb, évêque de Mayence, avait succédé à son père, qui fut blessé à mort en combattant contre les Saxons. Pour consoler cet évêque guerrier, on lui donna pour successeur son fils, quoiqu'il fût encore laïque, et qu'il eût été élevé à la cour. Peu de temps après, marchant avec Carloman contre les Saxons, il s'informa du nom de celui qui avait tué son père. Il le fit prier de le venir trouver et le tua sur le champ. Une action si noire ne fut blâmée de personne et il continua de faire ses fonctions d'évêque. Dans la suite, saint Boniface le fit déposer. L'autorité séculière qui appuya cette déposition empêcha cet évêque de se pourvoir à Rome comme il l'avait d'abord résolu. Un archidiacre d'Auxerre, nommé Régenfroi, tua son évêque pendant qu'il dormait et le siége vaqua trois ans. Ces exemples peuvent suffire pour donner une idée des maux de l'Église de France pendant la plus grande partie du huitième siècle. Les clercs comme les évêques oubliaient l'esprit de leur état pour ne s'occuper que d'affaires temporelles ».

(28) Les hommes les plus éclairés du neuvième siècle se ressentaient du malheur de leur temps ; ils ne pouvaient approfondir les sciences et ne savaient rien exactement : quand on n'avait pas les actes d'un martyr pour lire le jour de sa fête, quelquefois on en composait les plus vraisemblables, ou les plus merveilleux que l'on pouvait, et par là, on s'imaginait entretenir la piété des peuples. Ces fausses légendes furent principalement fabriquées à l'occasion des translations des reliques. On travaillait avec passion à s'en procurer. On n'y épargnait ni soins, ni fatigues, ni dépenses ; et les personnes les plus éclairées s'en faisaient une affaire capitale. Ce zèle était poussé si loin que l'on usait de divers artifices pour se les dérober les uns aux autres. Les Romains abusaient quelquefois de la simplicité des Français, en leur donnant d'autres restes que ceux qu'ils demandaient et pour lesquels ils avaient offert de riches présens ».

L'ignorance était si grande pendant le dixième siècle, qu'un homme un instruit passait pour un prodige. C'était cette profonde ignorance qui prod sait la corruption des mœurs, et qui était la mère de tous les vices qui in daient l'Église. Nous avons entendu les plaintes que faisait l'Église par bouche de ceux qui étaient animés de son esprit, contre les pillages, les viol ces et les désordres qui étaient si communs. On commence à donner des évêc à des enfans et à confier plusieurs églises à une même personne. Les évêq et les ecclésiastiques continuèrent d'aller à la guerre et à la chasse. Il n'y av plus de discipline dans les monastères. Les chanoines, les moines, les religieu vivaient comme les laïques dans le désordre et ne s'occupaient que d'affair temporelles. (FLEURY).

(29) Les abbés, dit Fleury, avaient beaucoup de vassaux, ils étaient souv à la cour et on peut juger si, dans une vie aussi dissipée, ils pouvaient observ leurs règles. Ces abbés seigneurs, avaient besoin de richesses pour fournir tant de voyages et de dépenses; et ils se servaient de leur crédit pour se fai donner plusieurs abbayes qu'ils gardaient sans le moindre scrupule. C'est da le neuvième siècle que cet abus a commencé à devenir commun.

Tel fut l'effet des richesses des églises. C'était un bien qu'il y eût de fonds destinés à la subsistance des clercs qui servaient l'Église, à l'entretie des bâtimens et surtout au soulagement des pauvres. Mais il eût été fort souhaiter que les évêques eussent toujours regardé ces biens comme un far deau embarrassant, selon l'idée qu'en avait saint Chrisostôme, et qu'ils eussen été aussi réservés que saint Augustin, à en acquérir de nouveaux. Les évêque du neuvième siècle n'étaient pas si désintéressés.

(30) Holsténius Fructuosus, dit plus loin cet écrivain, avait été plus sévèr encore : les prisons, la flagellation, les chaînes de fer figurent dans ses règles le moine, qui s'entretient avec une religieuse *qu'il rencontre*, doit recevoi cent coups de fouet....

(31) Il n'y a point de temps où la simonie ait régné si ouvertement dans l'Église que dans le dixième siècle : les princes, qui depuis long-temps s'étaient rendus maîtres des élections, vendaient les évêchés et les abbayes à ceux qui leur en offraient davantage, et les évêques se récompensaient en détail de ce qu'ils avaient une fois donné. Ils ordonnaient des prêtres pour de l'argent, et se faisaient payer les consécrations d'Église et les autres fonctions. Des gens, peu touchés des vérités de la foi, s'imaginent que c'est faire quelque chose de rien, que d'amasser des richesses en prononçant des paroles et en faisant des cérémonies : ils se croient plus fins que ceux qui le font gratuitement. Or, la simonie grossière ou colorée, a été dans tous les temps la ruine de la discipline et de la morale chrétienne, dont la première leçon est le mépris des richesses et le renoncement, du moins d'affection, aux biens même que l'on possède. Car,

enseignera cette morale si sublime, quand ceux qui devraient la prêcher norent eux-mêmes ? Qui ne cherchera, au contraire, à s'enrichir, quand il t que ni la science, ni la vertu, n'élève personne aux premières places, et il n'y a que l'argent qui y fasse parvenir ? Ainsi, par un malheureux cercle, norance et la corruption des mœurs produisent la simonie, et la simonie gmente l'ignorance et le mépris de la vertu.

L'incontinence du clergé fut aussi très commune dans l'église d'Occident ndant le dixième siècle. Les clercs avaient oublié la dignité de leur profes-a et les puissantes raisons de cette discipline de la continence.

Au onzième siècle, l'incontinence du clergé et les actions les plus abomina-s étaient si communes, et le nombre des coupables si grand, qu'il n'était as possible de les traiter à la rigueur. (FLEURY.)

(32) Nous avons dit ailleurs que l'abbé Alcuin avait, à lui seul, plus de ,000 serfs ou esclaves.

(33) L'abbé Millot, l'abbé Fleury, Racine, etc.

(34) Lavallée, Châteaubriand, etc. — Plus tard, même du temps de étrarque, ces vices existaient encore dans la ville des papes. « Avignon, dit poète, est un enfer, la sentine de toutes les abominations. Les maisons, les alais, les églises, la chaire du pontife et des cardinaux, l'air et la terre, out y est imprégné de mensonge ; on traite le monde futur, le jugement dernier, s peines de l'enfer, les joies du paradis, de fables absurdes et puériles. » 'étrarque cite, à l'appui de ces assertions, des anecdotes scandaleuses sur s débauches des cardinaux. Et lui-même, chaste et fidèle amant de Laure, tait entouré de bâtards : *Ebbe allora un figliuolo naturale, e dopo alcuni nni una figliuola ; ma protestò che, non ostante queste licenze, egli non mò mai altra che Laura....* (SAGGI).

Quant aux prélats guerroyeurs, ils étaient pour le moins en aussi grand nombre, et la féodalité l'avait ainsi voulu. Mais, au temps de Charlemagne, ce genre de scandale était moins répandu. Un évêque de Gap avait donné le premier exemple d'un prélat, revêtu de l'armure guerrière, et baignant dans le sang des hommes une main consacrée aux saints mystères. Ce scandale, trop souvent imité, affligea la piété de Charlemagne ; il s'en plaignit au pape Adrien Ier, qui condamna l'abus dont se plaignait le monarque. Le vœu de l'assemblée générale, exprimé dans une pétition, ajouta une nouvelle autorité à l'opinion canonique du pontife, et un capitulaire *défendit aux serviteurs de Dieu de porter les armes et de combattre.* Cette prohibition fut mal reçue du clergé, qui crut y démêler l'intention de restreindre ses honneurs et ses droits. Aussi, malgré les faveurs dont le monarque accompagna cette mesure, en appelant sacriléges les usurpateurs des biens ecclésiastiques, et en augmentant les compositions des gens d'église, la défense des armes fut toujours mal observée.

(35) Voyez Damien; *De laudibus flagellorum*, Matter, etc.

(36) Matter, *Hist. univ. de l'Église.* — Voyez aussi les nombreuses mis sions de cette époque, Hardouin, etc.

(37) L'homme, dit un illustre écrivain, n'est jamais plus porté au bien, plu religieux, plus animé de généreux sentimens que lorsqu'il s'associe à ses sem blables pour prier.... En effet, si le culte solitaire est bon à l'ame, le cult domestique remplit le foyer de paix et de joie; le culte public fait de la sociét une communauté morale, en réunissant tous les âges, tous les sexes, tous le caractères, toutes les passions dans une même idée qui est Dieu et le sacri fice; le sacrifice, emblème divin de notre admirable religion. Mais le cult extérieur semble donner à la nature entière une ame, et un langage pour ré pondre à notre ame. Quel est le cœur endurci qui, en voyant la nuit, dans le champs, une population paisible s'avancer, à la lueur des flambeaux, et unir s voix multiple dans une seule prière pour demander au ciel de bénir ses tra vaux, ne sentira son ame s'élever à l'Éternel et la foi descendre dans son cœu plus vive et plus ardente? Mais si ces fêtes répandent l'allégresse, dans le cités et dans les hameaux, si ces solennités rompent la monotonie des longue journées d'un dur labeur, ces cérémonies ne marquent-elles pas d'un symbol touchant et sublime les grandes époques de la destinée humaine, comme celle des révolutions de la nature? Ne s'associent-elles pas aux grandes joies pou leur donner un caractère plus grave; aux grandes douleurs, pour leur rendr une douceur mystérieuse? Ne nourrissent-elles pas les pieux souvenirs, n'en tretiennent-elles pas un saint commerce entre ceux qui ne sont plus et ceu qui doivent les rejoindre; et ne couvrent-elles pas la tombe des signaux d l'immortalité?

C'est ainsi que la religion accomplit la grande éducation humaine, dans la société comme dans l'individu.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1) Voyez tome second, p. 122 et suivantes.

(2) Rien ne ressemble moins à la féodalité que l'unité souveraine à laquelle aspirait Charlemagne ; et pourtant c'est lui qui en a été le véritable fondateur : c'est lui qui, en arrêtant le mouvement extérieur de l'invasion, en réprimant jusqu'à un certain point le désordre intérieur, a donné aux situations, aux fortunes, aux influences locales le temps de prendre vraiment possession du territoire et de ses habitans. Après lui, son gouvernement général a péri comme ses conquêtes, sa souveraineté unique, comme l'empire; mais de même que l'empire s'est dissous en états particuliers qui ont vécu d'une vie forte et durable, de même la souveraineté centrale de Charlemagne, s'est dissoute en une multitude de souverainetés locales qui avaient puisé dans sa force et acquis pour ainsi dire sous son ombre, les conditions de la réalité et de la durée.

(GUIZOT.)

(3) Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer aux capitulaires de Baluze et aux divers ouvrages de M. Guizot, ceux de nos lecteurs qui auraient le désir d'étudier à fond la législation de Charlemagne. Nous nous bornerons à dire ici, que cette législation était comprise dans 65 capitulaires ainsi classés par M. Guizot.

1° La législation morale, qui contient les articles de simples conseils, avertissemens et préceptes moraux ;

2° La législation politique — 293 articles, contenant les lois nécessaires pour assurer l'exécution de ses ordres dans toute l'étendue de ses états. — La nomination de ses agens, les dispositions de police, etc.

3° La législation pénale, qui n'est guère que la répétition des anciennes lois saliques, ripuaires, bavaroises, lombardes, etc. ; et les dispositions nouvelles qu'il y avait ajoutées, pour adoucir l'ancienne législation et la mettre en harmonie avec l'état de la civilisation.

4° La législation civile.

5° La législation religieuse, relative non au clergé, mais aux fidèles laïques et à leurs rapports avec les clercs.

6° La législation canonique, qui s'occupe spécialement de l'Église.

(35) Voyez Damien ; *De laudibus flagellorum*, Matter, etc.

(36) Matter, *Hist. univ. de l'Église.* — Voyez aussi les nombreuses missions de cette époque, Hardouin, etc.

(37) L'homme, dit un illustre écrivain, n'est jamais plus porté au bien, plus religieux, plus animé de généreux sentimens que lorsqu'il s'associe à ses semblables pour prier.... En effet, si le culte solitaire est bon à l'ame, le culte domestique remplit le foyer de paix et de joie; le culte public fait de la société une communauté morale, en réunissant tous les âges, tous les sexes, tous les caractères, toutes les passions dans une même idée qui est Dieu et le sacrifice; le sacrifice, emblême divin de notre admirable religion. Mais le culte extérieur semble donner à la nature entière une ame, et un langage pour répondre à notre ame. Quel est le cœur endurci qui, en voyant la nuit, dans les champs, une population paisible s'avancer, à la lueur des flambeaux, et unir sa voix multiple dans une seule prière pour demander au ciel de bénir ses travaux, ne sentira son ame s'élever à l'Éternel et la foi descendre dans son cœur plus vive et plus ardente? Mais si ces fêtes répandent l'allégresse, dans les cités et dans les hameaux, si ces solennités rompent la monotonie des longues journées d'un dur labeur, ces cérémonies ne marquent-elles pas d'un symbole touchant et sublime les grandes époques de la destinée humaine, comme celles des révolutions de la nature? Ne s'associent-elles pas aux grandes joies pour leur donner un caractère plus grave; aux grandes douleurs, pour leur rendre une douceur mystérieuse? Ne nourrissent-elles pas les pieux souvenirs, n'entretiennent-elles pas un saint commerce entre ceux qui ne sont plus et ceux qui doivent les rejoindre; et ne couvrent-elles pas la tombe des signes de l'immortalité?

C'est ainsi que la religion accomplit la grande éducation humaine, dans la société comme dans l'individu.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1) Voyez tome second, p. 122 et suivantes.

(2) Rien ne ressemble moins à la féodalité que l'unité souveraine à laquelle aspirait Charlemagne ; et pourtant c'est lui qui en a été le véritable fondateur : c'est lui qui, en arrêtant le mouvement extérieur de l'invasion, en réprimant jusqu'à un certain point le désordre intérieur, a donné aux situations, aux fortunes, aux influences locales le temps de prendre vraiment possession du territoire et de ses habitans. Après lui, son gouvernement général a péri comme ses conquêtes, sa souveraineté unique, comme l'empire; mais de même que l'empire s'est dissous en états particuliers qui ont vécu d'une vie forte et durable, de même la souveraineté centrale de Charlemagne, s'est dissoute en une multitude de souverainetés locales qui avaient puisé dans sa force et acquis pour ainsi dire sous son ombre, les conditions de la réalité et de la durée.

(GUIZOT.)

(3) Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer aux capitulaires de Baluze et aux divers ouvrages de M. Guizot, ceux de nos lecteurs qui auraient le désir d'étudier à fond la législation de Charlemagne. Nous nous bornerons à dire ici, que cette législation était comprise dans 65 capitulaires ainsi classés par M. Guizot.

1° La législation morale, qui contient les articles de simples conseils, avertissemens et préceptes moraux ;

2° La législation politique — 293 articles, contenant les lois nécessaires pour assurer l'exécution de ses ordres dans toute l'étendue de ses états. — La nomination de ses agens, les dispositions de police, etc.

3° La législation pénale, qui n'est guère que la répétition des anciennes lois saliques, ripuaires, bavaroises, lombardes, etc. ; et les dispositions nouvelles qu'il y avait ajoutées, pour adoucir l'ancienne législation et la mettre en harmonie avec l'état de la civilisation.

4° La législation civile.

5° La législation religieuse, relative non au clergé, mais aux fidèles laïques et à leurs rapports avec les clercs.

6° La législation canonique, qui s'occupe spécialement de l'Église.

7° La législation domestique, qui ne contient que ce qui est relatif à l'administration des biens propres, des nombreuses métairies de Charlemagne.

8° Enfin, la législation de circonstances, dont on ne peut préciser le contenu.

Quelques historiens ont refusé à Charlemagne le titre de législateur, disant, (et Éginhard lui même est de ce nombre) qu'il ne fit rien de plus qu'ajouter aux anciennes loix quelques articles imparfaits : *nihil aliud ab eo factum est quàm quod paucula capitula et imperfecta legibus addidit*... Mais n'est-ce pas une assez belle gloire pour lui que d'avoir coordonné les lois de la conquête, et préparé les élémens de cette œuvre difficile par une suite d'améliorations partielles ; d'avoir enfin avancé la réforme de la législation civile en même temps qu'il faisait revivre, en la perfectionnant, l'ancienne constitution politique de la monarchie ; et la postérité, comme l'observe M. Desmichel, ne doit-elle pas s'incliner devant un prince qui, au milieu des violences de l'invasion, imposait à des maîtres féroces le respect de l'humanité dans la personne même de leurs esclaves, et proclamait cette maxime : nul homme ne doit périr que par le glaive de la loi ! *Non occidatur homo nisi lege jubente*.

(4) Fief, *feudum*, *feodum*, *foedum*, *fochundum*, *fedum*, *fedium*, *fenum*, vient *d'a-fide*, latin ou plutôt de *fehod*, saxon.

Il y avait des fiefs de trois espèces générales : fief de bannière, fief de haubert, fief de simple écuyer :

Le fief banneret fournissait dix ou vingt-cinq vassaux sous bannière.

Le fief de haubert devait un cavalier, armé de toutes pièces, bien monté et accompagné de deux ou trois valets.

Le fief de simple écuyer ne devait qu'un vassal, armé à la légère.

(5) On pourrait ajouter à ces divers documens, bien des détails sur les redevances au moyen-âge. En voici quelques uns des plus singuliers et des plus caractéristiques :

A compter de Hugues-Capet, tous les actes d'inféodalité contenaient des réserves en faveur du propriétaire qui se désistait. Toutes ces réserves ne peuvent être considérées que comme des stigmates de vasselage, qu'on voulait attacher au domaine fieffé, sans qu'il en résultât aucun profit réel pour le vendeur ou le donateur.

On appelait de nombreux témoins, souvent d'illustres chevaliers, pour signer l'acte par lequel l'inféodé s'obligeait à donner à un jour fixe une paille ou un fétu.

Quelquefois, ces redevances qui semblaient fort peu de chose au premier abord, étaient comme les pierres d'attente de longs et ruineux procès. Il ne fallait oublier ni le jour, ni l'heure, ni la manière de présenter cette paille, ce fétu. Vous offriez ce fétu féodal de la main droite, en employant le pouce et

l'index, vous n'aviez pas rempli vos engagemens, il fallait plaider au bailliage, à la prévôté, au parlement, vous perdiez votre cause, vous étiez dépossédé.

Quelques redevances consistaient en des objets de peu de valeur, mais difficiles à trouver. Le seigneur féodal n'exigeait plus qu'un lapin, mais il fallait que cet animal eût l'oreille droite blanche et l'autre noire. L'inféodé apportait un lapin avec les marques convenues: aussitôt on dispute, on plaide pour savoir si l'oreille noire n'est pas teinte. Le lapin est mis en fourrière, il meurt pendant les dix années que dure le procès, on l'écorche, le greffe conserve sa peau qui se corrompt et laisse tomber le poil; expertise, contre-expertise, et tierce-expertise. Il faut transiger et supporter de nouvelles redevances.

Au lac de Grandlieu, près de Machecou, ceux à qui le seigneur louait son droit de pêche étaient obligés de venir tous les ans danser une danse que l'on n'eût point encore vue, et chanter une chanson que l'on n'eût point encore entendue, sur un air qui ne fût point encore connu. L'amour du nouveau est de tous les âges.

Souvent les suzerains se plaisaient à imposer aux nouveaux mariés, des redevances plus ou moins gênantes. Dans la seigneurie du Poitou, tous les jeunes mariés étaient obligés d'essayer de sauter un large fossé plein d'eau. La première fois que ce fossé aurait été franchi le droit devait être aboli; mais la largeur du fossé était telle, qu'aucun des sauteurs ne pût exempter ses compatriotes de sauter à leur tour, lors de leur mariage.

Le baron de Ceissac, comme vassal de l'abbé de Cahors, était obligé, lorsque ce prélat faisait sa première entrée dans la ville épiscopale, de l'aller attendre à un lieu désigné par les titres, de le saluer la tête découverte, la jambe et la cuisse droite nues, le pied droit chaussé d'une pantoufle; de prendre la mule de l'évêque par la bride, de le conduire ainsi à l'église cathédrale, de là au palais épiscopal et de le servir pendant la première table (le premier service); après cela, la mule et la vaisselle de l'évêque lui appartenaient.

Les redevances féodales sont quelquefois pour nous de véritables hiéroglyphes, par exemple:

Les vassaux du seigneur de la tour Chabet, en Poitou, étaient tenus de lui présenter un roitelet, lié avec un cable sur une charrette traînée par quatre bœufs.

Le doyen des bouchers de Saint-Maixent, en Poitou, un genou en terre et tête nue, baisait le marteau de la porte du seigneur. Chaque boucher en entrant payait deux deniers, et on lavait à tous les mains avec de l'eau de rose.

Certain vassal, pour tout devoir de feudataire, devait se rendre une fois l'an chez son suzerain; mais en faisant ce trajet, il fallait qu'il reculât toujours

d'un pas quand il en avait fait deux. Une chronique du treizième siècle fait mention d'un voyage à la Terre-Sainte, entrepris suivant le même mode.

Lorsque le suzerain avait épuisé toutes sortes d'impôts (et qui pourrait compter toutes les espèces d'impôts établis par la féodalité!) il avait quelquefois recours à la redevance sur l'air que l'on respire. Ce droit était reconnu, selon les localités, sous les noms de fief en l'air, fief volant, incorporel, sans terre et sans domaine.

Ces diverses données peuvent servir à l'histoire des mœurs de l'époque. Il est encore un droit dont nous ne parlons pas, et qui, d'après les historiens prit naissance en Écosse où Malcolm parvint à l'abolir en ordonnant qu'il serait racheté par une forte rente. Il fut un temps où les seigneurs allemands comptaient parmi leurs priviléges, celui de voler sur les grands chemins, dans toute l'étendue de leur territoire...

La femme de Geoffrey, duc de Mérise, se signala par un trait singulier : pour délivrer les habitans de Conventry d'une amende à laquelle son époux les avait condamnés, elle voulut bien se soumettre à une condition extraordinaire, sous laquelle le duc leur promit de leur en faire grâce : c'était qu'elle irait toute nue, à cheval, d'un bout de la ville à l'autre. Cette condition leur laissait peu d'espérance de se voir exempt de l'amende; mais la duchesse trouva le moyen de l'exécuter en se couvrant de ses cheveux, après avoir fait publier des défenses aux habitans de paraître dans les rues ou aux fenêtres, sous peine de la vie. Quelque rigoureux que fût le châtiment, un boulanger ne put contenir sa curiosité ou son désir, car la duchesse était parfaitement belle; cet imprudent personnage fut puni de mort...

Les anciens barons s'associaient souvent pour se partager les enfans des vilains, qui leur paraissaient les plus sains et les plus robustes, ou ceux qui se faisaient remarquer par leurs talens, et il leur arrivait fréquemment de les vendre au marché comme des bêtes de somme.

Mais voici pour couronner les absurdités obscènes; c'est un droit du seigneur de Montluçon : *Item in et super filiâ communi sexûs videlicet virilis quoscumque cognoscente, quatuor denarios semel, aut unum bombum, sive vulgariter* un pet, *super pontem de castris Montislucii solvendum.* Nous reviendrons plus tard sur la féodalité et ses usages.

(6) Charlemagne, avant Grégoire VII, avait exempté les clercs de tout service personnel. Quelques-uns d'entre eux continuèrent cependant ce service dans les siècles suivans : c'est ce qu'aura remarqué quiconque a quelques notions de l'histoire. Dans les guerres nationales et privées, il est souvent fait mention de prélats guerroyans; mais, quelque contraire que pût être ce service personnel aux lois civiles et ecclésiastiques, les membres du clergé qui tenaient des fiefs militaires n'en étaient pas moins obligés de remplir la principale obligation de cette tenure, et ils envoyaient leurs vassaux à la

guerre. Ils accompagnaient souvent l'armée sans prendre part au combat, et les prêtres de campagne commandaient eux-mêmes la milice de leurs villages respectifs.

Nous pouvons citer comme un des exemples les plus modernes d'un évêque en armes, Jean Montaigne, archevêque de Sens, qui fut tué à Azincourt. Monstrelet dit qu'il était *non pas en estat pontifical, car au lieu de mitre, il portait un bacinet; pour dalmatique portait un haubergeon, pour chasuble la pièce d'acier, et au lieu de crosse portait une hache...*

(7) En France, par exemple, Hugues Capet, outre son titre de roi de France, était encore duc de France et plus puissant sous ce titre dans son duché que dans les autres provinces du royaume qui devinrent alors des *fiefs-pairies* au nombre de douze, dont six laïques et six ecclésiastiques. Parmi les premiers, on comptait trois duchés et trois comtés :

1° Le comté de Vermandois et Champagne.

2° Le comté de Toulouse et Barcelonne.

3° Le comté de Flandre.

4° Le duché de Bourgogne

5° Le duché d'Aquitaine et Gascogne.

6° Le duché de Normandie et Bretagne.

Ailleurs l'influence épiscopale prévalut, même dans quelques cités importantes, bien qu'elles aient servi de résidence à des comtes et à des ducs.

(*Voyez* les annales des diverses provinces de France et quelques chroniques).

(8) Guillaume le Conquérant transporta en Angleterre le gouvernement féodal; mais il le constitua de manière à ce qu'il lui restât toujours autant d'autorité sur le premier vassal comme sur le dernier sujet. Il opéra sur l'Angleterre comme sur une table géométrique; il la partagea en un nombre déterminé de fiefs. C'est le seul conquérant que nous voyons user du droit de conquête tout à la fois et envers les terres et envers les mœurs du pays dont il s'empara. (comte FERRAND.)

Ce qui constitue la différence qui existe entre la France et l'Angleterre a son origine dans ce fait : la féodalité, déjà plus complète en Normandie que dans les autres provinces de France, se fortifia encore après avoir passé le détroit, tandis que son principe s'affaiblit chez nous. De plus, les baronies avaient eté fondées par Guillaume qui les avait toutes conquises à la tête de sa noblesse; il les distribua à son gré et à des conditions qui auraient poussé à la révolte l'orgueil des barons français. Une autre raison, c'est que l'esprit des Normands était cultivé par leur séjour en France; les Saxons, au contraire, incultes, indolens, divisés, étaient dans un état évident d'infériorité; de là, la distinction qui se transmit héréditairement entre les deux nations. (Tout Normand fut noble, dit avec raison M. Filon, tout Saxon fut

peuple. Au premier, la terre et le pouvoir, au second, le travail et l'obéissance.)

De là, la différence qui existe entre la féodalité, la noblesse et l'aristocratie anglaise, et la féodalité, la noblesse et l'aristocratie française des siècles suivans.

(9) Sismondi.

(10) Hallam, d'Ap. Loiseau, Denisart, Mabillon, Ducange, Beaumanoir. Malgré cet ennoblissement, résultant de la terre, ajoute cet historien, la couronne leva, tous les vingt ans, sur les roturiers possesseurs de fiefs nobles, une taxe connue sous le nom de *franc fief*. Un gentilhomme, en France ou en Allemagne, ne pouvait exercer aucun métier sans déroger, c'est-à-dire, sans perdre les avantages de son rang. On fit un petit nombre d'exceptions, du moins dans le premier de ces états, en faveur de quelques arts libéraux et du commerce étranger. Rien ne caractérise mieux l'orgueil de la naissance sous le système féodal, que la disgrâce réservée aux mariages inégaux. Aucun enfant ne pouvait hériter d'un fief relevant immédiatement de l'empire, à moins que son père et sa mère n'appartinssent à la plus haute classe de la noblesse. En France, les enfans qu'un gentilhomme avait eus d'une femme roturière, étaient réputés nobles pour les droits de succession et l'exemption des taxes. Ils étaient incapables d'entrer dans aucun ordre de chevalerie ; ils ne pouvaient prétendre qu'au simple titre de chevalier. On les considérait presque comme une classe bâtarde, fortement entachée du vice de son extraction maternelle. Nous avons des exemples de plusieurs concessions de lettres de noblesse, destinées à les réhabiliter dans leur rang. En plusieurs circonstances, il était nécessaire de prouver quatre, huit, seize, ou un plus grand nombre de quartiers, c'est-à-dire de degrés de noblesse par ancêtres paternels et maternels ; cette même pratique subsiste encore en Allemagne.

(11) La noblesse française héréditaire, dit M. de Châteaubriand, selon la qualité et l'importance des fiefs, se divisa en quatre branches, 1° les grands vassaux de la couronne et les autres seigneurs qui, sans être au nombre des grands vassaux, possédaient des fiefs à grande mouvance ; 2° les possesseurs de fiefs de bannière ; 3° les possesseurs de fiefs de haubert ; 4° les possesseurs de fiefs de simple écuyer.

De là, quatre degrés de noblesse : noblesse du sang royal, haute noblesse, noblesse ordinaire, noblesse par ennoblissement.

Les armes conféraient la noblesse ; la noblesse se perdait par la lâcheté : elle dormait seulement, quand le noble exerçait une profession roturière non dégradante ; quelques charges la communiquaient, mais la haute charge même de chancelier resta long-temps en roture. Dans certaines provinces, *le ventre annoblissait*, c'est-à-dire que la noblesse était transmise par la mère.

Les échevins de plusieurs villes recevaient la noblesse : on l'appelait *noblesse*

de la cloche, parce que les échevins s'assemblaient au son d'une cloche. L'étranger noble, naturalisé en France, demeurait noble.

Les nobles prirent des titres selon la qualité de leurs fiefs (ces titres, à l'exception de ceux de baron et de marquis, étaient d'origine romaine); ils furent ducs, barons, marquis, comtes, vicomtes, vidames, chevaliers, quand ils possédèrent des duchés, des marquisats, des comtés, des vicomtés, des baronies. Quelques titres appartenaient à des noms sans être inhérens à des fiefs, cas extrêmement rares.

Le gentilhomme ne payait point la taille personnelle, tant qu'il ne faisait valoir de ses propres mains qu'une seule métairie; il ne logeait point les gens de guerre: les coutumes particulières lui accordaient une foule d'autres priviléges.

Les nobles se distinguaient par leurs armoiries, qui commencèrent à se multiplier au temps des croisades. Ils portaient ordinairement un oiseau sur le poing, même en voyage et au combat. Lorsque les Normands assaillirent Paris, sous le roi Eudes, les Franks, qui défendaient le Petit-Pont, ne l'espérant pas pouvoir garder, donnèrent la liberté à leurs faucons. Les tournois dans les villes, les chasses dans les châteaux, étaient les principaux amusemens de la noblesse.

On ne peut se faire une idée de la fierté qu'imprima au caractère le régime féodal; le plus mince aleutier s'estimait à l'égal d'un roi.

(12) La troisième classe des hommes, ajoute Beaumanoir, comprend ceux qui ne sont pas libres, et ils n'ont pas tous la même condition; car les uns sont dans une telle dépendance de leurs seigneurs, qu'il peut prendre tout ce qu'ils ont, vivans ou morts, et les emprisonner quand il lui fait plaisir, sans en devoir compte qu'à Dieu, tandis que les autres sont traités plus gentiment; le seigneur ne peut exiger d'eux que les redevances d'usage, quoique, à leur mort, tout ce qu'ils ont lui advienne par confiscation.

(13) Beaumanoir, Ducange, Baluse, Montesquieu, Hallam, etc.

(14) Beaumanoir, Hallam, etc.

(15) On lit dans l'Histoire du Languedoc de Veissette, qu'au dixième siècle les seigneurs, entre autres usurpations de pouvoir, donnèrent cours à des monnaies qui n'avaient d'autres marques que les leurs. On dit qu'il n'y en avait pas moins de cent-cinquante qui jouissaient de l'exercice de ce droit à l'avénement de Hugues Capet. On en comptait encore quatre-vingts sous saint Louis. Ils empêchaient autant qu'il leur était possible, la circulation de la monnaie royale. Ils s'enrichissaient aux dépens de leurs sujets par les droits considérables qu'ils imposaient à chaque nouvelle fabrication, et par l'altération du titre de ces monnaies.

(16) Mably, Sismondi, etc.

(17) *Temporibus Clotairii unà cum principibus suis id est* 33 *Episcopis et*

34 *Ducibus et* 79 *Comitibus et cœtero populo constituta est*..... Cet exemple est loin d'être le seul. Voyez la loi salique, voyez aussi Muratori, Mably, Hallam, etc.

(18) *Consuetudo tunc temporis talis erat, ut non sæpiùs, sed bis in anno placita duo tenerentur. Unum, quando ordinabatur status totius regni ad anni vertentis spatium; quod ordinatum nullus eventus rerum, nisi summa necessitas, quæ similiter toti regno incumbebat, mutabat. In quo placito generalitas universorum* MAJORUM, *tam clericorum quam laïcorum, conveniebat; seniores propter consilium suscipiendum, et interdùm pariter tractandum, et non ex potestate, sed ex proprio mentis intellectu vel sententiâ confirmandum.* HINCMAR, *Epist.* 5.

Pendant que les affaires se traitaient de la sorte, ajoute Hincmar, dans la même lettre, le prince, au milieu de la multitude, venue à l'assemblée générale, était occupée à recevoir les présens, saluant les hommes considérables, s'entretenant avec ceux qu'il voyait rarement, témoignant aux plus âgés un intérêt affectueux, et s'égayant avec les plus jeunes.... Si l'assemblée en manifestait le désir, le roi se rendait dans son sein.

Je ne dois pas oublier de dire que si le temps était beau, tout cela se passait en plein air, sinon dans plusieurs bâtimens distincts, où ceux qui avaient à délibérer sur les propositions du roi étaient séparés de la multitude des personnes venues à l'assemblée.

Les lieux destinés à la réunion des seigneurs étaient divisés en deux parties, de telle sorte que les évêques, les abbés et les clercs puissent se réunir sans aucun mélange de laïques. De même les comtes et les autres se séparaient dès le matin de la multitude.... Alors.... Il demeurait en leur pouvoir de siéger ensemble ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes.

Si l'on en croit les paroles d'Hincmar et les Capitulaires eux-mêmes, il paraît évident qu'il y eut des assemblées générales. Si, par ces mots, on entend parler de la réunion des évêques, des abbés, des comtes, des fidèles et des échevins de tout l'empire, on ne saurait admettre un si fréquent déplacement de toutes les autorités publiques, gravissant chaque année les Alpes ou les Pyrénées pour aller joindre le monarque sur les bords de la Meuse ou du Rhin, où furent tenues la plupart des assemblées présidées par Charlemagne en personne. La raison commune et les faits de l'histoire s'accorderaient pour démentir cette opinion.

On se fera, dit M. Desmichels, une juste idée du pouvoir représentatif, tel qu'il fut sous les Carlovingiens, si on en résume les élémens avec impartialité, en écartant bien soigneusement les préventions diverses que les publicistes du dernier siècle ont laissées après eux. Quand on ne s'attache qu'à la

lettre des Capitulaires et aux expressions des annalistes, il semble que tout le peuple ait eu part à l'exercice du pouvoir législatif; mais, si on examine avec attention les témoignages contemporains; si on pénètre dans la nature des institutions; si on tient compte du possible, on reconnaîtra que le peuple ne participait à la législation que par la présence d'un certain nombre de notables qui suivaient à l'assemblée les comtes et les prélats; que ces chefs de la hiérarchie et de l'administration n'avaient dans l'assemblée que le droit de discuter les propositions royales pour les amender et les approuver; mais aussi, que chacun des deux ordres pouvait exercer une espèce d'initiative, en adressant au roi des *pétitions*, comme, plus tard, les États-Généraux portaient aux pieds du trône les cahiers de leurs doléances.

(*Histoire du moyen-âge.*)

(19) Les derniers Capitulaires se firent en 882, sous Carloman, et après ce prince, aucun ne put plus dire comme Charles-le-Chauve: *Lex consensu populi fit et constitutione regis.*

(20) Cela existait encore sous saint Louis: *Le roi dit dans ses Établissemens:* Ne li rois ne puet mettre ban en la terre au baron sans son assentement, ne libers (baron) ne puet mettre ban en la terre au vavasor. *Ordonnances des Rois*, *t.* 1, *p.* 126.

(21) Hallam, Don Vaissette, Velly, etc.

(22) Nous pourrions en dire autant pour tout ce chapitre, qui, nous le sentons à chaque pas, n'est ni aussi explicite ni aussi complet que le sujet semblerait l'exiger; mais tout ce qui est science ne peut avoir de développement complet dans un résumé moral de dix-huit siècles; l'auteur ne peut que renvoyer aux sources le lecteur jaloux de s'éclairer sur quelques points de droit, de sciences morales ou physiques laissés incertains ou incomplets; et ces sources il les indique presque toujours.

(23) Les duels et combats judiciaires étaient trop en harmonie avec les mœurs de la féodalité pour être abandonnés; aussi est-ce ce qu'elle a retenu de préférence des lois ripuaires.

(24) Il serait impossible de parler de tous les usages que le caprice de chaque suzerain introduisait dans chaque domaine; dans quelques uns, par exemple, était établie cette loi despotique: « Si une veuve noble mariait sa fille orpheline, sans le consentement du seigneur suzerain, ses meubles étaient confisqués: on lui laissait deux robes, une pour les jours ouvrables, l'autre pour le dimanche, un lit, un palefroi, une charrette et deux roussins. »

(25) *Si vassalus domini non habentis merum nec mixtum imperium, in loco occiderit vassalum, dominus loci potest eum occidere fame, frigore et siti. Et quilibet dominus loci habet hanc jurisdictionem necandi fame, fri-*

gore et siti in suo loco, licet nullam aliam jurisdictionem criminalem habeat. Ducange.

(26) Il y a aucun liex, dit Beaumanoir, là ou li bailli fet les jugemens et autres liex, là ou li hommes qui sont hommes du fief au seigneur les font. Or, disons-nous ainsint que les liex, là où li baillis font les jugemens; quand li bailly a les parôlles reçeues et elles sont appuiées en jugement, il doit appeler à son conseilg des plus sages et fere le jugement par leur conseilg. Car se len appelle don jugement et li jugement est trouviés mauvais li bailly est excusé de blasmes quand on sait que il le fist par conseilg des saiges gents.

(27) Desfontaines, Beaumanoir, Montesquieu, Teulet, etc.

(27) Les ordonnances de ce prince connues sous le nom d'*Établissemens*, et qui constituent la première législation française, ne permettaient plus de recourir au combat qui continua cependant d'être admis, mais, avec toutes les restrictions que l'on put établir, dans les juridictions seigneuriales. Dans le siècle suivant, une déclaration générale du 6 avril 1333 fit la défense formelle aux juges d'autoriser, pour quelque cause que ce fût les combats judiciaires; mais, bien que la puissance royale eût déjà acquis un grand développement, cependant l'usage de ces combats était tellement invétéré dans les mœurs de nos ancêtres, que cette ordonnance ne put recevoir son entière exécution et le parlement de Paris lui-même ordonna encore en 1386 un combat entre deux seigneurs, mais ce fut le dernier. (Teulet).

Les Assises de Jérusalem donnent sur les combats judiciaires des détails très intéressans, mais qui se rapportent plutôt au douzième siècle qu'aux siècles antérieurs; nous nous ferons cependant un plaisir de donner ici l'un des principaux articles de ces précieux documens.

Comment, au jour de bataille, se doivent offrir les Champions.

Au quatrième jour, les champions se doivent offrir en l'hôtel du seigneur, entre prime et tierce, l'appeleur avant et le défendeur eprès, et doit chacun d'eux avoir plusieurs chevaux couverts et faire apporter des armures de chacune plusieurs, parce que s'il n'en portait qu'une et s'il ne faisait mener qu'un cheval et qu'il fût mort, ou qu'aucune des armures fût mauvaise, il n'en pourrait avoir ou recouvrer d'autre. Et, quand l'appeleur vient devant le seigneur il doit dire: « Sire, je suis venu au jour que vous et la court m'avez donné garant et appareille de ce que mestier me ait a ma bataille fournir, et me euffre à ma bataille faire en fait ce que je ay offert a faire en dit et vous prie et requiers que vous commendéz que j'aille au champ ma bataille faire ». Et le seigneur doit dire: « Soffrés-vous en tant que je vous commande »; et alors il doit se retirer en une part à l'hôtel du seigneur; et quand le défendeur vient devant le seigneur, il doit faire comme il est dessus dévisé de l'appeleur. Et quand ils sont ainsi venus pour offrir, le seigneur doit commander à l'appeleur

qu'il se rende au champ, et après au défendeur, et doit à chacun bailler de ses hommes qui les accompagnent jusques au champ et les gardent pour que nul d'eux ne s'en détourne, et que nul ne leur dise ou fasse ni mal, ni vilenie, ni outrage, mais quand ils viendront près du champ, chacun d'eux doit avoir tentes tendues ou loges faites hors de champ, là où ils s'arment, et le seigneur doit là venir, où ses hommes, et là établir de ses prudes hommes au champ garder, et doit avoir asses de ses hommes armés autour le champ pour garder que tord ni force, ni outrage, ne soit fait à la seigneurie ni à aucun des champions. Et quand ils sont là venus, le seigneur doit faire venir les champions devant lui et dire à chacun. « Lequel est le cheval que vous voles avoir à combattre, où sont vos armeures de qui vous voles combattre ? » Et ils les doivent montrer, et le seigneur les doit faire prendre et faire voir en sa Cour, si elles sont telles comme elles doivent être à tel fait faire, et lord la Cour doit les lances mesurer, et si l'une est plus grande que l'autre la rogner, si quelles soient d'une grandour, et si l'une des épées ou le fer des lances est tel qu'il puisse passer par la maille du haubert sans rompre et tailler la maille, on le doit faire changer pour qu'il soit comme il doit l'être. Et quand cela sera fait, le seigneur doit dire aux champions qu'ils s'en aillent armés de toutes leurs armes fors de heaume et de la lance. Le seigneur doit commander à ses hommes qu'ils les mènent au champ, que l'on mette devant eux leurs chevaux, que l'on porte leurs écus, leurs lances et leurs heaumes, qu'ils entrent à pied au champ et qu'on les mène à une part, chacun par soi; et quand ce sera fait, ceux des hommes que le seigneur a établis pour garder le champ doivent porter un évangile et faire jurer à chacun des champions par soi que : « Ils ne portent sur eux ni sur leurs chevaux armures par quoi ils puissent l'un l'autre grégir autres que celles que la Cour a vehues, ne que ils ne portent que ils sachent sur eaus ne sur lors chevaux, brief, ne chartre ne sorcerie, ne autre pour eaus que ils sachent ». Et après ce serment, il doivent faire venir les deux champions emmi le champ, et avoir un évangile que l'un des gardes du champ doit tenir et doit dire au défendeur. « Venes avant et jurés ce que vous devés » ; et il se doit agenouiller et mettre la main sur l'évangile et dire : « Ensi m'aid Dieu et les saints Évangiles que je n'ay pas faite la trahison que cestui me met sus » ; et le nommé, et l'appeleur le doit maintenant prendre par le poingt et dire : « Tu es esparjure, et je t'en lièvre, com. esparjure, et jure que ainsi m'aid Dieu et ses saints Evangiles que tu as commise la trahison que je te meis sus. Alors les gardes du champ doivent mener chacun des champions en une part de champ et commander que le ban soit crié ès quatre parties du champ et doivent chacun des champions faire monter sur leurs chevaux, « et a donc baisse son heaume, et prendre son escu dans sa tente » ; et les gardes doivent tenir chacun des champions par

le frein du cheval ; et « les autres doivent partir le soleil et quand le soleil sera parti si qu'il ne soit contre la chière (figure) de l'un plus que de l'autre et le ban crié » ; ils doivent dire au seigneur qui doit être à cheval hors du champ : « Sire, nous avons fait quan que nons devons, que commandés-vous ? » Et le seigneur lors doit dire : « Laisses les aller ensemble » et lors ceux qui les tiennent les doivent laisser aller, « et l'un doit movoir contre l'autre et faire le meaus qu'ils sauront..... Et celui qui sera mort ou récréant el champ le seignor le doit faire trainer et pendre.... et se celui qui est appelé de la traison est vaincu, il est attaint de la traison, car l'on li a provée si com l'on doit ; si doivent estre ses heirs desherités com heirs de traiteur étaient et provė de traison ».

CHAPITRE HUITIÈME.

(1) L'histoire des trois Othons est curieuse et dramatique, leur destinée est grande; leurs plans, leurs efforts sont dignes d'attention et d'intérêt : Sous ces trois souverains, l'idée d'unité fit de rapides progrès.

(2) Hégewisch, d'après les chroniques. — Cette réception eut lieu en 803, à Seltz en Alsace. Si l'on en croit le moine de Saint-Gall, Charlemagne fit venir les ambassadeurs de Nicephore tout exprès à Seltz, afin que les incommodités d'un voyage à travers l'Italie et par les routes escarpées des Alpes, le vengeassent du traitement que les siens avaient éprouvé à Constantinople. Ce fut dans cette vue qu'il avait ordonné qu'on leur fit faire autant de détours qu'il serait possible. Le moine de Saint-Gall lui prête à ce sujet une intention puérile, mais qui paraît trop au-dessous du grand caractère de Charlemagne, pour qu'on puisse l'en croire capable. Il prétend que ce monarque avait calculé qu'à la suite d'un voyage aussi long et aussi pénible, arrivant sans argent, avec des vêtemens en lambeaux, ils ne pourraient se présenter à sa cour qu'avec un extérieur misérable qui contrasterait avec la pompe qu'il se proposait d'étaler à leurs yeux. A l'issue de cette audience, qui, même dépouillée des espiégleries dont le moine de Saint-Gall a cru devoir l'orner, dut faire sur les ambassadeurs une impression profonde, ils reçurent de Charlemagne un écrit dans lequel il s'expliquait sur les conditions de la paix; et ils reprirent la route de Constantinople. Nicephore sentit qu'il était aussi glorieux pour lui d'avoir pour égal un homme comme Charlemagne, qu'il eût été dangereux de l'avoir pour ennemi; et la prudence acheva de rétablir la bonne intelligence entre les deux empires.

(3) Le moine de Saint-Gall.

(4) Vie de Charlemagne.

(5) Il existait encore d'anciens articles des lois saliques, Ripuaires, Bourguignonnes, qu'il fut obligé de confirmer après avoir fait de vains efforts pour les abroger, tant la civilisation a de peine à se faire jour dans les masses. La pauvreté et la rapacité avaient évalué à prix d'argent la vie des hommes, la mutilation des membres, le viol, l'inceste, l'empoisonnement. Quiconque avait quatre cents sous, c'est-à-dire quatre cents écus du temps à donner, pouvait tuer impu-

nément un évêque. Il en coûtait deux cents sous pour la vie d'un prêtre, autant pour le viol, autant pour avoir empoisonné avec des herbes. Une sorcière qui avait mangé de la chair humaine en était quitte pour deux cents sous ; et cela prouve qu'alors les sorcières ne se trouvaient pas seulement dans la lie du peuple, mais que ces horreurs extravagantes étaient pratiquées chez les riches.

(6) Une citation plus exacte, dit judicieusement Gaillard, n'eût point affaibli son argument. Le verset 10 du chapitre XX des proverbes porte expressément : *Pondus et pondus, mensura et mensura; utrumque abominabile est apud Deum. Poids et poids, mesure et mesure, l'un et l'autre est abominable devant Dieu.*

(7) *Mendici per regionem vagari non permittantur, sua quæque civitas pauperes alito, illisque, nisi manibus operentur, quidquam dato.*

(8) *O stoldissimi mortalium ! quod pellicium modò pretiosius et utilius es istud ne meum uno solido comparatum, an illa vestra, non solùm libris, sed multis coëmpta talentis?* (Monach., S. Gal.)

Raoul de Presles, dans un ouvrage intitulé : *Musa* et dont M. Lancelot a donné la notice dans ses Mémoires de littérature, rapporte un autre trait d'économie ou du moins de simplicité, assez singulier de la part de Charlemagne. Le voici dans les propres termes de M. Lancelot, dont quelques-uns sont empruntés de Raoul de Presles.

« Charlemagne, ayant essuyé une forte grosse pluie dans un voyage qu'il « faisait à Metz, fit sécher au feu son capuce, ayant la tête nue ; son *petit-fils* « Charles lui remontra poliment, à la manière française, *urbanè, Gallorum* « *more*, qu'il pourrait en prendre un autre. Charlemagne souriant lui répondit : « *J'ignorais qu'il fallût deux bonnets ou capuces pour une seule tête.* »

(9) Michelet, d'ap. Glaber, Mansi, Galandius, Ademar et autres chroniqueurs.—Muratori, Musser, Sismondi, d'après les chroniques du onzième siècle.

(10) On pourrait dire qui précédèrent et *suivirent* le jour fatal ; car, dans la première moitié du onzième siècle, la famine et la peste se firent sentir de la manière la plus affreuse par toute l'Europe. Le peuple entier, dit Glaber, éprouva la souffrance du manque de nourriture, les grands et ceux d'une fortune médiocre, pâtissaient de faim aussi bien que les pauvres.

(11) Les violences, les sacriléges, conséquence naturelle de la tourmente physique et morale qui désolait l'Europe, alluma de nouveau le zèle d'un clergé bienfaisant qui sut tirer parti des calamités elles-mêmes, pour le bien de la religion, des mœurs et de l'humanité. C'est alors qu'avec d'autres bienfaits, fut instituée la *paix de Dieu*. On entendait du haut de la chaire retentir ces paroles excellentes : « Nous excommunions tous les chevaliers de cet évêché qui ne voudront point s'engager à la paix et à la justice, comme leur évêque l'exige

d'eux. Qu'ils soient maudits eux et ceux qui les aident à faire le mal; que leurs armes soient maudites, ainsi que leur chevaux, qu'ils soient relégués avec Caïn le fratricide, avec le traître Judas, avec Dathan et Abiron, qui entrèrent tout vivans dans l'enfer. Et de même, que ces flambeaux s'éteignent à vos yeux, que leur joie s'éteigne à l'aspect des saints anges; à moins qu'ils ne fassent satisfaction avant leur mort, et qu'ils ne se soumettent à une juste pénitence, selon le jugement des évêques. » A ces mots, tous les évêques et les prêtres qui tenaient à leur main des cierges allumés, les tournaient contre terre et les éteignaient, tandis que le peuple, saisi d'effroi, répétait tout d'une voix : *Que Dieu éteigne ainsi la joie de ceux qui ne veulent pas accepter la paix et la justice !* (*Concilium Lemovic, sic. in labbis concilia générralia.*)

La croyance à l'approche de la fin du monde peut être considérée comme un des élémens de la révolution importante, qui s'opéra dans le onzième siècle; de celle sur laquelle nous devons surtout fixer nos regards, puisqu'elle embrassa toute l'Europe dans ses effets, et qu'elle se lia aux plus brillans événemens de l'époque suivante. Cette révolution, dit M. de Sismondi, s'opérait dans le pouvoir de l'Église; il avait constamment décliné durant le dixième siècle et il était presque arrivé à son plus bas terme; il fut reconstruit pendant le onzième siècle; les immenses donations faites au clergé, à cause de la fin du monde, commencèrent à le rétablir; le talent, l'adresse, la constance, la vertu même furent enrôlés à son service pendant plus de cent ans.

Nous ne devons pas oublier que M. de Sismondi, écrivain protestant, peut exagérer les conséquences de cette croyance superstitieuse au détriment de l'Église.

(12) Alex. Teulet. — On les a successivement désignés sous le nom de *Géretains*, *Cérilas*, *Gahetès*, *Caffotz*, *Capots*, *Agots* et *Cagots*, dernière désignation qui a été généralement adoptée et qui se trouve d'ailleurs consacrée par la coutume réformée du Béarn.

Quelles que fussent dans l'origine les causes pour lesquelles les Cagots avaient été frappés de la réprobation qui pesait sur eux, l'on ne peut que gémir sur les traitemens cruels dont ils étaient les victimes. Poursuivis par un préjugé implacable, ils se sont trouvés en butte à toutes les persécutions qu'une ignorance aveugle a pu leur susciter.

(13) *Baron Annal, eccles.* — Il n'était pas rare de voir dans les Lupercales des hommes courir *entièrement nuds* dans l'intention de plaire au dieu Faune. Voyez les *fastes* d'Ovide.

(14) Dans le cours du douzième siècle, toutes les extravagances qui se rattachaient aux fêtes des fous continuaient, malgré l'opposition qu'y apportaient de temps en temps les interprêtes de la religion et du bon sens; mais la religon et les saintes pratiques étaient confondues encore avec ce que le polythéisme nous

avait transmis de plus impur, et le bon sens et la raison, aux prises avec la barbarie et la force de la coutume, devait long-temps encore rester vaincus dans cette lutte inégale. Ce fut en vain qu'Innocent III, élevé au pontificat en 1198, fulminant contre les abus dont nous parlons, défendit de représenter des spectacles dans les églises et d'y introduire des *monstres de masques*, telle est son expression. Ces momeries, chères à la majeure partie du clergé et au peuple, semblèrent n'en devenir que plus universelles, et plus difficiles à déraciner, et la *fête des fous*, avec mascarades, n'en fut pas moins ponctuellement célébrée, au choix des églises, soit le jour de Noël, soit dans une des fêtes de Saint Étienne, de Saint Jean l'évangéliste, des Innocens, de la Circoncision, de l'Épiphanie ou de l'octave des Innocens; encore ne s'en tenait-on pas seulement à cela dans plusieurs pays, particulièrement en certaines églises du diocèse de Chartres, où l'on pratiquait de plus, quelque chose de semblable, le jour de Saint Nicolas et le jour de Sainte Catherine. Cette peste morale n'attaqua pas seulement les églises séculières, elle pénétra dans les monastères de l'un et de l'autre sexe avec tous les scandales qu'elle traînait à sa suite. (HIAC. LANGLOIS).

Ut nullus presbyterorum ad anniversariam diem, vel tricesimam tertiam, vel septimam alicujus defuncti aut quâcumque vocatione ad collectam presbyteri convenerint, se inebriare præsumat, nec precari in amore sanctorum vel ipsius animæ bibere, aut alios ad bidendum cogere, vel se, aliena precatione, ingurgitare nec plausus et risus inconditos et fabulas inanes ibi referre aut cantare præsumat. Nec turpia joca cum urso vel tornatricibus ante se facere permittat. Nec larvas dæmonum quas vulgo talamascas dicunt, ibi anteferre consentiat. Quia hoc diabolicum est, et a sacris canonibus prohibitum. Sed, cum honestate et religione prendeat, et ad tempus ad suam ecclesiam redeat.

(15) L'abbé Berthou, Ducange, du Tilliot, Gaillard, Sismondi etc. Dans l'un de ces auteurs nous trouvons aussi un usage singulier : C'était une façon particulière de témoigner qu'on pardonnait une injure. Lorsque Pépin rendit son amitié à Saint Sturme, il jeta pour gage un fil de son manteau par terre, et ce signe, entendu alors de tout le monde, annonçait que l'ancienne inimitié était pour jamais éteinte : *Tollensque de manu sua de pallio suo filum, projecit in terram, et dixit : Ecce in testimonium perfectæ remissionis filum de pallio meo projicio in terram, ut cunctis pateat quòd pristina deinceps adnulletur inimicitia.*

Si nous ne nous étendons pas davantage sur les lois et les mœurs populaires, civiles, domestiques et privées de ces trois siècles, c'est que presque rien encore n'était fait sur les lois qui fixent les droits du peuple. Nous y viendrons dans les volumes suivans. Nous voyons en effet en 1061, le titre suivant, l'un des mieux conservés qu'il soit resté (l'original a du être en latin, la traduction appartient au règne de Louis XI), et qui peut être considéré comme le premier acte qui parle des métiers :

Lettres *en faveur des maîtres chandeliers huiliers de Paris, qui les agrége au corps des jouissans du bénéfice de* **Regrat.** (*Vente en détail*).

Louvres en Parisis, juillet 1061, 1er du règne. (C. L. XVI, 285).

Philippes par la grâce de Dieu, roi de France; à tous présens et à venir, salut, honneur et dilection, etc...

Mandons à noz justiciers et officiers de nostre Chastellet de Paris, y avoir égard par nous, et nostre auctorité royale, et aux fermiers de nostre domaine, de fournir à chacun des dictes maistres chandeliers-huiliers, les expéditions requises et nécessaires, et que nous voulons utilement estre distribuées à cet égard, sans qu'il soit besoin d'autre mandement ni permission, car tel est nostre vouloir et franche volonté.

Donné à Louvres en Parisis, au mois de juillet, l'an de grâce mil-soixante-un, et de nostre règnement le premier.

(*Signé*) le roi présent : *Baudoin*, l'évesque d'Orléans; *Pierre*, abbé de Saint-Germain-des-Prez; et par commandement du roy sire, *Robert* de Juillers — scellé en plomb, en lacs de cordons blancs.

(16) Nous devons à un certain écrivain Normand, venu en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant, un document précieux que Spesman a tiré de l'oubli : *Le Miroir des Justices*, par Horne. Ce livre nous a conservé beaucoup de renseignemens sur Alfred, principalement sur l'équitable sévérité avec laquelle il faisait punir les mauvais juges. Voici un fragment de l'ouvrage de Horne : « Le roi Ælfred, ordeigna par usage perpétuel, que à deux fois per l'an, ou pluis souvent, pur mestier, in temps de peace se assembler a Londres *pur parliamenter sur...* »

(17) Gaillard.

(18) Il est vraisemblable que ce furent les récits d'Other, qui engagèrent Alfred à envoyer Wulfstan dans la Baltique, soit pour y étudier les mœurs de peuples encore peu connus, soit pour y établir des relations commerçiales. La narration de ce voyage et de celui d'Other, ainsi qu'un petit précis de la géographie de l'Allemagne, ont été écrits par Alfred lui-même, et forment un appendice à sa traduction anglo-saxonne de l'histoire d'Orosius.

(19) Stolberg, d'après Spelman, Buller, Asser, Harspefield, etc. — Alfred, dit ce dernier, se soumettait avec humilité à l'Église, comme doit le faire tout bon catholique, et il avait coutume de dire : « que la dignité d'un roi n'est véritable qu'autant que dans le royaume du Christ, c'est-à-dire, dans l'Église, il ne se considérait pas comme roi, mais seulement comme simple citoyen; qu'il ne s'élevait point orgueilleusement au dessus des lois des évêques, mais se soumettait avec humilité et obéissance aux lois du Christ qui sont proclamées par les évêques. »

(20) Après la France et l'Angleterre, nous ne pouvons pas ne pas dire un mot de l'Allemagne, mais nous le rejetons dans les notes parce qu'il est presqu'en entier emprunté à la plume spirituelle et savante de M. Saint-Marc Girardin.

C'est encore de Charlemagne qu'il s'agit; car, au nord comme au sud, Charlemagne est le héros de tous les contes, de toutes les traditions, de toutes les épopées. Il n'est personne qui n'ait lu une de ces histoires, où un chevalier long-temps absent, reparait tout-à-coup et déconcerte les projets, tramés par ses ennemis pendant son absence. C'est l'histoire d'Ulysse revenant à Ithaque... Le moyen-âge a beaucoup de ces sortes d'aventures, elles témoignent du désordre de la société.

Ainsi dans les *Deutsche, Sagen*, pendant que Charlemagne fait une expédition contre les payens en Hongrie, sa femme, pressée par les instances des barons, promet de choisir un époux; c'est dans trois jours qu'elle doit déclarer son choix; un ange apprend à Charlemagne ces mauvaises nouvelles; comment en trois jours revenir de Hongrie à Aix-la-Chapelle. L'ange lui indique un cheval merveilleux qui lui fera la route en trois jours, il arrive à Aix au milieu des fêtes du nouveau mariage; il va s'asseoir dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, sur le siége où devaient être installés les empereurs, (le siége se montre encore à Aix); on le reconnait et Hildegarde reprend avec joie son époux; tel est le conte allemand.

Le même conte se trouve dans le Roman Italien la *Spagna Historiata*.

Dans le roman, les payens sont les Sarrazins, et au lieu d'un ange qui vient avertir Charlemagne, c'est un démon qui se charge de ce soin; un démon aussi bien est mieux choisi pour messager d'une mauvaise nouvelle; c'est le même démon qui se change en cheval noir et qui porte Charlemagne à travers les airs. Arrivé au dessus de la cour de son palais, Charlemagne plein de joie se met à faire le signe de la croix pour remercier Dieu; ce fut une distraction qui lui coûta cher; le démon, à ce signe de croix, donna une telle secousse que Charlemagne perdit les étriers et tomba dans la cour; cependant quoique un peu brisé, il se releva et se fit reconnaître.

Ainsi, la même histoire se trouve au midi comme au nord; l'imagination change seulement les détails, selon les lieux, prenant pour payens ses ennemis les plus proches; en Allemagne les Hongrois, dans le midi de la France, les Sarrazins d'Espagne. — Il est une autre sorte d'aventures au moyen-âge; ce sont les aventures de magie. Étienne Pasquier, en a conservé le récit dans ses recherches, nous allons le donner textuellement.

« François Pétrarque, fort renommé entre les poètes Italiens, discourant en une épître sur son voyage de France et d'Allemagne, nous raconte que, passant par la ville d'Aix, il apprit de quelques prêtres une histoire prodigieuse

qu'ils tenaient de main en main pour très véritable, qui était que Charlemagne après avoir conquis plusieurs pays, s'éprit de telle façon d'amour pour une femme que, mettant tout honneur et réputation en arrière, il oublia non seulement les affaires de son royaume, mais aussi le soin de sa propre personne, au grand déplaisir de chacun, étant seulement attentif à courtiser cette dame, laquelle, par bonheur, commença à s'aliter d'une grosse maladie qui lui apporta la mort, dont les princes et les grands seigneurs furent fort réjouis, espérant que, par cette mort, Charles reprendrait comme devant ses esprits et les affaires du royaume en main. Toutefois, il se trouva tellement infatué de cet amour, qu'encore chérissait-il ce cadavre, l'embrassant, baisant, accolant de la même façon que devant; et au lieu de prêter l'oreille aux légations qui lui survenaient, il l'entretenait de mille baisers comme s'il eût été encore en vie. « Ce corps commençait non seulement à mal sentir, mais aussi se tournait en putréfaction, et néanmoins il n'y avait aucun de ses favoris qui osât lui en parler; il advint que l'archevêque Turpin, mieux avisé que tous les autres, pensa qu'une telle chose ne pouvait être arrivée sans quelque sorcellerie. A cet effet, épiant un jour l'heure que le roi s'était absenté de la chambre, il commença de fouiller le corps de toutes parts; finalement, il trouva dans sa bouche, au-dessous de sa langue, un anneau qu'il lui ôta. Le jour même, Charlemagne retournant se trouva fort étonné de voir une carcasse aussi puante; par quoi, comme s'il se fût réveillé d'un profond sommeil, commanda qu'on l'ensevelît promptement, ce qui fut fait; mais en contre-échange de cette folie, il tourna toutes ses pensées vers l'archevêque, porteur de cet anneau, ne pouvant être de là en avant sans lui et le suivant en tous les endroits; ce que voyant ce sage prélat, et craignant que cet anneau ne tombât dans les mains de quelqu'autre, le jeta dans un lac prochain de la ville, depuis lequel temps on dit que le roi se trouva si épris de l'amour du lieu, qu'il ne désempara de la ville d'Aix, où il bâtit un palais et un monastère, en l'un desquels il acheva le reste de ses jours, et en l'autre il voulut être enseveli. »

Charlemagne, ajoute plus loin M. Saint-Marc Girardin, placé au début du moyen-âge à l'ouverture de cette époque où se mêlent et se combinent, pour former une société nouvelle, le génie germanique, la civilisation romaine et l'esprit du Christianisme, Charlemagne, dans son personnage fabuleux comme dans son personnage historique, représente ces trois élémens divers. Voyez dans l'histoire; c'est le plus grand conquérant qu'aient eu les nations germaines. Ses mœurs, son langage, sa capitale d'Aix-la-Chapelle, tout est germanique. En même temps il se fait nommer empereur d'Occident, il rédige les Capitulaires et abolit les lois barbares, son gouvernement est tout romain. Mais par-dessus tout il est chrétien, apôtre et convertisseur de la Saxe, il étend à la fois son empire et l'empire du Christ.

Dans la fable, il a le même personnage ; ses guerres, ses aventures, ses paladins, leur intrépide audace, leur amour du péril, tout cela appartient à la Germanie. Sa généalogie fabuleuse (dans les romans de la maison de France, descend des empereurs romains Maximien, Constance Chlore et Constantin), son titre d'empereur révèle les traditions romaines qui sont venues se rattacher à son nom. Enfin ses guerres contre les Sarrasins, son prétendu voyage à Jérusalem, son goût des reliques, les discussions théologiques de ses paladins, marquent l'empreinte de l'esprit du Christianisme. Ainsi, les trois élémens fondamentaux du moyen-âge, la Germanie, les souvenirs de la civilisation romaine et le Christianisme, se retrouvent dans le personnage de Charlemagne, soit que nous l'étudiions dans l'histoire, soit que nous l'étudiions dans la fable. On peut même dire qu'ils se distinguent mieux dans le personnage fabuleux que dans le personnage historique, et qu'ils y ont laissé une empreinte plus saillante. Cela devait être. Quand Charlemagne paraît dans l'histoire, le moyen-âge commence : ses caractères sont encore indécis et confus ; aussi ne peuvent-ils point se peindre et se réfléchir d'une manière complète dans Charlemagne ; ils s'y laissent pressentir plutôt que voir. Quand au contraire paraît, dans les romans, le personnage de Charlemagne, nous sommes au XII siècle. Le moyen-âge s'est développé, ses traits, ses formes, ses caractères sont marqués ; ils devraient donc se dessiner avec plus de saillie et de relief dans le personnage que le moyen-âge choisissait pour héros de son épopée. Voilà pourquoi, dans le Charlemagne du roman, le guerrier germanique a les mœurs du chevalier ; et ses fidèles sont des paladins, ce qui marque le progrès de l'ère de la conquête à l'ère du moyen-âge ; et pourquoi enfin le chrétien est un croisé et un théologien.

CHAPITRE NEUVIÈME.

(1) Voilà l'amitié chez les Scythes, où personne ne pouvait avoir plus de trois amis. Chez les Germains, l'institution est déjà plus étendue; l'amitié est une bande organisée sous un chef. Vient enfin le moyen-âge, où le chef est un suzerain et où les amis, les fidèles, sont les vassaux. Ainsi, nous trouvons chez les Scythes le principe de ces liens sacrés qui unissaient le seigneur et le vassal et de cette fidélité qui enfanta tant de glorieux dévouemens; ainsi nous voyons comment des Scythes, au moyen-âge, en passant par la Germanie, un sentiment est devenu une institution. (S. M. GIRARDIN.)

(2) Le plus ancien exemple de ces cérémonies qui nous ait été conservé, est celui de Tassillon, duc de Bavière, envers le roi Pépin, en 757. Voici le récit que nous en avons : Tassilo dux Bajoariarum cum primoribus gentis suæ venit, et more Francorum in manus regis in *vassaticum* manibus suis semetipsum *commendavit*; *fidelitatemque* tam ipsi regi Pipino, quam filiis ejus Carolo et Carlomanno, jurejurando supra corpus sancti Dyonisii promisit. *Adelmus*, *Annal Franc.* La formule de l'hommage variait selon les pays et même selon les fiefs. On comptait en France seulement, 70,000 fiefs ou arrières-fiefs, dont 3000 étaient titrés. Le vassal, dans la plupart d'entre eux, prêtait hommage, tête nue, sans épée, sans éperons, à genoux, ses mains dans celles du seigneur, qui était assis et la tête couverte; on disait: « *Je deviens votre homme de ce jour en avant, de vie, de membre, de terrestre honneur, et à vous serai féal et loyal, et foi à vous porterai des tènemens que je reconnais tenir de vous, sauf la foi que je dois à nôtre seigneur le roi.* » Quand cette formule était prononcée par un tiers, le vassal répondait *voire : Oui je le jure*. Alors le vassal était reçu par le seigneur *audit hommage à la foi et à la bouche*, c'est-à-dire un baiser, pourvu que ce vassal ne fût pas un *vilain* : « Quelquefois un gentilhomme de bon lieu est contraint de se mettre à genoux devant un moindre que lui; de mettre ses mains fortes et généreuses dans celles d'un lasche et efféminé. » (*Traité des fiefs.*)

(3) G. Stuart.

(4) *Du franc aleu.*

(5) Outre les droits dont nous avons parlé, et bien d'autres, dont notre cadre nous interdit les détails, nous pourrions citer encore les droits de *quint*

et *de requint*, de *lods* et *ventes*, de *my-lods*, de *ventrolles*, de *reventes*, de *reventons*, de *sixièmes*, de *huitièmes*, *treizièmes*, de *resixièmes*, de *rachats* et de *reliefs*, de *plait*, de *morte-main*, de *rettiers*, de *pellage*, de *couletage*, d'*affouage*, de *cambage*, de *cottage*, de *péage*, de *vilainage*, de *chevage*, d'*aubain*, d'*ostise*, de *champart*, de *mouture*, de *fours banaux*. etc.

Quant aux droits *honorifiques*, ils servaient de marques à une souveraincté locale : tels fiefs, par exemple, allouaient la faculté de prendre le cheval du roi, lorsque le roi passait sur les terres du possesseur de ces fiefs. D'autres droits n'étaient que des divertissemens rustiques que la philosophie a pris assez ridiculement pour des abus de la force : lorsqu'on apportait un œuf garotté dans une charrette, traînée par quatre bœufs; lorsque les poissonniers, en l'honneur de la dame du lieu, sautaient dans un vivier, à la Saint-Jean; lorsqu'on courait la *quintaine* avec une lance de bois ; lorsque, pour l'investiture d'un fief, il fallait venir baiser la serrure, le cliquet, ou le verrou d'un manoir, marcher comme un ivrogne, faire trois cabrioles, accompagnées d'un bruit ignoble, c'étaient là des plaisirs grossiers, des fêtes dignes du seigneur et du vassal; des jeux inventés dans l'ennui des châteaux et des camps de paroisse, mais qui n'avaient aucune origine oppressive.

(6) Ce qui fit le despotisme du seigneur féodal, ce fut sa force ; et si on peut s'exprimer ainsi, son invulnérabilité. La confiance de chaque gentilhomme dans la force de sa demeure, dans la bonté supérieure de son cheval, de son épée, de son armure défensive, développait en lui une valeur qu'on n'avait point aperçue tant qu'il n'avait eu aucun moyen de résistance. La vie d'un noble était tellement plus difficile à ravir que celle d'un plébéïen, qu'il s'accoutuma, et que chacun s'accoutuma comme lui, à l'estimer infiniment davantage. Lors même que cent bras se levaient contre lui, il était assuré qu'aucun ne pouvait l'atteindre; il ne lui restait plus qu'à faire en sorte que ses moyens de nuire fussent égaux à ses moyens de se défendre, et que son bras seul fût plus redoutable que les cent dont il bravait déjà les coups. (SISMONDI.)

Il arrivait parfois que le peuple se soulevait (comme en 997 et au milieu du onzième siècle), mais il ne tardait pas à s'en repentir. « Les paysans, dit Guillaume de Jumièges, historien normand de cette époque, s'étant rassemblés en conventicule, dans tous les comtés de la Normandie, résolurent, d'un consentement unanime, de vivre à leur gré, sans se soumettre plus à aucune des lois établies quant à l'usage qu'ils pourraient faire des bois, des forêts et des eaux. Chaque assemblée de ce peuple furieux nomma deux députés qui devaient se réunir en assemblée générale, au milieu du pays, pour soutenir leurs prétentions. Mais le nouveau duc en étant averti, envoya aussitôt une troupe de soldats, sous la conduite du comte Rodolphe, pour dissiper cette assemblée rustique. Celui-ci, exécutant ses ordres sans retard, fit arrêter

tous les députés, et quelques autres paysans avec eux, et leur ayant fait couper les mains et les pieds, il les renvoya ainsi à leurs familles, rendus inutiles pour la vie. Les paysans ayant éprouvé ces rigueurs, et craignant des châtimens plus sévères encore, renoncèrent aussitôt à leurs assemblées et retournèrent à leurs charrues.»

(7) Les seigneurs n'habitaient que des châteaux-forts, presque toujours construits dans un lieu favorable à la défense.

Si la montagne avait un accès difficile et un revers rapide; si, près de là, le torrent s'était creusé de profonds abîmes, on ne bâtissait pas ailleurs... (Voyez Salvaing, Brussel, Méville, Legrand d'Aussy, Muratori, Benneton, etc.).

Le château de Beaucaire (*Belli cadro*) et celui de Saint-Roman, dans le Gard, pourraient passer pour des types de ces châteaux féodaux qui couvraient au onzième siècle la France, l'Allemagne et la plus grande partie des états européens.

(8) La chasse était l'exercice habituel, et presque l'unique occupation des seigneurs quand ils n'étaient pas à la guerre. Souvent ils allaient passer dans les forêts des semaines entières avec les feudataires et les officiers de leur maison, chassant tout le jour, et la nuit dormant sous la tente ou sous la ramée.

La chasse féodale prête assurément plus que celle des anciens à des descriptions poétiques; on ne peut en disconvenir en se rappelant que la fauconnerie est une invention de nos pères.

La fauconnerie est l'art de gouverner certains oiseaux et de leur apprendre à saisir dans les airs la proie du chasseur. Le faucon était le plus habile de ces oiseaux. Il devint cher à la noblesse qui considérait le droit de le posséder comme une prérogative. Non seulement à la chasse, mais encore en visites, dans les pélerinages et même à l'église, pendant l'office divin, les seigneurs et les dames portaient cet oiseau favori, orné de sonnettes, de vervelles ou d'anneaux; souvent, le poing sur lequel il reposait, était couvert d'un gant brodé de perles et de pierreries. Les ecclésiastiques voulurent partager avec les chevaliers l'honneur de porter le faucon; souvent ils l'avaient avec eux dans l'église, et le posaient sur le bord de la chaire et sur le coin de l'autel.

Un de nos rois, allant rétablir le comte de Flandre, dépossédé de ses états, rêva un jour que pour reconnaître ce bienfait, son vassal lui offrait un faucon en disant: *Monseigneur, je vous donne en etrenne ce faucon pour le meilleur que je veisse oncques, le plus gravement chaçant et le mieux abbattant oiseaux...*

Le faucon fut tellement considéré de nos pères, que la loi qui permettait au noble, fait prisonnier, de donner pour sa rançon tout son or et jusqu'à deux cents paysans de ses terres, ne l'autorisait pas à recouvrer sa liberté en donnant son faucon. Celui qui dérobait un faucon était puni comme s'il eût

tué un esclave. Des châtelains voulurent être inhumés avec cet oiseau, quelquefois on le léguait à son meilleur ami.

On établit en maxime que les chasses des seigneurs devaient se faire à grands frais et à grand bruit : dans l'équipage d'un duc, on comptait *six pages pour les chiens courans*, *six pour les levriers*, *douze sous-pages de chiens*, *six gouverneurs de valets de chiens limiers*, *six valets de chiens levriers*, *douze valets de chiens courans*, *six valets d'épagneuls*, *six valets de petits chiens*, *six valets de chiens anglais et de chiens d'Artois*. Le chasseur avait un habillement élégant ; il portait le pourpoint, fourré de gris, la robe courte et verte, serrée avec une ceinture de cuir d'Irlande, des brodequins étroits, le *quenuret* ou couteau de chasse, l'arc et les flèches et le cornet d'ivoire pendant au corps par une chaîne d'or ou d'acier poli.

Nos pères, que séduisaient tous les exercices propres à déployer leur force et leur adresse, voulurent également, à l'instar des Orientaux, avoir des chasses aux bêtes féroces ; et, plus d'une fois, rendant de simples jeux aussi périlleux que la guerre, ils s'élancèrent dans une vaste enceinte fermée de pieux ; ils attaquèrent le lion, le tigre, les panthères et les ours qu'ils faisaient venir d'Afrique ou du Nord en des cages grillées et escortées de leurs vassaux.

On croira sans peine, d'après ce que nous avons dit des plaisirs de la chasse, que les seigneurs se soient montrés singulièrement jaloux de s'en réserver exclusivement la jouissance ; mais on croirait difficilement aux excès de barbarie dont ils se rendirent coupables envers les braconniers et les maraudeurs. Les défenses de chasser dans l'étendue de leur domaine étaient si sévères, qu'à leurs yeux il était plus rémissible de tuer un homme que de tuer un cerf ou un sanglier. Un évêque d'Auxerre fit crucifier un malheureux qui avait détourné un oiseau dressé pour la chasse.

(*Voyez* les mêmes auteurs et *la Gaule poétique* de Marchangy.)

(9) Nos pères du dixième siècle, guerroyant sans cesse, étaient étrangers à tout système d'économie domestique ; les serfs, attachés à la glèbe, rebutés dans leurs travaux, sans espérance, n'étant point stimulés par l'intérêt personnel, ne faisaient qu'effleurer une terre seigneuriale ; les champs étaient encore si mal cultivés, sous la seconde race, que la France tirait de l'Angleterre et des contrées voisines du bétail et des grains.

(L'abbé CARLIER.)

(10) La Chevalerie, dont on place originairement l'institution à l'époque de la première croisade, remonte à une date fort antérieure. Elle est née du mélange des nations arabes et des peuples septentrionaux, lorsque les deux grandes invasions du nord et du midi se heurtèrent sur les rivages de la Sicile, de l'Italie, de l'Espagne, de la Provence, et dans le centre de la Gaule : cela

nous donne une époque à peu près certaine, comprise entre l'année 700 et l'année 753.

Le caractère de la Chevalerie se forma parmi nous de la nature sentimentale et fidèle du Teuton et de la nature galante et merveilleuse du Maure, l'une et l'autre nature pénétrées de l'esprit et enveloppées de la forme du Christianisme.

(CHATEAUBRIAND.)

L'historien rencontre des difficultés de tout genre lorsqu'il veut démêler l'origine et les progrès de la Chevalerie. Il se trouve placé sur les limites de la réalité et du pays des fictions : tantôt, il est trompé par les poètes et les romanciers qui le transportent au milieu des féeries de leur imagination ; tantôt, il est trompé en sens contraire par des chroniqueurs incapables, dans leur sécheresse, de concevoir les événemens qu'ils ont sous les yeux, lorsqu'ils tiennent à l'imagination ou au sentiment.

La Chevalerie, telle du moins qu'elle a existé, brillait de tout son éclat au temps de la première croisade, c'est-à-dire durant le règne de Philippe Ier ; elle avait donc commencé au temps de son père ou de son aïeul.

La nation française devint, à cette époque, l'école de l'héroïsme de tout l'occident, le modèle de cette perfection presque idéale qu'on désigna par le nom de Chevalerie, et que les guerres des croisés, les chants des troubadours et des trouvères, et les romans même des nations voisines, rendirent propre à la France.

(SISMONDI.)

Quelques écrivains ont prétendu, mal à propos, que les croisades avaient donné naissance à la Chevalerie; mais, au contraire, sans celle-ci, les premières n'auraient pas pu s'exécuter, et les papes, ainsi que les prêtres, auraient en vain prêché qu'elles étaient le chemin du salut et les portes du ciel.

(G. STUART.)

(11) On trouve dans les Études historiques de M. de Châteaubriand, des détails trop intéressans pour que nous ne les reproduisions pas en partie, bien que nous ayons déjà traité ce sujet dans le cours de notre ouvrage.

« L'abominable législation sur les épaves, dit-il, et les deux espèces d'aubains, les *mescrus et les mécannus*, consistait à s'emparer des choses égarées, de la dépouille de la succession des étrangers.

« Par droit de *bâtardise*, quand les bâtards mouraient sans héritiers, les biens échéaient au seigneur, sous la condition d'acquitter les legs, et de payer le douaire à la femme.

« Mais ceci doit être entendu des bâtards roturiers, serfs ou mains-mortables de corps, incapables de succéder, ne pouvant ni se marier, ni acquérir, ni aliéner sans le congé du seigneur. Quant aux bâtards des nobles, il n'y avait aucune différence entre eux et les enfans légitimes, lorsque le père les avait reconnus : ils en étaient quittes pour croiser les armes paternelles d'une barre diagonale qui perpétuait le souvenir du malheur ou de la honte de leur

mère. Les bâtards étaient presque toujours des hommes remarquables, parce qu'ils avaient eu à lutter contre l'obstacle de leur berceau.

« Dans quelques lieux, le nouveau marié ne pouvait avoir de commerce avec sa femme pendant les trois premières nuits de ses nôces, à moins qu'il n'en eût obtenu la permission de son évêque. On tirait la raison de cette coutume de l'histoire du jeune Tobie ; on en aurait pu retrouver quelque chose dans les Institutions de Lycurgue, si ce nom là eût été connu des barons....

« Les *déconfés* ou *intestats*, ceux qui mouraient sans confession, ou sans faire de testament, avaient leurs biens envahis par le seigneur. La mort subite amenait la même confiscation : l'homme soudainement emporté ne s'était point confessé ; donc, Dieu l'avait jugé à lui seul, l'avait atteint tout vivant de sa réprobation éternelle.

« La procédure civile et criminelle se réglait sur l'état des personnes. L'assignation avait un terme de quinze jours, les preuves étaient au nombre de huit, parmi lesquelles figurait le combat judiciaire.

« L'appel aux justices royales était permis, non de droit, mais de *doléance*. Cet appel allait directement au roi, qui était supplié de *dépiécer* le jugement. La pénalité était placée auprès du faux jugement ou de la non exécution de la loi.

« La multiplication de ces cas de mort montre qu'on était déjà loin de l'esprit des temps barbares.

« La cause de ce changement fut l'introduction de l'ordre moral dans l'ordre légal ; c'est le crime qui saisit la mort. La sentence se prononçait par la bouche de certains jurés nommés *jugeurs :* ces jugeurs ne pouvaient être tirés de la classe des *vilains* et *coutumiers*. Toutefois, on voit des bourgeois jugeurs dans quelques procès de gentilshommes ; l'accusé puisait dans cet incident un moyen d'appel, pour incapacité des juges.

« L'accusation de meurtre, de trahison, ou de rapt, amenait un cas extraordinaire : il était loisible à l'accusé de récriminer contre l'accusateur ; tous les deux allaient en prison, deux procès commençaient pour un même fait, les deux parties étant à la fois plaignantes et demanderesses.

« La caution était admise, excepté pour crime méritant la peine capitale.

» Le vol équipollait l'assassinat ; la maison du coupable était rasée, ses blés étaient ravagés, ses foins incendiés, ses vignes arrachées ; on ne coupait pas ses arbres, on les dépouillait de leur écorce. Tuer un homme, ravir une femme, trahir son seigneur et son pays, ne constituait pas un plus grand crime aux yeux de la loi, que d'*embler* (voler) un cheval et une jument. On arrachait les yeux aux voleurs d'église et aux faux monnaieurs. Le vice qui fit la honte de l'antiquité, requérait la mutilation en première offense, la perte d'un membre en récidive, le feu au troisième délit. La femme, convaincue du même vice en même progression, perdait successivement les deux lèvres, et arrivait au bûcher. En *menues choses*, le vol postulait le retranchement d'une oreille ou

d'un pied ; le caractère des lois salique et ripuaire se retrouve dans ces dispositions. Le premier infanticide d'une mère, impétrait au renvoi de cette malheureuse devant le tribunal de pénitence ; si elle le commettait une seconde fois, on la brûlait morte. La volonté n'était point punie, lorsqu'il n'y avait point eu commencement d'exécution : c'est aujourd'hui le principe universel.

»Le prisonnier, même innocent, était pendu quand il forçait la porte de sa prison, parce que la société entière reposait sur la parole baillée ou reçue. Le clerc le croisé et le moine, compétaient des cours ecclésiastiques, qui ne condamnaient jamais à mort ; on sent combien ce titre de *croisé*, favorisait alors, la classe du servage et de la bourgeoisie. L'hérétique, le sorcier, le *maléficier*, étaient jetés aux fagots ; la saisie des meubles punissait l'usurier. Si une bête rétive ou méchante tuait une femme ou un homme, et que le propriétaire de cette bête avouât l'avoir connue vicieuse, on le pendait : la bête était quelquefois attachée auprès de son maître. Un cochon, atteint et convaincu d'avoir mangé un enfant, eut son procès fait, après quoi, il fut éxécuté par la main du bourreau. La loi s'efforçait de montrer son horreur pour le meurtre, dans ces temps de meurtre. L'enfant coupable subissait la peine capitale, comme l'homme en âge de raison : on lui accordait dispense d'âge pour mourir.

» A la porte de chaque chef-lieu de seigneurie, s'élevait un gibet composé de quatre piliers de pierre où pendaient des squelettes cliquetans. »

M. de Chateaubriand, nous devons le faire observer, a mélé à ces détails sur la législation féodale, bien des articles des institutions de St. Louis, qui sont postérieurs aux temps dont nous nous occupons ; de plus il ne parle que pour la France.

(12) Ce guide est Lacurne de Sainte-Palaye : ses mémoires sur l'ancienne Chevalerie, sont un des meilleurs ouvrages historiques, l'un des plus consciencieux du moins, du XVIII siècle. Ils sont surtout remarquables par l'exactitude des faits qu'il avait mis plus d'un demi-siècle à recueillir. Mais cet auteur n'est cependant pas le seul que nous ayons consulté ; nous pourrions citer encore Gilbert-Stuart, Thouret, André Favin, Menestrier, Raynouard, Heeren, de Lacolombière, Hurd, Robertson, Busching, Gassier, Marchangy, Chateaubriand et quelques chroniques du temps.

(13) Il y a jusqu'à sept ans.
» Et plus encore, trop de périls...
» Mais il n'en chaut à nos maris. (EUST. DESCHAMPS.)

Cet usage qui datait déjà de loin, s'est fort long-temps conservé et s'observe encore en bien des cours.

(14) Le chevalier doit avoir écuyer ou *paige* qui le serve et prenne soin de ses chevaux, dit *l'ordre de la Chevalerie*. Les autres domestiques étaient distingués par le nom de *gros varlets*.

(15) Autant la dévotion qu'on leur inspirait était accompagnée de puérilités et de superstitions, autant l'amour des dames qu'on leur recommandait, était-il rempli de raffinement et de fanatisme. Il semble qu'on ne pouvait, dans ces siècles ignorans et grossiers, présenter aux hommes la religion sous une forme assez matérielle pour la mettre à leur portée, ni leur donner en même temps, une idée de l'amour assez pure, assez métaphysique, pour prévenir les désordres et les excès.

(16) Les écuyers se divisaient en plusieurs classes différentes, suivant les emplois auxquels ils étaient appliqués, savoir : l'écuyer du corps, c'est-à-dire, de la personne, soit de la dame, soit du seigneur, (le premier de ses services était un dégré pour parvenir au second); l'écuyer de la chambre ou le chambellan, l'écuyer tranchant, l'écuyer d'écurie, l'écuyer d'échansonnerie, l'écuyer de panneterie, etc. Le plus honorable de tous ces emplois, était celui d'écuyer du corps, par cette raison appelé aussi écuyer d'honneur. Il serait assez difficile de les distinguer exactement, et de dire quel rang ils tenaient entre eux; peut-être, étaient-ils souvent confondus dans les cours, et dans des maisons moins opulentes et moins nombreuses ; un écuyer pouvait y réunir en lui seul, plusieurs offices différens.

(17) Dès lors étaient abandonnés les soins de mettre et lever la table, de donner laver aux convives, de servir les épices ou dragées et confitures, le clairet, le piment, le vin cuit, l'hipocras, et les autres boissons qui terminaient toujours les festins, et que l'on prenait encore en se mettant au lit, etc.

« Li quens qui amor a souspris
« Manga o la belle meschine
« Moult par fu riche la cuisine.
« Moult ont bons vins et bons clarez.
« Moult par fu li quens honoret,
« Après manger se sont déduit
« De paroles, puis si on fruit ;
« Et après le manger laverent,
« Escuier de l'eve donnèrent.»

Au nombre des fonctions de l'écuyer, on peut mettre celle de tenir l'étrier au chevalier, de garder les prisonniers confiés à ses soins, de soigner armes et chevaux, etc. ; il fallait, comme on le voit, que l'aspirant de chevalerie réunit toute la force nécessaire aux plus rudes métiers, quelques écuyers; trop utiles aux chevaliers, en étaient mal récompensés par ces derniers, jaloux d'avoir à leur service les meilleurs écuyers.

« Guillaume (dit un fabliau) estoit moult de haute gent :
« Ils n'estoit mie chevaliers :
« Vallez estoit; sept ans entiers
« Avait un chatelain servi,

« Encore ne lui avait meri
« Le service que li fesoit.

(18) On pouvait réclamer d'autres saints; mais Saint Denis, et Saint Georges étaient en général les préférés.

Les vingt-six articles dont nous parlons se touvent dans Lacolombière:

Lorsque le chevalier avait chaussé l'éperon, qu'on lui avait remis l'écu et la *joyeuse* et *flamboyante* épée, il devait chevaucher parmi la ville, et se doit montrer aux gens, afin que tous saicheut qu'il est chevalier nouvellement fait et ordonné chevalier, et qu'il est obligé de deffendre et maintenir le haut honneur de la Chevalerie, car de tant aura-t-il en soy plus grand reffrènement de mal faire : (ORDRE DE CHEVALERIE.)

(19) Nous répèterons au sujet des tournois ce que nous avons dit pour la Chevalerie, nous ne sommes pas précisément dans l'époque, nous la devançons, car le beau temps des tournois comme celui de la Chevalerie est le temps des croisades ; mais il n'en est pas moins vrai que cette dernière qui existait déjà en germe avant Charlemagne, était en pleine faveur au onzième siècle. Nous devions dès lors en parler. Plus tard nous la retrouverons avec les modifications que lui auront fait subir quatre siècles d'existence.

Les principaux règlemens des tournois que nous ne pouvons donner tous ici consistaient dans l'obligation de ne point frapper de la pointe, mais du tranchant de l'épée, ni combattre hors de son rang; à ne point blesser le cheval de son adversaire; à ne porter des coups de lance qu'au visage et entre les quatre membres, c'est-à-dire au plastron; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avait ôté la visière de son casque, ou qu'il s'était déhaumé, à ne point se réunir plusieurs contre un seul dans certains combats, comme celui qui était proprement appelé joute.

Quelques auteurs ont attribué l'invention des tournois à Geoffroy de Preuilli mort en 1066 : d'autres ont conjecturé plus raisonnablement qu'il n'avait fait qu'en rédiger les lois qui devaient s'y observer; peut-être imagina-t-il, dans les exercices ou les évolutions du tournoi, quelques nouvautés qui les perfectionnèrent et qui le firent regarder comme l'auteur de ces jeux militaires.

(20) Les exploits des différens acteurs du tournoi, leur prouesse, leur vigueur et leur adresse, les aventures des anciens chevaliers et des héros qui avaient illustré le corps de la nation et de la Chevalerie, faisaient le sujet des conversations dont les festins étaient entremêlés et suivis; on les inscrivait sur les registres publics et authentiques des officiers d'armes; c'était la matière des chansons des lais et des autres poèmes, que chantaient les dames, les demoiselles et les ménestriers au son de toutes sortes d'instrumens. Les chansons de geste c'est-à-dire historiques, ou les autres poèmes, composés pour célébrer les tournois étant répandus dans toutes les cours de l'univers, y portaient le nom et la gloire de ceux qui en avaient remporté le prix, échauffaient tous les cœurs, excitaient une noble émulation.

(21) On pourrait donner une liste très ample des hauts chevaliers, tués dans les tournois (Voy. Fouchet, Chronique de Saint-Denis, Lacurne, Lacolombière, etc.)

(22) Alain-Chartrier, dans un poëme, parle de quatre dames, dont les amans ont chacun éprouvé un sort différent à la funeste bataille d'Azincourt : L'un d'eux a été tué ; l'autre a été fait prisonnier ; le troisième est perdu et ne se retrouve point ; le quatrième est sain et sauf, mais il ne doit son salut qu'à une fuite honteuse. On représente la dame de celui-ci comme infiniment plus à plaindre que ses compagnes, d'avoir placé son affection dans un lâche chevalier : *Selon la loi d'amour*, dit-elle, *je l'eusse mieux aimé mort que vif.*

(23) Ces titres leur assuraient à eux et même à leurs femmes, un rang fixe auquel on reconnaissait, du premier coup d'œil, la grandeur et l'importance des services qu'ils avaient rendus à l'État. Divers ornemens achevaient de caractériser leur mérite et leurs exploits ; on peut voir dans les traités du blason, les différens timbres ou casques, cimiers, grilles, bourlets, tortis, volets, lambels ou lambeaux, supports ou tenants, ceintures et couronnes dont étaient accompagnés les écus. La plupart de ces pièces, originairement portées dans les cérémonies par ceux à qui elles appartenaient, avaient fait partie de leur armure de tête, de leur coiffure et de leur habillement. Les demeures mêmes des chevaliers alors considérées, suivant l'esprit du siècle, comme les temples de l'honneur, devaient avoir des signes propres à les faire respecter ; les créneaux et les tours qui servaient à la défense des châteaux, en marquaient aussi la noblesse ; mais les seuls gentilshommes avaient le privilége de parer de girouettes le faîte de leurs maisons.

La forme de ces nobles signaux indiquait les divers grades de ceux à qui les maisons appartenaient ; figurés en manière de pennons, ils figuraient les chevaliers ; taillés en bannières, ils désignaient les bannerets. En entrant dans ces maisons, on distinguaient encore mieux, par les diverses façons dont les meubles étaient ornés, le rang des maîtres qui les habitaient. Ces détails nous ont été transmis avec soin par une dame de la cour de Bourgogne, dans un manuscrit intitulé : *les Honneurs de la Cour.*

(24) Voyez les onzième et douzième dissertations de Ducange sur le *cri d'armes.*

(25) Les fraternités d'armes se contractaient de plusieurs façons différentes : trois chevaliers, suivant le roman de Lancelot du Lac, se firent saigner ensemble et mêlèrent leur sang. Cette fraternité n'est point une fiction romanesque, puisque Ducange cite plusieurs exemples pareils, tirés des histoires étrangères, surtout de celles des pays d'outre-mer. Si cette pratique, comme il le dit, était barbare, rien n'était plus éloigné de la barbarie que le sentiment qui l'inspirait.

Le Christianisme avait fondé l'usage entre les hommes de se traiter en frères, la Chevalerie le continua.

(26) Quelques frères d'armes imprimaient à leurs sermens les plus sacrés caractères de la religion : pour s'unir plus étroitement, ils recevaient en même temps la communion. L'assistance qu'on devait à son frère d'armes, l'emportait aussi sur celle que les dames étaient en droit d'exiger. Une demoiselle ayant envain réclamé la protection d'un chevalier, celui-ci se disculpa en alléguant la nécessité dans laquelle il s'était trouvé pour lors, de voler au secours de son frère d'armes. Une pareille justification n'aurait pas été reçue s'il avait manqué à son souverain. Ce que l'on devait au prince, l'emportait sur tous les autres devoirs ; des frères d'armes de nation différente n'étaient liés ensemble qu'autant que leurs souverains étaient unis ; et si les princes se déclaraient la guerre, elle entraînait la dissolution de toute société entre leurs sujets respectifs : excepté ce cas, rien n'était plus indissoluble que les nœuds de cette fraternité. Les frères d'armes, comme s'ils eussent été membres d'une même famille, portaient une armure et des habits semblables ; ils voulaient que l'ennemi put s'y méprendre et courir également les dangers dont l'un et l'autre étaient menacés.

(27) L'ancienne Chevalerie, réduite alors à un état non seulement d'abjection, mais même de disgrâce et d'infortune, ne pouvait exister long temps : il ne lui fut plus possible de subsister, et les établissemens militaires et réguliers auxquels les défauts de la constitution féodale obligèrent d'avoir recours, suppléèrent à son utilité et aux avantages qu'on en retirait.

(G. STUART.)

Vers sa fin, elle était tombée en un tel discrédit, qu'on fut obligé de punir par les amendes et la saisie des terres le refus de recevoir la chevalerie, tant ambitionnée autrefois sous le règne d'Édouard III. Guillaume, fils de Gilbert d'Alton, paya vingt schelings, parce qu'il n'était pas venu recevoir la chevalerie, conformément à la proclamation du roi. Simon de Bradeney, Thomas, Trivet et Jean de Neirvote, furent condamnés à une amende de quarante schelings. Du temps de Henri IV, Thomas Poncefoot paya quatre nobles pour cette négligence ou ce mépris. (ASHMOLE.)

(28) La Chevalerie, perdant sa réputation, la pureté des vertus chevaleresques, dut se ternir. Quand elle tomba, comme établissement militaire, la noblesse de ses mœurs ne put plus être la même. Les femmes perdirent alors leur prix et leur orgueil. La propension au vice étant entretenue par le désordre politique, et la passion pour la galanterie étant poussée à l'extrême par la romanesque admiration qu'on avait pour le sexe, durent engendrer un penchant violent pour la volupté et pour le luxe, penchant qui, dans le cercle des événemens humains, caractérise et accélère l'époque de la décadence et de la ruine des nations.

Des mœurs, trop belles et trop pures pour l'humanité, ne fleurirent pas long-temps. Lors de la chûte des fiefs et de la Chevalerie, on ne remarqua

plus, en général, parmi les hommes l'honneur scrupuleux, la conduite exacte et l'adoration respectueuse de la beauté, qui avaient illustré l'époque de son triomphe; on ne trouva plus, en général, pareillement dans les femmes, la chasteté incorruptible, l'air majestueux, et la dignité imposante qui les avaient élevées, pour ainsi dire, au-dessus de la nature. On vit naître une galanterie moins magnifique, mais plus tendre. La gravité et la délicatesse des anciens temps s'évanouirent. Les femmes cessèrent d'être des idoles de culte et devinrent des objets d'amour. Dans un commerce sans réserve, leurs charmes furent plus attrayans. Les hommes de ce temps, portés à la corruption, ne purent résister à leur vivacité, à leurs grâces, et à leur envie de plaire. L'amour parut être la seule affaire de la vie. L'homme ingénieux et sensible trouva un intérêt durable et une occupation enchanteresse dans les assiduités, les inquiétudes, et les douceurs des intrigues galantes. L'homme grossier et dissolu, se livrant à l'indolence et à ses passions sensuelles, chercha le séjour du vice, et se jeta lui-même dans les bras de la beauté prostituée.

(GILBERT STUART.)

(29) Les chevaliers, au quinzième siècle, et même avant, maîtres absolus de la fortune des gens de guerre qu'ils levaient et qu'ils commandaient, les faisaient servir à leur vengeance dans leurs querelles personnelles, et les payaient de ces services par la liberté qu'ils leur laissaient de commettre à leur tour de pareilles violences. Incapables de repos, lorsque la guerre, interrompue ou finie, ne leur laissait plus d'ennemis à combattre, au défaut de ceux de l'État, ils s'en firent de leurs propres voisins et de leurs concitoyens : ils exercèrent les uns contre les autres des brigandages perpétuels, dont ils étaient alternativement les victimes, tandis que le peuple ne discontinuait point d'être sacrifié à leur fureur et à leur avidité.

Dans ce bon vieux temps, dit plaisamment un de nos poètes :

..... C'est par le fer que le moindre baron
Plaidait sa cause et vengeait son outrage;
C'est par le fer qu'il rendait témoignage,
Et le plus fort avait toujours raison.
Cinq ou six mois d'escrime et de manége;
Un bon poignet, un air fier et hardi,
Faisaient alors un seigneur accompli,
Et lui donnaient le noble privilége
D'injurier, d'assommer, de voler,
D'incendier, de piller, de tuer,
Jusqu'au moment où, d'un bras plus robuste,
On lui prouvait qu'il cessait d'être juste....

Thomas de Coucy pillait, tout jeune encore, les pélerins. Il les accrochait,

de sa propre main, *testiculis appendebat propria aliquoties manu* : une rupture s'opérant par le poids du corps, les intestins sortaient à travers l'ouverture. Thomas pendait encore d'autres malheureux par les pouces, et leur mettait de grosses pierres sur les épaules pour ajouter à leur pesanteur naturelle; il se promenait en dessous de ces gibets vivans, et achevait, à coups de bâton, les victimes qui ne possédaient rien, ou qui refusaient de payer. Ayant un jour jeté un lépreux au fond d'un cachot, le nouveau Cacus fut assiégé dans son antre par tous les lépreux de la contrée.

Un seigneur de Tournemine, assigné dans son manoir d'Auvergne, par un huissier appelé *Loup*, lui fit couper le poing, disant que jamais Loup ne s'était présenté à son château sans qu'il n'eût laissé sa patte clouée à la porte.

Regnault de Pressigny, seigneur de Marans près de la Rochelle, rançonneur de bourgeois, voleur de grand chemin, détrousseur de passans, se plaisait à crever un œil, et à arracher la barbe à tout moine traversant les terres de sa seigneurie....

(CHATEAUBRIAND, VIENNET, LACURNE, *etc.*).

Nous retrouverons ces détails et bien d'autres du même genre, en racontant les mœurs du temps des croisades; et si nous ne nous étendons davantage sur ce sujet, ce n'est pas que la matière manque, mais c'est que cette peinture des mœurs de la Chevalerie dégénérée est mieux en place, dans l'histoire des treizième et quatorzième siècles, que dans la période que nous parcourons dans ce volume.

(30) Roquefort.

(31) Les *Cansos* ou *Cansoni*, les *Serenas*, les *Descors*, la *Sixtine*, la *Tenson* et les *Sirventes*, poésies principales des troubadours constituant la *gaie science*.

(32) Thomas.

(33) Les lois de la Chevalerie qui défendaient de médire des dames, les obligeaient à mettre plus de décence dans leurs mœurs et dans leur conduite; et les dames qui, se respectant elles-mêmes, voulaient être respectées, étaient bien sûres qu'on ne manquerait point aux égards qu'on leur devait. Mais, si par une conduite opposée, elles donnaient matière à une censure légitime, elles devaient craindre de trouver des chevaliers tous prêts à l'exercer. Le chevalier de la Tour, dans une instruction qu'il adresse à ses filles, fait mention d'un chevalier de son temps, qui passant près des châteaux habités par des dames, notait d'infamie, en termes que je n'oserais transcrire, la demeure de celles qui n'étaient pas dignes de recevoir les loyaux chevaliers poursuivant l'honneur et la vertu : il donnait aussi de justes éloges à celles qui méritaient l'estime publique. (*Lacurne de Sainte-Palaye*).

« Le temps de lors, dit le chevalier de la Tour, était en paix et deme-

naient grand festes et grand joyeusetés ; et toutes manières de chevalerie de dames et damoiselles se assemblaient là, où ils sçavaient les festes qui estaient faictes menu et souvent, et là venaient par grand honneur les bons chevaliers de celluy temps. Mais, s'il advenait par aucune adventure que dame ne damoiselle, que eut mauvais renom, ne qui fut blasmée de son honneur, se mist avec une bonne dame ou damoiselle de bonne renommée, combien qu'elle feust plus gentil femme ou eust plus noble et plus riche mary tantots ces bons chevaliers de leur droit n'avaient point de honte, de venir à elles devant tous, et de prendre les bonnes et les mettre ou dessus des blasmées, et leur disaient devant tous : *Dame ne vous desplaise se ceste dame ou damoiselle va devant ; car combien qu'elle ne soit pas si noble ou si riche comme vous, elle n'est point blasmée, ains est mise au compte des bonnes, et ainsi ne dit l'on pas de vous, dont il me desplait ; mais l'en fera honneur à qui l'a desservi* (mérité), *et ne vous en mereveillez pas.* Ainsi parlaient les bons chevaliers et mettaient les bonnes et de bonne renommée les premières dont elles remerçiaient Dieu en leur cueur, de elles estre tenues nettement, par quoy elles estaient honorées et mises devant. Et les autres se prenaient au nez et baissaient le visaige et recevaient de grant vergongnes.

(34) Telle fut la célèbre Jeanne de Montfort, disputant son duché de Bretagne et combattant elle-même. Telle fut encore cette Marguerite d'Anjou active et intrépide ; général et soldat, dont le génie soutint long-temps un mari faible, qui le fit vaincre, le replaça sur le trône, brisa deux fois ses fers et opprimée par la fortune et des rebelles, ne céda qu'après avoir livré en personne douze batailles.

Cet esprit militaire parmi les femmes, conforme à des temps de barbarie ou tout est impétueux parce que rien n'est réglé, et où tous les excès sont des excès de force, dura en Europe plus de quatre cents ans, se montrant de distance en distance et toujours dans de grandes secousses, ou dans des momens d'orages. (THOMAS).

(35) Nos lecteurs ne prendront pas en trop mauvaise part ce mot *prosaique* : quelque poétique en effet que soit l'époque de la Chevalerie, gagnerions-nous à rétrograder jusqu'à elle ?... et quel est celui d'entre nous qui voudrait de ce bon temps?

(36) V. le *Journal général de l'Instruction publique.*

CHAPITRE DIXIÈME.

(1) Page 251.

(2) Notre cadre, trop restreint peut-être, ne nous permet pas de parler avec détail de tous les hommes distingués des siècles que nous parcourons : Erigène-le-Scot domine les philosophes de cette époque, et nous avons dû lui consacrer la meilleure part. Disons seulement que Lanfranc et Anselme, tous deux d'un esprit supérieur, différaient de principes. Lanfranc, d'une vive et brillante imagination, rendit au latin sa pureté, à la philosophie, un langage plus animé et plus noble. Le premier, il appliqua la dialectique à la théologie, et créa ainsi, ou plutôt ressuscita la forme scolastique dont Jean-Scot Erigène, avait donné l'exemple ; mais il ne sortit pas de la théologie. Anselme unit, au contraire, la philosophie à la théologie, les lumières de la raison à l'autorité des Écritures. Fidèle aux lois de l'esprit humain, Anselme le menait à la connaissance des idées par la connaissance des lois du langage. Son *Grammairium* peut être considéré comme une introduction à la logique ; son *Monologium seu exemplum meditanti de rationi fidei*, ou manière dont on peut s'y prendre pour rendre compte de sa foi est un progrès de la philosophie. Elle marche plus librement sous le joug de la théologie ; elle appelle la raison à l'examen de la foi. Dans le premier chapitre du *monologium*, Anselme pose l'existence de Dieu sur le même principe que Descartes, principe que l'on peut aussi découvrir dans Saint-Augustin.

Le second ouvrage d'Anselme, *Proslogium seu fides quærens intellectum*, ou la foi qui tente à se démontrer à elle-même, forme le complément du premier, et mérite les recherches de la philosophie moderne. Anselme avait un esprit plein de sagacité et de profondeur ; mais cette sagacité même dégénéra en subtilités ; ce fut là un des défauts de l'école normande. L'école normande rendit la dialectique compliquée et mystérieuse, elle s'égara dans des distinctions sans fin, elle mêla les erreurs aux vérités, à de vaines recherches les plus hautes questions, la chute de Satan, la vérité, le libre arbitre, l'accord de la liberté avec la prescience divine.

Sortie de l'Italie, l'école normande se ressentit de son origine; elle y resta fidèle, elle garda le caractère et les doctrines politiques de Rome, dont elle défendit les prérogatives. Lanfranc et Anselme furent sur le siége de Cantorbery, les précurseurs de Thomas Becket, qui puisa en Italie, à Bologne, les convictions qui firent ses malheurs et sa gloire.

(*Voyez* Charpentier, etc.)

(3) On pourrait ajouter à ces noms, ceux de Gunzo de Vérone, Héraïque Charmo, l'Italien Pierre Damien, etc., mais nous ne faisons pas une histoire spéciale de la philosophie.

(4) De la prédestination divine.

(5) De la division de la nature.

(6) Histoire comparée des systèmes de philosophie.

Nous pourrions citer à l'appui de ces assertions, de nombreux fragmens des ouvrages de Scot; mais ces citations seraient longues, et nous avons encore bien du chemin à parcourir avant d'arriver au bout de notre tâche. Disons seulement que les textes difficiles à trouver se retrouvent en partie, et par fragmens, dans le président Mauguin, Guizot et de Gérando

(7) Une anecdocte, tirée du manuscrit d'un chroniqueur du treizième siècle, montrera jusqu'à quel point était poussée la familiarité du roi et du philosophe.

« Jean, dit-il, était assis à table en face du roi de l'autre côté de la table. Les mets ayant disparu, et comme les coupes circulaient, Charles, le front gai et après quelques autres plaisanteries, voyant Jean faire quelque chose qui choquait la politesse gauloise, le tança doucement en lui disant : — « Quelle distance y a-t-il entre un *sot* et un *Scot?* » (*Quid distat inter sottum et Scottum?* « — Rien que la table... »

(GUILLAUME DE MALMESBURY.)

De la cour de Charles-le-Chauve, Scot passa dans celle d'Alfred et présida à l'école d'Oxford.

(8) Anselme fut l'inventeur du fameux argument attribué à Descartes, savoir : la preuve de l'existence de Dieu, tirée de l'idée naturelle qu'ont tous les hommes d'un être infiniment parfait. (MOSHEIM.)

(9) Un poète est avant tout, l'expression de son siècle; pour agir sur lui, il en doit éprouver l'influence, et à son tour, le siècle fait le poète. Quand il n'y a plus de poésie au fond des ames, l'imagination la plus riche ne saurait en réveiller les transports. Le génie, pour s'emparer heureusement de ce merveilleux, de ces croyances qui sont l'ame de la poésie, doit les trouver vivantes dans les cœurs; autrement, glacé lui-même par la froideur de ses contempo-

rains, il ne hasardera que de timides fictions; il substituera l'allégorie au merveilleux, les portraits au caractère, l'histoire à l'épopée.

(CHARPENTIER DE SAINT-PREST.)

(10) Il ne serait peut-être pas nécessaire de rappeler ici que, bien que d'après le rapport d'Éginhard on ait souvent avancé que Charlemagne ne savait pas écrire, cette assertion a été rectifiée d'après ce même Éginhard, qui dit plus loin que l'empereur apprit d'Alcuin, la rhétorique, la dialectique, les mathématiques et l'astronomie. Cette parole d'Éginhard doit donc s'entendre seulement du grand caractère romain. Charlemagne écrivait dans la langue tudesque, il désira la perfectionner et la répandre.

(*Voyez* Ginguené, de Gérando, etc.)

(11) Charlemagne décréta l'établissement d'un école supérieure dans le chef-lieu de chaque évêché, et d'une école primaire dans chaque paroisse de son vaste empire; mais les guerres continuelles que se firent les indignes successeurs de Charlemagne, s'opposèrent en grande partie à l'exécution de cette ordonnance. Un grand nombre d'écoles supérieures furent pourtant fondées dans les résidences des évêques.

(*Voyez* notre deuxième volume, pag. 398 à 400.)

(12) *Schola palatii.* Dans cette école du palais, qui suivait Charlemagne partout où il se transportait, Alcuin avait pour auditeurs les fils de l'empereur, ses conseillers habituels et Éginhard lui-même, les archevêques de Mayence, de Trèves, etc.

(13) *Nostro etiam quos possumus invitamus exemplo* (*Caroli, epist.* 3.)

(14) Le docte Ælbert abreuvait aux sources d'études et de sciences diverses, les esprits altérés. Aux uns, il s'empressait de communiquer l'art et les règles de la grammaire; pour les autres, il faisait couler les flots de la rhétorique; il savait exercer ceux-ci aux combats de la jurisprudence, et ceux-là aux chants d'Aonie; quelques-uns apprenaient de lui à faire raisonner les pipeaux de la Castalie, et à frapper d'un pied lyrique les rochers du Parnasse; à d'autres, il faisait connaître l'harmonie du ciel, les travaux du soleil et de la lune, les cinq zones du Pôle, les sept étoiles errantes, les lois du cours des astres, leur apparition et leur déclin, les mouvemens de la mer, les tremblemens de la terre, la nature des hommes, du bétail, des oiseaux et des habitans des bois, il dévoilait les diverses qualités et les combinaisons des nombres; il enseignait à calculer avec certitude le retour solennel de la Pâque, et surtout il expliquait les mystères de la Sainte-Écriture.

(Œuvres d'Alcuin.)

(15) C'est à Parme que Charlemagne et Alcuin se virent pour la première

fois. L'empereur tira des maîtres des diverses parties de l'Europe, mais surtout de l'Italie. *Dominus rex Carolus interdum à Roma artis grammaticæ et computatoriæ magistros secum adduxit in Franciam et ubique litterarum studium expandere jussit.*

(16) Charpentier.

(17) Voyez Muratori, Ginguené, Sismondi, Charpentier, etc.

(18) Voyez Mills, Cardonne, Swinburn's, Travels, Through, Spain, etc.

CHAPITRE ONZIÈME.

(1) Ces deux idiômes étaient subdivisés à l'infini. — Les langues que parlent les peuples du midi de l'Europe, depuis l'extrémité du Portugal jusqu'à celle de la Calabre ou de la Sicile, et qu'on désigne sous la dénomination commune de langues romanes, sont toutes nées du mélange du latin avec le teutonique, et des peuples, devenus romains, avec les peuples barbares qui renversèrent l'empire de Rome. Des circonstances accidentelles, plutôt qu'une diversité dans les races d'hommes, ont fait toute la différence entre le Portugais, l'Espagnol, le Provençal, le Français et l'Italien. Dans chacune de ces langues, le fond est latin, la forme souvent barbare. Un grand nombre de mots ont été importés dans la langue par les conquérans; mais un nombre infiniment plus grand appartenait au peuple vaincu.

En 871, dit M. de Sismondi, les chansons des soldats étaient souvent encore en latin. Il en cite deux, dont nous donnons un court fragment:

Nos adoremus celsa Christi numina,
Illi canora demus nostra jubila;
Illius magna fisi sub custodia
Hæc vigilantes jubilemus carmina
Divina mundi rex Christe custodia.
Sub tua serva hæc castra vigilia,
Tu murus tuis sis inexpugnabilis
Sis inimicis hostis tu terribilis:
Te vigilante nulla nocet fortia
Qui enna fugas procul arma bellica
Cinge hæc nostra tu Christe munimina
Defendens es tua forti lancea
Sancta Maria mater Christi splendida
Hæc cum Johanne Theotocos impetra
Quorum hic sancta veneramur pignora
Et quibus ista sunt sacrata mœnia,
Quo duce victrix est in bello dextera

Et sine ipso nihil valent jacula
Fortis juventus, virtus audax bellica.
Vestra per muros audiantur carmina :
Et sit in armis alterna vigilia
Ne fraus hostilis hæc invadat mœnia;
Resultet echo comes : eja vigila.
Per muros eja! dicat echo vigila!

Il y a là déjà de la pensée, de la religion, de la poésie et une sorte d'éloquence militaire très-remarquable. Mais l'état littéraire fut cependant moins misérable, aussitôt que les poètes ne furent pas obligés de recourir à une langue étrangère, pour des chansons nationales.

Quant aux langues romanes, on peut les classer dans l'ordre suivant, en rapportant la naissance de chacune au premier règne où chaque nation acquit quelque consistance.

PROVENÇAL ou LANGUE D'OC à la cour de Boson, roi d'Arles.	877	887
LANGUE D'OIL, d'Oui, roman Wallon, ou Français, à celle de Guillaume-Longue-Épée, fils de Rolle, duc de Normandie.	917	943
CASTILLAN sous le règne de Ferdinand-le-Grand	1037	1065
PORTUGAIS sous Henri, fondateur de la monarchie.	1095	1112
ITALIEN sous Roger premier, roi de Sicile.	1129	1154

D'après M. Champollion-Figeac, les patois méridionaux sont d'anciens débris de la langue romane *romana rustica*. Ces dialectes seraient au nombre de sept : le *Languedocien*, qui est doux et agréable, et qui se parle dans onze départemens; le Provençal, vif et âpre, en usage dans six départemens; le Dauphinois, monotone et traînart comme le Lyonnais : l'Auvergnat, qui offre des sons durs et désagréables; le Limousin, moins harmonieux que le Languedocien et le Gascon, traînant et criard.

D'après le même savant, les dialectes ou patois du nord, peuvent se diviser en quatre principaux : le Picard, le Flamand, le Normand, et le Wallon; puis il ajoute d'autres dialectes intermédiaires. Nous reviendrons tout-à-l'heure sur ce sujet.

(2) Il existe une volumineuse collection de ces anciennes chansons nationales des Arabes, intitulée *Aghâny*, et formée par Aboul-Faradye Aly, fils d'Al-Hboiéin, natif d'Ispahan, mort en 966 de l'ère vulgaire.

(3) Telles furent *les aventures de la fille d'Airain*, et celle du jeune esclave *Touvadoud*. La dévotion ajouta ses visions aux fictions romanesques. On représenta un des compagnons de Mahomet, transporté sur les cornes d'un taureau, dans une île mystérieuse. La fécondité du génie oriental, se mani-

festa dans les contes de génies et de fées, tels que les voyages imaginaires de *Sind-bad* et de Hind-Bad, qu'on feignait avoir été, l'un, un célèbre navigateur, l'autre un porte-fardeaux, et qui représentaient allegoriquement dit-on, le premier, le vent du *Sind* ou du *Mackeran*; et le second, le vent de l'Inde.

(4) Le principal emploi des ministres d'Almamon, dit Ginguené, était de protéger les sciences. La Syrie, l'Arménie, l'Égypte, tous les pays qui possédaient des livres de quelque importance, devenaient tributaires de son amour pour les lettres; il y envoyait des ministres, pour y recueillir et en rapporter à tout prix, ces richesses littéraires. On voyait entrer dans Bagdad, des chameaux uniquement chargés de livres; et tous ceux de ces livres étrangers, que les savans jugeaient dignes d'être mis à la portée du peuple; il les faisait traduire en arabe et répandre avec profusion. — La cour était composée de maîtres dans tous les arts, d'examinateurs, de traducteurs, de collecteurs de livres. Elle ressemblait plutôt à une académie de sciences, qu'à la cour d'un monarque guerrier; et lorsqu'il fit en vainqueur la paix avec l'empereur de Bysance, Michel III, il exigea de lui, comme une des conditions du traité, des livres grecs de toute espèce.

(5) Les *ghazèles* de chacune des divisions de ce *divan*, dit Ginguené, auquel j'emprunte cette curieuse particularité, ont tous les vers terminés par la même lettre, et la série de toutes ces divisions forme l'alphabet entier. Quelques poètes italiens, ont aussi eu l'ambition de former leur divan, qu'ils nomment *cansonière*; mais ils se sont épargnés la contrainte et le ridicule de cette tâche alphabétique.

(6) William Jones.

(7) L. Viardot. — L'auteur de ce précieux monument littéraire, est à-peu-près inconnu de nos jours encore. On a seulement acquis la preuve que la date en est très ancienne. Nous en donnerons un court fragment pour faire juger du style : un guerrier espagnol est surpris par les Maures, et délivré par le Cid.....

Moros le Reciben por la senna ganas,
Danle grandes colpes nas nol' pueden falsas,
Dixo el campeador : « valelde por caridad ».
Embrazan los escudos delant los corazones,
Abaxan las lanzas apuestas de los pendones.
Enclinaron las caras de suso de los arsones;
Han los ferir de fuertes corazones.
Agrandes voces lama el que en buen ora nasco
« Feridlos, cavalleros, por amor de caridad,
« Io so Ruy-Diaz el Cid campeador de vivazl »

Todos fieren en el haz do esta Pero Bermuez;
Trecientas lanzas son, todas tienen pendones;
Sennos Moros mataron todos de sennos colpes;
A la Tornada que facen otros tantos son...

(8) Le quatrième volume contiendra l'histoire des douzième, treizième et quatorzième siècles. C'est aussi dans cette période pleine d'intérêt, que nous trouverons les chants des Trouvères du nord, les romans de Chevalerie, les fabliaux, les poëmes allégoriques et toute une autre littérature.

(9) Simonde de Sismondi.

(10) Voyez Ginguené et Salfi; voyez aussi Petrarca. Si l'on en croit ce dernier, ce furent les Siciliens qui, les premiers, firent parler les muses dans leur dialecte, probablement plus flexible et plus doux que ceux qui étaient en usage dans l'Italie. Parmi ces premiers versificateurs, on trouve l'empereur Frédéric lui-même, Pierre des Vignes son chancelier; le roi Ensius et Mainfroi son fils. Bientôt ou presque en même temps, Florence et les autres villes d'Italie s'empressèrent d'imiter et de surpasser les Siciliens Ainsi, en combinant de plus en plus leurs dialectes, les Italiens commencèrent à se montrer, peu d'années avant la fin du douzième siècle, en possession d'une poésie plus ou moins façonnée à la provençale.

(11) Struve de Kœnisberg.

(12) La *Bibliothèque* de Photius μυρτο διδλων est une véritable encyclopédie; on a encore de lui le Νοροχονωνου, collection de lois ecclésiastiques et impériales, deux cents épitres, etc.

(13) Voyez Struve, Charpentier, etc. Le onzième siècle vit fleurir le philosophe Psellus, Cédreaus et Jean Scyli très peu dignes d'une longue mention.

(14) Au commencement de la seconde race, on parlait à la cour de Charlemagne une langue mêlée d'Allemand ou Tudesque et de Théotisque ou Francisque, langue des Francs, mais on écrivait en latin.

(V. Raynouard, Sismondi, *les Mémoires de l'académie de Dijon et la France littéraire*).

(15) Un concile, tenu à Tours en 813 enjoignit aux évêques de traduire les Homélies dans les deux langues du peuple le *Roman rustique* et le *Théotisque*. Ce décret fut renouvelé par le concile d'Arles de 851; — *Cum divinorum librorum solum modo litterati ac eruditi prius notitiam haberent, actum est ut populus cunctus suæ ditionis subditus, Theodisca loquens lingua, ejusdem divinæ lectionis fructum acceperit.*

(16) *Oc*, *Oil*, *Si* et *Ya*. signifient également *oui*.

(17) On cite seulement le livre des lois que Guillaume le Conquérant donna à l'Angleterre au milieu du onzième siècle. — Ce n'est qu'au treizième, que

naquirent les Trouvères et leur poésie. Nous renvoyons aux Mémoires de l'académie de Dijon, les lecteurs curieux de connaître un vocabulaire polyglotte de la langue des Troubadours et de celle des Trouvères.

(18) On lit dans un Mémoire de M. B. de Roquefort : « Du moment que Guillaume eût achevé sa conquête, il s'empressa d'y transporter la langue romane qui était en usage parmi la noblesse..... Afin d'en rendre l'usage plus familier, le conquérant publia ses lois et ses ordonnances en français ; les prières et le psautier furent également traduits par ses ordres. Nous croyons faire plaisir en rapportant le *Pater* tel qu'il se trouve à la suite de ce psautier :

« Li noetre père qui iès es ciels, saintefiez seit li tuens nums, avienget il
« tuens regnes, seit feite la tue voluntet si cum en ciel et en terre, et nostre
« pain cotidian dun a nus oï, et pardune à nus les noz detes, eissi cum nus
« pardununs a nos deturs, ne nus meine en temtatium, mais delivre nus de
« mal. Amen ».

(19) Voici le texte saxon de quelques vers de cette pièce, que j'emprunte à l'ouvrage très estimé de M. Ch. Coquerel.

Wiges hremige
Lætan him behindan.
Hra Bryttinga,
Salowig paddan,
Thone sweartan hræfan,
Hyrnet nebban
And thone hasu-vadan earn
Æftan hwit œses brucan;
Grædigne cuth haofoc,
And thœt dear;
Wulfon wealde.

(20) Wace 1090.

(21) Les *Sagas* sont des histoires naïves, des traditions, des contes en prose, c'est de l'histoire, moins la critique, de la poésie, moins la forme. Nous les retrouverons plus tard.

(22) La vaste famille des Slaves, qui a donné naissance à la Pologne et fondé la Russie, compte au nombre de ses idiômes, sans parler du vieux Slavon, langue des écritures saintes, le Russe, l'Illyrien, le Croate, la langue de la Carinthie et de la Carniole, le Bohême, les dialectes de la haute et basse Lusace, le Polonais, le Silesien, et le Slovaque.

(23) Encyclopédie moderne. — Ces données sur les littératures primitives du Nord remontent bien au neuvième siècle et quelquefois avant, mais aussi parfois elles dépassent le onzième siècle. Il est fort difficile, pour ne pas

dire impossible dans un travail de ce genre et avec un cadre pareil, de se tenir dans les limites qu'assigne chaque siècle.

(24) *Le jugement de Vulcain*, *l'Ocipus* et une *Clytemnestre* découverte il y a peu d'années.

(25) *La divine Comédie*, *les Martyrs*, *Flavien* ou *de Rome au désert*, etc.

(26) Le dialogue, dans cette pièce que nous empruntons aux savantes recherches de M. Magnin, était, comme la plupart des compositions de cette époque, précédé d'un prologue explicatif. La pièce entière forme septante-sept couplets ou stances de quatre vers chacune.

(27) M. Magnin nous a promis la traduction complète des meilleurs drames de Hrowistha. On doit beaucoup à ce jeune savant, on lui devra plus encore, s'il nous fait connaître dans leur entier les monumens littéraires de ces siècles, peut-être trop méprisés.

(28) Les paroles de cette description furent composées par Iotsalde, prieur de Silvianac, en Auvergne; en voici le commencement:

« Que les cordes de nos instrumens accompagnent nos pleurs de leurs voix sonores; que les orgues jouent sur tous les modes. Pleurez peuples, et vous, astres, langues du ciel, pleurez. Odillon, notre douce gloire, honneur du siècle futur, ami de la concorde fraternelle, qui nous éclairais du flambeau de tes mérites; toi, le repos de nos fatigues, le remède de nos langueurs, le bâton de notre faiblesse, le soutien de nos misères, où est maintenant ta face brillante? Où sont tes paroles d'or si propres à former le cœur des hommes? En quel lieu gis-tu? En quelle grotte reposes-tu? »

Ratio ad hæc respondens ait: « Les membres sont renfermés convenablement dans un tombeau. De toute éternité les mortels sont sujets à cette loi; toute lumiere qui a commencé tend à finir. Le savant et l'ignorant sortent de cette vie de la même manière La mort emporte également l'ombre du riche et du pauvre. L'être formé de cendres se disjoint et redevient cendres. On doit supporter patiemment une loi à laquelle on ne peut échapper. »

(29) L'aventure romanesque d'Éginhard avec Emma, fille de Charlemagne, et le mariage qui la suivit, sont un des souvenirs les plus intéressans et les plus populaires de notre vieille histoire. Nos lecteurs pourront la trouver en entier dans la Chronique du monastère de Lorch, diocèse de Worms, dans le Heidelberg. Cette Chronique date de l'an 762 à l'an 1180.

(30) Cette lettre, citée en entier par M. Guizot, se trouve dans les Œuvres de Saint-Agobard. *Collect. de Baluze.*

(31) Voici le texte d'un passage de ce poème qui peut se séparer, et dans lequel il exhorte les juges d'une manière énergique et concise, à ménager tous ceux qui se présentent devant eux :

Qui patre seu matre orbatur, vel si qua marito,
Istorum causas sit tua cura sequi:
Horum causilocus, horum tutela maneto,
Pars hæc te matrem noverit, illa virum.
Debilis, invalidus, puer, æger, anusve, senexve,
Si veniant, fer opem his miserando piam;
Fac sedeat qui stare nequit, qui surgere prende;
Cui cor, voxque tremit, pesque, manusque, juva;
Dejectum verbis releva, sedato minacem;
Qui timet, huic vires, qui furit, adde metum.

(32) Outre ces noms justement célèbres, et qui méritaient une mention particulière, il en est bon nombre d'autres qui sont aussi sortis avec éclat de la foule, et que nous rappellerons ici :

Saint Benoît, abbé d'Aniane, restaurateur de la discipline monastique en France, mort près d'Aix-la-Chapelle, en 821. — *Le Code des Règles monastiques et des Écrits théologiques.*

Saint Candide, bénédictin de Fulde, mort en 826. — *Biographie de saint Égilde* et *de saint Randolphe.*

Angilbert, abbé de Saint-Riquier, conseiller de Charlemagne, — *Des Poésies*, etc.

Saint Paulin d'Aquilée, né dans le Frioul, mort en 804, patriarche d'Aquilée. — *Divers ouvrages.*

Théodore Studite, abbé du monastère de Stude, mort en 826 dans l'île de Chalcide — *Lettres*, etc.

Amalaire, prêtre de l'église de Metz, mort en 840. — *La Règle des chanoines; — Un grand traité des offices ecclésiastiques.*

Agobard, archevêque de Lyon, mort en 840, en Saintonge.—*Des Écrits théologiques.*

Jonas d'Orléans, évêque, mort en 841.—*Un Traité de l'institution des laïques; — De l'institution du roi des images.*

Ange de Ravenne. — *Liber pontificalis seu vitæ Pontificum Ravennatum.* — Cet ouvrage est aujourd'hui le seul titre littéraire d'Ange de Ravenne. Il a été recueilli par Muratori.

Walafrid-Strabon, de Mayence, mort en 841. — *OEuvres diverses de discipline ecclésiastique.*

Christian, Druthmer, né en Aquitaine, moine de Corvey, en 850. — *Commentaires sur l'Évangile* de saint Matthieu, etc.

Trepanius Florus; Servanius Lupus de Sens; Paschase Radbert de Soissons; Magnence Raban-Maur de Mayence; Théodore Abucara, évêque de Carie; St.-Adon, archevêque de Liége; St.-Remy, archevêque de Lyon; Remi

d'Auxerre; Erempert, moine du Mont-Cassin; Hilduin, abbé de Saint-Denis; Dodane, duchesse de Septimanie; Fréculf, évêque de Lisieux; Angelome de Luxeuil; Nithar, duc de la France maritime; St.-Prudence, espagnol, abbé de Ferrières; Ratramne, moine de Corbie; Otfried, moine de Weissenbourg; Milon, moine de Saint-Amand; Usuard, moine de saint-Germain-des-Prés; Isac, évêque de Langres; Herric, moine à Hery, et puis enfin deux anonymes, auteurs des faits et gestes de Charlemagne et de Louis le Débonn aire, forment le tableau complet des écrivains du neuvième siècle dont nous n'avons pu parler dans le cours de l'ouvrage.

Le dixième siècle nous fournit les noms de Reginon, abbé de Prum; Rathère, évêque de Vérone; Acton, évêque de Verceil en Piémont; Eutichyus, mort patriache d'Alexandrie, en 973; Théodule, évêque grec; Luitprand, évêque de Crémone; saint Dunstan, évêque de Vorcester; Œcumenius, théologien grec; Hélène Orhossow, chanoinesse de Gandersheim; Ériger, abbé de Lobbes; Rémi, moine de saint-Germain; Hucbald, abbé de Cluny; Jean, l'Italien; Frodoard, chanoine de Reims, qui a laissé des chroniques nombreuses et estimées; Helperic, Ecolatre, de Grand-Fel; Adson, abbé de Montier-en-Der et le pape Gerbert ou Sylvestre II, qui a laissé des ouvrages de mathématiques, de philosophie, de théologie, des poésies et des lettres, et qui, par ces causes mêmes, fit supposer au peuple qu'il avait employé le sortilége pour parvenir à la thiare..... Triste fatalité du savoir! dit avec juste raison M. Nodier, auquel nous empruntons quelques uns de ces documens; on en fait un crime dans les siècles d'ignorance et on le méconnait dans les siècles de vanité!

Le onzième siècle, à vu fleurir Falbert le sophiste, archidiacre de Rouen; Fulbert, évêque de Chartres; Adelman, évêque de Brescia; Michel, Psellus de Constantinople; saint Bruno, de Wurtzbourg; Pierre Damien, de Ravenne; Paul de Benriede, chanoine des Augustins; Bennon, cardinal évêque de Messein; et enfin saint Bruno le chartreux, que Lesueur à rendu si célèbre et qui méritait de l'être par les nombreux travaux dont son admirable institution a enrichi les lettres

(Biblioth. sacrée., Biogr. univ., Bénédict. de saint Maur, et divers dictionnaires biographiques anciens.)

(33) Cuvier. — Nous ne nommons ici qu'Avicenne, pour ne pas multiplier ces notices biographiques, qui ne doivent tenir qu'une petite place dans une histoire générale de la civilisation; si nous avions étendu notre cadre, nous n'aurions pas oublié bon nombre d'Arabes célèbres et les médecins Nornnus, Selthi, Protospatharius, Meletius, Palladius, etc., qui ont vécu du neuvième au douzième siècle.

CHAPITRE DOUZIÈME.

(1) Voyez Éginhard, Paul-Émile etc. — Charlemagne, dit la chronique, édifia églises et abbayes en divers lieux, en l'honneur de Dieu et au profit de son ame. Aucunes en commença et aucunes en parfit. Entre les autres fonda l'église de Aix-la-Chapelle, d'œuvre merveilleuse, en l'honneur de Notre Dame Sainte Marie..... Divers palais commença en divers lieux, d'œuvre coûteuse: Un en fit auprès de la cité de Mayence, de vers une ville qui a le nom Ingelheim; un autre en la cité sur le fleuve de Vahalam. Si commanda dans tout son royaume, à tous les évêques et à tous ceux à qui les cures appartenaient, que toutes les églises et toutes les abbayes qui étaient déchues par vieillesse, fussent refaites et restaurées, et pour ce que cette chose ne fut mise en non chaloir, il leur mandait expressément par ses messages qu'ils accomplissent ses commandemens.

(2) Nous ajouterons cependant que l'architecture des Lombards n'était point ce qu'on est convenu d'appeler architecture gothique, mais celle qu'on désigne sous le nom d'ancienne architecture des Goths. Les monumens Lombards sont en général défectueux et sans goût.

(3) Glaber, moine de Cluny.

(4) L'ancienne église de Strasbourg fut bâtie en 1007, par voie de corvée; Léon IX en 1050 en approuva le dessin et accorda des indulgences à ceux qui viendraient y travailler.

(5) Magnin — *Voy.* aussi Schlyel, M. de Caumont, Stéphane Niquet, etc.

(6) Cette nouvelle architecture gothique, atteignit son plus haut degré de beauté dans les cathédrales d'Erfurt, de Cologne, dans les églises de Saint Étienne à Vienne, de Saint Sebald à Nuremberg, dans la tour de la cathédrale de Strasbourg, etc. Elle se répandit plus tard en France, en Angleterre et en Italie. *Voy.* les mêmes auteurs.

(7) Marchangy, d'après Salveng, Mabry, Brussel, Miuville, Legrand d'Aussy Muratori etc.

(8) *Le Système de Ptolémée* fut traduit en 827 par les Arabes sous le nom d'Almageste. Cet ouvrage, malgré ses erreurs, a conservé jusqu'à nos jours toute son importance.

(9) Les Mahométans en effet perfectionnèrent avec succès la pharmacie à la-

quelle on peut même dire qu'ils ont donné une face presque entièrement nouvelle. Ce sont eux qui ont inventé les noms alcohol, *alkoal*, julep, *djousab*, mots qui en persan veulent dire *eau de rose*, sirop, *schirab*, looch, *kaac*, naphthe *nefth*, camphre *cafour*, bédequar, beda-ward besoard; bade sohr, et une foule d'autres encore usités de nos jours.

(10) V. Abulfed, Abulfarag et Albucassis. Ce dernier raconte que les empiriques traitaient les grandes plaies du bas ventre, en y appliquant de grosses fourmis, dont la morsure devait opérer l'agglutination et auxquelles ils coupaient ensuite l'abdomen. Les hommes, ajoute-t-il, ne devaient jamais soigner certaines maladies des femmes et ne pouvaient par conséquent s'instruire par la pratique. Le savant Kurt Sprengel donne, dans son excellente histoire de la médecine, des détails aussi nombreux qu'intéressans sur ce sujet.

(11) Kurt Sprengel, d'après Héliot, Cramer, Mosheim, Bède le vénérable, etc.

(12) Nec me auctore, quæ, medicorum sunt, tractare velis, præsertim cum scientiam eorum tantùm adfectaverim, officium semper fugerim.

(Duchesne. — *Lettres de Gerbert.*)

Jusques là, on avait suivi les lois des Visigoths qui disent textuellement: « Aucun médecin ne doit saigner une femme ou une fille noble, sans qu'un parent ou un domestique soit présent à l'opération, et dans le cas de contravention à la l.. il payera une amende de dix sous, *quia difficillimum non est ut in tali occasione ludibrium interdùm adhærescat.* Lorsqu'un médecin est appelé pour traiter une maladie ou panser une plaie, il faut qu'aussitôt après avoir vu le malade, il fournisse une caution et convienne du prix dont on payera ses soins mais qu'il ne pourra exiger dans le cas ou le malade viendrait à mourir... Pour la guérison de la cataracte, *hypocysma*, υποχυσις il recevra cinq sous..... Si un médecin vient à blesser un gentilhomme, il payera une amende de cent sous, et si le gentilhomme meurt des suites de l'opération il sera livré aux parens du mort qui pourront le traiter comme bon leur semblera; mais, s'il a d'une manière quelconque, estropié un serf ou causé sa mort, il sera tenu d'en restituer un autre au seigneur. — Lorsqu'un médecin se charge d'un élève, celui-ci doit lui donner douze sous pour son apprentissage,

(Lindenbrog. cod. legg. antiq. Wisig.)

(13) Voyez les Bénédictions de saint Maur, Ditmar, Tiraboschi, Muratori et Sprengel. — Voyez aussi Cabanis, Tourtelle, Forget et Bernier.

(14) Mortuæ mulieres in partu scindantur si infans vivere credebatur. Tamen si bene constiterit de morte ipsarum.

(15) Un capitulaire de Charlemagne nous prouve que, si dans le huitième siècle, les arts manufacturiers étaient encore dans l'enfance, il en était autrement de l'industrie agricole, dont la situation était assez satisfaisante. Ce qui doit faire adopter cette opinion, c'est la liste des légumes et des fruits dont

il importe de ne pas perdre les espèces; liste dressée avec un soin qui décèle, dans son auteur, des connaissances dans l'art du jardinage et la culture des arbres fruitiers.

(16) La livre numéraire, était alors réputée le poids d'une livre d'argent de douze onces; cette livre se divisait numériquement en vingt parties. Il faut se souvenir, qu'outre ces monnaies réelles d'or et d'argent, on se servait dans le calcul d'une autre dénomination. On s'exprimait souvent en monnaie de compte, monnaie fictive qui n'était, comme aujourd'hui, qu'une manière de compter. Ainsi, toutes les fois que l'histoire nous parle de monnaies sous le nom de livres, nous n'avons qu'à examiner ce que valait la livre du temps et dans le pays dont on parle, et la comparer à la valeur de la notre, en ayant égard à la baisse produite par la découverte des mines de l'Amérique, qui est de 4 à 1 pour l'argent, et de 3 à 1 seulement, pour l'or. Il convient d'examiner attentivement ces rapports, sans quoi on aurait une idée très-fausse des forces des anciens états, de leur commerce et de toutes leurs économies.

(V. Blanqui, J. B. Say, Dupré de Saint-Maur, Bail et Costaz.)

(17) V. Blanqui, Bail, etc., etc.

(18) Le harnais doré, dit Boutellier, tant à pied qu'à cheval, était affecté aux chevaliers. Le roi pouvait cependant l'accorder aux bourgeois qu'il ennoblissait... Voyez aussi sur ce sujet Ducange, Camusat, Monstrelet, Matthieu Paris, Matthieu de Coucy, Laroque, *Traité de la noblesse*, Lacurne de Saint-Palaye, Matter, Chateaubriand, etc. — Nous aurons occasion de parler de la science du blason, à l'époque des croisades.

(19) C'est ainsi, dit M. de Sainte-Palagy, aux savantes recherches duquel nous empruntons une partie de ces détails, « c'est ainsi que certains émaux ou métaux, ont dû naturellement dominer dans les anciennes armoiries des provinces soumises à des seigneurs particuliers; c'est-à-dire qu'on doit les y trouver plus communément que dans d'autres. Cette remarque est celle de St.-Julien de Balleure, qui prétend que les plus anciennes maisons de Bourgogne, blasonnaient de Gueules, et celles de Bretagne d'Hermines, à l'exemple des ducs de ces deux provinces. D'autres chevaliers par une ambition encore plus délicate et plus élevée, ne voulaient point prendre de nom, de cri, ou de devise ni d'armoiries, avant de les mériter par leurs propres exploits. Si leur écu était peint du blason de leur famille, ils le tenaient enveloppé d'une housse, jusqu'à ce qu'ils se fussent trouvés dans des tournois ou dans des combats. Les coups d'épée ou de lance qu'ils devaient y soutenir, devaient, en coupant et déchirant ce voile, manifester de quelle race ils étaient issus, et faire voir en même temps qu'ils étaient dignes d'en porter le nom et les armes. Souvent ils se contentaient d'un écu blanc ou d'une seule couleur, en attendant que les circonstances les déterminassent sur le choix des pièces de leur

blason, auquel le nom et le cri d'armes qui servaient de signe pour se reconnaître dans les combats, devaient faire allusion autant qu'il était possible. La croix, prise contre les infidèles, une lance, une épée, toute autre arme enlevée dans un tournoi ou dans un combat, une tour, un château, et même les créneaux et les palissades de quelques remparts forcés ou défendus, une infinité d'autres exploits de cette nature ont donné l'origine aux différentes pièces des écus; elles y ont été répétées autant de fois que les mêmes exploits ont été renouvelés par le même chevalier : de là vient que quelques uns les ont prises sans nombre, comme dans lee armoiries de France, dont les fers de lance que nous appelons aujourd'hui *fleurs-de-lys*, étaient originairement sans ombre sur tous les écus. »

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAIPTRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE DOUZIÈME.



